This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

From the
Fine Arts Library
Fogg Art Museum
Harvard University

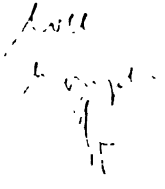

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A LILLE,

EN 1845,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CAEN,

TYP. DE A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Rue Froide, 2.

1846.

Δ

~~Arc 97.2 (1845)~~

FA 30.244 (12)

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY
Aug 16, 1954

1845 Coolidge (4) 7d.

Transferred to Fogg Art Museum
June 1967

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE 1845.

Le conseil de la Société Française ayant décidé que sa réunion générale annuelle aurait lieu à Lille en 1845, nomma une commission qu'il chargea de s'entendre avec M. Le Glay, inspecteur divisionnaire, pour les préparatifs de la session.

Cette commission mit tout le zèle qu'on devait en attendre; elle rédigea un programme dans lequel des questions choisies furent présentées d'avance aux méditations des personnes qui devaient se rendre au Congrès.

La commission adressa en même temps à tous les amis des sciences historiques et de l'archéologie en France, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, la lettre d'invitation ainsi conçue :

« Monsieur, en transportant, tour à tour, sur divers points du royaume, le siége de ses réunions annuelles, la Société française a trouvé l'heureux moyen d'étendre partout ses

vigilantes recherches et son action conservatrice. De chaque lieu où elle s'établit, son regard se porte avec facilité sur les édifices religieux ou civils que l'antiquité et le moyen-âge nous ont légués, et qui, malgré l'injure du temps, subsistent encore en si grand nombre dans les villes et dans nos campagnes. Déjà elle a parcouru et exploré efficacement presque tout l'ouest et une portion du midi de la France. En dernier lieu, elle s'est même avancée dans le nord, et elle a tenu à Beauvais une session qui n'a pas été sans influence pour l'amélioration des monuments historiques du pays, et qui est venue en aide aux savants et salutaires travaux de la Société des Antiquaires de Picardie.

« Cette fois, c'est à Lille, vers l'extrême frontière du nord et aux portes de la Belgique que la Société Française vient, s'il est permis de le dire, planter sa tente et asseoir le camp de ses explorations. Le choix des lieux ne dit-il pas qu'elle entend convier à cette grande solennité les archéologues des deux pays, déjà réunis dans une même communauté d'intérêts historiques? La Flandre française, l'Artois et le Hainaut, si souvent dévastés par la guerre, n'ont malheureusement pas conservé, comme les provinces belges, leurs monuments des anciens âges; mais ils sont riches en souvenirs; et ces souvenirs ne sont-il pas eux-mêmes des monuments? Les champs de Bouvines et de Fontenoy, les plaines de Lens et de Denain, les hauteurs de Cassel et de Mons-en-Pévèle, n'ont-ils pas quelque prix aux yeux de l'antiquaire; et nos villes, nos forteresses célèbres par tant de siéges, prises et reprises tant de fois, ne peuvent-elles pas être considérées elles-mêmes comme des monuments immenses et glorieux?

« Du reste, il ne faut pas croire qu'ici l'archéologie soit réduite à vivre uniquement de souvenirs et de regrets. De ces belles églises, de ces abbayes somptueuses, de ces beffrois, de ces hôtels-de-ville, de ces maisons particulières qui couvraient et ornaient le pays, tout n'a pas succombé.

« La Commission historique du département du Nord, instituée en novembre 1839, a déjà, par ses publications, fait cesser en grande partie le préjugé qui déshéritait la contrée de toute richesse archéologique ou monumentale. Il a été constaté que sur cette terre il reste encore non-seulement bien des vestiges de l'architecture ogivale, mais aussi des traces notables de constructions plus antiques. Nous avons en outre nos stations romaines, nos camps de César, nos chaussées Brunehaut, nos pierres druidiques.

« Nous pouvons espérer qu'une session de la Société Française, à Lille, ne sera pas sans résultat pour la science. — Lille, chef-lieu du département le plus populeux du royaume, est, par ses établissements commerciaux et industriels, la véritable métropole des intérêts matériels dans le nord de la France ; mais à ces titres connus de tout le monde, cette ville en joint quelques autres qui peuvent exciter l'attention des hommes voués à l'étude. Une bibliothèque publique où reposent des manuscrits peu explorés encore, un musée riche en tableaux de grands maîtres, une inappréciable collection de dessins originaux connue sous le nom de Musée-Wicar, des cabinets de physique, de chimie et d'histoire naturelle, une société royale des sciences, un dépôt d'archives, le plus précieux peut-être qui soit dans nos provinces, dépôt qui intéresse éminemment la Belgique et les contrées rhénanes, tels sont les

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

« *Les Membres de la Commission préparatoire du Congrès,*

Le Comte FÉLIX DE MÉRODE. — A. DE CONTENCIN.
— Le Docteur LE GLAY. — L. DE GIVENCHY.
— Le Baron DE ROISIN. »

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

(XIIe. SESSION.)

Séance d'ouverture.

A midi et demi, cent cinquante membres environ étant présents, M. de CAUMONT, directeur-général de la Société française, correspondant de l'Institut, invite M. de CONTENCIN, président de la commission historique du Nord, à occuper le fauteuil et à présider la séance d'ouverture. MM. de CONTENCIN; BIGO, maire de Lille; comte de MÉRODE; Le GLAY, correspondant de l'Institut, inspecteur divisionnaire de la Société; le comte Egon de FURSTENBERG-STAMMHEIN, chambellan du roi de Prusse; de GIVENCHY, inspecteur du Pas-de-Calais; de LASSAULX, de Coblentz; Bon de QUAST, inspecteur-général des monuments prussiens; BROMETT, de Londres, délégué de la Société britannique pour la conservation des monuments; GAUGAIN, trésorier de la Société française, et VINCENT, trésorier adjoint, siégent au bureau.

M. le baron de Roisin remplit les fonctions de *secrétaire-général.*

On remarque dans la salle un grand nombre de notabilités de divers pays, parmi lesquelles M. de GERLACHE, premier président de la Cour de cassation de Bruxelles, ancien président du congrès belge; M. le baron de REIFFENBERG, de l'Institut, bibliothécaire du Roi des Belges; MM. BOUTHORS, DUSEVEL, JOURDAIN et DUVAL, d'Amiens; M. CASTEL, secrétaire-général de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux; M. G. VILLERS secrétaire-général adjoint de la même Société; M. de GLANVILLE, de Rouen; M. PEZET, de Bayeux; M. de GODEFROY, de Paris; M. DUMORTIER, de Tournai; M. le MAISTRE D'ANSTAING, de Tournai; M. l'abbé CARTON, directeur de l'Institut des sourds-muets de Bruges. Nous citerons encore parmi les membres présents:

MM. ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.
ARONIO fils, de Lille.
BACHY, Charles, de Fives.
BEAUVAL (le colonel de), à Lille.
BERNARD, Henri, de Lille.
BERNARD, Emry, ibid.
BERNARD, curé-doyen de Ste.-Catherine, ibid.
BENVIGNAT, architecte de la ville, ibid.
BIANCHI, Alphonse, ibid.
BIGANT, conseiller à la Cour royale de Douai.
BINAUT, docteur en médecine, à Lille.
BLANCMESNIL (le Cte. de), de Paris.
BOMMART, adjoint au maire de Lille.
BOILEAU, architecte, à Paris.

MM. BOISBRENAUD (le Cte. de), à Paris.
BOISTEL, juge suppléant, à Arras.
BRÉDA (le Cte. Raymond de), à Gillocourt (Oise).
BRUNEEL, Henry, secrétaire de la commission historique du Nord, à Lille.
BRUN-LAVAINE, à Tourcoing.
CABARET, à Lille.
CARRIÈRE (le chevalier de), ibid.
CAULAINCOURT (le Vte. de), de la commission historique, ibid.
CHON, ibid.
CHOCQUEEL (l'abbé), ibid.
COCHELET, payeur de la 16e. division militaire, ibid.
COPPIETERS (le Dr.), à Ipres.
COURCELLES (le Cte. de), propriétaire, à Lille.
COURTIN, procureur du Roi, ibid.
CRAPEZ, Martial, maire de Bavai.
CRESPEL, André, conseiller municipal de Lille.
CUVELIER, Auguste, ibid.
CUVELIER, Jules, ibid.
CUVELIER, Henri, propriétaire, ibid.
DANCOISNE, notaire à Henin-Liétard.
DANEL, Louis, propriétaire, à Lille.
DANSE, juge, à Beauvais.
DAVAINE, ingénieur en chef, à Lille.
DEFONTAINE, Louis, propriétaire, membre du conseil-général du Nord, ibid.
DE SMYTTÈRE, docteur en médecine, ibid.
DELERUE, Victor, juge de paix, ibid.
DELEZENNE, professeur de physique, ibid.
DELIGNE, Jules, propriétaire, ibid.

MM. DERBIGNY, conseiller de préfecture, ibid.
DESCAMPS, propriétaire, ibid.
DESPIERRES, ibid.
DEVÉMY, ibid.
DECUYPER, ibid.
DE CALONNE, lieutenant au 55me. régiment de ligne.
DE RANTZ, de Lille.
DE COUSSEMAKER, juge à Hazebrouck.
DENISART, membre du conseil municipal de Lille.
DELATRE-DUPONT, ibid.
DE GODEFROY, ancien sous-préfet, à Paris.
DIDRON, secrétaire du Comité des arts, au ministère de l'instruction publique, à Paris.
DINAUX, Arthur, à Valenciennes.
DOURLEN, docteur en médecine, à Lille.
DUBOIS DE NEHAUT, juge, à Lille.
DUHAMEL, pharmacien, ibid.
DUJARDIN, ibid.
DU MORTIER, membre de la chambre des représentants, à Tournai.
DUTHILLŒUL, bibliothécaire, à Douai.
FOCKEDEY, ibid.
GENTIL-DESCAMPS, membre du conseil municipal, ibid.
GOSSELIN, ibid.
GOBBRECT, curé de St.-André, à Lille.
GRODÉE, secrétaire-général de la mairie, ibid.
GUILLEMIN, Félix, avocat, à Avesnes.
GUILLERY, professeur, à Bruxelles.
GILLET DE LAUMONT, inspecteur des télégraphes, à Lille.

MM. GILBERT-CHARLEUF, à la Bussière (Nièvre).
GRIGNY, Alexandre, architecte, à Arras.
HAMEL-BELLENGLISE (le Cte. de), à Lille.
HAUTECLOQUE (le Bon. de), ancien maire, à Arras.
HAUTECLOQUE (de), Alfred, ibid.
HAVRINCOURT (le marquis d'), à Havrincourt (Pas-de-Calais).
HEEGMANN, Alphonse, à Lille.
HÉRICOURT (le Cte. d'), à Arras.
HESPEL D'HOCRON (d'), Albéric, à Lille.
HESPEL (le Cte. d'), à Haubourdin.
ISEBRANDT DE LENDONQ, à Lille.
JACQUIN, lieutenant-colonel d'artillerie, à Lille.
KESTELOODT, à Gand.
KREUSER, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.
KUGLER, Franz, professeur, à Berlin.
KUHLMANN, membre du Conseil général du commerce, à Lille.
LABIS (Mgr.), évêque de Tournai.
LADUREAU, avocat, à Lille.
LAMORT (l'abbé), chanoine-honoraire d'Arras, à Aire.
LAVIROTTE, receveur particulier, à Autun.
LE CLERC, Edmond, à Cambrai.
LECREUX, Alfred, à Lille.
LEFEBVRE, curé-doyen de St.-Etienne, ibid.
LEFEBVRE, Julien, à Lille.
LEFEBVRE, fils, à Lille,
LEGRAND, conseiller de préfecture, ibid.
LELIÈVRE, maire de Loos.
LE MAISTRE D'ANSTAING, à Tournai.

MM. LENGLART, Louis, à Lille.
LENHART, architecte, à Cologne.
LEQUENNE COUSIN, à Cambrai.
LE RICQUE DE MOUCHY, à Lille.
LE ROY-DUNOYER (l'abbé), chanoine, à Arras.
LESNE-DALOIN, à Cambrai.
LESTIBOUDOIS, député du Nord, à Lille.
LÉVÊQUE de la Basse-Mouturie, à Esquermes.
LINAS (le chevalier de), membre de plusieurs académies, à Arras.
LOISY, Edouard (de), au château d'Epiry, près Autun.
MACQUART, membre de plusieurs académies, à Lille.
MAES (l'abbé), ibid.
MELUN (le Vte. de), propriétaire, ibid.
MERVAL (de), sculpteur, à Paris.
MEUGY, ingénieur des mines, à Lille.
MILAN d'ASTIS, directeur des contributions directes, ibid.
MILLE, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.
MINART, conseiller à la Cour royale de Douai.
MONARD, Etienne (de), capitaine d'artillerie, à Autun.
MULLIÉ, maître de pension, à Lille.
MULLIÉ, ibid.
NEYEN, Auguste.
PAILLART, adjoint à la mairie de Lille.
PAQUIN, propriétaire, ibid.
PARENTY (l'abbé), chanoine d'Arras.
PARAYON, membre du conseil d'arrondissement, à Lille.

MM. POIREL, membre du conseil municipal de Lille.
POTTEAU-D'HANCARDERIE, ibid.
QUENSON, président du tribunal civil de St.-Omer.
RAMBOUX, conservateur du musée de Cologne.
REIFFENBERG (le B°. de) bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles.
RESPILLEUX, chanoine, doyen de la cathédrale, à Tournai.
REYNART, à Lille.
REY, Victor, maire d'Autun.
RICHEBÉ, adjoint à la mairie de Lille.
ROBERT, sous-intendant militaire, à Metz.
ROGUE, curé du Mesnil-Patry (Calvados).
ROUVROY (Philippe de), à Lille.
ROUSSEL, adjoint à la mairie, ibid.
ROULEZ, professeur à l'Université de Gand.
SAINT-LÉGER, conseiller municipal, à Lille.
SAINT-AIGNAN (le Vte. de), conseiller d'Etat, ancien préfet du Nord, à Paris.
SAINT-INNOCENT (le marquis de), à Autun.
SAVIN, curé-doyen de la Madeleine, à Lille.
SCHAYES, attaché aux archives de l'Etat, à Bruxelles.
SMOLDEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.
TAILLIAR, conseiller à la Cour Royale de Douai.
TAVEAU, ancien chef d'escadron.
TENCÉ, à Lille.
TESTELIN, Achille, docteur-médecin, ibid.
THÉRY, avocat, ibid.
VANACKÈRE, imprimeur-libraire, ibid.

MM. VANDER CRUISSE DE WAZIERS, propriétaire, à Lille.
VERLEY, Charles, ibid.
VERLY, architecte, ibid.
VERSTRAETE, Emile, ibid.
VERVIER, docteur en médecine, ibid.
WILBERT, Alcibiade, à Cambrai.
VINCENT, Charles, chef de bureau à la préfecture du Nord.
VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournai.

M. de Caumont prend la parole et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Dans notre état social, tel que la marche de l'esprit humain l'a formé, la science ne peut plus, comme autrefois, être circonscrite dans l'enceinte des Sociétés académiques ; il faut qu'elle rayonne et pénètre partout, qu'elle réchauffe et féconde partout les intelligences : les connaissances sont aujourd'hui répandues partout ; partout on lit, on écrit, on médite ; *l'égalité scientifique n'est pas moins acquise à notre époque que l'égalité sociale.*

Il fallait donc des réunions autres que celles des académies et des Sociétés anciennes, des réunions fondées sur des bases plus larges, où chacun pût apporter le tribut de son expérience et de ses études en échange de notions et d'instructions nouvelles, — des réunions où la science pût se dépouiller de la rigidité de ses formes, de l'obscurité de ses abstractions, des allures dédaigneuses de l'esprit de spécialité, pour s'accommoder aux besoins et aux intérêts de la vie ; pour conquérir, sur ce terrain, une popularité qui seule peut lui concilier

l'influence civilisatrice qui est à la fois sa plus haute destination et sa plus glorieuse récompense.

L'avènement des Congrès a été le résultat de ce besoin : les Congrès sont nés de cette double tendance de notre époque : *la vulgarisation des lumières, le rapprochement des individus et des nations par le développement des sympathies.*

En effet, il faut le reconnaître, une grande transformation s'opère de nos jours dans le monde intellectuel aussi bien que dans le monde physique. En même temps que les chemins de fer font disparaître l'espace et rapprochent les unes des autres les localités les plus éloignées, les Congrès ont, par une sorte d'attraction électrique, attiré les hommes studieux pour former de cette union, de grands foyers d'activité intellectuelle; les Congrès sont devenus pour les anciennes Sociétés académiques ce que ces associations étaient elles-mêmes pour les individus; ils ont centuplé les forces : ce sont de puissants moteurs qui luttent et lutteront avec énergie pour le progrès des études contre l'apathie et le mauvais vouloir des masses.

En voyant cette popularité qui propage l'institution des Congrès d'un bout de l'Europe à l'autre, on sera convaincu qu'il y a plus ici qu'une affaire de mode et qu'il s'agit d'une de ces créations dont la mission est d'influer sur les destinées de l'humanité.

Le Congrès spécial d'archéologie, fondé en 1834, par la Société française pour la conservation des monuments a, chaque année, depuis son origine, acquis une nouvelle importance, c'est aujourd'hui le point central où les archéologues viennent s'entretenir de leurs travaux, s'encourager mutuellement à les poursuivre avec

zèle, se communiquer le résultat de leurs études et de leurs efforts.

Cette année, grâce à l'hospitalité généreuse qui nous est offerte par l'administration municipale de Lille, grâce au dévouement avec lequel la commission d'organisation a préparé cette douzième session, elle aura plus d'importance encore que les années précédentes; la position heureuse de la ville de Lille, près de la frontière du Nord, nous faisait espérer la visite et la coopération des notabilités scientifiques de l'Allemagne et de la Belgique; cet espoir s'est heureusement réalisé.

Ainsi le Congrès archéologique de Lille resserrera l'alliance artistique qui existe déjà entre l'Allemagne, la Belgique et la France, alliance qui promet d'être si favorable à nos communes études et que nous cimenterons encore l'année prochaine à Metz et à Trèves.

Plus ce résultat est satisfaisant, plus nous devons de reconnaissance aux hommes qui l'ont obtenu; je suis heureux d'être l'organe de la Société française tout entière en offrant les remercîments de la Compagnie à M. le Maire et au Conseil municipal de Lille, qui ont mis cette belle salle à la disposition du Congrès; à M. de Contencin, président de la Commission archéologique du département du Nord, dont les travaux ont été si utilement et si habilement dirigés; au savant conservateur des archives de Flandre, M. Leglay, membre de l'Institut; au fondateur de la Société des antiquaires de la Morinie, M. de Givenchy, qui depuis vingt ans a constamment secondé nos efforts; à M. le comte de Mérode, ami éclairé des arts qui a rendu déjà tant de services à l'institution des Congrès, comme à tout ce qui est bon et utile; enfin à M. le baron de Roisin, cet

homme savant et dévoué qui analyse et décrit les monuments avec autant de talent qu'il apporte de zèle à en recommander la conservation. — Une commission préparatoire composée d'hommes aussi éminents devait concilier toutes les sympathies au Congrès archéologique ; qu'elle reçoive ici l'expression de notre reconnaissance et de notre satisfaction.

J'ai maintenant, messieurs, à dire un mot de la situation de la Société française dont ce Congrès est en quelque sorte la réunion générale annuelle ; la Compagnie est toujours dans l'état le plus prospère : le nombre des membres augmente, la correspondance s'étend de plus en plus, les publications archéologiques sont partout recherchées et consultées avec fruit.

Une des médailles mises au concours par la Société, il y a deux ans, pour les travaux épigraphiques par provinces, vient d'être décernée à M. E. Woillez, pour la collection qu'il a faite des inscriptions du Nord de la France : trois autres médailles seront, d'ici à quelques mois, décernées aux auteurs de semblables ouvrages : le Conseil administratif m'a chargé de remettre au Congrès dix médailles d'argent pour être offertes dans cette session aux hommes de l'Allemagne, de la France et de la Belgique qui ont coopéré le plus utilement au but que nous nous proposons ; une commission va être créée pour vous faire un rapport sur cet objet.

Les fonds dont la Société dispose proviennent, comme vous le savez, des cotisations versées annuellement par les membres ; depuis quelques mois, la Compagnie a employé en allocations diverses délibérées en séance générale, une somme de 5,000 fr. ; d'autres allocations ont été votées, et nous avons été heureux de contri-

buer ainsi à la consolidation de plus de vingt édifices remarquables. Avant de nous séparer, nous aurons à délibérer sur l'emploi d'une somme de 3,000 fr. que le Conseil administratif a mis à notre disposition : j'appelle, dès ce moment, votre attention sur cet objet. D'autres allocations seront faites lors des séances générales qui se tiendront à Reims, au mois de septembre prochain.

Des questions administratives d'un autre ordre vous seront soumises; elles résultent de l'accroissement de la Société et seront facilement résolues au moyen des renseignements que j'aurai l'honneur de vous communiquer.

Quant à l'ordre à suivre dans les travaux de cette session, nous n'avons aucune innovation à vous proposer, l'expérience a prouvé que notre méthode ancienne est la meilleure : seulement nous nous diviserons cette année en deux sections, qui auront chaque jour une séance le matin et se réuniront le soir en séance générale. Les questions du programme, les mémoires écrits, les enquêtes archéologiques, les discussions occuperont ces diverses séances auxquelles nous espérons donner toute la variété et l'intérêt dont elles sont susceptibles.

M. de Contencin prononce ensuite le discours suivant :

MESSIEURS,

Un grave reproche peut être adressé à notre civilisation moderne : elle a été plus habile à détruire que les siècles d'ignorance et de barbarie. Partout où ont passé les hordes de Genséric, le sol nous restitue les débris des monuments renversés par leurs mains; partout

où s'est appesanti le vandalisme de notre époque, l'archéologue cherche vainement la trace des édifices élevés par nos pères. En même temps que les Romains dévastaient l'Etrurie et la Grèce, la ville de Romulus s'enrichissait des œuvres des Démarate, des Praxitèles et des Phidias; des murs entiers, couverts de mosaïques et de peintures précieuses, étaient enlevés aux nations vaincues et venaient décorer les temples et les palais du peuple-roi. Chez nous et presque de nos jours, le marteau des démolisseurs a été d'une effrayante puissance : il a tout brisé, tout détruit, et si quelques monuments ont échappé à cette dure persécution dirigée contre les œuvres del'art ancien, c'est au hasard seul que nous devons leur conservation. Nous pourrions citer plus d'un fait qui prouverait que l'application du système d'un célèbre ingénieur anglais à nos routes de France ont été funestes aux monuments. Les cantonniers ont brisé bien des statues et les roues de nos charriots foulent les précieux débris de bien des édifices qui feraient aujourd'hui la joie de l'archéologue et de l'historien.

Ces réflexions nous sont inspirées, Messieurs, par des remarques que vous aurez faites comme nous. Quelles contrées ont plus souffert que notre vieille Flandre? dans quelles contrées la science a-t-elle à gémir sur de plus cruelles dévastations ? A chaque pas l'œil s'arrête sur l'emplacement d'un monument dont il ne reste plus de vestiges. Ici fut un édifice élevé par les anciens maîtres de la Gaule; là existait l'ancienne basilique, merveilleux témoignage de la foi de nos pères; ailleurs, c'était la somptueuse abbaye, la forteresse féodale, le beffroi de la commune. Tout a disparu; les invasions, les ligues des seigneurs, les révoltes des populations, les guerres

continuelles ont commencé l'œuvre de destruction que nous avons continuée et complétée avec une déplorable ardeur. Partout où cette fureur dévastatrice s'est assouvie, n'allez pas demander à la terre des souvenirs d'une autre époque; la terre elle-même a été fouillée; on a mis la tombe dans l'impuissance de dire son dernier mot à l'histoire; la cupidité et l'ignorance ont pénétré jusqu'à elle.

Mais, pour avoir beaucoup perdu, il faut avoir possédé beaucoup. La Flandre, en effet, était assez riche pour qu'il fût bien difficile aux barbares du XVIIIe. et du XIXe. siècle de ne rien oublier, de faire partout table rase. Quelques débris nous ont été laissés qui nous font mieux comprendre l'étendue de nos pertes; ce sont ces précieux souvenirs d'un âge dont il appartient à d'autres de vous dire les événements encore ignorés, que nous nous proposions d'examiner avec vous, Messieurs, si le temps et des circonstances extraordinaires n'étaient venus mettre obstacle à nos projets. Forcé que nous sommes de réduire cet examen à un rapide coup-d'œil sur les principaux caractères de nos monuments, à quelques indications bien sommaires qui nous permettront à peine d'effleurer, en passant, quelques-unes des questions soulevées par le programme du congrès; nous devons tout d'abord nous excuser de l'extrême précipitation qu'il nous a fallu mettre dans ce court exposé.

Sans les notes si précieuses qu'a tracées en courant le premier vainqueur de la Gaule, nous ignorerions peut-être l'existence d'une grande partie des populations qui occupaient, deux siècles avant notre ère, le territoire que nous foulons aujourd'hui. C'est presque remonter au déluge que de commencer à ces temps primitifs le

précis historique des monuments dont nous avons à vous entretenir. Cependant, c'est bien là pour les populations du Nord, la limite extrême de l'histoire de l'art : c'est parce qu'il y a loin de la *pierre-fiche* et du *dolmen* aux basiliques du XIIIe. siècle, qu'il importe à l'archéologue et à l'historien d'interroger ces froids témoins des mœurs et des habitudes d'un peuple qui faisait consister l'art dans la grandeur matérielle et dont les œuvres sont quelquefois confondues par nous avec ces jeux de la nature qui excitent notre étonnement. C'est aux récits de César que nous devons de connaître l'origine de ces monuments grossiers du culte des druïdes qui sont devenus, au moyen âge et quelquefois même de nos jours, l'objet des croyances superstitieuses de la population qui les environne.

La contrée que nous habitons compte plusieurs monuments de ce genre auxquels on attribue généralement cette haute antiquité. Cambrai a *ses pierres jumelles* qui sont deux Menhirs ou Peulvans; Bellignies montre sa *pierre-croûte*, et les communes de l'Ecluse et d'Hamel appellent le *tombeau de Chavatte* ou *la cuisine des Sorciers* un monument celtique qui n'est autre qu'un véritable dolmen déjà décrit par un des savants qui nous écoutent. A Solre-le-Château, nous voyons *les pierres martines;* à Sars-Poterie, *les pierres de dessus-bise*, enfin *la pierre* du hameau des Vallées.

Le premier monument que l'homme ait songé à élever est sans doute le monument funéraire. Pour honorer les restes d'un guerrier, d'un père ou d'une épouse, pour perpétuer leur mémoire, les peuples ont de tout temps consacré un monument. Simple d'abord, car tout porte à croire qu'il consistait en une pierre placée sur la

tombe, il prit ensuite plus de développement et d'importance selon le rang des personnages auxquels ces derniers honneurs étaient rendus. De la *pierre-fiche* on passa au *tumulus* qui n'est peut-être que la pyramide réduite à ses plus petites proportions, si la pyramide n'est pas plutôt le *tumulus* élevé jusqu'aux dimensions les plus colossales. On a cru voir dans des monticules placés auprès de Comines et de Sainghin-en-Mélantois, appelés le *mont de Vanoiten* et *le mont des Tombes*, deux de ces sépultures primitives dont on trouve la description jusque dans l'*Iliade*. Quelques personnes ont même pensé que le tertre que l'on aperçoit encore aujourd'hui à Lille, dans la cour du Cirque, pouvait être une sépulture gauloise. Nous doutons qu'aucun témoignage d'une certaine valeur soit venu donner du poids à cette opinion, en ce qui concerne *le mont de Vanoiten* et *le mont des Tombes*. Un examen approfondi et des fouilles bien dirigées pourront seuls fixer les incertitudes de la science. Quant au monticule du Cirque, tout nous porte à croire qu'il n'est autre que la motte d'un antique donjon.

L'usage des châteaux-forts ou enceintes fortifiées paraît n'avoir pas été ignoré des anciens peuples de la Gaule. César donne le nom d'*Oppida* à ces édifices militaires qui, sans doute, n'étaient que des lieux de refuge en cas de guerre ou d'invasion. Quelques personnes ont pensé que Cassel, dont l'admirable situation n'est plus aujourd'hui qu'un objet de curiosité pour le voyageur, possédait, avant l'occupation romaine, un château-fort, élevé par une peuplade gauloise à laquelle plusieurs savants, s'étayant de la désignation de la table théodosienne, ont donné le nom de Ménapiens (*Castellum*

Menapiorum). D'autres érudits ont combattu cette opinion, prétendant que Cassel faisait partie du territoire des Morins, et désignent cette forteresse primitive sous le nom de *Castellum-Morinorum*. Comme disait Horace, *le procès est encore chez le juge*. C'est bien aujourd'hui, Messieurs, l'occasion de rentrer en lice si les antagonistes se trouvent en présence. Quoi qu'il en soit de cette question de délimitation entre deux peuples si voisins, toujours est-il que Cassel est l'une des parties de notre territoire actuel qui rappellent, sans contredit, les plus curieux et les plus anciens souvenirs. Sans parler des établissements antérieurs à l'invasion des légions romaines et dont l'existence est au moins fort contestable, il n'est pas douteux que les anciens maîtres de la Gaule n'aient fait du mont Cassel une position très-importante. Les objets de toute nature que les fouilles font découvrir à chaque instant, les débris bien plus considérables que le sol restituerait sans doute si des travaux de recherches étaient entrepris sur une vaste échelle, indiquent assez que ce point fut jadis l'un des plus importants de la Gaule septentrionale. Les avantages de cette position ne furent pas méconnus des peuples du moyen-âge. Eux aussi considéraient Cassel comme la clef des Flandres, et ils y ont laissé des vestiges de leurs fortifications.

Des grands établissements que les Romains avaient fondés dans nos contrées, il ne nous reste aujourd'hui que de rares vestiges. Le temps et la main de l'homme ont fait de tels ravages, que c'est à peine si l'on sait la place qu'occupaient des villes d'un certain renom. C'est à l'aide de recherches ingénieuses, de savants commentaires qu'un érudit de nos amis a fixé l'emplacement d'*Hermoniacum*. Famars ne signale plus son antique ter-

ritoire que par les débris épars que les fouilles ont mis au jour un instant et que le sol a bientôt recouverts. Un reste d'hyppocauste, quelques pans de murailles, des tuyaux en terre destinés à la conduite des eaux dans les thermes, tels sont les seuls témoins qui nous restent de l'existence de *Fanum-Martis*. Bavai lui-même, Bavai qu'Aubert-Lemire appelle la Rome des Belges, n'a presque rien conservé de son antique splendeur. Son immense forum, au centre duquel aboutissaient les célèbres chaussées qui rattachaient les bords du Tibre à ceux du Rhin et la mer d'Etrurie à l'Océan britannique, a complètement disparu; de ces routes elles-mêmes aujourd'hui enfouies, l'œil suit péniblement la trace : ses temples et ses palais ont été renversés jusqu'à la dernière pierre, et les ruines encore précieuses de son cirque ne permettent guère d'en restituer avec certitude les dispositions primitives. Et pourtant, sans nous exagérer la magnificence de l'ancienne capitale des Nerviens, tout annonce que les Romains l'avaient dotée d'établissements considérables, d'édifices qui ne le cédaient en rien à ceux de la capitale du monde; aucune ville, dans cette partie de la Gaule, n'avait acquis du moins une aussi grande importance. Mais telle fut la rage des hordes armées qui traversèrent le Rhin au commencement du Ve. siècle, qu'il ne faut plus demander à Bavai que des restes informes de ses somptueux monuments. Des débris de tombeaux, des inscriptions funéraires, des cloaques, des galeries souterraines dont on ne devine guère la destination; tout un monde de statuettes, une quantité innombrable d'objets antiques, de médailles à l'effigie de nombreux maîtres dont elle a subi la loi, sont, avec les ruines de son cirque, tout ce qui peut

faire deviner aujourd'hui l'importance de cette ville célèbre qui a accompli si vite sa destinée et à laquelle il ne reste plus qu'un nom et des ruines.

Avant de terminer ce triste inventaire des débris qui témoignent encore aujourd'hui du séjour des Romains dans vos contrées, nous n'oublierons pas de vous signaler cette colline des bords de l'Helpre, au sommet de laquelle un camp fut jadis placé. En comparant les plans de castramétation que nous ont laissés les anciens auteurs avec le plateau de Flamont (*Flavus Mons*), on reconnait facilement l'existence d'un camp assez considérable. Ses parapets encore fort apparents; le roc qui semble avoir été taillé de façon à simuler les tours qu'il était d'usage de placer de distance en distance; la position élevée de l'enceinte; le voisinage de l'Helpre; tout indique que les légions avaient placé sur ce point un poste militaire chargé de la surveillance du pays, et d'autant plus important qu'il communiquait par une chaussée pavée avec un autre camp dont on voit encore les traces sur les bords de l'Oise, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes.

Il est peu probable que les Romains n'aient pas occupé cette partie du territoire de la Gaule-Belgique où, quelques siècles plus tard, la ville de Lille a été fondée. Les objets d'origine antique que l'on découvre journellement dans nos environs; ceux, en petit nombre, il est vrai, que l'on a trouvés de loin en loin, à Lille même, et qui paraissent appartenir à l'époque gallo-romaine, disent assez que les légions ont passé par là. Mais nous n'avons rien vu jusqu'à présent qui pût nous faire penser qu'elles ont eu, sur le territoire occupé aujourd'hui par la ville de Lille, et même quelques lieues

à la ronde, des établissements d'une certaine importance. Nous ne connaissons aucun témoignage sérieux à l'appui de cette opinion, rarement émise d'ailleurs, qu'Alexandre-Sévère aurait fait bâtir à Lille un château autour duquel se seraient groupés plus tard des habitations, des thermes, etc. C'est à des chroniqueurs du moyen-âge, toujours disposés, comme on sait, à donner crédit aux récits merveilleux concernant les origines, que l'on demande la preuve d'une assertion que nous devons combattre, car elle ne repose ni sur les récits des auteurs anciens, ni sur les monuments, les seuls témoignages cependant sur lesquels l'archéologue puisse établir solidement sa conviction. Nous savons bien que l'on a cru voir dans des substructions découvertes à Lille, il y a peu d'années, les restes d'un édifice gallo-romain, mais nous nous sommes toujours élevé contre cette opinion de l'un de nos collaborateurs de la commission historique du Nord dont nous estimons fort les travaux et l'érudition, et quand le moment sera venu d'engager une discussion technique en présence des hommes spéciaux que cette solennité scientifique réunit aujourd'hui, il nous sera facile, nous le pensons, de démontrer que les prétendus thermes gallo-romains de la ville de Lille ne sont autre chose qu'une crypte romane.

En quittant la période romaine pour passer aux monuments d'une époque postérieure, faisons, en ce qui concerne nos contrées septentrionales, une remarque qui a été faite sans doute avant nous, dans d'autres parties de la France : c'est qu'il existe entre les édifices religieux, les seuls qui, durant plusieurs siècles, aient fourni au génie des artistes les moyens de se faire connaître, c'est qu'il existe, disons-nous, entre les édifices

religieux du moyen-âge élevés au nord comme au midi, à l'est comme à l'ouest, une similitude parfaite dans leurs dispositions principales ; c'est que l'abandon d'un style architectonique et l'adoption de principes nouveaux se sont manifestés sur tous les points, nous ne dirons pas seulement de la France, mais de l'Europe entière, avec une spontanéité qui peut paraître merveilleuse quand on considère que les habitudes d'un peuple, ses mœurs, ses besoins, le degré de civilisation, doivent nécessairement influer sur l'état des arts et plus encore sur l'art de bâtir que sur tous les autres. Cette fidélité quasi scrupuleuse des différents peuples à se copier réciproquement, ce syncrétisme monumental est une des circonstances les plus curieuses de l'histoire de l'art. On l'attribue généralement à l'influence des couvents, seuls refuges des arts comme ils l'étaient des lettres pendant les luttes du moyen-âge, et à leurs nombreuses et puissantes ramifications. Elle est due surtout à ces corporations d'artistes que la Lombardie et les Etats voisins paraissent avoir connues les premiers, et qui, sous le nom générique de *Lombards*, avaient créé à leur profit, dans toutes les contrées de l'Europe, une sorte de monopole artistique, comme ils s'étaient créé par le fait un véritable monopole industriel.

Cependant, hâtons-nous de le dire, cette analogie que nous venons de signaler se manifeste, d'une manière moins frappante peut-être, dans les édifices des premiers siècles du moyen-âge que durant les dernières périodes de l'architecture religieuse. Dans les premiers temps, les cérémonies du culte n'étant pas les mêmes sur tous les points de la chrétienté, l'église latine n'ayant pas encore étendu partout ses règles et ses usages, les archi-

tectes purent s'écarter, quelque part, des préceptes qu'ils observèrent ailleurs avec une scrupuleuse fidélité. Mais quand la religion catholique fut universellement professée, quand le cérémonial fut irrévocablement fixé et observé, les loges maçonniques durent se conformer partout, au moins pour les dispositions principales, aux modèles que les besoins du culte avaient fait choisir. Aussi ne retrouvons-nous plus, dans les édifices postérieurs au XIe. siècle, cette différence, quelquefois très-prononcée, que l'on remarque entre les monuments du même âge et dans des contrées peu distantes. A partir de cette époque, c'est bien plutôt dans les détails de la construction, dans la variété et dans la forme des ornements que l'artiste exerce son imagination et son adresse, que dans les grands agencements des parties principales de l'édifice. Toutefois, que l'on ne s'y trompe pas, on retrouve encore dans ces accessoires une similitude qui révèle l'influence du système d'association. Certains types sont reproduits avec une telle fidélité que l'on serait tenté de croire que le surmoulage était déjà connu de quelques faiseurs d'images de ces temps-là; certaines allégories se retrouvent exactement copiées dans des édifices fort éloignés l'un de l'autre, mais appartenant néanmoins à la même contrée. Les confréries maçonniques semblent s'être toujours assez exactement conformées aux mœurs et aux habitudes des populations parmi lesquelles elles exerçaient leur profession. L'iconographie catholique n'est pas absolument la même au nord et au midi; la flore murale qui se fait remarquer, sous le ciel chaud des pays méridionaux, par une abondance et une fécondité luxuriantes, est simple et peu variée dans nos régions septentrionales. S'il nous était

permis de faire ici un rapprochement plus exact qu'on ne pense entre la poésie et l'architecture, nous dirions qu'il existe entre nos monuments du moyen-âge dans le nord de la France et ceux du midi la différence que l'on observe entre les troubadours provençaux et les trouvères du nord, entre le *Tençon* de Savary de Mauléon et le *Rou* de Wace.

Ces causes générales que nous venons d'assigner à la similitude des monuments religieux dans les différentes contrées de l'Europe nous sont également applicables. La Flandre a eu ses moines architectes et probablement aussi ses corporations maçonniques; elle a eu ses seigneurs croisés qui ont rapporté de l'Orient des modèles qu'elle s'est empressée d'adopter. On assure même que deux églises furent construites suivant le plan du tombeau du Sauveur à Jérusalem. La dernière, rendue méconnaissable par des travaux exécutés à différentes époques, montrait, il y a quelques mois encore, à Roubaix, des restes informes et sans intérêt pour l'histoire de l'art. Mais, en subissant la loi de tant de maîtres, la Flandre a dû prendre aussi leurs usages et leurs goûts. C'est donc dans les contrées placées sous la domination où elle se trouvait elle-même qu'elle allait chercher des inspirations pour ses monuments, beaucoup plus que dans les provinces françaises qui l'avoisinaient. Si nous n'avions craint d'étendre au-delà des bornes ce rapide aperçu, nous eussions montré, en nous étayant de preuves empruntées aux monuments existants, que ce n'est pas de la France que vous sont venus nos principaux types architectoniques.

Les monuments existants! hélas! Messieurs, chez nous, ces preuves sont rares aujourd'hui, et, sauf quelques

exceptions, c'est à nos voisins et anciens compatriotes qu'il faut aller demander ce que furent les monuments antérieurs à Charles-Quint. Au milieu des luttes continuelles dont notre sol historique a été le théâtre, nos pères n'ont pu songer à élever de ces grands édifices dont la masse imposante semble avoir défié le zèle des démolisseurs; et, sauf nos anciennes et somptueuses abbayes, il serait difficile de citer ailleurs que dans le Cambrésis et le Hainaut un monument considérable élevé du IXe. au XIIIe. siècle. Mais les descriptions qui nous sont restées des anciennes maisons claustrales, les débris que les fouilles ont fait découvrir, donnent la plus haute idée de l'importance de leurs constructions. L'abbaye de Bourbourg, celle de Saint-Winoc et tant d'autres dont la fondation remonte aux premiers siècles du christianisme, n'étaient pas moins dignes d'admiration par la richesse de leurs églises, qu'elles ne sont intéressantes à étudier dans leurs constitutions intérieures et dans leur influence sur les arts et sur les lettres.

Le département du Nord, sans tenir compte des démarcations politiques antérieures aux événements de 1667, n'a pas conservé d'édifices de ce style architectonique que l'on pourrait appeler aussi, en le comparant au style classique des siècles précédents, le *Romanum rusticum* comme on désignait la langue parlée à cette époque. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de montrer des monuments ou débris de monuments appartenant au style roman primitif, bien que l'on ait cru reconnaître les caractères de cette architecture dans l'église d'Honnecourt, arrondissement de Cambrai, dans les églises de Bissezeele et de Bollezeele, arrondissement de Dunkerque. Ces deux dernières pourraient bien appartenir

au roman secondaire, mais nous ne voyons dans la tour de l'église d'Honnecourt qu'un fragment d'un édifice du roman de transition. Nous mentionnerons aussi, avant de passer à la période ogivale, les débris de l'antique abbaye de St.-Winoc à Bergues, de l'ancienne église de Vaucelles, et quelques fragments que l'on rencontre de loin en loin dans des églises restaurées ou reconstruites en partie à des époques plus ou moins modernes.

L'architecture ogivale est la seule dans le Nord qu'il soit encore possible d'étudier, dans ses différentes transformations, sur les monuments eux-mêmes. Beaucoup d'églises y ont été construites du XIIIe. au XVIe. siècle; beaucoup existent encore dans nos villes et dans nos campagnes, mais généralement elles se font remarquer par leurs petites proportions, et le peu d'élévation de leurs voûtes. Nous ne connaissons pas d'édifices de style ogival dans le département qui aient un triforium ou galeries intérieures régnant au-dessus des travées de la nef principale; sauf de rares exceptions, et qu'il faudrait surtout emprunter à quelques églises de campagne, cette grande nef ne reçoit la lumière que par les fenêtres des nefs latérales et de l'abside, les arceaux des voûtes s'appuyant généralement sur les chapiteaux des colonnes. Nous citerons comme exemples, pris auprès de nous, de constructions de ce genre, les églises St.-Maurice et St.-Sauveur de Lille, l'église St.-Eloi de Dunkerque, etc. Il ne serait pas sans intérêt de rechercher la cause de cette disposition caractéristique de nos édifices religieux. Comment se fait-il qu'alors que l'on construisait, dans des villes voisines, qui ne sont plus françaises aujourd'hui, mais qui étaient placées à cette époque sous l'autorité des mêmes maîtres, des églises dans des pro-

portions colossales, on se soit borné à élever chez vous ces églises basses et de médiocre étendue qui semblent n'avoir été faites que pour les besoins d'un petit nombre de fidèles? Les ressources auraient-elles manqué partout? L'œuvre aurait-elle été interrompue avant que l'architecte eût complété l'exécution de ses projets? Craignait-on d'entreprendre, au milieu des événements qui se succédaient avec une grande rapidité, des monuments que l'on désespérait de mener à bonne fin? L'une de ces causes, sans doute, est la vraie, si toutes n'ont pas contribué à la fois à faire adopter ce genre d'édifices de médiocre étendue, peu coûteux et, par conséquent, plus en rapport avec la pénurie des populations et la petite fortune des seigneurs et des princes. On faisait alors comme aujourd'hui de l'architecture pour toutes les bourses.

Les mêmes causes n'auraient-elles pas produit les mêmes effets sur cette partie de l'art figuré qui comprend la sculpture, la statuaire et la peinture sur verre? Si nous ne connaissons, dans toute l'étendue de notre territoire actuel, aucun édifice qui se fasse remarquer par la richesse et l'abondance de son ornementation; si aucun ne possède de ces longues litanies de saints personnages en pierres exécutées pour l'édification des fidèles; si les verrières historiées qui ont été placées dans la plupart des églises du XIIe. au XVIIe. siècle, sont si rares dans les nôtres, la faute n'en est pas tout entière aux dévastations hérétiques du moyen-âge et au vandalisme de nos jours. Partout où nous avons étudié nos monuments, nous avons été dans le cas de faire cette remarque que tout semble y annoncer une intention d'économie. On voudrait pouvoir soulever ces voûtes qui

pèsent quelquefois si lourdement sur les colonnes ; on voudrait historier ces chapiteaux, ces portails qui ne sont guère ornés que de rares crochets et de feuillages empruntés presque exclusivement au chou et au chardon. Tout cela est bien froid quand on le compare à la somptuosité des basiliques élevées autour de nous; et l'on se demande si la doctrine religieuse, si les synodes, si les docteurs qui ont consacré le principe de moralisation et d'édification par les images étaient moins en honneur dans nos contrées.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir eu des artistes habiles que la Flandre française ne peut rien offrir aujourd'hui à l'admiration des archéologues. Ce qui lui reste de vitraux peints, de stalles et de confessionnaux sculptés, de statues et de monuments funéraires, prouve qu'il n'a manqué à ses architectes, à ses sculpteurs et à ses peintres-verriers qu'une occasion favorable pour appliquer, d'une manière plus large et plus complète, leurs connaissances artistiques. Le bois a été travaillé par eux avec une admirable perfection; on peut en dire autant du marbre, de l'albâtre, de la pierre. Mais c'est aux riches abbayes qu'était réservé tout le luxe que l'art chrétien savait déployer à cette époque. C'était pour elles que se peignait le verre, qu'on ciselait l'or, l'argent, l'ivoire. Beaucoup de ses travaux s'exécutaient d'ailleurs par les membres de la communauté, qui rivalisaient entre eux de zèle et de talent pour accumuler des richesses qui ont si souvent tenté les déprédateurs. Les églises qui ne dépendaient point des abbayes ou des collégiales, et qui n'étaient protégées ni par des princes ni par des seigneurs, étaient bien loin d'offrir un pareil luxe. Le patronage de ces grands de la terre valait au

contraire aux édifices religieux, soit des vitraux peints dont les scènes principales empruntées à la bible ou à la légende dorée, n'excluaient pas la représentation des hauts faits attribués à l'illustre protecteur; soit des statues ou des bas-reliefs votifs, soit des jubés, des tabernacles, des tables de communion, etc., jusqu'au moment où la mort venait frapper le personnage et clore par un mausolée la liste de ses pieuses munificences.

Dans la plupart de nos églises du Nord, où l'architecture n'a pas déployé toutes ses ressources, les regards de l'antiquaire ne se portent plus guère que sur ces témoignages de la protection seigneuriale. Nous ne les avons pas visitées toutes, à beaucoup près, mais dans le nombre déjà assez considérable de celles que nous avons vues, nous n'en connaissons guère qui ne doive à cette circonstance le seul monument qu'elle possède. Nous ajouterons même que l'iconographie catholique dans cette partie de la France ne peut être étudiée que sur les tombeaux et sur quelques rares figures que l'on rencontre dans l'intérieur de beaucoup d'églises à la retombée des voûtes. Ce n'est pas ici qu'il faut chercher ces vastes décorations en pierres des portiques d'Amiens et de Reims, ce monde de statues qui animaient les frontispices des grands monuments de l'art chrétien; nos porches sont déserts; l'œil cherche vainement dans la profondeur des voussoirs un sujet pieux ou allégorique, un tympan historié; il glisse vite sur ces froides nervures qui dissimulent à peine la nudité de l'arcade en tiers-point ou du trumeau qui, dans beaucoup d'églises des autres contrées, supporte la figure vénérée du patron du monument.

Il serait trop long de citer ici tous les édifices où l'on

retrouve encore des monuments élevés par de pieuses fondations. Nous indiquerons parmi les principales, la petite église de Flètres (arrondissement d'Habrouk), qui possède la plupart de ses verrières des XVIe. et XVIIe. siècles, dont les sujets, appartenant au nouveau testament, sont traités d'une manière qui ferait honneur aux Gonthier et aux Leviel; un bas-relief en albâtre du plus beau style de la renaissance et des sculptures sur bois de la dernière période. Il est à remarquer que c'est plus généralement dans les églises des campagnes que dans celles des villes que l'on rencontre ces précieux souvenirs. Les briseurs d'images n'ont pas aperçu tous les clochers rustiques; la bande noire exerçait plus particulièrement sa funeste industrie dans les grandes cités, et les tombes illustres de la collégiale de Saint-Pierre de Lille seraient peut-être encore debout si la voûte d'une modeste église des champs les eût abritées.

Il faut donc le dire tout d'abord au congrès, la Flandre française, le Hainaut et le Cambrésis pleurent, nous ne dirons pas seulement sur les ruines de leurs monuments les plus considérables, car ces ruines aussi ont diparu, mais sur le sol où ils ont existé jadis. -- Toutefois ils comptent encore, parmi les monuments de second ordre qui leur restent, des sujets intéressants d'observations et qui permettent d'étudier l'histoire de l'art dans ces contrées, depuis le XIIe. siècle jusqu'au XVIIe. sans trop d'interruption, depuis l'église de Bissezeele jusqu'à la tour de l'ancienne abbaye de Saint-Amand; depuis les fonts baptismaux de Chéreng, jusqu'au jubé de Saint-Géry, à Cambrai.

Nous venons de nommer la Tour de St.-Amand. On

ne nous pardonnerait pas, Messieurs, d'omettre, dans cette circonstance solennelle, ce débris si important de la splendeur passée de l'antique monastère d'Elnon, dont la fondation se lie à celle de la vieille monarchie française. On nous le pardonnerait d'autant moins qu'en ce moment les pieux souvenirs du pays se reportent avec une nouvelle sollicitude vers la conservation de ce monument que le temps et les intempéries fatiguent et menacent. Nous regrettons que la distance qui sépare Lille de St.-Amand mette obstacle à la visite du congrès. Nous eussions désiré recueillir son avis sur les restaurations que l'on projette et nous étayer de son témoignage auprès du gouvernement afin d'obtenir le subside dont on a besoin pour sauver l'édifice d'une ruine de plus en plus imminente. Nous tâcherons de remédier à cet inconvénient en mettant sous les yeux de la savante assemblée les dessins détaillés et complets d'un monument qui est bien loin d'être un modèle de bon goût et de correction, mais dont la bizarrerie même intéresse.

Nous avons parlé des luttes dont la Flandre a été le théâtre. Cet état, pour ainsi dire permanent, de belliqueuse agitation, durant lequel le bourgeois avait toujours la lame au poing et la cotte de maille sur la poitrine, avait couvert le pays de forteresses considérables. Indépendamment des travaux de fortification entrepris par les seigneurs pour leur défense personnelle; indépendamment des remparts élevés par les villes pour se mettre à l'abri des attaques si fréquemment dirigées contre elles; indépendamment des murs d'enceinte et des fossés qui mettaient la population des monastères à même de repousser un premier coup de main, on voyait encore quelques forts détachés dont l'existence a été ré-

vélée par des restes de constructions qui semblent n'avoir eu d'autre destination que de défendre, contre l'invasion une certaine étendue de pays. La Flandre est encore couverte de débris d'établissements militaires encastrés dans les fortifications modernes de nos places de guerre, ou qui ont échappé à la démolition des forteresses féodales, qu'un nouvel ordre de choses politiques et l'introduction de nouvelles habitudes et de nouveaux besoins avaient fait successivement abandonner.

Il ne faut pas trop séparer des édifices militaires le beffroi de la commune. Lui aussi paraît avoir eu, dès le principe, une destination analogue. Sans nous occuper ici des anciennes machines de guerre, auxquelles on semble croire qu'il a dû son origine, on peut penser que même après le XIIe. siècle, époque à laquelle nos villes commencèrent à obtenir le droit de *commune*, le beffroi conserva une destination militaire, et que ce ne fut que long-temps après qu'il devint exclusivement l'emblême de la puissance communale. Nous avons conservé plusieurs édifices de ce genre dont le plus ancien pourtant ne remonte pas au-delà du XIVe. siècle.

Nous voudrions, Messieurs, continuer et compléter ces indications sur les édifices que l'antiquaire peut encore observer dans nos contrées. Nous voudrions vous parler de nos maisons communes, de nos portes de villes, de nos maisons particulières, mais le temps nous a manqué. Notre but qui, d'ailleurs, n'a pas été atteint, n'était sans doute que de nous charger d'une sorte d'introduction aux travaux de votre section d'archéologie monumentale ; cependant, sans nous écarter du cadre restreint dans lequel ces notes auraient dû se renfermer, il eût été convenable d'entrer dans des détails plus longs

et plus précis ; d'insister sur les caractères principaux des différents styles architectoniques dans cette partie du nord de la France qui forme aujourd'hui notre département; de rechercher quelle fut l'influence étrangère sur les monuments élevés durant les diverses occupations de ce pays; de combattre cette opinion qui tend à faire croire que l'introduction des différents styles a été plus lente dans la Flandre française que dans d'autres contrées; de prouver, par quelques exemples, que nous avons eu nos peintres et nos sculpteurs comme les Pays-Bas ont eu les leurs; d'émettre quelques avis sur l'iconographie catholique, malgré la rareté des types qui nous sont restés; nous voulions examiner tout cela avec vous, Messieurs, mais des événements indépendants de notre volonté y ont mis obstacle. Au reste, les enquêtes qui vont s'ouvrir suppléeront à l'insuffisance de nos renseignements. Aidé nous-même des observations que nous avons recueillis, des dessins que nous avons faits sur des monuments de différents âges et de nature différente, nous pourrons peut-être apporter, dans la discussion, quelques matériaux utiles dont votre expérience et votre érudition vous feront tirer le meilleur parti possible dans l'intérêt de l'histoire de l'art.

Après ce discours qui a été vivement applaudi, on a procédé, sur la demande de M. le Directeur, à la répartition des diverses questions du programme entre la section d'archéologie et la section d'histoire.

Le Secrétaire-général,
B^on^. DE ROISIN.

Section d'archéologie.

Séance du 3 juin 1845.

Présidence de M. DE CONTENCIN, préfet du Nord par intérim, membre du Conseil de la Société.

Siègent au bureau MM. de Caumont, Cte. de Furstemberg, Le Glay, de Lassault, de Roisin, de Glanville.

M. le président donne lecture à l'assemblée de la correspondance.

Une lettre de M. Bottin, de Paris, annonce l'envoi de plusieurs mémoires.

M. Boucher de Perthes offre plusieurs ouvrages, ainsi que le Bulletin des travaux de la Société royale d'émulation d'Abbeville, dont il est président; M. l'abbé Dopigez de Douai, fait parvenir un mémoire sur l'époque celtique, et M. Calvet, inspecteur des monuments du département du Lot, deux mémoires sur le château de Castelnau.

M. de Caumont présente le 1er. vol. des travaux de l'Institut des Provinces, qui vient de paraître. M. le Glay, est chargé de faire un rapport sur cet important ouvrage.

La section s'occupe de régler l'ordre qu'elle suivra pendant la session dans les travaux.

Sur l'invitation de M. de Caumont, M. le B^on^. de Roisin lit un mémoire répondant à une question du programme et dans lequel il signale les causes qui ont fait passer l'architecture germano-romane dans la phase de transition. Il cherche à établir que la transition s'est effectuée

en-dehors de toute influence étrangère. Il reconnaît eu égard à la cathédrale de Cologne un fait de transmission de métropole à métropole, c'est-à-dire d'Amiens à Cologne. Il cherche si durant le XIIIe. siècle on peut constater un mouvement ogival cisrhénan ou transrhénan s'avançant à la conquête architectonique du Rhin et échelonnant sa route par des monuments. Ce savant mémoire est écouté avec beaucoup d'intérêt.

MÉMOIRE DE M. LE BARON DE ROISIN.

MESSIEURS,

Lorsque sous l'empire des circonstances, l'art entravé dans sa marche subit un repos forcé : ce temps d'arrêt peut être favorable à son développement. La réaction même éloignée reste toujours imminente, elle éclate avec l'intensité d'un ressort long-temps comprimé, l'art se relève et acquiert une impulsion qui lui fait réparer promptement le temps perdu. Les terreurs de l'an 1000 avaient fait tomber l'équerre et le ciseau des mains de ces artistes, qui, dans la sincérité de leur foi chrétienne, ne se croyaient que les édificateurs de la maison de Dieu, car Dieu allait la détruire. Mais ils reconnaissent que la miséricorde divine prolonge l'existence du monde, et vous savez quelle prodigieuse activité a vivifié le XIe. siècle.

Les grandes commotions sociales qui ne semblent devoir laisser après elles que ruines et désolation, préparent des renaissances. La présence, l'action d'éléments nouveaux opèrent une régénération, c'est la naissance d'un art renouvelé ou d'une nouvelle phase dans l'art.

« Supposez, dit M. Fourtoul, que les grandes invasions « n'aient pas apporté l'élément tudesque au sein des po- « pulations de l'Occident, et que les races antiques aient « poursuivi leur développement sous l'influence du chris- « tianisme et la protection de Rome; ne vous semble-t- « il pas que vous fermez toute issue à l'avénement de « l'ogive?... que le goût latin persiste. Il témoignera « de son empire par le maintien de son plein cintre. « Donnez au sentiment germanique une part dans le « réglement de la vie moderne, et vous rendez l'ogive « possible? »

Mais, réduisons le principe à une formule qui nous permette l'application spéciale. Nous disons, lorsque le fléau de la guerre s'abat sur une contrée, lorsque l'avalanche a passé et rasé le sol, l'art local, appelé à réparer le désastre, peut se trouver par le fait même sur le seuil d'une ère nouvelle. En effet, que par un retour sur lui-même, par la contemplation, l'étude de ses propres œuvres, il ait déduit de nouvelles combinaisons, des modifications de formes; le moment est venu d'appliquer ces théories. Qu'une contrée voisine ou distante ait marché dans une voie de progrès dont il ait conscience par transmission médiate ou immédiate : le moment est venu d'accéder à cette influence. Enfin, que l'art local se trouve en arrière du canon régulateur de l'époque, le moment est venu de s'y rallier. Sera-ce progrès? sera-ce décadence? ceci dépend du point où l'art est parvenu.

Tournons nos regards vers l'Allemagne rhénane, étudions les merveilles monumentales dont s'enorgueillit l'opulente Cologne, et celles réparties sur les rives du beau fleuve jusqu'à Coblence. Là régnait exclusivement au XIe. siècle le principe roman. Le principe bysantin devait

y prévaloir au XIIe. et atteindre à son efflorescence au commencement du XIIIe.; mais dès l'aurore de ce même siècle, alors que la cité d'Agrippa persistait dans ce style, où se combinent l'élément roman et l'élément bysantin, et que nous qualifierons avec M. de Caumont de *germano-roman*, en attribuant à cette dénomination le sens complexe qui tient compte du double élément générateur, alors que Cologne semblait dire *nescio novitates;* les villes du haut diocèse (Oberstift) adoptaient soudainement le style de transition. Ne semble-t-il pas naturel que la cité métropolitaine façonne en quelque sorte les monuments de sa juridiction? il en est ici tout autrement. Par des raisons que nous chercherons à préciser, le haut diocèse était mûr pour la période de transition; une commotion politique précipita l'événement.

Durant le laps de temps qui s'écoula entre 1198 et 1206, la contrée que nous parcourons fut le théâtre de sanglants démêlés Guelphes et Gibelins. La bataille de *Wassenberg*, livrée aux plaines de juillet, décida entre Othon de Brunswick et Philippe de Hohenstauffen, mais huit années de dévastation avaient précédé le dénouement du drame. Les princes du Bas-Rhin, de ce nombre l'archevêque de Cologne, Adolphe d'Altena, partisans d'Othon, eurent à supporter le premier choc; Philippe lança sur leurs possessions ses hordes bohêmes, et, durant les années 1198 et 1199, *Bonn, Remagen, Sinsig, Andernach, Coblence* furent mis à sac. Une partie du bas diocèse (Niederstift) notamment *Neuss*, éprouva le même sort. On le voit, au commencement du XIIIe. siècle, toutes les villes que nous venons de nommer, avaient à relever les ruines de leurs monuments religieux, ou à les reconstruire sur nouveaux frais.

Incendié en 1205, dès 1208 *Neuss* était à l'œuvre. *Andernach* suivit. Le moine Cæsarius de Heisterbach parle en 1221 de la rénovation de *Bonn*; *Remagen* fut consacrée en 1245. On ignore la date eu égard à *Sinsig*, mais la grosse cloche porte le millésime de 1299. Ainsi, dans le cours du XIIIe. siècle, tous ces monuments avaient pris leur forme actuelle, proclamant l'intention systématique de substituer au canon roman le canon de la transition.

La dévastation à main armée du haut diocèse avait fait entrer l'art local dans cette voie, qui l'amenait pas à pas à la période ogivale: en voici d'autres preuves.

A six lieues en amont de *Bonn*, près *Remagen*, s'ouvre la vallée de *l'Ahr*, vallée de déchirement, l'une des plus étonnantes exhibitions de roches disloquées que puisse espérer le géologue; l'entrée ne laisse pas même soupçonner cette sauvage nature, elle se prête aux opérations stratégiques, et ne fut pas épargnée par les Vandales aux gages de Philippe. Nous trouvons là l'église d'*Heimerzeim*, pure transition, celle d'*Ahrweiler*, marquée à l'empreinte ogivale, élevée de 1245 à 1276. Remontons le Rhin, trois lieues plus haut, s'ouvre à son tour la vallée de *La Brohl*, sorte de gorge, devenue praticable par l'exploitation du Tras, mais il en était sans doute tout autrement au XIIe. siècle. Un parcours de 2 lieues nous amène aux bords d'un lac cratère éteint, et qui, naguère encore, éprouvait une commotion sous-marine. Là, sise aux bords de la vaste nappe d'eau, admirablement détachée du coteau de forêt qui l'adosse, se dresse la majestueuse église de l'abbaye de *Laach*. Le bruit des armes n'avait pas troublé cette retraite, ce monument ignore la transition, et par ses deux chœurs et ses tours, se réclame de la famille des grandes cathédrales du Haut-Rhin. Gagnons

Coblence, traversons ce fleuve dont on ne s'éloigne qu'à regret. La cathédrale de *Limburg sur la Lahn*, rebâtie de 1213 à 1242, est un des monuments les plus remarquables de la transition. Revenons sur nos pas, en suivant la rive droite, les églises sont moins importantes : *Linz*, *Erpel*, *Unkel* ont leur part de transition. Enfin, aux sept montagnes dans le riant vallon de *Heisterbach*, où s'étaient abrité les disciples de saint Bernard, l'église dont les pierres avaient la singulière destinée de se convertir au XIXe. siècle en courtines et bastions à Wésel, sous le gouvernement de Murat; l'église bâtie de 1202 à 1233 est tout entière de la transition.

Pendant ce temps que se passait-il à Cologne? Grâce à ses fortes murailles, à sa vaillante bourgeoisie, Cologne avait tenu tête à l'orage. Mais en 1199, le feu avait consumé l'église des *saints apôtres*. On l'a reconstruit en style germano-roman. Plus tard Cologne s'associe au mouvement en élevant la coupole de *saint Géréon*, mais elle affecte au cloître adjacent le style du XIIe. siècle. *Saint-Cunibert*, *Saint-André* se prêtent à des détails de transition. Cologne n'en reste pas moins essentiellement romane. Puis, vers le milieu du siècle, un an après la consécration de *saint Cunibert* (1247), elle passe d'un bond au point culminant de la période ogivale, par cette admirable fleur de l'art chrétien, par cette cathédrale, fille de la France, fille d'Amiens, monument d'un aspect si nouveau, si étrange, si inattendu pour le populaire colonais, qu'il ne se l'explique que par l'intervention d'une puissance surnaturelle. C'est *la part du diable*, tradition révélant déjà l'origine étrangère.

Concluons de ce qui précède, que dans les recherches de synchronisme, lorsque l'on veut apprécier la marche

de l'art, il faut tenir compte des faits historiques locaux, car vous venez de voir quel rôle décisif la lutte d'Othon et de Philippe joue dans la rénovation, dans l'acheminement vers la période ogivale. Prenons acte encore de ce que le mouvement n'est pas venu de Cologne. Le fait a son importance? est-il venu du dehors? y a-t-il ici transmission? c'est ce que l'étude des monuments va nous apprendre.

A l'exception peut-être de la Normandie, écrivait dans le premier volume de l'annuaire du Bas-Rhin (1) le docteur Burckhart, nous traduisons : la contrée rhénane est réellement l'une de celles qui a fait le plutôt abandon de la basilique, c'est-à-dire de l'église à plafond, reposant sur colonnes monostyles. Dès le XIe. siècle, sinon dès le Xe., le mode de construction rhénane accuse le projet arrêté de voûtement. Sur le Haut-Rhin, en Bavière, en Franconie, on s'en tient à la basilique, et dans certaines parties du nord de l'Allemagne, le nombre de ces monuments surpasse de beaucoup celui des églises voûtées; au penchant du Harz, surtout à Hildesheim, et ce n'est réellement qu'au XIIe. siècle que ce style a atteint son riche et entier développement. Il est à remarquer que ces monuments l'emportent de beaucoup, eu égard au luxe, à l'élégance, au faire de l'ornementation sur les créations purement romanes du Rhin, et il faut redescendre jusqu'aux édifices de la pleine transition, par ex. : *Heisterbach*, pour trouver mérite égal. Au Moyen-Rhin, les basiliques de construction tardive, telles que *Saint-Georges* de Cologne,

(1) Le second volume de ce recueil contient un article de M. le professeur *Kinkel*, de Bonn, où nous avons puisé de précieuses indications.

Hochst de Francfort, *Saint-Mathias* de Trèves, ne sont réellement que des exceptions. *Worms, Mayence, Saint-Castor de Coblence, Sainte-Marie du Capitole* de Cologne, sont construits dès leur base en vue de recevoir des voûtes.

Cette opinion est complètement erronée, comme l'a démontré M. Reichensperger, notre savant et zélé collaborateur, dans l'œuvre de répandre, de populariser en Allemagne les travaux de l'archéologie française. En effet, il est de toute notoriété que *Saint-Castor de Coblence* n'a été voûté qu'au XVIe. siècle. La nef centrale de *Sainte-Marie du Capitole* était originairement clôturée par une charpente, et M. de Lassaulx estime que la voûte ne remonte qu'au XIVe. siècle. Aux trois basiliques exceptionnelles citées par M. Burckhard, il faut ajouter toute une phalange de monuments, la plupart datant du XIIe. siècle : les églises d'*Eberbach, Mittelheim, Johannisberg, Ems, Vallendar, Saint-Jean, Oberlahnstein, Saint-Florins de Coblence, Sainte-Ursule, Sainte-Cécile, les Apôtres* de Cologne, *Kayserswerth* et l'abbaye de *Brauweiler*, énumération dissonante, mais qui nous importe, car M. Whewel, de Cambridge, a pris pour principe de la classification des monuments rhénans les diverses combinaisons et modifications de voûtes. M. Wiegmann, de Dusseldorf, considère l'art gothique comme rigoureusement déduit de la voûte ogive, et cela le conduit, dans sa manière de voir, à faire honneur de l'invention à l'Allemagne. Il incombe donc de constater cette persistance de la basilique, de l'église à plafond aux bords du Rhin, jusques dans le cours du XIIIe. siècle.

L'architecture germano-romane, pour nous servir d'une expression allemande, est un Innenbaukunst, une *architecture interne*. De fait, dans le principe, elle s'attache

essentiellement à coordonner l'intérieur de ses monuments. Elle vise à un effet de puissance, à la clarté des combinaisons, de l'ordonnance. Elle veut être imposante, elle veut être comprise. A l'extérieur, elle dispose des surfaces planes dont l'ornementation n'est pas de nécessité architectonique, reste facultative, ou subordonnée à l'inspiration des artistes, ce qui la rend souvent incomplète, surchargée, bizarre. Ce qu'elle entend à merveille, c'est de clore chœur et transepts par une heureuse trilogie d'absides rondes, de les harmoniser en comblant l'angle rentrant par le corps sphérique d'une tour. Mais s'agit-il de substituer à la primitive abside occidentale façade et portail? elle tâtonne et n'aboutit qu'au médiocre. Nous n'en voulons d'autres preuves que les façades des églises romanes de Cologne, *Saint-Martin*, les *Apôtres*. Ce qui lui réussit encore, c'est le couronnement de l'édifice, la petite galerie, évoquée dans l'origine par un besoin de surveillance d'un lieu élevé; spacieuse alors, romaine comme à la cathédrale de Trèves, bientôt bysantine, et restreinte par le développement des clochers, à un rôle d'ornementation et aux dimensions qu'il comporte.

Parce qu'elle visait à l'effet de puissance, l'architecture germano-romane ne devait pas tarder à affectionner les tours. Parce qu'elle visait à l'harmonie d'ensemble, elle devait les rendre partie intégrante du monument; parce parce qu'elle visait à la clarté et restait toujours préoccupée de l'intérieur, elle devait inscrire l'ordonnance interne dans la disposition respective des tours. De toute nécessité il lui en fallait une pour dérober l'escalier qui conduisait à la galerie, et trouver où suspendre la modeste campanille; la symétrie fit placer deux tours rondes aux côtés de l'abside orientale. En grandissant en passant

au rectangle, elles deviennent en quelque sorte les gardes du corps du sanctuaire, la disposition est bonne d'ailleurs, en ce que l'étage inférieur pouvait suppléer à cet appendice embarrassant, mais inévitable, la sacristie. Bientôt on répète les tours à l'occident. On marque la croisée par une coupole, celle du second transept ou l'entrée du chœur occidental par une autre coupole. Nous voici arrivé à l'ordonnance des cathédrales du Haut-Rhin, *Spire*, *Worms*, *Mayence*, des églises de *Laach* et des *Apôtres*, ordonnance des plus imposantes, mais qui, sous peine de confusion, n'est applicable qu'aux édifices de cette taille. Où le système a-t-il pris naissance? quel est pour le Rhin le prototype du genre?

M. Boisserée (Sulpice), soupçonne dans ce double chœur une pieuse réminiscence du saint sépulcre; quoi qu'il en soit, il pense que la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, et l'église Sainte-Marie du Capitole, ont dû exercer une grande influence sur le plan de la première cathédrale de Cologne (814-873); cette dernière, à son tour, aurait servi de types à Mayence, Worms et autres.

Il faudrait s'entendre tout d'abord avec l'illustre archéologue sur l'ancienneté réelle de Sainte-Marie du Capitole; mais, concession faite, nous inclinerions encore de préférence pour l'hypothèse de M. Fourtoul.

« La grande salle des thermes de Trèves, dont la lon-
« gueur a dû être mesurée par trois voûtes, et dont les
« extrémités sont terminées par deux hémicycles, porte
« encore sur le côté oriental un autre hémicycle plus
« vaste, tandis que par le flanc occidental elle commu-
« nique avec une petite salle, qui répète sur une échelle
« agréablement variée les dispositions et les hémicycles
« de la grande.... Les formes de ces deux constructions,

« surtout les absides qu'on y trouve opposées l'une à « l'autre, offrent les analogies les plus frappantes avec « les grandes cathédrales qui ont été élevées en Allema- « gne au XIe. siècle. On dirait que le grand hémicycle « des thermes, dont la croupe puissante percée de deux « étages de fenêtres, s'arrondit au milieu de deux fortes « murailles planes, a fourni le modèle du frontispice de « presque toutes les églises. On en retrouve jusqu'aux « proportions dans le portail de la métropole de Trèves, « admirable témoignage de l'influence que l'architecture « civile des Romains a exercée sur l'architecture reli- « gieuse des peuples modernes. »

Rappelez-vous, Messieurs, que Trèves était la résidence la plus importante des Romains au nord des Alpes. La Germanie rhénane y contemplait la basilique, les thermes somptueux que la munificence impériale livrait à la multitude. La Germanie rhénane y dégageait cette forme sphérique, qui, devenue sa forme nationale, arrondira le donjon primitivement modelé sur le carré du camp romain, et complètement dégagé du rhythme rectiligne, se dessinera librement aux flancs des églises comme aux murs du manoir. Les antiques thermes de Trèves nous semblent la donnée première de Sainte-Marie du Capitole, des grandes cathédrales du Rhin. Trèves serait peut-être le berceau de l'art germano-roman.

Le luxe de tours et de coupoles ne convenait qu'aux grands édifices, l'art roman le comprend et tente de nouveaux essais. A *Schwarz-Reindorf*, en face de Bonn (1151), il résume le système en une seule et forte tour carrée. A *Saint-Martin* de Cologne (1152-1173), un énorme clocher, assis sur la croisée, supplante le dôme bysantin, et s'accompagne dans toute son élévation de quatre tourelles qui adhèrent à sa masse énergique.

Voilà ce qu'avait fait le style germano-roman, mais le style de transition, mu par des idées de perfectionnement, devient essentiellement une *architecture externe*. Précurseur du gothique, il veut remédier à cette nudité des parois latéraux et des façades; surtout il recherche l'élancement. Sans répudier la multiplicité des tours, il en veut une principale; de préférence il la place sur la croisée afin qu'elle relie, étreigne vigoureusement chœur, nef et transepts; il lui donne une élévation moyenne, si ses flancs recèlent la coupole, à laquelle on n'a point absolument renoncé, sinon il la pousse à grande hauteur; dans tous les cas, il unit la construction ronde ou octogone du corps de la tour au toit pyramidal, par des frontons triangulaires, connus de l'époque précédente. Bonn offre un splendide spécimen de cette ordonnance, désormais passé en règle. Remagen n'a de transition que le chœur. *Heisterbach*, fille de Citeaux, n'avait droit qu'au plus modeste clocher. *Heimerzeim* est plus instructif. La transition s'est contentée d'une seule tour centrale, et plutôt que de loger l'escalier dans une tour, l'architecte a préféré l'appendre latéralement au chœur. L'expédient n'est pas heureux, mais témoigne du parti pris de la diminution des tours. *Sinsig* reproduit les deux tours orientales, mais élève une forte tour centrale sur la coupole de la croisée. A *Andernach*, les tours de l'est avaient échappé à la destruction; on reste plus fidèle au principe roman, mais on donne aux tours de l'ouest un développement, une prépondérance qui fait présager les deux tours ogivales de la façade royale. Notons en passant la petite chapelle gothique de *Forlich*, elle date de 1369, ses murs sont lézardés, sa voûte livre passage aux eaux pluviales, on y a cessé le service divin; mais, comme en des jours

plus heureux, l'autel y est souvent paré de fleurs. « Nos pères priaient là, disent ces bonnes gens, nous y prions aussi. » *Neuss*, au-dessous de Cologne, diffère de ses contemporaines, l'une des aînées dans cette renaissance, elle place la petite tour sur la croisée, la grande sur la façade, mais en lui donnant la forme rectangulaire. Même disposition à Ahrweiler, seulement la tour est octogone, forme qui cadre mal au frontispice; mais, nous le savons, l'épée de Turenne a refoulé la façade sur la tour, et jadis la croisée était également surmontée d'un clocher. De tous ces monuments, le plus complexe, c'est la cathédrale de Limburg sur la Lahn. A l'intérieur, le canon roman, puissance et régularité, trois ordres d'arcades superposées, multipliant leur nombre, amoindrissant leur proportion, en raison de leur exhaussement, forment le pourtour complet, ordonnance d'une belle et austère simplicité. Aux jonctions des travées pilastres carrés, accompagnés sur chaque face d'un fût engagé gagnant le comble. A l'extérieur, la transition vise à l'effet le plus fastueux, à élancer toutes les parties du monument; elle renonce aux tours de l'est, mais rehausse l'abside par un toit conique, elle proclame la loi ogivale des deux tours carrées au frontispice; loin d'abdiquer le luxe héréditaire, elle dresse une tour à chaque angle des transepts, et couronne le tout par une ambitieuse tour centrale, octogone, à frontons triangulaires.

Redescendons de ces hautes régions qu'a fait la transition rhénane pour les façades?

A l'exception de Limburg, d'Andernach, la façade reste en général dégagée de tours; aussi, l'œil saisit-il sans peine les rapports d'élévation entre les bas côtés et la grande nef. Cette dernière commande ses acolytes, et se

termine par un fronton triangle équilatéral. Plus bas elle accorde appui aux toits plus horizontaux des bas côtés. Un vandalisme d'économie imagina parfois de prolonger après coup le toit de la nef centrale, de manière à le faire recouvrir les bas côtés. Ce manteau écrasant aveuglait les baies en-dessous du grand comble, et ouvrait nécessairement à la façade deux vides triangulaires, qu'il fallait combler tant bien que mal. Quant à l'ornementation, il suffira de rappeler à *Neuss* et *Andernach* cette profusion d'arcatures, de niches aveugles ou à jour; cette disposition de trois, cinq ou sept fenêtres, dont la centrale est proéminente, et qui s'étagent régulièrement; en un mot, ces jeux surprenants, enfantés par la combinaison des lignes rondes ou brisées en ogive naissante. Passons à l'extérieur des bas côtés.

Nous avions l'abside ronde ou polygonale des transepts, mais la transition rêve un pendant au frontispice; elle doit préparer l'avénement des portails nord et sud. De ce moment c'en est fait de l'union des trois absides, correspondantes aux trois extrémités des bras de la croix; l'abside terminale va s'éloigner de ses sœurs par le prolongement du chœur, qui préparera l'adjonction des collatéraux. C'en est fait encore de la forme sphérique des absides aux transepts. A *Sinsig* déjà les croisillons se terminent carément et s'adjugent de face l'entrée latérale du monument. Nous arrivons au chœur.

Le style germano-roman avait hautement mérité de l'art dans cette partie. Prenant pour thème l'abside aveugle de la basilique, il l'assied sur un noirâtre embasement de basalte, donnant relief à une construction de tuf ou de trachyte, que couronne la petite galerie, dont l'aspect assombri ou radieux change à chaque heure du jour.

Mais il faut que le rayon solaire image de la gloire céleste, vienne éclairer l'autel où, pour l'amour des hommes, le trois fois saint descend à la voix du prêtre, et l'on a pratiqué une ou deux rangées de baies cintrées, entremêlées de colonnettes, auxquelles il ne manque plus que l'étincelant vitrail. Aussi, la transition a-t-elle sagement respecté le chœur roman, lorsqu'elle l'a retrouvé debout comme à *Bonn*, à Andernach, à Saint-Géréon de Cologne, elle lui adjoint ses nefs et s'évertue de son mieux à concilier avec ce legs du passé son propre système. Les expédients, les palliatifs employés en cette occurrence, à Bonn, par exemple, sont intéressants à étudier. Mais le monument a-t-il complètement disparu, l'art doit-il créer? La forme arrondie de l'abside orientale ne lui suffit plus, il lui faut ce jeu de lumière que provoquent les formes prismatiques, l'abside devient pentagone, comme à *Sinsig*, *Heimerzeim*, *Remagen*, et plus loin à *Gelnhausen*, disposition qui pourrait être un emprunt à la forme octogone de la tour centrale, emprunt opéré au moyen d'une soustraction de 3 faces; remarquez que l'accessoire obligé de la tour, les frontons triangulaires surmontent quelquefois les faces du pentagone, comme à Sinsig et Gelnhausen. A Sainte-Marie du Capitole, les absides, au lieu de clore directement les bras de la croix, y laissent courir des pourtours faisant suite aux bas côtés; cette donnée germe du *deambulatorium continu* au rond point, est reprise par la transition. Attendu le prolongement des croisillons, on ne peut l'employer qu'à l'abside terminale du chœur, mais l'art fait un pas de plus. Heisterbach ajoute au pourtour des chapelles demi-circulaires. Les angles intérieurs du pentagone tiennent captive une colonne, ou un faisceau de colonnes; la transition jugeant

un fût d'un seul jet disgracieux, superpose plusieurs colonnes annelées. Dans le prolongement du chœur, ces faisceaux n'atteignent pas le rez de terre, mais reposent à hauteur d'appui sur une console, ou comme à Saint-André de Cologne, sur les épaules d'un ange. Il en est de même des fûts engagés sur les piliers, formant dans la nef la jonction des travées. Les fenêtres du chœur, par l'accroissement de leur nombre et de leurs dimensions, préparent évidemment la zône transparente du clerestory. Dans la grande nef, les baies sont plus restreintes, on y rencontre cette adjonction de plusieurs lancettes impaires, et qui, par la réunion de leurs sommets graduellement étagés, décrivent réellement le tracé de la grande fenêtre ogivale. Ailleurs et particulièrement dans les bas côtés, ce sont des arcades découpées, des demi-roses. A Heisterbach, où l'abside du chœur et la façade accompagnent la fenêtre romane centrale de deux lancettes, les bas côtés n'ouvrent que l'œil-de-bœuf, la grande nef n'épanouit que la rose, et remarquons-le, au terminal des croisillons la rose a déjà pris la place que lui destine le canon ogival; elle en a même acquis la dimension, il ne lui manque que le rayonnement. Dans la plupart de ces édifices, la grande nef a reçu la voûte ogivale, les bas côtés, la nef plein cintre. On donne pour raison que la suprématie étant invariablement dévolue à la nef centrale, on la rehaussait encore pour l'œil du spectateur, par l'emploi simultané des deux modes de voûtement. Quoi qu'il en soit, c'est un effet que l'on obtenait sans le chercher, dans les églises à trois nefs de même hauteur, par l'addition des tribunes aux bas côtés.

Cette assimilation des trois nefs fréquente en Allemagne, ne s'est jamais naturalisée en France ni en Angleterre. On

donne pour point de départ au système l'église de Sainte-Elisabeth de Marburg, bien que Paderborn possède deux spécimen antérieurs. Se répandant à travers l'Allemagne, il débute à Mayence par l'église Saint-Etienne, se propage dans les contrées rhénanes vers 1500, y reste en faveur jusques vers la moitié du siècle dernier, et opère sa retraite par l'église de Saint-Pierre de Mayence. Il est intéressant de constater en face de Bonn à la commanderie de Ramersdorf, aujourd'hui transformé en exploitation agricole, un des premiers spécimen du genre, que M. de Lassaulx croit pouvoir faire remonter à la fin du XIIe. siècle. Ce petit édifice, à de très-minimes exceptions près, est purement roman, et dès-lors remarquable par la légèreté de ses colonnes, mesurant à peu près 13 diamètres. Le prince de Salm Dick, propriétaire actuel, en projetait naguère la destruction, de pressantes sollicitations auxquelles nous nous sommes empressés de joindre les nôtres, obtinrent un sursis. Nous apprenons que le monument sera démonté et remonté à Bonn. Dans cette circonstance, M. de Lassaulx a le mérite d'avoir fait appel à l'opinion publique, par la reproduction graphique des détails curieux de cette chapelle.

Vous venez d'assister, Messieurs, à une formation architectonique ; pour être long, notre exposé n'en reste pas moins incomplet, il aurait fallu reproduire les judicieuses observations de MM. Boisserée, Whewel, Fourtoul, ce que nous nous sommes attachés à éviter autant que possible. Nous vous demanderons maintenant : le fait d'une transmission immédiate vous semble-t-il rigoureusement nécessaire pour que cette formation ait pu s'effectuer ? pour que le style germano-roman passe à la transition ? La présence de l'ogive date de loin, au Moyen-Rhin, témoins les portes

de Cologne, et quelque nationalité qu'on lui assigne, son introduction ne constitue en aucune manière l'importation d'un style ogival. Faisons la part des indications recueillies de la bouche des architectes nomades de l'époque, et disposés sans doute à coopérer *consilio manuque*, passé cela, nous voyons l'art procéder logiquement, rigoureusement, par déductions géométriques, par l'étude raisonnée des créations romanes, des modifications qu'il convient d'y apporter, et que lui-même y apporte. Qu'impliquerait d'ailleurs vers le XIIe. siècle ou au commencement du XIIIe. une transmission directe, je la supposerai française? Évidemment elle tendait à accélérer la marche de l'art rhénan, à limiter la période de transition? à le rendre ogival.

Vous concevrez donc qu'en-dehors de toute action étrangère, que, réduit à ses propres forces, l'art rhénan puisse atteindre quelque jour à la période gothique, car il en a posé tous les éléments; il est trop habile constructeur pour qu'aucune difficulté technique l'arrête sérieusement: il procède d'un pas lent, mesuré, mais il marche au but.

Mais ce que vous ne concevrez pas en vue des monuments qu'il a produits dans la première moitié du XIIIe. siècle, c'est, en 1248, la pensée rhénane, allemande, de la cathédrale de Cologne? Les gigantesques tenans du chœur de Cologne pouvaient-ils se déduire de ces contreforts de Bonn et de Saint-Géréon qui ignorent le pinacle?

M. Boisserée cite la petite chapelle Sainte-Marie, à l'abbaye d'Altenberg, de style ogival primitif, et qu'il fait remonter à 1145; non loin du Laachersee, la chapelle de Frauenkirch, où la tradition place la touchante histoire de Geneviève de Brabant, et qu'il fait dater du

XIIe. siècle; mais comparées au Saint-Pierre ogival, ce sont créations lilliputiennes. Autre chose serait, s'il était vrai que l'art gothique se fût, pour la première fois, régularisé à Cologne en prenant le triangle équilatéral pour la mesure des lancettes, mais les grandes cathédrales françaises nous l'apprennent : il n'en est rien, et nous concluons à une transmission en deux mots et comme nous l'avons dit ailleurs, comme nombre d'archéologues allemands le reconnaissent et le proclament avec nous, à une transmission d'Amiens à Cologne. Au surplus, hâtons-nous de le dire, quelle que soit la part de l'imitation, Cologne reste toujours une création. Imiter ainsi, c'est créer.

A part cette transmission de métropole à métropole, peut-on constater au XIIIe. siècle un mouvement ogival cisrhénan ou transrhénan, s'avançant à la conquête architectonique des contrées riveraines, et échelonnant sa route par des monuments?

Eu égard à l'Allemagne transrhénane, en se restreignant à l'époque que nous étudions, nous inclinons dès à présent pour la négative, et néanmoins nous réservons la question, nous la laissons intacte. Mûre peut-être pour son appréciation, l'archéologie ne l'est pas pour la démonstration. M. Fourtoul a savamment exploré la Germanie. Son livre de *l'art en Allemagne*, travail éminent sous tous les rapports, n'a pas eu, quant à présent, au-delà du Rhin, le retentissement auquel il avait droit; nous l'avons signalé à nos amis, ils nous en remercient, ils le méditent. La discussion contradictoire s'ouvrira bientôt. D'ailleurs, l'Allemagne se rallie à ce mouvement archéologique français qui prépare la réintégration de l'art chrétien par l'illustration graphique et historique de ces monuments.

Aux travaux de MM. Boisserée, Müller et Moller (c'étaient jadis des voix dans le désert) il faut ajouter ceux de MM. Puttrich, Heideloff, Schmidt, Kallenbach, et une foule d'auteurs. A ces publications qui se rangent dans les catégories des monographies, des statistiques, il faut joindre encore celles qui intéressent l'histoire universelle de l'art; qui sondent, révèlent les arcanes de la construction ogivale, sorte de zoologie monumentale, tel que l'*a b c gothique* de M. Hoffstadt, le *livre de la juste proportion des pinacles*, par Mathias Roriczer, en son temps (1486), architecte de Ratisbonne, traduit en allemand moderne par M. Reichensperger, et dont nous préparons une interprétation française. Cet opuscule suffirait à lui seul pour répondre à ce mot de M. Quatremère de Quincy : « Pas de système de proportion dans le gothique », car de deux carrés superposés diagonalement l'un à l'autre, Mathias Roriczer déduit le pinacle en son entier, y compris l'ornementation. Vous le voyez, Messieurs, les pièces s'accumulent au procès, il faut attendre. Ce que l'on peut préjuger dès à présent, c'est que plus on avance dans l'ère gothique, plus il faudra faire aux allemands une large part dans la production ogivale, part d'autant plus belle qu'ils se gardent de maint travers de l'école flamboyante; c'est encore qu'il faut leur accorder à toutes les époques, eu égard à l'ornementation, au travail du ciseau sur bois, sur métaux, sur pierre, une imagination riche et féconde, un goût exquis, un faire achevé, car le nombre en est grand de ces artistes, dont le nom ignoré brillerait avec gloire auprès de ceux des Vitus Stoss, des Adam Kraft, des Pierre Vischer.

En déçà du fleuve, trois voies de communication se présentent : par la Champagne et l'Alsace, par le pays Messin et la Moselle, par la Belgique.

Nous ne concevons de transmission possible par l'Alsace que dans la seconde moitié du XIIIe. siècle, ce n'est qu'en 1275 qu'Erwin de Steinbach se met à l'œuvre, et du moment que les cathédrales de Cologne, de Strasbourg, mirent au beau fleuve leurs splendeurs naissantes, on conçoit que le Rhin en apporte l'image aux contrées intermédiaires, où s'élèveront un jour Oppenheim et Saint-Werner de Baccharach.

Par la Moselle, cette voie commande notre attention. Voyons ce que nous offre le pays de Trèves (1).

L'église de *Saint-Thomas-sur-Kyll*, rapidement construite de 1222 à 1225, pourvue d'un chœur polygonal, d'une nef à deux étages, d'une crypte occidentale, est un monument en travail pénible de transition, où l'ancien style prédomine, où il y a lutte, mais lutte incertaine.

L'église d'*Offenbach-sur-Glane*, qui peut remonter à la troisième décade du XIIIe. siècle, ne fut jamais achevée; son grand portail devait être flanqué de deux tours; au XIVe. siècle seulement on accommoda la tour centrale de manière à y loger les cloches. De nos jours, une notable partie de l'ouest fut démolie, en vue de rétablir ce qui avait résisté à la tourmente de l'invasion française. Dans ce monument, moins une archivolte, il y a abandon complet du plein cintre, et cependant l'intérieur abonde en réminiscences bysantines; l'extérieur en est plus sobre, mais l'on remarque ici plus qu'ailleurs le tâtonnement de l'art. Un arbuste à lente croissance, et dont chaque pousse développerait des feuilles de formes modifiées, serait l'image

(1) Voyez le bel ouvrage de M. Schmidt de Trèves : Baudenkmale et in Trier und seiner umgebung, 1841.

de ce qui s'est passé à Offenbach. A mesure qu'on s'éloigne du chœur, et à partir d'une certaine hauteur en gagnant la voûte, l'œil constate que le style ancien s'efface progressivement pour se transformer en pur gothique. Les nervures des voûtes des transepts sont en progrès sur celles du chœur. Il est telle arcade où les anomalies sont greffées l'une sur l'autre. Enfin, au milieu de spécimens délicats de flore murale, grimacent de nombreuses bizarreries animalesques de l'époque romane.

De ces deux monuments l'un est précurseur, l'autre tout à la fois précurseur et contemporain de cette curieuse église à plan bysantin, à décoration ogivale, Notre-Dame de Trèves, commencée en 1227, terminée en 1243. Certes, l'architecte avait étudié son art ailleurs que dans la banlieue de Trèves et aux bords du Rhin; on le soupçonnait volontiers de pérégrinations lointaines, lui qui prolonge de préférence le bras supérieur de sa croix grecque, comme cela se faisait en Espagne et en Angleterre. Quoi qu'il en soit, cette merveille, trop connue pour la décrire, et où l'on reconnait la mise en pratique des règles de construction, postérieurement formulées par les loges maçonniques, implantait le style ogival dans la mère patrie du germano-roman. Qu'en est-il résulté?

Voici d'abord l'église de *Tholey*, qui a pu être bâtie de 1230 à 1240. Là comme à *St.-Mathias* de Trèves, comme à *Kylburg*, pour obéir à la pression des voûtes on a construit des contreforts?... Nullement, c'est chose inconnue dans ces parages. On a dissimulé sous un toit des murs buttants.

En 1276 s'élève *Kylburg*, où certaine voûte mesure 43 pieds, d'un gothique arriéré pour l'époque par la rudesse

de ses chapiteaux, dénués d'ornements ou dénués d'art. Passons à *St.-Arnual* près Saarbruck. Déjà nous pouvons dire que la brillante période ogivale s'éclipse pour ces contrées. Notre-Dame de Trèves était un jet lumineux réflété dans Offenback-sur-Glane, mais l'ombre approche, l'art produira sans doute, fera effort vers l'originalité; mais je ne sais quelle indolence lui interdit des succès durables. Fondée dès 1315, très-riche en pierres tombales, St.-Arnual abandonne, pour la séparation des bas-côtés et de la grande nef, les faisceaux de colonnes engagés, pour leur substituer ces interminables fuseaux qui vont se perdre dans le comble, atténuent les chapiteaux et les réduisent à une nullité qui doit amener leur suppression. C'est ce qui se réalise à St.-Wendel, consacrée en 1360.

Là règne sans partage ce système que le bon goût condamne et d'après lequel, sans imposte, sans chapiteau, sans intermédiaire aucun, les nervures des arcades d'entrecolonnements, les nervures des voûtes sont reliés à même le fût de la colonne; malgré ce vice de conformation St.-Wendel est une belle église, nous remarquons à l'abside du chœur, comme à Than en Alsace, ces hautes fenêtres subtrilobées à leur extrémité, dont les meneaux sont assujettis par une traverse en pierre, offrant l'image de deux rangs superposés de panneaux transparents.

Voilà ce qu'a produit le XIIIe. siècle dans le diocèse de Trèves; le mouvement ogival s'y fait sentir sans doute, mais ce n'est pas par cette voie qu'il semble pouvoir entrer en contact avec l'art rhénan. Nous ne descendrons pas la Moselle, reconnaissable encore dans les chants d'Ausonne et qui promet ample butin à l'investigateur; l'homme qui la connait le mieux, qui l'a peuplé de

ses ingénieuses créations, M. de Lassaulx est parmi vous.

Nous touchons à un autre district, depuis long-temps domaine acquis de la géologie, mais inexploré, ce semble, par l'archéologie française ; le pays ripuaire, l'Eiffel, c'est-à-dire le territoire enclavé par le Rhin, la Moselle et la Roere : admirable terrain pour y mener la vie sous l'armure, pour y asseoir le donjon crénelé. Nous y avons visité 21 burgs en ruines, et qui devraient prendre rang dans une histoire de l'architecture militaire, tel Olbruck, Neunburg, Casselburg, et ce Gerolstein, érigé en principauté par M. Eugène Sue. Gerolstein menacé par les armes françaises eut le sort de Moscou, et fut incendié sur l'ordre d'un comte de Manderscheid. L'Eiffel comptait d'illustres dynasties, les Salm, les d'Arenberg, les Daun, les Mandercheid, guerroyante chevalerie figurant à Bouvines, à Crecy, revenant pratiquer dans ses montagnes la guerre de donjon et la chasse ès forêts et rivières. Mais notez-le, en 1485, un comte de Blankenheim forme un musée d'antiquités romaines et une bibliothèque, l'un et l'autre continués par ses successeurs, l'un et l'autre dispersés par l'invasion. La bibliothèque royale, à Paris, se trouve encore nantie de trois Codex, chansons de gestes allemandes, provenant de Blankenheim. Un magnifique Codex des romans en prose de la Table Ronde, écrit au XIIIe. siècle par Jean de Cajo d'Amiens, repose à Bonn. *Habent sua fata Codices.* Dans ce pélerinage nous ne recherchions que les sites et les traditions chevaleresques, néanmoins il nous souvient d'une basilique séculaire, isolément assise en vue de trois cratères éteints, transformés en lac. Il nous souvient de l'église de *Hues*, remarquable par une disposition qu'affectionne l'architecture allemande, témoin la synagogue de Worms,

la chapelle du château de Neunburg à Friburg sur l'Unstrut. Une nef rectangulaire, dont la voûte est supportée par un pilier central unique, étreignant par des arcades les angles extrêmes et les points médiants de la construction, ce qui s'effectue parfois par un alternat d'arcades arbalètes et d'arcades plinthe ravalée. Il nous souvient surtout de l'immense abbaye de Steinfeld, trois cours à cloître brodés de sculptures, une vaste église à trois nefs, un rare spécimen de construction rurale, c'est-à-dire une bergerie voûtée, pouvant recevoir 1200 têtes de moutons. L'étude archéologique n'avait point encore dessillé nos yeux, nous reverrons ces lieux pour vous les décrire.

Un mouvement ogival français, débouchant par la Picardie, a dû s'avancer vers le Rhin par la Belgique. Il appartient ici à MM. les archéologues belges de nous instruire, de jallonner sa route, mais un fait sur lequel nous insistons, c'est que ce courant ogival, passez nous l'expression, avait à lutter contre un courant contraire. En d'autres termes, le mouvement ogival français ou franco-belge devait rencontrer un mouvement germano-roman, et de transition, traversant la Belgique pour aller se perdre aux frontières de l'Artois. La disparition des monuments romans cédant la place aux monuments gothiques, rend la question fort délicate. Il nous semble pourtant ressaisir un anneau de cette chaîne rompue, dans les monuments de Tournai, dans cette cathédrale si remarquable par son indicible effet de puissance. Vous allez visiter, Messieurs, cette cité si digne de fixer votre attention, nous désirons nous éclairer de vos observations ; notre travail n'a d'ailleurs d'autre but que de provoquer de nouvelles recherches.

M. le Cte. de Mérode lit un mémoire de M. le professeur Kesteloot sur des peintures à fresque, découvertes à Nieuport, lors de la démolition partielle d'une église ayant appartenu au corps des chevaliers du Temple. La Société remercie M. le professeur Kesteloot de son intéressante communication.

Le Secrétaire,

Léonce DE GLANVILLE.

Séance du 4 juin 1845.

Présidence de M. le Cte. DE MÉRODE, inspecteur divisionnaire de la Société française.

La séance est ouverte à huit heures et demie du matin, sous la présidence de M. le Cte. de Mérode. MM. le Cte. de Furstemberg, de Quast, de Contencin, de Caumont, siègent au bureau. On remarque dans la salle plusieurs membres qui n'avaient pas encore pris part aux travaux du Congrès, notamment M. Rambou, conservateur du musée de Cologne, et M. Didron, de Paris, secrétaire du Comité du ministère de l'instruction publique.

M. de Lambron de Lignim a la parole pour faire une communication sur Michel Colombe, un des artistes les plus célèbres de la fin du XVe. siècle. M. de Lambron s'attache à prouver l'origine tourangelle de ce statuaire dont la brillante réputation artistique est constatée par le tombeau de François II, duc de Bretagne, et par le modèle donné par lui et en partie exécuté sur ses dessins, des sculptures de l'église de Brou. M. de Lambron fait connaître des actes passés en 1507 et 1510 pour des monuments commandés

à cet artiste. Il entre dans des détails fort étendus sur ce sujet, qui donneront des documents nouveaux pour écrire l'histoire d'un statuaire digne d'occuper une place dans les annales de la sculpture. Un des actes cités a cela de précieux, que revêtu de la signature de Michel Colombe, il constate d'une manière irrécusable l'orthographe du nom de cet artiste qui, jusqu'à ce jour, ne nous était parvenu qu'entièrement défiguré. Cette notice est écoutée avec le plus vif intérêt. L'assemblée reconnaît que la prétention de M. de Lambron est fondée sur des documents trop positifs pour que l'honneur d'avoir donné naissance à Michel Colombe, ne soit désormais acquis à la Touraine.

M. de Caumont prend la parole pour engager M. de Lambron, qui a fait une étude particulière du blason, à continuer ses études et à publier un travail fort important qu'il a entrepris sur les armoiries de la Touraine ; il serait fort utile pour fixer d'une manière certaine la date des voûtes et autres parties des monuments sur lesquels se voient encore des écussons. M. de Lambron répond qu'il a déjà réuni plus de 3,000 armoiries, et qu'il espère pouvoir publier prochainement son ouvrage.

M. Le Glay propose de mettre sous les yeux de l'assemblée une correspondance de Michel Colombe et une autre de Jean Percal, valet de chambre de Louis XII. Ceux de MM. les membres qui s'occupent de l'histoire de l'art, pourront en prendre connaissance.

M. de Quast offre à la Société française les cahiers publiés par M. Schmidt, architecte à Trèves, sur les antiquités de cette ville et de ses environs. Ils renferment des dessins coloriés avec le plus grand soin, représentant une villa romaine découverte à Fliessem, avec des mo-

saïques du meilleur goût et parfaitement conservées. Le palais des empereurs romains, connu sous le nom des thermes, et la basilique à trois absides qui en dépend; la porte noire, l'amphithéâtre, etc. De plus, des gravures offrant les détails fort curieux d'un lustre en cuivre doré et en forme de couronne, offert à l'église d'Aix-la-Chapelle par Frédéric Barberousse, en l'honneur de la sainte Vierge, et le plan d'une église romane du XIIe. siècle, décorée de peintures murales du XIIIe., retrouvées sous le badigeon. Enfin M. de Quast offre encore à la Société deux de ses ouvrages : l'un *Sur les monuments chrétiens de Ravenne;* l'autre *Sur les basiliques des anciens comparées à celles des Chrétiens.* M. Didron fait observer que la publication de M. Schmidt mérite être considérée avec la plus grande attention. M. de Caumont loue la consciencieuse exactitude des dessins de M. Schmidt et leur belle exécution.

M. de Caumont, après avoir remercié M. de Quast, au nom de la Société française, de ses intéressants hommages, lui exprime le désir d'obtenir de lui l'analyse d'une dissertation qu'il a publiée dans le journal artistique de Stuttgard, et offre de l'insérer dans le compte-rendu de la session.

La Société anglaise pour la conservation des monuments offre à celle de France, par l'organe de M. Bromet, l'un de ses fondateurs, le premier volume de ses publications.

MM. Lemaistre d'Anstaing et de Lassault font remettre à chacun des membres du Congrès divers plans et vues des cathédrales de Tournai et de Ramersdorf.

M. de La Basse-Mouturie a la parole, il décrit des monuments druidiques qui se trouvent dans le voisinage de

la ville de Luxembourg. Comme partout ailleurs, le merveilleux joue un grand rôle dans les traditions du pays qui s'y rapportent. L'un deux, suivant l'auteur de ce mémoire, porterait encore, malgré les dégradations causées par le temps, deux personnages gravés en bas-relief et qu'il croit de l'époque celtique. Cette opinion est combattue par M. de Caumont, qui ne connaît aucun exemple de sculptures semblables remontant à une aussi haute antiquité, mais qui pense que ces figures peuvent avoir été gravées sur des pierres celtiques, soit durant l'ère gallo-romaine, soit plus tard.

Des observations sont ensuite présentées par M. Dusevel sur une sainte face de forme allongée qui se trouvait dans l'église de Corbie, il demande des renseignements sur l'ancienneté et l'existence dans d'autres églises, de ce type qu'il est très-rare de trouver sculpté. M. Dusevel pense qu'il date de l'époque des croisades.

M. de Quast en connaît des exemples dans l'église de Brunswick et aussi sur des calices du XVe. siècle.

M. Roulez de Gand attire l'attention de l'assemblée sur un monument géographique relatif au département du Nord : un fragment de colonne itinéraire, trouvé à Tongres, il y a quelques années, fait mention d'une voie romaine de Cassel à Arras, ayant une station intermédiaire appelée *fines Atrebatum*. L'itinéraire d'Antonin indique aussi une route entre ces deux localités, mais la station qui les sépare y est nommée *Minariacum*. Dans l'hypothèse que ces deux indications se rapporteraient à un seul et même chemin, on pourrait croire que le nom de *fines Atrebatum* a été remplacé par celui de *Minariacum*. Une circonstance toutefois renverse cette supposition. La distance marquée sur la colonne de

Tongres est de 14 lieues gauloises, tandis que l'itinéraire ne porte que 11 lieues. On est obligé, en conséquence, d'admettre l'existence de deux voies distinctes. La détermination de la situation de *fines Atrebatum* serait d'autant plus importante, qu'elle donnerait en même temps la connaissance de la limite qui séparait les Atrebates des Ménapiens. Si cette question est susceptible de solution, on doit surtout l'attendre des archéologues du département du Nord.

M. de Givenchy, prenant la parole, observe que la route qui conduisait de Castellum à Minariacum faisant un assez long détour, la distance indiquée par la colonne de Tongres pourrait lui convenir; il fait remarquer encore à l'appui de la même opinion, que la petite ville d'Esterre, regardée comme l'ancien Minariacum formait précisément la limite entre le diocèse d'Arras et celui de Térouane.

Un rapport de M. Emmanuel Paty, inspecteur des monuments du département de Seine-et-Marne sur le prieuré de St.-Foi de Coulommiers est remis sur le bureau par M. le Directeur.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Léonce de Glanville.

Séance du 6 juin.

Présidence de M. De Givenchy.

Sont appelés au bureau : MM. Alvin, de Bruxelles, Rambou, de Cologne, Guillery, de Bruxelles, l'abbé Lepetit, de Caen; M. l'abbé Jourdain, d'Amiens, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont dépose sur le bureau divers ouvrages offerts à la Société : *Sepulchral brasses, and incised slabs*, orné de planches, par M. Albert Way. — *Observations on incised sepulchral slabs*, orné de planches, par le même. — *Ancient sculptures in the Church of Notre-Dame at S. Omer*, par M. le docteur Bromett.

M. de Caumont donne lecture d'une lettre à lui adressée du Mans par M. Lottin, chanoine de la cathédrale, qui soumet au Congrès la question suivante : « Existe-t-il encore en France des églises qui se soient « maintenues dans l'usage de placer le trône de l'évêque « du côté de l'évangile. Quelles sont ces églises ? à quelle « époque chacune des autres églises a-t-elle substitué le « côté de l'épître au côté de l'évangile pour le siége épis- « copal ? — M. Lottin commence déjà lui-même à jeter du jour sur la question en entrant dans quelques détails historiques. Il dit que dans les églises où l'autel fut repoussé jusqu'au fond de l'hémicycle, le trône épiscopal qui occupait cette place fut transféré dans le presbytère ou sanctuaire au côté de l'évangile. Le pape Clément VIII, par l'approbation qu'il a donnée au *Cérémonial des évêques*, ou plutôt par la promulgation qu'il en a faite, a prescrit en ces termes l'observation de ce rite : « Si

verò chorus sit in medio ecclesiæ, et altare adhæreat parieti, vel ab eo modico sit intervallo separatum, ipsa sedes episcopalis erit collocanda à latere evangelii. » (Cerem. Episc. Lib. 1. cap. 13). M. Lottin ajoute que la dérogation à cette règle a eu lieu dans un temps assez rapproché de nous. Au Mans, la chaire épiscopale a occupé le côté de l'évangile depuis la fin du XIIIe. siècle jusqu'à la fin du XVIe. et au-delà.

M. de Caumont donne ensuite communication d'une lettre dans laquelle M. de Chergé, ex-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, soutient de nouveau l'opinion qu'il avait émise au Congrès de Poitiers sur la signification des statues équestres sculptées aux tympans de plusieurs églises du Poitou, opinion que MM. Jourdain et Duval avaient contredite aux Congrès de Beauvais et de Saintes.

M. de Chergé persiste à croire que ces statues représentent les fondateurs, donateurs, ou protecteurs féodaux des églises. « Au congrès de Poitiers, dit-il, les membres « présents qui furent unanimes sur ce point avaient pour « la plupart vécu au milieu des monuments qu'ils appré- « ciaient ainsi, ils les avaient souvent examinés, ls les « avaient étudiés avec ce soin que l'on met toujours à « rechercher le véritable sens et la juste signification de « ce qui paraît douteux; ils avaient sous les yeux les « objets que d'autres ne jugent à cent lieues de là que « sur des gravures plus ou moins pittoresques, c'est-à- « dire plus ou moins inexactes; l'avantage était donc « évidemment tout de leur côté, leur opinion devait « donc avoir un poids, une autorité incontestables. »

« Cette opinion néanmoins n'a pas trouvé grâce auprès « de la critique spéculative, et comme j'avais développé

« avec plus de détails que mes confrères les motifs qui « me l'avaient fait adopter, ce sont ces motifs qui ont « servi de point de mire à un feu roulant d'objections, « d'observations, de réflexions, de représentations et de « conclusions suivies d'une dissertation, le tout inséré « à la page 95 du compte-rendu des séances du congrès « de Saintes. Là se sont trouvés deux écrivains, deux « membres de la Société probablement, deux antiquaires « sans doute, qui réunissant en un faisceau leurs inves- « tigations personnelles et leurs lumières particulières « ont critiqué d'abord notre système, puis ont proposé « d'y substituer quelque chose de mieux. »

M. de Chergé se défend ensuite du reproche qu'on lui a adressé de ne pas être d'accord avec lui-même, lorsqu'il reconnaît d'une part que la sculpture du moyen-âge ne consacrait guère son ciseau à la reproduction, sur les édifices religieux, de personnages et de faits purement historiques, et que d'autre part il veut à tout prix que les cavaliers des tympans soient des personnages historiques. Les termes même dont se sert M. de Chergé limitaient assez clairement un principe vrai en lui-même, mais non exclusif, pour que ses adversaires ne s'y méprissent pas.

MM. Jourdain et Duval avaient dit que l'opinion du savant archéologue de l'Ouest est plutôt négative que positive, qu'elle n'est appuyée sur aucune preuve directe. M. de Chergé répond que ses conclusions lui paraissent pourtant assez positivement articulées pour qu'on ne fût pas tenté d'y voir un *pis-aller* auquel il aurait accordé, par grâce spéciale, l'aumône d'une conviction douteuse. Il continue ainsi :

« De mon aveu » disent encore MM. Duval et Jourdain,

« de toutes les magnifiques églises du Poitou qui recon-
« naissent Pépin (on aurait dû écrire le fils de Pépin),
« pour fondateur, aucune n'a été décorée de son image ».
Ces Messieurs concluent sans doute par un *à fortiori* qu'ils laissent au lecteur le soin de deviner, que des fondateurs moins puissants, moins haut placés n'ont pas dû être traités plus favorablement par l'église.

En voulant me mettre en contradiction avec moi-même, mes honorables antagonistes ne se sont pas aperçus qu'à force de logique ils perdaient de vue un point essentiel. En se succédant, les années apportent nécessairement avec elles des modifications dont il faut tenir compte, et en fait d'archéologie monumentale, une question de principes ne doit jamais être résolue en-dehors de la question de date. Or, ils oublient que Charlemagne vivait et bâtissait à la fin du VIIIe. et au commencement du IXe. siècle, et que l'érection des statues équestres considérées comme représentation des fondateurs des églises se rapporte aux XIe. et XIIe. siècles, c'est-à-dire à une époque où la féodalité qui n'était encore qu'à l'état de germe sous le chef de la race carlovingienne étendait sur la France les rameaux vigoureux de sa forte organisation, sa puissante hiérarchie avec ces exigences hautaines, ces droits singuliers, ces rapports bizarres de vassal à suzerain qui la constituent.

MM. Jourdain et Duval ignorent-ils donc quelles étaient sous le point de vue religieux, les charges ordinaires et naturelles des fondations? et si dans des temps plus rapprochés de nous, la présentation aux bénéfices, le droit de reposer sous les dalles sacrées du temple ou de couvrir ses murs de la litre aux milles couleurs figuraient parmi les conséquences les moins onéreuses du patronage,

peuvent-ils raisonnablement contester sur de simples hypothèses dénuées de faits positifs que dans des siècles antérieurs, le droit de faire placer son image au-dessus des portiques ait été quelquefois accordé sans difficulté à de pieux donateurs, à de nobles protecteurs, à de puissants suzerains? Un abîme sans fonds sépare-t-il donc aux yeux de MM. Duval et Jourdain les divers modes d'exprimer matériellement un droit qui s'exerce à de longs intervalles sous des formes qui me paraissent, à moi, si peu différentes?

Ceci n'est peut-être encore qu'une objection *négative*?.. Passons. Ainsi donc les statues équestres représentent nécessairement des scènes religieuses, des personnages religieux; des emblêmes religieux, des symboles religieux; rien de profane, rien de ce qui touche aux choses de la terre et aux pensées d'ici-bas n'a pu trouver place sur la pierre du temple? C'est bien. On ira loin avec ce système dans l'interprétation de *certaines figures*... Mais si ces statues équestres sont réellement ce qu'on veut qu'elles soient, pourrait-on m'expliquer pourquoi les exemples de ce genre de décoration sont essentiellement restreints? Voudrait-on me faire toucher du doigt les motifs sérieux qui ont ravi à ces figures, ou plutôt à ces représentations pieuses, ce caractère *d'universalité* qui distingue éminemment les scènes religieuses que le ciseau des imagiers sculptait toujours les mêmes au nord, au midi, au centre, partout enfin. Nous voyons briller au front de nos églises, des sujets mille fois répétés ailleurs, les personnages dont ils se composent jouent ici comme là le même rôle, leur barbe est coupée de la même manière, leur front chauve ici, sera chauve plus loin, leurs pieds nus là bas seront nus ici, tout, jusqu'aux

plis mesurés des robes paraît fondu dans le même moule, on a suivi une sorte de *canon* artistique élaboré au sein d'une franc-maçonnerie religieuse, et s'il y a quelques modifications légères, insensibles dans l'agencement des scènes, c'est là tout ce que se sera permis le génie original d'un hardi novateur. *Le jugement dernier, le pèsement des âmes*, les traits naïfs de l'ancien testament, on les voit partout, n'est-il pas vrai ? En est-il ainsi des statues équestres, et pourtant si elles reproduisaient des scènes de l'histoire religieuse, elles seraient nécessairement répandues partout où le ciseau pieux des imagiers décora les temples du Seigneur. On ne verrait pas en France des zônes distinctes offrir à la vue ce que je pourrais appeler une production indigène, elles seraient de toutes les provinces comme tout ce qu'enfanta, au moyen-âge, l'école catholique française inspirée par la même religion, c'est-à-dire en d'autres termes, par le même génie, par la même pensée. On comprend au contraire très-bien que si ces statues représentent l'image des fondateurs, elles aient été élevées çà et là, selon des circonstances particulières plus ou moins favorables aux vœux, ou si l'on aime mieux aux exigences de riches donateurs, de nobles suzerains, et dans des conditions de puissance et d'autorité qui pouvaient exister ici et ne pas exister plus loin.

Après avoir tenté de la sorte de fortifier ses premiers arguments, combattus dans la dissertation de MM. Jourdain et Duval, M. de Chergé attaque à son tour l'opinion, ou plutôt les diverses opinions proposées par ses antagonistes. Il reproche à ceux-ci la diversité et la variété des systèmes divers d'interprétation qu'ils mettent en avant, et s'attache particulièrement à réfuter celui qui

ferait des cavaliers du Poitou le personnage exterminateur d'Héliodore dont il est parlé dans les Machabées.

« Si les statues équestres, dit-il, n'offraient pas aux amateurs d'hippiatrique les variétés de *robe* que l'Apocalypse attribue à ses chevaux symboliques, ne pourraient-elles pas représenter le cavalier miraculeux dont le coursier foula aux pieds Héliodore, au moment où l'impie menaçait de dépouiller le temple de Jérusalem du dépôt précieux qu'il renfermait. Aucun sujet ne paraît à MM. Jourdain et Duval mieux à sa place, et ils ont raison, car cette représentation effrayante devait apprendre à ceux qui auraient été tentés de profaner la sainteté des parvis, comment Dieu sait punir les violateurs de ses temples. Je suis d'accord avec mes adversaires sur cette question d'à-propos, mais je ne puis leur concéder que cet à propos ait inspiré et enfanté la représentation dont il s'agit. En effet, la scène rapportée au livre 2 des Machabées est complexe et exige *au moins* deux personnages pour qu'elle soit reproduite dans sa plus *simple expression*, et encore serait-elle fort incomplète; eh bien, je le répète, j'ai vu, j'ai touché de mes mains, alors qu'elles gisaient à terre, toutes les pierres composant la partie de la façade de St.-Nicolas de Civray où se trouvait représentée la statue équestre qui la décore, je n'ai rien vu, je n'ai rien touché autre chose qu'une statue équestre seule et sans accessoires. Aucuns débris, aucunes traces n'accusaient l'existence ou la possibilité de l'existence du personnage nécessaire pour compléter la scène à laquelle on a fait allusion; je maintiens donc avec toute l'énergie d'une profonde conviction l'impossibilité d'admettre l'attribution proposée malgré tout ce qu'elle présente d'ingénieux et d'à-propos. »

M. de Chergé termine ainsi sa lettre dont nous n'avons omis aucun passage important :

« MM. Duval et Jourdain, en blâmant la distinction que j'établissais entre un personnage *purement historique* et le fondateur d'une église, ont ajouté « lorsqu'il a été « *reconnu* et que l'étude apporte tous les jours de nou- « velles preuves que l'histoire profane contemporaine « n'a pas laissé de traces sur les tympans des églises, « s'est-il rencontré une *seule occasion*, un *seul fait*, qui « aient donné lieu à distinguer entre telle histoire ou « telle autre, tel personnage ou tel autre ? L'exclusion « n'a-t-elle pas toujours paru s'étendre aux rois comme « aux fondateurs, aux hommes d'église comme aux « simples fidèles, aux citoyens comme aux magistrats ? »

Je ne puis donc mieux faire que de justifier le *moyen plus ingénieux que solide* que j'ai employé pour étayer le système entier que j'ai soutenu ; tant pis si cette justification impose à MM. Jourdain et Duval l'obligation d'adoucir ce qu'il y a de *trop tranchant* dans les principes qu'ils ont posés avec tant d'assurance. Eh bien, si MM. Duval et Jourdain veulent se donner la peine de venir visiter en Poitou les églises qu'ils n'ont vues jusqu'à ce jour qu'en peinture du fonds de leur cabinet, je prends l'engagement formel de leur faire toucher du doigt la démonstration rigoureuse des erreurs qu'ils ont commises dans les quelques lignes qui précèdent.

A sept lieues de Poitiers, au milieu des ronces et des herbes sauvages s'élèvent les ruines de l'antique abbaye de Moreaux. La façade du côté de l'ouest subsiste encore assez intacte pour être étudiée avec fruit. Son portail roman, ses contreforts, tout accuse le système de construction du XIIe. siècle et un ensemble harmonieux

complet sans suture ni raccords. Aux deux côtés de ce portail sont sculptés en forte saillie à droite un lion, à gauche un bœuf. — C'est une réminiscence des lions et des bœufs qui supportaient les bassins placés à l'entrée du temple de Salomon. — La preuve, dira-t-on? — Lisez cette inscription gravée en belles lettres capitales sur l'un des voussoirs :

DT : FUIT : INTROITUS : TEMPLI : SCI : SALOMONIS
SIC : EST : ISTIUS : IN MEDIO : BOVIS : ATQ. : LEONIS :

A Moreaux, ce bœuf, ce lion servent de piédestaux à deux statues décorées des insignes de la dignité épiscopale dont furent revêtus pendant leur vie les personnages qu'elles représentent.

A la première vue je m'écriai : « Ces personnages sont « les fondateurs ou les bienfaiteurs de cette église. »

« Non, non, répondent à l'envi MM. Jourdain et Duval, « ce sont des saints, nous nous y connaissons, jamais des « fondateurs n'ont obtenu sur la façade des temples « cette place honorable que vous refusez vous-même à « Constantin, à Pépin, à Charlemagne, *l'exclusion* qui « a frappé ces personnages historiques *n'a-t-elle pas tou-* « *jours paru s'étendre aux rois comme aux fondateurs,* « *aux hommes d'église comme aux simples fidèles, aux* « *citoyens comme aux magistrats.* »

C'est bien, c'est très-bien, mais permettez un peu... j'aperçois deux inscriptions qui accompagnent ces statues, vos doubles yeux ne pourraient-ils m'aider à les déchiffrer? mais non ; je lis tout couramment

D'un côté :

D'S MISEREATUR GUIL'MI : ADALELMI
PICTAVENSIS EPI : ARNAUDI : ARCHIDI
ACONI : PAT : NR

De l'autre :

D'S MISEREATUR : GRIMOARDI :
PICTAVENSIS EPI : ET : ARNAUDI
ARCHIDIACONI : PAT : NR

Ce Guillaume Adaleime, évêque de Poitiers, est mort, si je ne me trompe, en 1140. Ce Grimoard, évêque de Poitiers, est mort en 1141 ou 1142. — Ni l'un ni l'autre, que je sache, n'a été canonisé, et s'ils sont *des saints* aux yeux de Dieu, — ce qui est possible et ce que je désire pour eux, — l'Eglise n'a pas du moins proposé leur nom à la vénération des fidèles. — Et pourtant si l'on en juge par la construction de l'église de Moreaux, ce fut peu après le décès de ces prélats que les moines reconnaissants accordèrent à leurs images la place d'honneur qu'elles occupent, en mémoire de quelques bienfaits signalés.

Or, ceci se passait au milieu du XIIe. siècle, époque qui coïncide parfaitement avec la date présumée de la construction de la plupart des façades où se voient les statues équestres. — La conclusion à tirer de ce simple rapprochement me paraît rigoureuse. A Moreaux les fondateurs, personnages *religieux*, brillent au fond du temple qu'ils ont construit ou doté, décorés des insignes de *la puissance religieuse ;* à Civray, à Melle, de ces fondateurs *laïques* sont revêtus des attributs de l'*autorité civile ;* toute la différence gît dans l'habit, mais la raison de faire était la même pour les uns comme pour les autres, je laisse à MM. Duval et Jourdain le soin de déduire les conséquences et de tirer la conclusion.

M. l'abbé Duval qui a fait lui-même la lecture de la

dissertation de M. de Chergé demande la permission de présenter immédiatement quelques observations en réponse aux principaux arguments de son habile et courtois adversaire. Il dit que ce n'est nullement sur des dessins pittoresques et inexacts que M. Jourdain et lui se sont appuyés pour former leur opinion; ils ne se sont fiés qu'aux gravures qui leur ont été remises par l'honorable directeur de la Société Française, et n'ont pas négligé de prendre l'avis des personnes qui avaient elles-mêmes visité les monuments, objet du litige. S'ils se sont prononcés contre le sentiment de M. de Chergé, dont ils apprécient du reste, autant que qui que ce soit le zèle et le talent, ils ne l'ont pas fait sans protester qu'en définitive ils ne prétendaient pas décider en dernier ressort, déclarant positivement au contraire qu'ils laissaient ce soin aux archéologues auxquels les églises du Poitou sont familières.

Le seul argument nouveau, ajoute M. Duval, que M. de Chergé fasse valoir en faveur de son opinion est tiré de la découverte qu'a faite ce savant de la représentation de deux fondateurs sculptés aux deux côtés du portail de Moreaux. C'est un document précieux sans doute, et il faut féliciter M. de Clergé de l'avoir apporté dans la discussion ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il soit décisif. La question n'est pas, en effet, de prouver que les bienfaiteurs des églises ont quelquefois trouvé leur place dans le monument qu'ils avaient fondé ou enrichi : Il ne faudrait pas savoir le premier mot de l'archéologie sacrée pour douter que la reconnaissance des peuples la leur ait accordée belle et glorieuse, au dedans et au dehors des églises, aux portails et dans les nefs, aux parois richement sculptés, et aux étincelantes verrières. Ce qu'il s'agirait d'établir, c'est qu'on a représenté ces per-

sonnages, ecclésiastiques ou civils, comme sujet principal, au tympan des porches, et qu'on ait déshérité pour eux Dieu et les grandes scènes bibliques de leur place ordinaire. Tout le monde comprendra que cette distinction est capitale. Autre chose est qu'un donateur se tienne humblement agenouillé au pied de la verrière qu'il a faite et qu'il se lève des deux côtés du temple qu'il a bâti, autre chose qu'il trône et qu'il appelle les hommages des peuples dans le tympan, au lieu de J.-C. et des Saints. On a fait remarquer à M. de Chergé, qui n'avait du reste pas besoin de l'apprendre, qu'il n'y a pas d'exemple jusqu'ici que l'histoire profane ait laissé de traces sur le *tympan des portails :* M. de Chergé répond et prouve qu'on a établi des statues de fondateurs *sur les côtés, dans le voisinage des porches.* D'accord; mais M. de Chergé est trop bon logicien pour rien conclure de là contre l'opinion qu'il combat. M. Duval persiste à soutenir tout ce qu'il a avancé, de concert avec M. l'abbé Jourdain, touchant l'exclusion complète et absolue de la représentation des sujets profanes, ou fondateurs, dans les tympans.

MM. Jourdain et Duval avaient dit que ce qu'on n'avait pas fait pour Charlemagne, de l'aveu de M. de Chergé, on ne l'avait pas dû faire pour des bienfaiteurs plus obscurs. La différence des époques aurait pu amener, selon M. de Chergé, un changement de système. Sans aucun doute; mais ce changement a-t-il eu lieu? En avançant dans le moyen-âge, jusqu'après le XIIIe. siècle, les artistes ne se sont-ils pas de jour en jour engagés plus avant dans le système de ne sculpter que des sujets religieux?

Quant aux explications à substituer à celle de l'honorable ex-président des Antiquaires de l'Ouest, M. Duval

rappelle encore qu'elles n'ont été produites par son collègue et lui qu'avec une extrême réserve. M. de Chergé veut bien reconnaître qu'une de ces explications est ingénieuse et ne manque pas d'à-propos; M. Duval l'en remercie, tout en s'étonnant que son habile antagoniste lui reproche d'avoir mis en avant plusieurs interprétations, c'est à-dire d'avoir su douter, ce qui est toujours un mérite, surtout pour des archéologues qui expliquent les monuments à cent lieues de distance.

On dit que la punition d'Héliodore n'a été représentée nulle part; c'est un avantage que ce sujet partage avec les statues des fondateurs. Mais il a de plus celui d'être biblique et parfaitement choisi. D'ailleurs, on commence à trouver que ce sujet n'appartient pas exclusivement au Poitou.

M. de Chergé ajoute que le personnage d'Héliodore ne se voit assurément pas sous les pieds de la statue équestre de saint Nicolas de Civray, dont il a touché de ses propres mains toutes les pierres. — M. Duval répond qu'il n'en est pas ainsi du plus grand nombre des statues équestres, s'il faut en croire M. de Chergé lui-même qui a écrit ces lignes, page 113 du compte-rendu des séances de Poitiers... Les exigences du droit féodal et la puissance de cette organisation si vigoureuse alors expliqueraient bien des choses que notre œil constitutionnel ne saurait découvrir; par exemple, *la position précaire de l'humble vassal que le superbe suzerain semble fouler aux pieds de son coursier.*

M. Duval termine en déclarant qu'il est possible que les nouvelles études qui seront faites, ne donnent pas raison aux opinions émises dans la dissertation attaquée par M. de Chergé, mais il demeure convaincu que ces opi-

nions approchent plus de la vérité que celle de l'archéologue distingué qu'il réfute.

M. Didron, secrétaire du comité historique des arts et monuments, prend la parole après M. l'abbé Duval. Il dit qu'il a proclamé le premier le principe que vient de soutenir le préopinant, savoir : qu'il ne faut pas chercher l'explication des sculptures chrétiennes dans l'histoire profane. L'opinion de MM. Jourdain et Duval est donc conforme au système d'interprétation qu'il admet, et, à son avis, M. de Chergé est complètement dans l'erreur. Pour bien expliquer les monuments, il faut connaître, voir et comparer les monuments. La bible, les légendes ne suffisent pas, l'histoire encore moins. On fait de l'archéologie religieuse avec les églises, comme on fait de la botanique avec les plantes. Or, que nous apprend l'étude comparée des monuments sur les questions actuellement débattues ? La cathédrale de Chartres a son portail du nord historié de l'ancien testament, son portail sud historié du nouveau. Dans ce dernier, le Sauveur occupe le porche du milieu ; aux autres porches de chaque côté sont les martyrs et les confesseurs; les martyrs, les premiers témoins de J.-C. à sa droite; les confesseurs, les témoins qui viennent après les martyrs, à sa gauche. Au tympan du portail des martyrs on a sculpté la lapidation de St.-Etienne. Ce premier martyr du Christ personnifie tous ceux qui ont après lui versé leur sang pour la foi, il représente la première ère de l'Eglise. La seconde ère touche à la première, c'est celle des confesseurs : on les a enrégimentés au porche de droite sous saint Martin, de Tours. Saint Martin est un peu martyr par les travaux et les épreuves de son apostolat, il tient à l'ère qui finit, il

ouvre celle qui commence. Cette disposition est reproduite ailleurs; mais il arrive quelquefois que la place manque, commme à Paris par exemple; alors, ne pouvant donner satisfaction à tous les principaux saints d'un ordre, on choisit le chef. Aussi, saint Martin représentera, seul, tout l'ordre des confesseurs. Or, on sait que saint Martin est toujours représenté à cheval, en costume de guerrier, au moment ou il donne à un pauvre, d'Amiens, la moitié de son manteau. Sortons de notre France, nous retrouvons en Suisse le même sujet; en Grèce, le St.-Cavalier est reproduit sur une foule de monuments, notamment au portail occidental de la cathédrale d'Athènes. Mais en Grèce, ce n'est plus saint Martin le Thaumaturge des Gaules, ce sont les saints du pays, saint Démétrius ou saint Georges. De cet ensemble de faits, il faut conclure que les statues équestres du Poitou doivent représenter l'ordre des confesseurs, dans la personne de saint Martin. Le personnage qu'on a cru voir sous les pieds du cheval, est le pauvre, d'Amiens que l'humilité de son attitude a pu facilement faire prendre pour un homme terrassé. M. Didron rejette donc absolument l'opinion de M. de Chergé, et n'adopte qu'en principe celle de MM. Jourdain et Duval. La principale objection qu'il fait valoir contre le sentiment de ceux qui reconnaissent le personnage exterminateur de l'impie Héliodore, c'est qu'on n'a constaté nulle part et sur aucun monument l'existence de ce sujet.

M. de Lambron, de Tours, défend le système de M. de Chergé par des raisons analogues à celles qu'a fait valoir ce savant. Il s'appuie d'abord sur l'absence du nymbe au front des cavaliers du Poitou.

M. Duval répond qu'au portail d'Amiens aucune des

statues colossales n'est nimbée, quoique toutes certainement représentent des personnages sacrés.

M. Didron fait observer qu'on a omis le nimbe aux personnages dont la tête se détache en ronde-bosse de la muraille où ils sont adossés. Il était trop difficile en ce cas de concilier avec les exigences iconographiques les raisons de solidité et d'élégance.

M. de Lambron continue d'exposer son système. Les seigneurs, propriétaires et donateurs des églises, s'y sont fait représenter par le même motif, de la même manière et en vertu du même droit, que sur leur scel au bas des chartes qu'ils octroyaient. Cela est si vrai qu'on ne voit disparaître ces cavaliers que pour être remplacés par leurs armoiries. Ce que fut plus tard l'écu du chevalier sur les murs de l'église, le chevalier l'avait été lui-même auparavant : son image comme son écu est le signe du bienfait et de la protection.

M. Didron s'en tient à ses premières observations, et pense que les hypothèses de M. Lambron ne sont pas soutenables, quelqu'ingénieuses et pleines d'érudition qu'elles soient. Qui ne sait d'ailleurs qu'à aucune époque les donateurs n'ont osé prendre à cette place l'attitude de la domination et de la puissance, et qu'agenouillés d'abord et ensuite debout, ils ont témoigné de l'humilité de leurs sentiments en même-temps que de leur zèle pour la maison de Dieu.

M. Duval repousse par les mêmes raisons que M. Didron, l'opinion de MM. de Chergé et Lambron ; il se rangerait volontiers à celle du savant directeur des *annales*, s'il n'était pas bien constaté que le personnage qui accompagne le cavalier est réellement foulé sous les pieds du cheval.

M. de Caumont présente le dessin suivant d'un sujet analogue rapporté d'une église romane sur l'église St.-Etienne-le-Vieux, à Caen.

CAVALIER DU XIIe. SIÈCLE REPLACÉ SUR L'ÉGLISE St.-ÉTIENNE-LE-VIEUX.

M. de Caumont ajoute, à l'appui du sentiment de MM. Jourdain et Duval que M. Devaucoux, d'Autun, n'est pas éloigné de se ranger au même avis, dans l'étude qu'il fait des chapiteaux de la cathédrale d'Autun, dont l'un a pour sujet un cavalier couronné, foulant un individu de ses pieds de devant.

M. De Lassaulx, de Coblentz, donne communication de nombreuses planches des églises qu'il a visitées, bâties ou restaurées. M. le baron de Roisin entre, à cette

occasion, dans des détails intéressants sur l'église de sainte Apollinaire, nouvellement construite par M. de Lassaux, aux frais du comte de Fürstemberg.

La communication de M. de Lassaux est accueillie avec reconnaissance par l'assemblée et occupe longtemps son attention.

Celle du riche porte-feuille de M. Ramboux ne pique pas moins vivement la curiosité. Cet infatigable explorateur des monuments d'Italie que leur position géographique au milieu des terres a fait négliger par tous les voyageurs, est parvenu à recueillir une immense collection de dessins de toute espèce, parmi lesquels on distingue de curieux portraits de Jésus-Christ et de Marie, aux différentes époques du moyen-âge.

Les plâtres de M. Lenhardt exposés dans la salle du congrès dès avant la séance sont offerts par lui à la Société française. Ces spécimens divers de l'ornementation romane et gothique, dans la contrée Rhénane ont cela de remarquable, qu'ils ont été pris sur les modèles avec autant de succès que d'habileté et qu'ils reproduisent les sujets sans aucune réduction et dans toute leur pureté originelle.

La Société française, en accueillant avec reconnaissance l'offrande qui lui est faite par M. Lenhardt sous les généreux auspices de M. Le Cte. de Fürstemberg, en renvoie elle-même le bénéfice à la commission archéologique du nord, sous la responsabilité de M. de Roisin et de M. Le Glay. Elle espère que ces précieux moulages formeront le noyau du musée d'antiquités que la commission se propose de fonder.

La séance est levée à une heure.

Après la séance, les membres sont allés visiter le riche

cabinet et la belle bibliothèque de M. de Vandercruyssen et y ont admiré plusieurs objets d'art et manuscrits intéressants. La Société a répondu par des remerciments sincères à l'accueil plein de bienveillance du respectable M. de Vandercruyssen et de M. le vicomte de Melun, son gendre.

Séance du 7 juin 1845.

Présidence de M. DE CONTENCIN.

La séance est ouverte à huit heures. M. de Contencin occupe le fauteuil de la présidence. A ses côtés siégent au bureau MM. de Givenchy, Guillery, Alvin, de Caumont, de Lambron et Gaugain. M. G. Villers remplit les fonctions de secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente; M. le président dépose sur le bureau, au nom de M. le chevalier Marchal, membre de l'Académie royale deBruxelles, une notice sur la ville gauloise de Majerou, près Virton. L'auteur de cette intéressante brochure, après avoir placé approximativement entre les années 406 et 409 de l'ère chrétienne la destruction de Majerou et déterminé sa position géographique, cite toutes les découvertes qui ont eu lieu dans ses ruines, et examine leur importance au point de vue de l'histoire, de l'art et de la numismatique. M. Marchal se livre ensuite à l'énumération et la description de tous les objets qui ont été recueillis sur l'emplacement de la cité gauloise, par M. l'Ingénieur en chef, Guyoth, et fait ressortir de leur étude des renseignements historiques qui attestent son érudition.

M. Guillery fait également hommage au congrès, d'un exemplaire des lettres qu'il a publiées sur l'architecture, travail consciencieux qui, en initiant le public aux observations de son auteur, contribuera certainement à propager encore en Belgique le goût des études monumentales.

M. de Lambron donne ensuite communication d'une note tendant à appuyer par des citations historiques, l'opinion émise dans la dernière séance relativement aux statues équestres que l'on trouve sur quelques-uns de nos édifices religieux. M. de Lambron persiste à les considérer comme la représentation des seigneurs fondateurs ou donateurs du monument.

M. G. Villers met sous les yeux de MM. les membres du Congrès le plan d'un labyrinthe en briques émailliées qui se trouve dans la salle capitulaire de la cathédrale de Bayeux; les ornements des briques lui font penser qu'il doit remonter au XIVe. siècle.

MÉMOIRE DE M. G. VILLERS, SUR LE LABYRINTHE DE BAYEUX.

MESSIEURS,

La 44e. question du programme est ainsi conçue :

« *Les labyrinthes ou chemins de Jérusalem ont-ils été* « *fréquemment employés dans les pavés du moyen-âge? A* « *quelle époque peut-on faire remonter le commencement* « *de ces labyrinthes?* »

Sans avoir la prétention de répondre à cette question d'une manière satisfaisante et complète, nous allons avoir l'honneur de mettre sous les yeux du Congrès le plan d'un de ces labyrinthes communs au moyen-âge et maintenant si rares, en nous hasardant à accompagner

notre communication de quelques réflexions sur l'origine et la destination de ces monuments de notre ancienne liturgie.

On remarque dans quelques anciennes églises des sortes de rosaces, dont les différentes lignes circulaires qui en sillonnent le diamètre, combinées et calculées avec une précision géométrique, et coupées dans plusieurs parties de leur circonférence par d'autres lignes transversales rayonnant vers le centre, se communiquent et forment dans leur ensemble un véritable dédale.

La difficulté que l'on éprouve à pouvoir ressortir de leurs sinuosités une fois qu'on a pénétré dans l'intérieur, les a fait nommer communément labyrinthes, par allusion, sans doute, au fameux labyrinthe de Crète.

On les nomme encore chemins de Jérusalem.

La cathédrale de Chartres possède un de ces labyrinthes qui, de l'époque du XIIIe. siècle, est établi sur une large échelle.

La notice de M. Dusevel sur la cathédrale d'Amiens, nous a appris que cette église renfermait autrefois un très-beau monument de ce genre, construit en *pierres blanches et bleues*, et qui malheureusement a été détruit lors du nouveau pavage de cet édifice.

Nous avons dernièrement constaté l'existence d'un semblable labyrinthe dans la salle capitulaire de la cathédrale de Bayeux.

Ce labyrinthe, qui jusqu'ici n'a point été signalé, est loin d'avoir les dimensions colossales de celui de Chartres. Son diamètre n'est que de 3 mètres 78 centimètres. Placé au milieu de la salle capitulaire, il est encadré dans un vaste pavage de briques, formant mosaïque, et dont il est la rosace.

YRINTHE

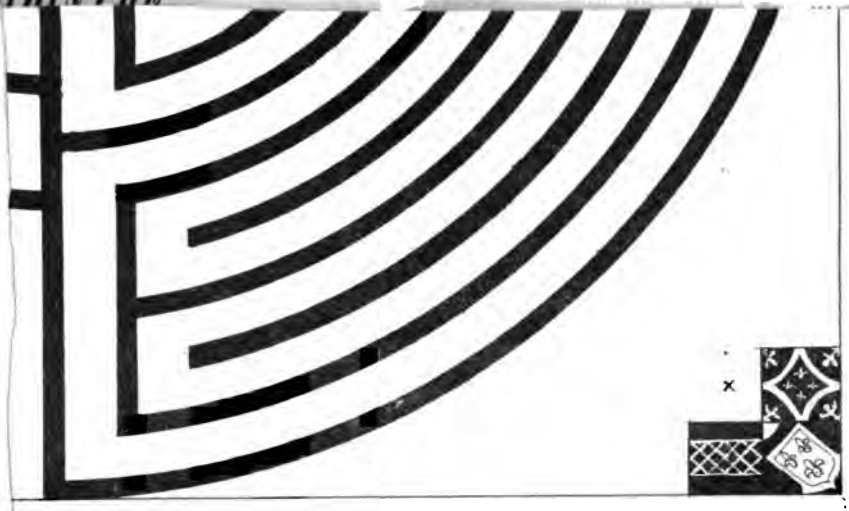

3.m 78

ant le labyrinthe et le carré qui l'entoure.

L'entrée de ce labyrinthe se trouve du côté du midi et tend à se diriger directement sur le centre, jusqu'à la hauteur de la 5e. ligne circulaire où le détour commence. Nous ne suivrons pas le parcours de ces sinuosités dont notre plan, quoique imparfait, donne une idée plus exacte que nos paroles ne sauraient le faire; nous dirons seulement, que comme dans tous les labyrinthes, la personne qui arrive au centre, éprouve une grande difficulté, en retournant sur ses pas, à pouvoir sortir de ce dédale.

Ce labyrinthe est construit en briques émaillées de divers dessins, mais toutes assorties entr'elles. Bien que l'émail de la plus grande partie de ces briques ait disparu sous le frottement des pieds, nous avons pu cependant en retrouver des types encore intacts et fort bien conservés.

La *voie* du labyrinthe est composée de briques carrées à *fond noir* chargées de divers ornements de couleur jaune. D'autres briques d'une *teinte noire* et posées sur le champ, forment les lignes de séparation, tandis que des briques jaunes indiquent le point de communication d'un cercle à un autre. — Chacun de ces cercles était composé de briques du même échantillon.

Les sujets qu'elles représentent sont des griffons, des armoiries, des rosaces, etc. Nous avons reproduit un dessin de chacun des divers types.

Ce labyrinthe est le seul que nous connaissions actuellement dans toute la Basse-Normandie.

Bien que la salle du chapitre dans laquelle il se trouve remonte au XIIIe. siècle, il est probable qu'il fut construit vers la fin du XIVe. siècle, car les ornements des briques paraissent accuser cette époque. Ces briques

émaillées, fort artistement travaillées, doivent provenir d'une grande fabrique qui se trouvait à la Poterie-du-Mollay, près Bayeux, et dont les ouvriers excellaient dans la pratique de leur art.

Quelle pouvait être la destination de ce labyrinthe dont la petitesse des dimensions devait rendre nécessairement le parcours fort difficile ?

Les documents que nous avons pu consulter sur l'histoire de la cathédrale de Bayeux ne nous ont rien appris à cet égard. Toutefois, une sorte de tradition assez vague tendrait néanmoins à faire considérer le parcours de ce labyrinthe comme un moyen de correction infligé aux chanoines.

La destination *exclusive*, aux chanoines, de ce labyrinthe, nous paraîtrait assez probable, à cause de sa situation dans un local séparé de l'église, et tout-à-fait réservé aux membres du chapitre.

Nous trouvons encore la confirmation de cette idée dans l'exiguité de son diamètre qui n'en permettait l'usage simultané qu'à un nombre fort restreint de pénitents, et dans l'opinion généralement admise que ces dédales représentant le temple de Jérusalem, servaient à faire des stations qui remplaçaient le voyage de la Palestine; destination qui leur a fait donner le nom de chemins de Jérusalem.

Si cette opinion est fondée, à quelle époque devrait-on faire remonter le commencement de ces labyrinthes ?

Lorsqu'à la voix de Pierre Lhermite, éclata dans l'Europe ce grand mouvement qui devait entraîner vers l'Orient une partie de ses populations, il y avait déjà long-temps que les évêques éprouvaient beaucoup de peine à soumettre les pécheurs aux peines canoniques,

qu'on avait même, il faut le dire, rendues souvent impraticables en les multipliant suivant le nombre des fautes, d'où était venue l'invention de les commuer pour en racheter des années en peu de jours.

Ce fut donc pour ce motif que les évêques, à la discrétion desquels l'église avait laissé la faculté de remettre au coupable quelques parties de la pénitence canonique, suivant sa ferveur et eu égard à d'autres circonstances, changèrent ces expiations en d'autres peines, dont, suivant Bergier, une des plus usitées était le pélerinage aux lieux célèbres de dévotion, tels que Jérusalem, Rome, Tours, Compostelle, etc. Fleury porte au VIIIe. siècle l'introduction de ces pélerinages. — Déjà, au temps de St.-Grégoire de Nice, la visite des lieux saints était en grande faveur parmi les fidèles.

La croisade décidée à la voix d'Urbain fut l'abolition totale des peines canoniques; et le départ pour Jérusalem, source de l'indulgence plénière, fut pour longtemps la principale expiation qui leur succéda.

Mais plus tard, quand les revers des Croisés, les succès des Sarazins et la destruction du royaume fondé par Godefroy de Bouillon eurent rendu difficile et bientôt impossible le pélerinage, l'institution ne dut pas moins en subsister, et à *l'exécution* succéda *l'intention*. Et, soit dans le désir de gagner les indulgences attachées à la visite des lieux saints, soit à cause de la nécessité de satisfaire à une pénitence imposée, on dut alors établir dans les églises une *voie* sinueuse, dont les difficultés de parcours étaient destinées à tenir compensation des dangers du pélerinage véritable.

Nous ignorons quelles cérémonies liturgiques étaient attachées à l'accomplissement de cette dévotion, et la

manière dont elle s'exerçait; cependant en rapprochant les époques, nous serions peut-être assez disposé à lui retrouver une sorte d'analogie avec le chapelet institué, dit-on, par Pierre Lhermite, et le rosaire, œuvre de St.-Dominique.

Nous pensons que les labyrinthes figurant le pélerinage à Jérusalem, n'ont pas dû être introduits dans les églises du nord de la France, avant les croisades, mais que ce fut vers le XIIIe. siècle, alors que le tombeau du Sauveur était retombé au pouvoir des infidèles, que l'impossibilité d'aller en Palestine donna naissance à ce voyage fictif; que la pénitence publique ayant été perdue, l'accomplissement de cet acte pieux devint un des modes les plus usités de la pénitence secrète qui lui succéda, ou un des moyens de gagner des indulgences; et que leur usage put se continuer dans nos contrées jusqu'au XVe. siècle, peut-être comme l'une de ces pratiques de dévotion que nous avons vue se reproduire de nos jours sous le titre de chemin de la croix.

M. de Caumont prend ensuite la parole pour recommander aux investigations de la Société, les pavés employés au moyen-âge dans les grands édifices, soit civils, soit religieux.

Puis il donne quelques détails sur les pavés historiés de la cathédrale de St.-Omer. Ce ne sont, dit-il, ni des pavés émaillés, ni des pierres tombales, telles que celles dont j'ai parlé dans mon Cours : ce sont de grandes dalles avec des dessins en bas-reliefs très-peu saillants, qui se détachent sur un fond rempli par un mortier de couleur.

Les dalles principales qui avaient eu pour but de paver à neuf et artistement le chœur de l'église, étaient entourées de pierres travaillées de même style et offrant une grande variété d'ornements; on y voit des éléphants, des animaux semblables à ceux que l'on sculptait sur les chapiteaux, des rosaces et autres sujets. Les pierres principales ou grandes dalles qui s'encadraient au milieu de ces curieux parquets historiés, portaient, quelques-unes au moins, des inscriptions, prouvant qu'elles avaient été offertes à l'église de St.-Omer, en l'honneur du patron de la ville, par de puissants et généreux bourgeois de St.-Omer. M. Hermant, dans un savant mémoire publié par la Société des Antiquaires de la Morinie, prouve que les donateurs vivaient au XIIIe. siècle (vers l'année 1260).

J'attache, continue M. de Caumont, d'autant plus d'importance à ces magnifiques pavés qu'ils complètent le système d'ornementation de nos églises. Ainsi, les fresques aux voûtes comme à St.-Savin, les fenêtres en vitraux de couleurs comme à Chartres, et enfin les pavés historiés comme à St.-Omer, tel est le système complet : ajoutons que nous trouvons sur les pavés de St.-Omer comme sur les vitraux, les images des donateurs.

S'il ne reste plus en France qu'un très-petit-nombre de dalles historiées, on sait pourtant qu'il y en a eu à Arras et dans une ou deux églises du Pas-de-Calais. Ailleurs, je n'en ai vu que des débris très-peu considérables employés dans des pavages modernes; mais il n'est pas douteux que la plupart des pavés des églises ont été renouvelés, et les pierres tombales ont bien pu, dans beaucoup de cas, prendre la place des pavés

historiés ; celles-ci disparaissent à leur tour pour faire place aux pavages mesquins de notre époque, contre lesquels la Société française s'est élevée bien souvent.

M. de Caumont termine en invitant M. de Givenchy à vouloir bien donner des détails plus précis sur les pavés de St.-Omer.

Se rendant avec empressement à cette invitation , l'honorable inspecteur du Pas-de-Calais , donne une description de ces pavés dont il fixe la date au XIIIe. siècle. Sur deux d'entr'eux , on voit les figures de deux chevaliers de la famille de S^te.-Aldegonde ,

tandis qu'un pareil nombre est consacré à la représentation des membres de la famille de Vasselin. Comme ces pavés avaient été coupés et déplacés dans des restaurations que firent exécuter , au XIVe. siècle , les chanoines de St.-Omer , on les avait long-temps

considérés comme des fragments de pierres tombales, mais depuis un examen plus approfondi et des renseignements puisés dans les archives ont complètement détruit cette supposition, et établissent d'une manière positive que c'était des *ex voto* ou des dons. On possède, en outre, dans un village voisin de St.-Omer, quelques autres dalles semblables, provenant des ruines de Therouanne, mais qui sont malheureusement dans un état presqu'entier de dégradation. Tous ces pavés sont en relief et richement ornementés. Un de leurs écussons est colorié au moyen d'un ciment rouge. L'assemblée écoute avec un vif intérêt ces renseignements fournis par M. de Givenchy, sur une branche importante et encore peu explorée de l'archéologie monumentale, et examine attentivement les dessins que l'on a donnés de ces pavés. Plusieurs membres, qui connaissent la tapisserie de Bayeux, s'accordent à trouver une grande analogie entre les ornements de ces dalles, et ceux qui forment la bordure de la broderie que la tradition attribue à la royale épouse de Guillaume-le-Conquérant, Mathilde de Flandre.

M. le docteur Bromet observe qu'il existe dans la cathédrale de Canterbury quelques dalles pareillement sculptées et sur lesquelles on distingue des signes du zodiaque ; elles sont entaillées dans le même goût que les pavés de St.-Omer, et sont aussi enduites d'un ciment de couleur rougeâtre.

M. le docteur Le Glay soumet à l'examen de l'assemblée, au nom de M. Robert, déjà connu dans le monde savant par un travail sur les monnaies des évêques de Toul, les nombreux dessins d'une autre publication du même genre que ce numismate prépare sur le

Cambresis, un des pays les plus riches par la quantité de ses monnaies. Les renseignements donnés par le savant archiviste, sur l'état, jusqu'ici encore peu avancé, de l'histoire monétaire de cette contrée, font vivement désirer que M. Robert achève le plus promptement possible l'œuvre qu'il a entreprise : la fidélité et la belle exécution des dessins destinés à orner l'ouvrage ne laissent rien à désirer.

A cette occasion, M. Bigan signale à l'attention du Congrès un fait malheureusement de nature à attrister tous les hommes qui se livrent à l'étude de la numismatique, la fabrication de fausses médailles, livrées au commerce, fraude coupable qui, suivant lui, s'est notamment exercée à la représentation des monnaies du Cambresis, et peut être journellement la cause de nombreuses erreurs de la part des numismates, en soumettant à leurs investigations des types faux, altérés ou capricieusement composés, souvent vendus au poids de l'or.

A l'appui de cette assertion, M. Villers met sous les yeux de MM. les membres un certain nombre de médailles antiques de divers métaux, toutes fausses, mais si fidèlement imitées que, dit-il, les personnes le plus exercées se sont méprises sur leur authenticité, et il annonce que maintenant on a trouvé le moyen de reproduire toutes les médailles à très-peu de frais et avec une fidélité parfaite.

M. de Contencin insiste sur le danger que cette contrefaçon occulte doit nécessairement présenter aux études archéologiques, et demande que le congrès signale cette fraude au gouvernement, proposition qui est vivement appuyée par MM. Le Glay, Bigan et plusieurs autres membres de l'assemblée.

M. Kulhmann déclare n'être pas partisan de cette mesure, par le motif, selon lui, qu'il serait bien difficile dans la circulation des fausses médailles et leur successive transmission, de pouvoir remonter à leur point de départ ; il croit de plus que les recherches auxquelles on se livrerait et même la punition infligée en augmentant la publicité de cette industrie, en feraient une prime offerte au génie malveillant de la contrefaçon, toujours prêt à chercher l'occasion de s'exercer.

M. Bigan combat cette opinion et prétend que rien ne serait plus facile que de découvrir les ateliers des faussaires.

M. le conseiller Taillard paraît croire que, dans l'état actuel de notre législation, il serait difficile de pouvoir sévir contre les auteurs de cette nouvelle et coupable industrie, par la raison, dit-il, que la fabrication de fausses médailles, délit, tout répréhensible qu'il soit, ne pourrait raisonnablement être assimilé au crime de faux monnayage. M. Le Glay répond à cette objection, en disant qu'il suffirait de livrer aux tribunaux comme coupables d'escroquerie, les hommes qui se livrent à cette fraude, et il insiste pour que le Congrès veuille bien signaler à la sollicitude du gouvernement une coupable spéculation, que tous les hommes honnêtes doivent flétrir.

Conformément à cette demande, M. le président nomme une commission composée de MM. Le Glay, Taillard, Bigan et Villers, pour aviser aux moyens de réprimer et d'empêcher la fabrication et l'émission des fausses médailles dans le commerce.

L'assemblée entend ensuite avec le plus vif intérêt la lecture d'un mémoire de M. de Lassault, sur la con-

struction de plusieurs églises bâties par lui. Dans ce travail, l'habile architecte, dont les nombreuses conceptions ont rendu le nom populaire sur les bords du Rhin, a dévoilé en quelque sorte les secrets de son art, exposant tous les principes sur lesquels il se fonde, a fait ressortir d'une manière péremptoire tous les motifs qui l'ont engagé à choisir le style ogival pour les églises de Treïs, sur le Rhin. Les avantages de l'architecture ogivale sont nombreux; d'abord, l'intérieur de l'édifice n'est pas obstrué par de massives colonnes, et est conséquemment plus vaste. 2°. Avec trois nefs, la poussée de la grande voûte du milieu, est contrebutée en partie par celles des collatéraux et par la pesanteur d'un mur qui repose sur chaque rang des colonnettes en supportant la plus grande partie de toute la toiture, double charge qui fortifie les colonnes et les rend capables de supporter une voûte très-légère (6 pouces). 3°. Cette disposition qui rend inutile l'épaisseur des murs de face, et les arcs-boutants, accessoires toujours fort dispendieux, se trouve assez fréquemment dans certaines parties de l'Allemagne, surtout dans la Hesse.

M. de Lassault prouve l'économie de cette méthode architectonique, en citant le prix modique auquel est revenu la belle église de Treïs, construite d'après cette disposition. Ce chiffre ne s'est élevé qu'à 111,427 francs.

M. de Lassault entre aussi dans de nombreuses explications sur le style roman secondaire qu'on peut égalelement adopter avec succès et économie, ainsi que sur le choix des matériaux, le genre d'ornementation qui doivent être préférés. Puis comme pièces justificatives,

il met sous les yeux des membres du Congrès les prix de revient des principales églises qu'il a construites, notamment celles de Treis, de Vallendar et de Guls, avec les coupes et les plans de ces beaux monuments.

Ces doctes enseignements sortis de la bouche d'un des vétérans les plus distingués de l'art archéologique, ne seront point perdus, nous l'espérons, pour nos jeunes architectes.

M. de Caumont appelle ensuite l'attention des membres du Congrès sur plusieurs questions du programme dont la solution intéresse au plus haut point la science archéologique, notamment sur celle qui a trait aux instruments de musique usités dans le moyen-âge.

M. le B^on^. de Roisin signale dans des peintures la représentation d'une rotte à 17 cordes, particularité inconnue jusqu'ici.

M. le docteur Bromet annonce que dans les enluminures d'un manuscrit du Xe. siècle provenant de l'abbaye de St.-Bertin à St.-Omer, et actuellement déposé dans la bibliothèque de Boulogne-sur-mer, on voit un certain nombre d'instruments dont les noms sont inscrits dans les inscriptions qui les entourent.

Sur la demande de M. le président, M. Arthur Dinaux met sous les yeux du Congrès un fort beau dessin de la tour de l'église de St.-Amand, monument du XVIIe. siècle imposant par sa masse, curieux par la bizarrerie de ses ornements, et précieux par la beauté de plusieurs de ses détails.

M. Dinaux prie la Société de recommander à la bienveillance du gouvernement, cet édifice que menace d'une ruine prochaine un état complet de dégradation.

C'est là le dernier débris de l'antique abbaye qui, fondée par Dagobert, abrita sous les voûtes de son cloître plus d'un homme éminent, entr'autres le moine Ulbac, auteur de divers traités fort remarquables. L'église fut rebâtie au XVIIe. siècle par un de ses abbés qui, envoyé à Rome, pour la défense des droits de son couvent, en présence des merveilles que renferme la ville éternelle, sentit tout à coup se révéler en lui le génie de l'architecture. A l'exemple de ce médecin dont notre grand satyrique nous a raconté la métamorphose, revenu à son abbaye, il entreprit de la rebâtir d'après ses inspirations et fit de son œuvre la réunion gracieuse de tous les genres. Pour prouver à l'assemblée que la tour de St.-Amand, quoique moderne, avait droit aux sympathies de la Société, M. Dinaux a donné lecture d'une lettre écrite par Pelisson à Mlle. de Scudéry, et dans laquelle l'historiographe de Louis XIV, dépeignait à la reine des beaux-arts d'alors toute la satisfaction qu'il avait éprouvée à la vue de ce beau monument, ouvrage digne, disait-il, de la plus haute antiquité et pour la description duquel il faudrait un livre.

Cette piquante et curieuse communication, spirituel plaidoyer fait par le savant auteur des Trouvères en faveur de la tour de St.-Amand, a vivement excité la sympathie du Congrès qui s'est empressé de transmettre à la commission des vœux la demande de M. Dinaux.

A 11 heures la séance est levée.

Georges VILLERS,
Secrétaire.

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES VŒUX,

PAR M. GEORGES VILLERS.

MESSIEURS,

« La Commission à laquelle vous avez remis le soin de prendre connaissance des diverses demandes de fonds qui vous ont été faites et d'en apprécier la légitimité, a apporté dans cet examen tout le soin dont elle était susceptible, en s'entourant de renseignements sur l'importance des édifices, la nature des travaux de consolidation projetés et sur la véritable situation financière des communes.

C'est du résultat de ce travail que nous allons avoir l'honneur de vous donner connaissance.

Le département du Pas-de-Calais possède une église du XIIe. siècle fort remarquable, celle de Blendecques; mais le mauvais état dans lequel se trouve ce monument, type d'une architecture assez peu commune dans cette contrée, fait craindre qu'il ne tombe bientôt en ruines. M. de Givenchy, sur la demande de la société des Antiquaires de la Morinie, a sollicité, en faveur de cet édifice, un secours de 300 fr. Cette allocation est d'autant plus importante que, suivant notre honorable collègue, on a la certitude qu'une fois les travaux de consolidation commencés, le département et la commune accorderont des secours pour leur continuation.

Formulée par votre inspecteur du Pas-de-Calais, cette demande ne pouvait manquer de trouver un accueil favorable auprès de votre commission; aussi vous propose-t-elle d'accorder à l'église de Blendecques un secours de 300 fr.

Il n'est personne d'entre vous, Messieurs, qui n'ait entendu parler de l'église si curieuse de St.-Julien de Tours, l'un des types primitifs les plus parfaits de nos églises romanes, et qui, enlevé à sa pieuse destination, se trouve en ce moment entre des mains particulières qui peuvent le faire disparaître d'un moment à l'autre. — Il y a plusieurs années, la Société, en donnant une description de ce bel édifice, et protestant contre la profanation qu'il subissait, fit un appel à tous les hommes intelligents de la cité. Cet appel a été entendu. M. de Lambron nous a annoncé que pour racheter ce précieux monument, une souscription avait déjà produit 65,000 fr., somme malheureusement insuffisante, car on en demande 265,000. En espérant que la sollicitude du gouvernement et la générosité publique parviendront à combler cette lacune, la Société, désireuse d'associer son nom au rachat de cette église, vous propose de mettre 150 francs à la disposition de la ville de Tours, pour donner une marque de sympathie à une œuvre aussi éminemment patriotique (1).

Sur un plateau élevé qui borde la mer et domine de fertiles pâturages, s'élevait naguère avec orgueil la tour élégante de l'église de Louvières, bâtie dans le XIVe. siècle; elle accidentait le paysage d'une manière heureuse et pittoresque, et servait de guide à la barque du pêcheur naviguant sur une mer féconde en naufrages. Il y a trois semaines la foudre l'a mutilée.....

Sur la recommandation de Mg^r^. l'Evêque de Bayeux, transmise par M. Gaugain, votre commission pense qu'un

(1) Grâce à la munificence du gouvernement, cette église a été achetée par le maire de Tours pour le compte de cette ville.

secours de 200 francs serait un puissant encouragement pour engager les habitants de Louvières à réparer ce désastre.

L'église de Ryes, près Bayeux, est fort remarquable, et un grand souvenir s'y rattache. Dans une nuit de l'an 1044, échappant à demi nu à une conspiration tramée contre sa vie, et fuyant de Valognes, Guillaume-le-Bastard, duc de Normandie, sur son cheval épuisé, errait à l'aventure au milieu d'un pays ennemi. Le son d'une cloche lui aida à diriger sa route en lui indiquant où il pouvait trouver un ami. Le futur conquérant de l'Angleterre salua, dit-on, en passant l'église de Ryes; et quelque temps après la victoire du Val-des-Dunes le vengeait de ses barons révoltés.

La nef actuelle de l'église de Ryes appartient encore en entier à l'édifice contemporain de Guillaume. Les chapiteaux des colonnes y sont d'une grande beauté, et offrent des types variés et précieux d'une des époques de l'architecture romane. — Le chœur, d'un style correct et pur, appartient au XIIIe. siècle. — Des travaux bien entendus s'exécutent en ce moment; des fenêtres ont été débouchées, des colonnettes dégagées, d'autres consolidées.

Comme encouragement à la bonne direction de ces travaux, la commission, sur la demande de MM. Hervieu, de Caumont et Gustave Pezet, vous propose d'accorder une somme de 50 francs.

Un des monuments les plus remarquables du département du Lot est assurément le château de Castelnau-Brettennous, décrit par M. Calvet, et pour lequel il sollicite un secours de 100 fr. Craignant que ce beau

débris de la puissance féodale ne soit vendu à la spéculation privée et peut-être détruit, il vous prie de vouloir bien appuyer énergiquement auprès du gouvernement les démarches, qu'en sa qualité d'inspecteur, il fait conjointement avec M. le Préfet de ce département pour sauver ce château, en faveur duquel le Conseil général a émis un vœu favorable.

La commission, Messieurs, vous invite à prendre en considération cette légitime demande.

M. de Glanville a plaidé également auprès de votre commission la cause de l'église de Beaumont-en-Auge, monument des XIIIe. et XIVe. siècles, auquel se rattachent d'importants souvenirs. Avant la révolution, elle appartenait aux religieux de la congrégation de St. -Maur qui y dirigeaient une école militaire. Ce fut là aussi qu'un homme qui devait plus tard agrandir le compas de Newton, l'astronome De Laplace, débuta dans la carrière des sciences. Au rapport de M. de Glanville, une somme de 100 fr. serait bien nécessaire à la commune pour aider à payer des travaux récemment exécutés.

La commission vous prie de vouloir bien accueillir favorablement cette demande.

L'église de Ségrie est une des plus intéressantes du département de la Sarthe. Commencée en 1228 et consacrée en 1242, elle est demeurée intacte jusqu'à nos jours, à l'exception de la tour que la foudre a frappée à diverses reprises. Après tant de siècles, ce monument se trouve dans un déplorable état qui vous a déjà frappé, car vous avez accordé un secours de 100 francs pour exécuter les travaux les plus pressants. Encouragée par cet exemple, la fabrique, quoique très-

pauvre, y a joint 600 francs; et ces deux sommes réunies ont été employées à consolider les contreforts et les bases de l'édifice fortement endommagées par l'action des eaux, et à réparer le dégât que la foudre avait causé à la tour. Mais d'après une lettre de M. Livet, votre collègue, les travaux sont loin de pouvoir être regardés comme terminés. Des fenêtres sont encore murées, et la couverture exige de promptes réparations.

Votre commission a cru qu'une nouvelle allocation de 100 fr. pourrait engager la commune à faire encore de grands sacrifices en faveur de son église.

Dans une de vos dernières séances, M. Arthur Dinaux a mis sous les yeux du Congrès un fort beau dessin de la tour de l'église de St.-Amand, monument du XVIIe. siècle, imposant par ses dimensions, et curieux par l'originalité de son architecture.

Cette tour est le dernier débris de l'antique abbaye fondée par Dagobert.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les renseignements historiques si précieux, communiqués par M. Dinaux, sur ce monument rebâti au XVIIe. siècle par un abbé qui, envoyé à Rome, sentit tout-à-coup se révéler en lui le génie de l'architecture en contemplant les merveilles de la capitale du monde chrétien. Vous vous rappellez encore l'admiration manifestée à la vue de cet édifice, par un des hommes du grand siècle, Pelisson, admiration qu'il exprimait en termes chaleureux dans une lettre à Mlle. de Scudéry.

M. Dinaux a attiré votre attention sur l'état de dégradation dans lequel se trouve cette tour, aujourd'hui me-

nacée d'une ruine complète, et d'autant plus précieuse qu'elle est un des plus beaux ornements d'une contrée dans laquelle les ravages des guerres ont peu respecté les monuments. — Il vous a prié de la recommander instamment à la sollicitude du gouvernement.

La commission, Messieurs, s'unissant à la prière de M. Dinaux, vous engage à appuyer cette demande, et à donner par là une preuve du prix que vous attachez à la conservation de la tour de St.-Amand. Elle sollicite donc en sa faveur une somme de 300 fr., destinée à faire face aux premières dépenses des travaux de consolidation, travaux qui, nous n'en doutons pas, seront continués avec l'assistance du gouvernement et du conseil-général, éclairés sur la situation réelle de cet édifice.

Quoique la piété de vos pères ait jadis couvert la Flandre de nombreux édifices consacrés à la religion, les guerres et les événements dont ce pays a eu une si large part dans l'histoire du monde, y ont laissé peu de monuments anciens; aussi, devez-vous conserver avec un pieux attachement ceux qui, encore existants, sont la personnification d'antiques et vénérables souvenirs.

Dans ce nombre se trouve l'église d'Esquermes, près de Lille. Dédiée à *Notre-Dame-de-Réconciliation*, son origine remonte au commencement du Xe. siècle.

Laissons parler un historien qui rapporte la légende attachée à sa première fondation, dans un récit où l'on respire tout le parfum de la naïve simplicité de nos vieux chroniqueurs.

« L'image de Notre-Dame, dit-il, était juchée dans un « buisson où est aujourd'hui l'autel principal de son « église. A ce passage, les troupeaux avaient coustume

« de s'arrester tous court quoique chaschés à la pasture, « et les brebis comme frappées d'estonnement et de stu- « peur ou recevant quelques lueurs de raison, paissaient « les genoux en terre, devant la statue en posture de « supplier et d'honorer la mère de Dieu.

« Les simples pastouraux prirent plaisir à suivre « l'exemple de leurs ouailles, appprenant d'elles la « fachon d'adorer la reigne du Ciel à genoux et à cœur « soumis. — Ce fut le premier prodige dont le peuple « recognut que la vierge avait consacré cette demeure « et voulait y estre servie.

« La piété du comte Beaudoin IV se trouva prompte « à convertir le juchache en une chapelle, et pour sa « récompense il fut délivré d'un flux de sang qui l'espuis- « sait à mort, et la comtesse presqu'âgée de 50 ans l'y « bailla un joly fils heritier de ses états qu'est Beaudoin- « le-Pieux, l'an 1014. »

Telle fut l'origine de cette chapelle d'après une notice aussi intéressante qu'élégamment écrite, que M. le Vte. de Melun a bien voulu mettre sous nos yeux, et que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ici.

Devenue depuis long-temps l'objet d'une fervente dévotion, et le but d'un pélerinage fameux, la chapelle de Notre-Dame-de-Réconciliation, au commencement de ce siècle, remplaca l'église paroissiale disparue pendant la tourmente révolutionnaire; plus tard elle fut agrandie et restaurée par les soins d'un architecte de talent, M. Benvignat. Mais l'accroissement subit de la population ayant rendu indispensable la construction d'une autre église, on a spéculé pour solder une faible partie de la dépense du nouvel édifice sur la valeur des matériaux de l'antique chapelle, et la *destruction plane* en ce

moment sur l'autel érigé sous l'invocation de celle dont l'amour inspirant nos architectes, a couvert le sol de la France de ses plus belles basiliques.

En présence du danger qui menace Notre-Dame-de-Réconciliation, M. le Vte. de Melun n'a pas balancé à s'adresser à vous. Il a fait un appel à vos sympathies, a placé l'antique chapelle sous la sauve-garde de votre protection, et vous a conjuré de la recommander à la sollicitude du gouvernement ainsi qu'à celle de l'autorité départementale.

Votre commission, Messieurs, s'est associée de grand cœur aux nobles sentiments qui animent M. le Vte. de Melun; et en vous suppliant d'appuyer de toute votre influence les actives démarches auxquelles il se livre dans un louable but de conservation, elle réclame pour l'église d'Esquermes une allocation de 300 fr. dans le cas où l'on pourrait, par des moyens pécuniaires, détourner l'orage qui menace cet édifice qu'aurait dû protéger la sainteté de ses souvenirs.

En résumé, Messieurs, votre commission vous propose d'accorder les sommes suivantes :

A l'église de Blendecques.	300
A S^t^.-Julien de Tours.	150
A l'église de Louvières.	200
A l'église de Ryes.	50
A l'église de Beaumont-en-Auge.	100
A l'église de Ségrie.	100
A la tour de S^t^.-Amand.	300
A la chapelle de Notre-Dame-de-Réconciliation, à Esquermes.	300
Total. . .	1,500 fr.

Ici, Messieurs, se termine la tâche de la commission des vœux... Ici, par conséquent, finit celle de son secrétaire.

Mais avant qu'une voix plus éloquente que la mienne, en proclamant la fin de ce Congrès, vienne au nom de tous les étrangers, remercier les villes de Lille et de Tournay de la noble hospitalité que nous avons trouvée dans leurs murs; avant que moi-même retournant dans ma vieille Normandie, comme la Flandre riche par son sol et par ses souvenirs de gloire, j'emporte au foyer domestique l'ineffaçable souvenir du temps, hélas! trop court, que nous aurons passé ici, j'éprouve personnellement le besoin de m'acquitter d'un devoir: c'est de vous remercier, Messieurs, de la marque de confiance dont vous avez bien voulu m'honorer, en me choisissant pour l'un de vos secrétaires; distinction à laquelle je n'aurais jamais osé prétendre, vu ma jeunesse et mon insuffisance; veuillez donc recevoir ici l'expression de ma vive reconnaissance.

M. de Caumont rappelle ensuite que le conseil administratif a précédemment, sur la demande de M. Neville de Rouen, décidé qu'une somme de 200 francs serait votée à Lille, pour l'érection d'une borne monumentale à Bouvines: cette allocation doit être ajoutée aux précédentes.

M. Desmoulins, inspecteur divisionnaire, dont le zèle est connu de la Société, l'a déjà entretenue de plusieurs projets; il sera nécessaire de tenir à sa disposition une somme de 200 francs dont l'emploi ne sera fait d'ailleurs que pour des travaux au sujet desquels le conseil administratif aura été consulté et pour lesquels il a donné son approbation.

La Société devant se réunir à Metz l'année prochaine, il sera bon de mettre à la disposition de M. l'Inspecteur divisionnaire de cette ville une somme de 100 fr.

Total. . . 2,000 fr.

Ces différentes allocations ont été approuvées par la section d'Archéologie et ensuite par la réunion générale du Congrès.

D'autres sommes seront votées lors des séances générales qui auront lieu à Nantes, du 3 au 7 août, et à Reims pendant la session du Congrès scientifique de France.

Séance du 8 *juin* 1845.

Présidence de M. De La Basse-Mouturie.

La seance est ouverte à huit heures sous la présidence de M. de La Basse-Mouturie. MM. le docteur Bromet, de Caumont, l'abbé Voisin, G....., vicaire-général, de Tournay, Vilbert, prennent place au bureau. M. de Glanville remplit les fonctions de secrétaire.

Une étude fort intéressante et qui cependant a jusqu'ici été négligée, est l'histoire des tissus. M. de Caumont désirerait qu'on s'occupât de constater les diverses phases qu'ils ont subies depuis les riches étoffes que les croisés, aux XIIe. et XIIIe. siècles, rapportèrent d'Orient, jusqu'à celles qui furent employées au XVIe. et XVIIe. siècles. On serait puissamment aidé dans ce travail par les ornements sacerdotaux que l'on peut encore retrouver dans les sacristies des cathédrales. M. de Caumont présente plusieurs

spécimens de dessins fort curieux qu'il a trouvés de cette manière. M. de Contencin signale une chappe très-ancienne qu'il pourra soumettre à l'observation des membres du Congrès.

M. le docteur Bromet pose une série de questions au nom de la Société anglaise pour la conservation des monuments; elles sont ainsi conçues :

« 1°. Y a-t-il en France des statues couchées sur les « tombes qui représentent des templiers ou des hospi- « taliers? Quels sont leurs costumes, et dans quelle « attitude ou posture sont-elles placées ?

« 2°. Les effigies sépulcrales de personnes qui sont « reconnues pour avoir pris parti dans les croisades, « sont-elles distinguées par quelques particularités de « décoration, de posture ou d'attitude ?

« 3°. Y a-t-il en France des effigies du XIIIe. ou « XIVe. siècles, qui soient remarquables pour quelques « particularités indiquant, selon les traditions popu- « laires, que les personnes représentées avaient servi « dans les croisades ?

« 4°. Y a-t-il quelque représentation contemporaine « de la croix qui était adoptée par les templiers ? Quelle « est la forme de cette croix ? Sur quoi la trouve-t-on « posée et à quelle époque de leur histoire appartient- « elle ?

« 5°. Existe-t-il de véritables cottes de mailles formées « d'anneaux de fer entrelacés ou d'anneaux cousus à « une jacque de cuir ou étoffe.

« 6°. Y a-t-il des représentations ou effigies de pareilles « cottes de mailles, soit en pierre, soit en bois ou en « métal.

« 7°. Existe-t-il des exemplaires du XIII°. ou XIV° « siècles d'armures faites de cuir bouilli, soit pour la « tête, les bras, les coudes, les genoux ou les jambes ? »

Malheureusement peu de documents ont été réunis sur ces questions, et le Congrès ne peut formuler de réponse pour chacune d'elles ; voici celles qui ont été émises :

1°. M. Quenson connaît à Douai, au musée d'antiquités et à la loge maçonnique, des dalles gravées en creux où se voient des figures de chevaliers armés de toutes pièces et montées à cheval. On en trouve aussi sur les dalles de St.-Omer.

2°. Les personnes qui avaient pris part aux croisades portaient après leur mort la croix gravée sur leurs pierres tombales.

3°. La forme de la croix que portaient les templiers est la croix grecque : elle se mettait sur le côté.

4°. Des deux variétés de cottes de mailles que M. Bromet présente, l'une est jugée par M. de Caumont très-commune et date du XIII°. siècle. Les membres du Congrès ont pu en voir un exemple sur une ancienne statue de chevalier dans l'église St.-Brice à Tournay. C'est le tissu maillé ordinaire ; l'autre qui se compose d'anneaux enlacés en forme de chaîne est fort rare. M. de Caumont parle ensuite de plaques de métal qui paraissent attachées sur le tissu de la cotte qu'elles recouvrent. On trouve des cottes de cette espèce figurées dans la tapisserie de Bayeux ; on croit distinguer, d'après l'indication de la broderie, des disques en métal appliqués sur une jaque de cuir ; telle est la cotte de Guil-

laume-le-Conquérant. M. de Caumont présente la figure de ce guerrier d'après la tapisserie.

M. de La Basse-Mouturie revient sur une pierre druidique dont il a parlé dans une précédente séance.

M. de Caumont observe que M. de Florencourt, de Trèves, a fait une étude très-approfondie de tous les monuments qui se rattachent à la religion et aux croyances anciennes dans ce pays; il a dû examiner le monument dont il est question, et son opinion serait bonne à connaître.

Suivant M. Tailliar, cette pierre n'est pas celtique, mais germanique. Du reste, on a trouvé dans les environs de Douai des haches celtiques portant l'empreinte de

figures humaines, elles sont déposées au musée de Douai. — La Commission chargée par M. le président d'examiner la question de la falsification de médailles qu'un membre avait hier dénoncée à l'indignation du Congrès, jugeant que la législation sur la falsification des marchandises était applicable à ce genre d'escroquerie, se contente de réclamer contre les marchands qui vendraient de fausses médailles pour vraies, l'application de l'art. 423 du Code pénal. M. Bigant trouve que les médailles ne sont autre chose que des monnaies qui ont eu cours légal, et qui quoique démonétisées n'en ont pas moins conservé droit à la protection des lois. M. Tailliar observe que les monnaies frappées par les barons ont souvent été falsifiées dans le temps de leur émission, il faudrait donc faire une distinction entre les monnaies baronnales et les monnaies du roi, ce qui serait impraticable. MM. Villers, Le Glay et Quenson pensent qu'on pourrait obliger toute personne qui se livrerait à ce genre d'industrie, utile d'ailleurs pour les amateurs de suites numismatiques, qui n'ont pas assez de fortune pour les compléter en pièces d'un haut prix, d'ajouter sur le champ de la médaille un signe quelconque qui en prouverait la fausseté. La difficulté que rencontrerait l'exécution de cette idée ingénieuse décide l'assemblée à adopter le vœu formulé par la Commission et amendé par M. Bigant; il est conçu en ces termes :

« *Le Congrès appelle l'attention du gouvernement sur la falsification des médailles et monnaies n'ayant plus cours légal et sur les moyens d'atteindre les fabricateurs. Il désirerait que les magistrats, organes du ministère public, portassent sur ce point une vigilance spéciale, afin que des poursuites d'office puissent être dirigées contre quiconque*

vendra désormais pour vraie une médaille ou monnaie contrefaite, sauf aux tribunaux à apprécier l'intention du vendeur et le fait qu'il avait ou n'avait pas connaissance de la falsification. »

A l'occasion des dalles de St.-Omer dont il a été parlé hier, M. Quenson fait circuler dans la salle des gravures représentant des pavages du même genre et que l'on croit venir de Terouane. M. Quenson parle aussi d'une église qui, au XIe. siècle, aurait porté l'ogive en tiers-point. M. de Caumont rappelle que la forme de l'ogive est très-ancienne, et qu'il ne faut pas oublier que l'ogive ne constitue nullement le style ogival, qu'elle en est seulement un des éléments, mais qu'elle peut tout aussi bien se rencontrer dans des édifices romans dont les moulures et l'ornementation appartiendraient au XIe. siècle : il n'y aurait donc lieu de s'étonner de la présence de l'ogive dans un monument présumé du XIe., qu'autant que toutes les moulures d'ornementation appartiendraient au XIIIe. Mais en est-il ainsi dans le cas cité ? C'est ce dont on peut douter. On ne peut, au reste, étudier et décider la question que sur place.

La séance est levée à 10 heures, et chacun se sépare en se donnant rendez-vous pour midi, à la salle des concerts où l'Assemblée Lilloise a préparé un grand concert auquel ont été invités tous les membres de la Société française.

Le Secrétaire,

Léonce De Glanville.

Séance du 9 juin 1845.

Présidence de M. de Contencin.

La séance est ouverte à midi. M. l'abbé Lepetit et M. Wilbert répondent à l'invitation. M. Wilbert est prié de remplir les fonctions de secrétaire.

M. Bromet vient de voir des statues qui faisaient autrefois partie des tombeaux de l'église de Lambres. Il invite M. de Monchy, qui les a recueillies et les conserve, à faire connaître ce qu'elles ont de remarquable. M. de Monchy dit que les ornements sculptés sur le manteau des femmes ne contiennent qu'une partie des armes qu'ils ont pour objet de rappeler; ainsi, par exemple, là où les armes sont *de sable, au chef d'argent, chargé de deux molettes d'azur*, on ne voit sur le manteau que les deux molettes.

M. de Contencin entretient l'assemblée de ses travaux particuliers et de ceux auxquels la commission historique du département du Nord s'est livrée sous sa direction.

Il s'occupe d'abord de la chasuble de l'église de Maubeuge, dont le tissu a été fabriqué au XIIe. siècle. Cette chasuble, dont il fait connaître le dessin, a été décrite par M. Lebeau, d'Avesnes.

M. de Contencin parle ensuite des collections romaines de Bavay; il a dessiné deux statuettes qui font partie du beau cabinet de M. Crapez, et la commission historique les a publiées dans un de ses bulletins.

M. de Contencin a reçu le catalogue de la collection de M. Crapez, mais il n'a pas le temps d'en entre-

tenir la section d'archéologie : il se borne à le mettre sous ses yeux.

L'assemblée apprend par M. de Contencin qu'une collection importante, celle de M. Carlier, de Bavay, a été, après la mort de ce dernier, achetée par la ville de Douai qui l'a recueillie dans son musée.

Un amateur de Cambray, dit M. de Contencin, a acheté, pour sa collection, une croix processionnelle d'un beau caractère, à en juger par le dessin qui en a été fait. On peut admettre que cette croix remonte au XIIIe. siècle, mais il n'est pas démontré qu'elle ait appartenu à une église du diocèse de Cambrai.

M. Quenson dit, à ce sujet, que l'église cathédrale de St.-Omer possède une croix du même style, mais de forme différente, donnée à l'abbaye de Clairmarais par Sybile, épouse de Tierry d'Alsace.

M. de Baralle, architecte, à Cambrai, a fait parvenir à la commission historique le dessin de son projet d'agrandissement de l'église métropolitaine de cette ville. M. de Contencin communique à l'assemblée ce dessin dont il fait l'éloge, puis il l'entretient d'une cuve baptismale découverte à Chéreng, par M. Benvignat, et il rappelle, à ce sujet, qu'à l'époque de la reconstruction de l'église de Gondecourt, on a trouvé, dans les fondations de cette église, un monolite du XIIe. siècle qui paraît également avoir servi de baptistère. Ce monument dessiné par M. de Contencin et publié par la commission historique, est mis sous les yeux de l'assemblée. M. de Caumont lui trouve de grandes analogies avec un monument du même style qu'il a vu dans le musée de Cologne.

Sur l'emplacement actuel des archives de la chambre des comptes, existait autrefois à Lille la porte St.-Pierre.

Avant la démolition de la dernière de ses tours, M. de Contencin a voulu la dessiner, et les archives de la ville, qu'il a consultées, lui ont permis, aidé de son dessin, de restituer l'édifice primitif. Ce dessin, qu'il fait circuler dans la salle, paraît à tout le monde, remarquable par ses grandes lignes autant que par son effet pittoresque.

M. de Contencin a vu, sur une cheminée de la commune de Chéreng, un relief qui rappelle la danse Macabre. L'assemblée trouve fort intéressant le dessin qu'il en fait et qu'il lui communique.

L'église St.-Maurice de Lille, dont la construction remonte au XIVe. siècle, a été, depuis cette époque, successivement agrandie. Suivant Buzelin, les transepts ne sont pas antérieurs au XVIIIe. siècle, et M. de Contencin pense qu'à cette époque ils étaient voûtés en bois. Après avoir dit qu'il a appris de M. de Quast qu'une église du même genre existe à Mulhausen, il exprime le vœu de voir le congrès visiter l'église de Lille.

M. de Caumont appelle l'attention de l'assemblée sur les dessins d'une chapelle que M. Grignié a restaurée à Arras. M. Grignié a pris pour modèles les types du XIVe. siècle et le résultat auquel il est parvenu paraît à M. de Caumont remarquable sous tous les rapports. En invitant M. Grignié à publier ses dessins, M. de Caumont dit qu'une pareille publication aurait pour résultat d'éveiller, dans les diverses parties de la France, l'attention des architectes à qui l'on confierait désormais le soin de travaux du même genre.

M. de Givenchy présente une monographie fort intéressante de l'église Notre-Dame de Lillers avec un atlas in-folio offrant les diverses parties de cette église dessinées avec soin. Cette église est fort impor-

tante à l'extérieur, elle est encore à plein-cintre; mais à l'intérieur elle présente un grand nombre d'ogives. A l'intérieur on remarque un christ très-

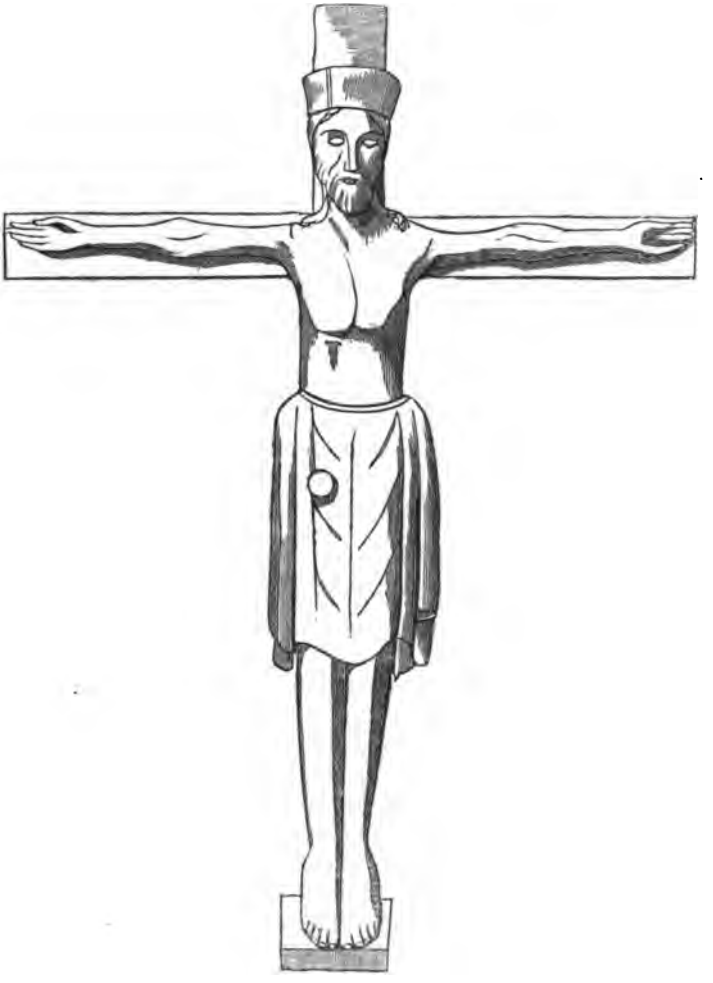

intéressant, de 4 pieds au moins de hauteur, et en

pierre, surnommé le christ des *cinq cents miracles*, que l'on dit avoir été apporté de l'église de Bavay. M. de Caumont insiste sur l'intérêt de cette sculpture, et en demande un calque pour être annexé au procès-verbal (1). L'église N.-D. de Lillers, sur la date de laquelle il règne encore beaucoup d'incertitude, appartient, du reste, au style roman de transition; l'ornementation en est assez élégante.

La société des antiquaires de Morinie a publié les fonts baptismaux de St.-Venant. Cette publication est recommandée à l'attention des archéologues.

M. Du Mortier parle d'épitaphes qu'il a fait voir à M. Didron, lequel les a trouvées tout-à-fait curieuses. Ces épitaphes sont gravées sur des pierres qui existaient dans le couvent des frères mineurs de Tournai et qui appartiennent aujourd'hui à M. Du Mortier. La première, dit-il, date de 1342, les deux autres sont du XVe. siècle. M. Dumortier a copié une inscription et sa mémoire lui en rappelle deux autres. Voici dans quel ordre il les fait connaître.

ÉPITAPHES INSCRITES SUR DE VIEUX BAS-RELIEFS, PROVENANT DU COUVENT DES FRÈRES MINEURS.

Epitaphe de Colart de Seclin, mort en 1342.

O tu qui chy pourlis ces viers
Je gis chy devant mors de viers;
Tel com tu yes ores fuy.
Et tu seras qu'aprésent suy.
Exemple te soit que moras
Mort suis devant, tu me sievra,
Rois ducs comtes morir faura
Ainsi toy nuls ny faira

(1) Ce calque a été fait avec soin, par M. de Glanville.

Epitaphe de Jean de Coulomne, mort en 1415, et de sa femme.

A Dieu, pour les ames priés
Dont les memores chy lisiés,
Et selles sont en purgatore,
Priés que par vous aient glore,
Car se par vous ont paradis,
Pour vous prieront, j'en suis fis.

Epitaphe de Marc Villain, à St.-Piat.

Par la mort en terre est couvert
Marc Villain mengiés des viers
Qui fu vivant homme donneur
Et as poures du sien donneur
Bien certe église en fu partie;
Devant same du corps partie
Prevost de Tournay fu jadis
Reverend en fais et en dis
En mil vingt sept et quatre cens
Treze jours en aoust, ceens
Au gré de Dieu mit on le cors,
Or lui soit Dieu miséricors.

L'assemblée pense comme M. Du Mortier que les vers dont on lui doit la conservation ont beaucoup d'intérêt; elle l'invite, en conséquence, à en faire l'objet d'une notice qui trouvera parfaitement sa place dans les mémoires de la Commission historique du département du Nord.

M. le vicomte de Melun a remis à M. le docteur Le Glay une description des tombeaux de sa famille conservés dans l'église d'Antoing. Il regrette de ne pouvoir appeler l'attention de l'assemblée sur cette description, qu'il doit à M. le curé d'Antoing et qui pourrait intéresser à plus d'un titre.

M. le chevalier de la Basse-Mouturie parle de ses

recherches sur les voies romaines du Luxembourg. Ces voies, dit-il, sont, pour la plupart, composées de quatre couches de matériaux différents formant ensemble un corps de 118 centimètres d'épaisseur diposées de la manière suivante :

D'abord la base est en blocage de pierres brutes placées sur leur champ, mêlées de sable et fortement maillées. Vient ensuite une couche de pierres plates disposées horizontalement et recouvertes de quelques pouces de terre sans cimentation aucune. La troisième assiette se compose d'un gravier très-mince. Il forme un corps si compact et si dur que la pioche y fait feu et s'émousse avant de parvenir à l'entamer. La superficie enfin présente une couche de gros gravier à peu près pareil à celui dont on couvre la voie des chemins de fer.

Parmi les objets découverts sur toute la longueur de ces voies, il cite des poteries romaines, des vases ornés, des lacrymatoires, un dieu lare et près de 25,000 médailles.

M. Du Mortier exprime le vœu de voir ceux des membres du congrès qui habitent les départements du nord de la France indiquer la direction de ces voies et il leur recommande particulièrement celle qui arrive à Boulogne. — La voie romaine qui traversait Tournai ne se composait pas, comme les autres, de petits cailloux cimentés, mais de grosses pierres bleues qui avaient une longueur triple de leur hauteur, qui étaient posées obliquement les unes sur les autres et dont la surface était taillée en biseau.

M. Du Mortier pense que les renseignements donnés par M. Arthur Dinaux sur la découverte faite il y a

environ vingt ans d'un trésor gallo-romain, pourrait conduire à déterminer l'époque de la destruction de Bavay.

M. de Godefroy fait remarquer que le trésor dont il s'agit a été découvert non à Bavay, mais à Famars.

La séance est levée à une heure et demie.

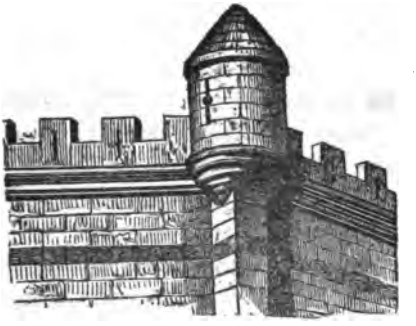

MONOGRAPHIE

DU PRIEURÉ DE SAINTE-FOY;

PAR M. EMMANUEL PATY,

Inspecteur des Monuments historiques de Seine-et-Marne

Vers la fin du XIe. siècle (1080), la ville de Coulommiers, jusque-là simple bourgade, ne possédait encore qu'une chapelle dédiée à St.-Denys, au service de laquelle les comtes de Brie avaient attaché un certain nombre de chapelains.

C'est alors que le comte Etienne III, de Champagne, attentif aux progrès de la population de sa ville nouvelle, y fit élever à peu de distance de son manoir seigneurial, dans un lieu dit le *Montcel*, une seconde église sous l'invocation de Ste.-Foy, qu'il pourvut, comme la première, d'un chapitre de religieux.

Les revenus de ce chapitre s'augmentèrent bientôt de ceux de l'église St.-Denys, qui devint cure de Coulommiers en cessant d'être collégiale.

L'église de Ste.-Foy devenue dès ce moment prieuré conventuel, fut mise par le comte Etienne III, sous la juridiction de l'abbaye de Conques (diocèse de Rhodez); mais par suite de quelques mécontentements avec les religieux de ce monastère, il rétracta cette donation quelque temps après, et substitua l'abbé de Rebais (diocèse de Meaux) à celui de Conques.

De là un long procès qui ne se termina qu'en 1102, en faveur de l'abbaye de Conques, l'année même de la mort d'Etienne.

Les successeurs de ce puissant comte, les évêques de Meaux et plusieurs autres personnages illustres, enrichirent de leurs dons le prieuré de Ste.-Foy, qui déjà avait reçu pour dotation, les seigneuries des Aulnois, de Limosin, de la Bauderie et quelques parties importantes de domaines privés.

Le prieur jouissait d'ailleurs d'un grand nombre de priviléges. Ainsi, outre qu'il présentait à la cure de Coulommiers, comme curé primitif de cette paroisse et de plusieurs autres, qu'il pourvoyait aux grandes et aux petites écoles de la ville, il exerçait encore la puissance seigneuriale à sa juridiction. Mais plus tard, il échangea cette suzeraineté contre le droit de percevoir exclusivement, pendant deux jours, une contribution sur toutes les marchandises qui se vendaient dans la ville, à l'époque de la foire de St.-Denys.

Lors de la troisième clôture de la ville (1215), tous les bâtiments du prieuré furent presque entièrement abattus, sauf toutefois la maison du sacristain, et une vaste cave dite la *Cave aux Moines*, touchant le rempart et le collége. Ce bouleversement du monastère nécessita la reconstruction d'une *conventuelle* et de l'abbatiale qui subsistèrent jusqu'à la fin du XVIe. siècle (13 janvier 1593), époque où le prieuré fut de nouveau détruit par les soldats de la Ligue, qui s'étaient rendus maîtres de Coulommiers.

Pour réparer le mal, les moines de Ste.-Foy quêtèrent en promenant les reliques de leur monastère, et obtinrent ainsi les sommes nécessaires à son rétablissement.

Cette fois encore, le prieuré sortit de ses ruines, mais à l'aide des miracles; les aveugles surtout y accoururent en foule pour recouvrer la vue.

A propos de la destruction du prieuré en 1215, la totalité de l'enclos qui en faisait partie, se trouvant dès-lors en-dehors des murs d'enceinte, fut divisée en plusieurs lots, qui devinrent la propriété de différentes personnes, moyennant un cens annuel qu'elles s'engagèrent à payer au prieuré.

A la fin de ce même siècle (1298), une transaction eut lieu entre le prieur de Sainte-Foy, gros décimateur de Saint-Denys, et les prêtres de cette église. Le prieur abandonna sa moitié des offrandes des quatre grandes fêtes annuelles et plusieurs autres donations. De leur côté, les prêtres renoncèrent au muid et demi de blé de pension que leur devait le monastère, et ne retinrent qu'un demi cent de gerbes, qui furent, à partir de l'année 1545, offertes sur les dixmes de Vaux-en-Juivel (1).

Le prieuré de Sainte-Foy fut sécularisé, vers le milieu du XVIe. siècle (1561), par une bulle du pape Paul III. Les moines s'en allèrent alors, et le prieur resté seul possesseur de riches revenus, paya quelques ecclésiastiques pour célébrer l'office divin au monastère.

Cela dit, voyons l'histoire des prieurs; nous compterons dans le nombre, plus d'un homme illustre par la naissance et aussi par le savoir et la droiture du cœur.

PRIEURS RÉGULIERS ET SÉCULIERS (1154-1476). XIIe. SIÈCLE.

Le premier des prieurs de Sainte-Foy, dont le nom soit

(1) Hameau au sud de Coulommiers, où il existait un château féodal, détruit vers la fin du XIVe. siècle.

arrivé jusqu'à nous, est *Odolric* qui prit possession de ce monastère vers l'an 1152. Nul doute que d'autres prieurs avant lui n'aient été chargés de l'administration de cette maison religieuse, sa fondation, nous l'avons dit, datant de la fin du XIe. siècle.

Tout ce qu'on sait de cet Odolric, c'est que l'année même de sa prise de possession, il assista aux magnifiques obsèques du comte de Champagne, Thibault IV, qui se firent dans l'église abbatiale de Lagny-sur-Marne.

L'administration d'*Hermand* ou Armand, de *Louis*, d'*Etienne I*, et de *Durand-Odonet*, ses successeurs, n'offre rien de bien remarquable. Nous trouvons pourtant que le premier, en 1186, passa une transaction avec le doyen et le chapitre de Meaux, relativement aux dîmes de Saint-Germain-sous-Done et de Done même (1), sur lesquelles il avait à prélever deux muids de blé et une même quantité d'avoine. Manassès I, au commencement du XIIe. siècle (1187), avait en effet pourvu de la jouissance de ces deux églises et des six autres, les chanoines de sa cathédrale.

A la fin du même siècle, l'abbé de Lagny et ses religieux, cédaient au prieur Louis les trois quarts d'une maison importante située dans cette ville, et que jusqu'alors ils avaient possédée en commun avec lui.

Le cartulaire du prieuré de Sainte-Foy ne dit absolument rien des deux successeurs de Louis, Etienne I et Durand-Odonnet, mort le 6 des ides d'avril... (année incertaine.)

(1) L'église de Done, située sur le sommet d'une montagne, est très-remarquable sous plus d'un rapport; nous nous proposons d'en parler en particulier.

XIIIe SIÈCLE.

Giraud I (aliàs Giraldus et Geraldus), élu à la mort de Durand, vers l'an 1208, n'a laissé aucun souvenir durable. Il faut cependant signaler ici un procès qu'il eut à soutenir contre Geoffroy, évêque de Meaux, au sujet du droit de présentation à la cure de Saints. Les prétentions de Geoffroy restèrent sans effet, et le prieur de Sainte-Foy fut maintenu dans son droit qu'il tenait de ses prédécesseurs. L'ancien catalogue du Monastère marque sa mort au 3 des ides d'avril de l'an 1220.

Durand de la Roche, élu en 1226, ne jouit pas long-temps des avantages de sa nouvelle position : il n'était, lors de son élection, que simple sacristain du prieuré. Mais son gouvernement fut du moins favorable aux religieux dont il augmenta les revenus. Dans un titre du mois de septembre 1832, nous trouvons qu'il acheta de Raymond Clerc, les prairies situées entre le Moulin-Neuf et l'ancien fief de Pont-Molin, plus deux maisons, l'une au Montiel-Ste.-Foy, l'autre dans l'enceinte du château de la ville, moyennant une rente viagère de *cent sols Proviniens*, payables en deux termes, une moitié à Noël, et l'autre, le jour de la St.-Jean-Baptiste.

Les armes de ce prieur étaient : *d'or au rocher de sable.*

Etienne II et Jisinins (aliàs Jesianus), successeurs immédiats de Durand de la Roche, contribuèrent également, par leur administration sage et éclairée, à l'accroissement des revenus du prieuré de Sainte-Foy. Ils achetèrent, en échange de propriétés trop éloignées du monastère et de peu de rapport d'ailleurs, des terres, des prairies, des saussayes, etc.

Après eux, *Girard de Milet, Durand III et G....* (Girard III peut-être ? il n'est désigné que par cette initiale dans l'ancien catalogue), continuèrent l'œuvre de leurs prédécesseurs. Le premier, mort le VI des ides de mars de l'an 1268, avait pour armoiries: *d'or à l'orbe de merlettes de sable.*

Sous Durand III, élu en 1269, le comte Palatin de Champagne et de Brie, Thibault V, donna des lettres d'amortissement audit prieur et à ses religieux (fév. 1269), « pour toutes les acquisitions faites par eux à titre d'achat, aumône, donation, permutation ou de telle autre façon, jusqu'à l'époque desdites lettres, soit en terres, fiefs, arrière-fiefs, censives, domaines, alleux; en outre, la cave du Monastère avec son pourpris, et, enfin, le chemin du Petit-Bois, situé près de leur grange, appelée les Aulnois. Il leur permettait encore de fermer ce bois, se réservant seulement, et à ses successeurs, la garde de toutes ces acquisitions (1). »

La même année (août 1269), Durand III achetait une maison située au Moutiel, au nom de son église, de ses religieux et successeurs, à perpétuité, « moyennant dix livres de bons tournois Proviniens, payés par lui intégralement, au bailleur Jehan Le Camus, dit Houdrez (2). »

Ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, le prieur anonyme G...., qui termine le XIIIe. siècle, maintint et accrut encore les privilèges et la prospérité du Monastère de Sainte-Foy, qu'augmentèrent, d'ailleurs, les lar-

(1) Arch. du prieuré de Sainte Foy.
(2) Arch. id. id.

gesses d'Arnould et de Florise de Chaumont, ainsi que de plusieurs autres bienfaiteurs.

XIVe SIÈCLE.

A l'époque où nous arrivons, il paraît que la discipline s'était considérablement affaiblie parmi les religieux du prieuré de Sainte-Foy. *Béranger de Montault*, par lettres-patentes de Raymond de Brissac, abbé de Conques, datées du 24 mai 1303, obtint le pouvoir d'établir une réforme sévère dans son prieuré, de reprendre et de corriger ses moines, à moins, toutefois, que le cas ne fût si grave qu'il nécessitât de recourir à lui comme chef, pour y mettre le bon ordre. »

Hugues de Taxières et l'italien *Aldeberti de Bénévent*, issu d'une famille distinguée de l'archevêché de ce nom, eurent pour successeurs, *Alziard de Severac de Bénévent* (1338), et *Guillaume Gauthier* (1345). Nous trouvons que, sous l'administration de ce dernier, il y eut révision du réglement intérieur, et qu'il y avait alors *sept* prêtres au prieuré de Sainte-Foy (1). Guillaume établit surtout le plus grand ordre dans la comptabilité du Monastère, et prescrivit, par un article de son nouveau réglement qui porte la date de 1347, tout ce que le *Pitancier* devait fournir à chaque religieux, pour les jours gras et les jours maigres.

Aimery de La Font, élu à la mort de Guillaume Gauthier, n'aurait laissé aucune trace de son gouvernement, sans un procès qu'il eut à soutenir (1386), contre Le Bailly et le procureur fiscal de Marie de France, fille

(1) Arch. du Mon., an. 1347.

du roi Jehan, duchesse de Bar et dame de Coulommiers, relativement aux droits de justice accordés anciennement à ses prédécesseurs, dans toute l'étendue du Montiel; mais il ne vit point la fin de ce long procès, qui dura près de trente ans.

En 1395, ce même Aimery de La Font donnait, de son propre gré, une somme de *cent sous tournois* à la ville et aux habitants de Coulommiers, pour les aider à relever les murailles et les tours qu'avait détruites le Navarrois Charles-le-Mauvais, l'allié de l'Angleterre contre la France (1).

Sur la pierre tombale qui recouvrait les restes de ce prieur, inhumé dans l'église du Monastère, était gravée cette simple inscription :

CY GIST NOBLE, RELIGIEUSE ET HONNESTE PERSONNE, AIMERY DE LA FONT, NÉ EN LIMOSIN; QUI TRESPASSA LE QUART JOUR D'AOUST L'AN M. CCCC. IIIJ.

XVe SIÈCLE.

Jehan Cousinot, licencié en droit et successeur d'Aimery de La Font (1409), vit enfin terminer, à son avantage, le fameux procès au sujet de la suprématie des prieurs de Sainte-Foy dans l'étendue du Montiel. Le roi de Navarre, Charles III, et Louis de Bavière, seigneur par indivis de Coulommiers, du chef de sa femme Catherine d'Alençon, durent dès lors se désister forcé-

(1) Arch. du mon., pass.

ment de toute nouvelle agression contre les droits de moyenne et de basse justice du prieuré.

Les armes de Jehan Cousinot, étaient : *d'azur ou roc d'argent surmonté d'un bâton d'or, supportant deux colombes affrontées d'argent, séparées par un croissant montant de même.*

Adhémar, dit le *cardinal Pise*, parce qu'il fut archevêque de cette ville après l'avoir été de Tarente, est cité dans le cartulaire de Sainte-Foy, comme prieur commendataire de ce couvent, bien qu'il ne fût pas encore sécularisé. Il mourut le 17 septembre 1422.

Après lui, *Jehan Le Maulnier*, élu l'année suivante (26 février), *Guillaume Creton*, mort en 1441, vécurent constamment en crainte des irruptions des soldats anglais et bourguignons, qui désolaient le pays.

Ils eurent pour successeurs *Raymond Gantin*, religieux de l'abbaye de Conques, qui résigna presque aussitôt en faveur de *Jehan de La Salle* (septembre 1445), son prieuré de Sainte-Foy, pour celui d'Orlaguel, dépendant également de l'abbaye de Conques.

Pierre de Versailles, évêque de Meaux, voulut, mais en vain, enlever ce bénéfice de Sainte-Foy à Jehan de La Salle; ce dernier l'emporta sur lui au châtelet de Paris.

En janvier 1453, il nomma et reçut un régent des grandes écoles de Coulommiers, et lui donna, pour habitation, une maison contiguë au prieuré. Il paraît que ce corps de logis, dépendant du Monastère, était spécialement destiné aux régents, puisque Alziard de Séverac en avait disposé lui-même en 1339, pour le même usage.

Avec *Bertrand de La Ville*, élu le 5 août 1473, finissent

les prieurs réguliers de Sainte-Foy. Avant lui, l'ancien catalogue du prieuré indique à l'année 1468, comme administrateur de l'église et du Monastère de Sainte-Foy, « noble homme messire *Bertrand de Mons*, » docteur en droit civil et canon, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi Charles V. Doit-il tenir rang parmi les prieurs? Rien ne semble bien l'affirmer.

PRIEURS COMMANDATAIRES (1476—1793). XVe. SIÈCLE (FIN.)

Nicolas Pradet ou *Fradet*, licencié ès-lois, avocat au parlement, chanoine et chancelier de l'église de Bourges, succéda à Bertrand de La Ville en 1476; c'est le premier prieur commandataire. Quelques années après son élection (6 novembre 1485), il joignit à son titre de prieur, celui de *Recteur* de la cure de Mouroux, à laquelle il fut nommé par la résignation que lui en fit Léon Benoît.

Il portait pour armes: *d'or à trois fers de lance de sable, posés* 2—1.

Jehan Baulin, licencié ès-lois, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, chancelier de l'Université de Bourges, prit après lui possession du prieuré de Sainte-Foy, qu'il gouverna de l'an 1489 à 1501, époque de sa mort.

Bien que ce nouveau prieur eût fixé sa résidence ordinaire à Bourges, il n'en donna pas moins tous ses soins au prieuré de Sainte-Foy, qu'il visitait assez fréquemment. Dès les premières années de son administration, il fit faire des travaux d'agrandissement au monastère, et construire des étables et des écuries qui manquaient entièrement.

— Ses armes étaient : *écartelé au 1 et 4 de gueules à trois gerbes d'or liées de sinople ; au 2 et 3 d'argent à trois faulx en pals de.... ; au milieu de sable.*

XVIe. SIÈCLE.

Jehan de Beauregard, élu en 1502, ouvre le XVIe. siècle, le siècle de la réforme, l'un des plus glorieux pour l'esprit humain qui fit d'immenses progrès vers la vérité, la civilisation et les arts.

Ce nouvel élu, dont l'ancien catalogue fait seul mention, ne tarda point à résigner son prieuré (1503), à *Louis Juvénal des Ursins*, conseiller du roi au parlement de Paris, protonotaire du Saint-Siége apostolique, archidiacre de Champagne, etc.

Le bienheureux *Jehan Bayard*, successeur du précédent (1503), parut avec éclat dans la réforme apportée par saint Maur dans l'ordre de St-Bénoît.

Charles Juvénal des Ursins, abbé de Saint-Nicaise de Reims, fut élu au monastère de Sainte-Foy, l'an 1523. Sous son administration, le prieuré acquit une grande importance religieuse par l'envoi des reliques de Sainte-Foy, que lui fit l'abbé de Notre-Dame de Conques (1).

Ces saintes reliques furent reçues par les religieux et les fidèles, avec le plus grand respect et une vive allégresse (4 mai 1523). Elles furent exposées immédiatement dans l'église du prieuré, dont la fortune s'accrut des nombreuses offrandes que lui firent les croyants qui vinrent en foule accomplir de pieux pélerinages.

Chaque année encore, la fête de la translation de ces reliques, en grande vénération dans le pays, attire

(1) Arch. du Pr., ann. 1523.

les fidèles en foule à Coulommiers, le premier dimanche de mai. Deux petites châsses de bois doré, sans aucun intérêt sous le rapport de l'art, renferment ces restes précieux, aujourd'hui la propriété de l'église paroissiale de Saint-Denys.

Suivant une inscription qui existait dans l'église du prieuré, auprès d'une chapelle latérale dédiée à saint Michel, Charles des Ursins fit reblanchir et réparer cette église au commencement du XVIe. siècle (1534). Voici, d'ailleurs, l'inscription :

« JE FUS POUR VRAY SANS NULLE FEINTE,
TOUT JUSTEMENT, SANS RIEN RABATTRE,
HORS REPARÉE, DEDANS REPEINTE,
L'AN MIL CINQ CENT ET TRENTE-QUATRE. »

Louis, Charles, et *Jehan Juvénal des Ursins* qui suit, portaient pour armes : *Bandé de six pièces d'or et d'azur, au chef d'or chargé d'une tête arrachée de lion au naturel, soutenue de même avec un chapeau de protonotaire.* Charles ajoutait *une crosse*, comme abbé de Saint-Nicaise de Reims.

Jehan Juvénal des Ursins, qui prit possession de son bénéfice de Sainte-Foy, vers l'an 1559, avait été chargé, comme abbé, de l'administration de l'ancienne abbaye du *Petit-Cîteaux* (1), dès l'an 1548.

Il eut pour successeur (1562), *Bernard-du-Puy*, prêtre,

(1) Cette abbaye, fondée en 1221 par le comte de Blois Thibault V, à l'instigation d'Etienne, abbé du Grand-Cîteaux, et de Geoffroy, évêque d'Orléans, était située au N. de la forêt de Marchenoir (*Marchesneum*), dans la commune de la Colombe (Loir-et-Cher); il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines.

licencié en droit et chanoine de l'église collégiale séculière de Sainte-Foy de Conques.

Georges d'Armagnac, cardinal-archevêque d'Avignon, devenu prieur de Sainte-Foy en 1563, résigna lui-même ce bénéfice, l'année suivante de son installation, en faveur de *Jacques Du Faur* (6 mai 1564.)

— Ses armoiries étaient : *Ecartelé au 1 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or, lampassé d'argent.*

Jacques du Faur, abbé de la Chaise-Dieu (diocèse de Clermont), ne conserva lui-même que très-peu de temps son bénéfice de Sainte-Foy, qu'il céda à *Guillaume Bénoît*, seigneur de Cépet (octobre 1565).

Ce dernier, par suite d'une saisie faite sur lui du temporel du prieuré dont il avait entièrement négligé l'entretien, permuta ce bénéfice avec *Claude d'Espense*, pour le prieuré de Fougerolles (1567). Ce Claude d'Espense, docteur de la faculté de Théologie de Paris, descendait par son père de l'ancienne maison de ce nom, une des premières de Champagne, et par sa mère, de celle des Ursins, non moins illustre; il portait pour armes : *D'argent à trois lévriers de sable mis l'un sur l'autre.*

Sa prise de possession est du 17 mai 1567. Dès le 3 juin suivant, il obtint main-levée de la saisie faite sur Guillaume Bénoît, par arrêt du parlement de Paris. C'est alors qu'il fit réparer les bâtiments du monastère, que les Huguenots n'avaient pas toujours respectés. Il fit en outre construire, auprès du couvent, des bâtiments séparés pour le prieur.

En septembre 1561, Claude d'Espense parut avec éclat au fameux colloque de Poissy, que l'italienne Catherine de Médicis avait convoqué dans le dessein de

consolider la paix. On sait que les plus habiles Théologiens catholiques, le prieur de Sainte-Foy et Claude de Kaintes entres autres, eurent, avec les protestants représentés par le ministre Théodore de Bèze, plusieurs conférences sans résultat; l'intolérance des catholiques fit échouer tout le bien qu'on pouvait, à bon droit, en attendre.

Après Claude d'Espense, mort à Paris en octobre 1571, *Guy Gaussart*, son secrétaire, qu'il avait désigné pour lui succéder, régit quelque temps le prieuré de Sainte-Foy, dont il se démit en faveur de *Louis de Grévé* (28 juillet 1580), moyennant une pension de 800 livres sur ledit prieuré. Mais cette rente, qu'avait approuvée la Cour de Rome, ne subsista que jusqu'au 27 avril 1582.

Guy Gaussart, aussi prieur de Joinville-en-Beauce, portait : *D'azur à la bande d'or chargé de trois tourteaux de gueules; à côté et en chef, une lévrette d'argent; en pointe, une étoile d'or.*

Pierre Boucher de La Villeneuve, élu en Cour de Rome (8 décembre 1585), par suite de la résignation de Louis Grévé, en faveur de *Jehan d'Aubeterre* (2 nov.), poursuivit quelque temps ce dernier, comme n'étant que simple clerc, puis lui abandonna enfin son bénéfice de Sainte-Foy, n'en ayant pas même pris possession.

Jehan d'Aubeterre le résigna à son tour deux ans après (21 avril 1588), à *Jehan de Mesgrigny*, son parent, qui tenait un rang distingué dans la magistrature, et en confia la régie à *René-Hector de Marles*, conseiller et aumônier ordinaire du roi, abbé de Saint-Jacques de Provins. Ce René de Marles, qualifié dans les anciens titres de *Vicaire* et *Régisseur* du prieuré de Coulommiers, fit, en 1589 (28 janvier), une fondation de 50 liv. de

rente, en faveur du maître et du régent des grandes écoles de la ville.

— Ses armes étaient : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur à trois licols placés 2—1, qui est Hutor ; au 2 et 3 d'argent bandé de sable, chargés de trois molettes d'argent qui est de Marles.*

Louis de Mesgrigny, abbé de Quincy (Dioc. de Langres), gouverna pendant six ans le prieuré de Sainte-Foy, que lui avait laissé Jehan de Mesgrigny (30 décembre 1597), et le résigna lui-même (15 décembre 1603), en faveur de *René de Mesgrigny*, chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame de Paris, et protonotaire du Saint-Siége.

XVIIe. ET XVIIIe. SIÈCLES.

Ce choix de Louis fut avantageux au prieuré qui nous occupe. Le nouveau prieur fit reconstruire les bâtiments du monastère presque en entier (1612), et entreprit ensuite de grands travaux de restauration à l'église qui était devenue la proie des flammes. Il l'enrichit de *vases sacrés de vermeil ciselés*, et, à sa mort (12 septembre 1643), la dota d'une somme de 1,000 livres, pour la fondation de quatre services qui devaient se dire pour ses parents et pour lui, le samedi des quatre-temps de chaque année. Ainsi qu'il l'avait désiré, ses restes furent inhumés dans l'église du prieuré.

Quelques années avant sa mort, René de Mesgrigny eut un procès à vider avec Claude Bernard, curé de Coulommiers, qui s'était imaginé de faire porter l'aumusse à ses chapelains. Le prieur eut l'avantage : curé et chapelains durent forcément dépouiller l'hermine canonicale.

Jehan-François de Mesgrigny, neveu et successeur de René, et après lui, *Nicolas de Mesgrigny*, prieur de Sauvigny en Bourbonnais, ajoutèrent, le dernier surtout, aux libéralités de leur prédécesseur, pour l'église conventuelle de Sainte-Foy.

— Les armes des cinq prieurs de Mesgrigny, étaient : *D'argent au lion de sable.*

Geoffroy L'Huillier, conseiller et aumônier du roi, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Maur-des-Fossés, prit possession du Prieuré de Sainte-Foy en 1652, et le conserva jusqu'en 1684, époque de sa mort.

Son neveu *Jehan L'Huillier* (1), à qui il l'avait résigné (3 mars 1684), l'échangea pour deux autres prieurés avec *Thomas Pâris*, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, et abbé de Saint-Pierre-en-Vallois, près de Chartres.

Ce dernier prieur, mort en 1717, portait pour armes : *D'azur à trois bourses à pendants d'or, une étoile de même en chef, et un croissant montant d'argent en cœur.*

Après lui, *Jacques Goulard*, prêtre, docteur en Théologie, de la maison et Société de Navarre, etc., se concilia l'estime générale par une sage administration.

En 1748, il fit fondre, à ses frais, les quatre cloches de l'église conventuelle de Sainte-Foy, « afin qu'elles

(1) Ce Jehan L'Huillier, en 1708, laissa, par testament, une somme de 160,000 liv., pour être employée en œuvres pieuses. On en acheta la fondation de l'Hôtel-Dieu de Coulommiers, auquel fut réuni, à l'époque de la révolution, *l'hospice de la Charité*, fondé par les habitants de la ville, au XVIIe. siècle, sur la place du Montcel, et en 1695, la *Maladrerie* de Chailly-en-Brie, aujourd'hui simple ferme.

pussent, à toutes les volées, sonner et retentir merveilleusement et en ordre, et qu'avertis, par ces cymbales harmonieuses, les fidèles louassent assidûment le Seigneur.»

Quelque temps avant sa mort, Jacques Goulard résigna, en Cour de Rome, son prieuré de Sainte-Foy à *Philippe-Pidoux de Montanglaust*, doyen de l'église cathédrale de Meaux.

Philippe Pidoux, né à Coulommiers, d'une famille noble originaire de Poitiers, prit en conséquence possession de son bénéfice, le 29 mars 1751. En 1762, il fit reblanchir l'église du Prieuré par des Italiens, moyennant la somme de 365 liv., et fit faire de grandes réparations à la toiture de cet édifice, ainsi qu'à celle du clocher, qui se terminait par une flèche recouverte d'ardoise.

— Les armes de ce prieur et de celui qui suit, étaient : *D'or à trois lozanges formés par quatre bâtons de gueules, posés l'un sur l'autre* 2—1 *en pointe.*

Henry Pidoux, baron de Montanglaust, petit neveu de Philippe, mort en septembre 1782, gouverna le prieuré de Sainte-Foy jusqu'en 1793, époque fatale aux autels et au trône.

Alors, comme la plupart des monuments religieux qu'avait enfantés le moyen-âge, l'église couventuelle de Sainte Foy tomba sous les coups terribles du peuple qui s'était mis, l'insensé, à broyer de sa forte main tout ce qui ressemblait à de la puissance.

Il ne reste plus aujourd'hui de ce monument religieux, que quelques ruines luttant en vain contre l'outrage irréparable des ans. La partie la plus importante, la seule même qui attire un instant l'attention, c'est la façade donnant sur la place du Montcel.

Le portail flanqué à droite et à gauche de contreforts carrés très-saillants, se compose d'une arcade ogivale, dont les voussures peu profondes et formées par de simples cordons de pierre, retombent de chaque côté sur des têtes ou des groupes de feuillages formant modillons.

En-dehors des contreforts s'avançaient les murs des des bas-côtés; une porte latérale de petite dimension, surmontée d'une arcature trilobée, donnait accès à celui de droite; l'autre se terminait également, du côté de la façade, par la tour dans laquelle n'existe, à la base, aucune trace d'ouverture.

Toute cette construction appartient à la fin du XVe. siècle. L'église conventuelle de Sainte-Foy était d'ailleurs de petite dimension, ne servant qu'aux moines, qui n'y furent jamais en grand nombre. Quant à l'ornementation, elle ne semble pas non plus avoir dû être bien remarquable, à en juger, du moins, par ce qui reste tant au-dedans qu'en-dehors.

L'espace qu'occupait une partie des bâtiments du Monastère construits, nous l'avons dit, sur les ruines de l'ancien cloître, par les soins de René de Mesgrigny, forme aujourd'hui des jardins particuliers, à l'extrémité desquels subsiste encore le pavillon où se tenaient les grandes écoles ou le collége de la ville, sous la direction des religieux.

Ce pavillon, de petite dimension, n'a rien de bien remarquable; c'est tout simplement une construction du commencement du XVIIe. siècle. La porte principale est surmontée d'un large écusson encastré dans la muraille, sur lequel on distingue, avec peine, vu son état de dégradation, les attributs des sciences et des arts. La destination de ce bâtiment n'a pas changé du reste; c'est maintenant l'*école communale*.

Ce qui reste encore des constructions du XVIe. siècle renferme le Palais de Justice, la prison et la gendarmerie. Le pressoir, les remises, les écuries, le logement du clerc ou concierge, et ceux des autres domestiques, se trouvaient au rez-de-chaussée de ces mêmes bâtiments; tout l'étage supérieur, divisé en plusieurs grandes chambres, était exclusivement destiné à serrer les provisions de blé du Monastère.

— En terminant cette notice, nous croyons devoir faire une simple mention du Monastère de *Notre-Dame-de-la Paix*, qui n'était, d'ailleurs, séparé du Prieuré de Sainte-Foy, que par une dérivation de la rivière du Grand-Morin, le *Brasset Breneur*.

Cet établissement religieux date de l'an 1637, époque où des religieuses de la Congrégation, parties de Vicy en Lorraine, en proie aux horreurs d'un siège, vinrent au nombre de cinq, chercher un asile à Coulommiers, où elles se livrèrent à l'éducation de la jeunesse.

Vers l'an 1649, d'autres religieuses du même ordre qui avaient remplacé les premières en 1643, achetèrent une partie du château alors abandonné par les seigneurs de Coulommiers, et jetèrent les fondements de leur monastère dont elles ne prirent possession que deux années après.

Ce nouvel établissement ne fut cependant confirmé qu'à la fin de la deuxième moitié du XVIIe. siècle (1673), par lettres-patentes datées de Rocroy. La plus grande partie des bâtiments d'habitation, sont encore debout, mais en très-mauvais état, n'étant que faiblement entretenus. Sans être précisément remarquables, ils portent néanmoins le cachet des constructions civiles à l'époque de la renaissance. Leur destination : c'est la salle de spectacle et la caserne de cavalerie.

NOTE

SUR LES

LIONS A LA PORTE DES EGLISES;

PAR M. LE B^on^. D'HOMBRE-FIRMAS.

Le portail de l'église St.-Gilles, que M. Mérimée regarde comme le type le plus parfait du style bysantin, parvenu au plus haut degré de sa splendeur, est orné d'une quantité de figures avec de riches vêtements et de divers animaux en demi-relief, particulièrement de lions qu'on a dit dévorer des hommes et des agneaux. On voit également des figures de saints personnages et de lions à la porte de St.-Trophime d'Arles, et devant d'autres anciennes églises.

En Italie, j'ai observé fréquemment des lions devant les églises anciennes, à Gênes, à Parme, à Plaisance, à Modène, à Vérone, à Férare, à Ancone, etc. Ils sont couchés sur des piédestaux ou des stylobates, et supportent sur le milieu de leur dos, les colonnes du fronton qui décore la façade; à Padoue, devant Ste.-Justine, ce sont deux griffons dont je parlerai bientôt, isolés, sculptés en ronde bosse, comme les précédents animaux. A Monza, j'ai aussi vu deux lions devant la cathédrale, mais disposés différemment des autres. Ils sont comme partagés par des socles ou piédestaux cubiques ornés de moulures eu haut et en bas, qui portent les colonnes du fronton; la tête, la crinière, les pattes antérieures de

l'animal semblent sortir en avant des piédestaux; tandis que son train postérieur ressort du côté opposé. Le tout est formé d'un même bloc de marbre blanc, et présente plus de solidité. Je crois cette construction plus ancienne, et que l'idée de tailler le cube intermédiaire, et d'en dégager l'animal, est venue postérieurement. La façade de la cathédrale de Monza fut réédifiée au XVIIe. siècle, mais il est connu qu'on y employa des marbres des bas-reliefs de l'ancienne église, qui remonte beaucoup plus haut. Les colonnes de vert antique, le fronton qu'elles supportent, et les piédestaux dont il est ici question, datent de ce temps.

Au reste, je ne dois pas considérer les lions qui sont devant les églises, sous le rapport de l'art, ni leur plus ou moins d'ancienneté, mais les regarder comme des symboles de la puissance ecclésiastique.

C'était devant la principale porte des temples, que, dans le moyen-âge, se rendait la justice, que les actes étaient publiés, et recevaient l'authenticité : nous trouvons dans les chartes de cette époque cette formule : *Domino N. sedente inter Leones*, qui indique la place où siégeait le seigneur féodal, sur le perron au milieu des lions; comme le plus sage des rois, dont le trône, placé entre deux de ces animaux, était élevé de six marches avec deux lionceaux à chacune.

Les personnages bien drapés, sculptés au-dessus des lions à St.-Gilles et à Arles, sont des apôtres ou d'autres saints qu'on reconnaît à certains attributs. Ils foulent aux pieds les lions pour montrer l'empire de la raison sur la force. J'en ai trouvé un exemple des mieux caractérisés à Modène, à droite et à gauche en entrant dans la cathédrale; on voit un homme groupé sur un lion, suppor-

tant une colonne sur ses épaules, mais au lieu de fouler aux pieds le roi des animaux, *conculcabis leonem*, pourquoi ne verrions-nous pas ici le symbole de la religion, base de la raison humaine, qui nous donne la force de supporter nos tribulations.

Différents auteurs ont écrit que les lions représentés aux portes des églises, déchiraient des hommes et des animaux. Partout où j'ai vu de pareils groupes, les agneaux m'ont semblé sous la protection des lions, sans en être effrayés ni maltraités aucunement; ainsi, les lions qui supportent les colonnes du portail de la cathédrale de Modène, et tiennent des agneaux sous leurs pattes antérieures, sont une image du fort qui soutient le faible, ou de l'innocence protégée par la religion.

A St.-Gilles, le lion à droite semble caresser le petit agneau réfugié près de lui, en passant légèrement la patte sur sa tête, tandis qu'à côté, un de ces terribles animaux tient le bras d'un guerrier dans sa gueule, et lui enfonce ses griffes dans les flancs. On n'a pu me dire si la tête de l'homme, qui a été cassée lorsqu'on dégrada toute la façade, portait un casque, mais les cuissarts bien distincts le font présumer, et un cheval qu'on aperçoit derrière indique que c'était un cavalier.

A Padoue, sur le perron de Ste.-Justine, on voit, ainsi que je l'ai dit, deux énormes griffons en avant de la façade. Leur dos est taillé carrément; il y reste, au centre, un goujon de fer; il n'est donc pas douteux qu'ils portaient les colonnes du fronton de l'ancienne église. Ces animaux fabuleux étaient comme les lions des emblêmes de la force et du courage; on leur attribuait la garde des mines d'or et des trésors, ils gardaient, en conséquence, l'entrée des temples.

Le griffon du côté droit tient, entre ses pattes, un lion d'après quelques personnes; je l'ai pris pour un agneau, moins bien rendu ou dégradé par le temps, mais, du reste, l'animal chimérique pouvait protéger un lionceau, comme ailleurs un lion gardait un agneau, et dans tous les cas, il ne paraît pas ici vouloir lui faire mal. Mais au contraire, le griffon à gauche dévore un guerrier à cheval, cuirassé, le casque en tête et le bouclier au bras. Comme celui de St.-Gilles, c'est un infidèle qui se croyait bien fort, armé de toutes pièces; il arrivait à cheval, pour exprimer avec quelle promptitude se propagent les fausses doctrines, près de triompher : il est renversé et anéanti à la porte de l'église.

M. de Caumont a fait mention des lions dans la dernière édition de son Cours d'antiquités et dans son rapport sur quelques antiquités observées en Italie (1840). Il cite les lions de Parme, de San Donino, d'Ancône, et de plusieurs autres villes où l'on peut voir des faits qui concordent avec ceux que j'ai observés sur d'autres points. Ce qu'il en dit peut faire suite à cette courte notice.

COMMUNICATION DE FIGURES

PRÉSUMÉES SYMBOLIQUES.

M. de Caumont avait apporté au Congrès un assez grand nombre de sculptures présumées symboliques, au sujet desquelles il a invité les membres de l'assemblée, notamment MM. Jourdain et Duval, à formuler une opinion. Nous ne pouvons malheureusement reproduire ici les curieuses figures présentées par M. de Caumont, nous allons seulement en donner deux que nous recommandons à l'étude des membres de la Société française. La

première forme le chapiteau d'une colonne de l'église

St.-Jean de Parthenay, détruite en grande partie, et dont plusieurs fragments furent, il y a quelques années, recueillis par M. de Caumont : on y voit une femme coiffée d'un voile, tenant de chaque main une figure ronde ornée de deux cercles concentriques et ayant au centre une croix. Ce chapiteau avait été peint. L'église à laquelle il a appartenu était du XIIe. siècle.

Le sujet que nous reproduisons ensuite est un chapiteau roman orné de deux oiseaux à queues de serpent, perchés l'un et l'autre sur une tête humaine qu'ils

semblent dévorer. Ce sujet a été reproduit dans plusieurs églises romanes; et M. de Caumont en a cité divers exemples.

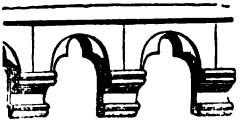

MÉMOIRE

SUR LES STATUES ÉQUESTRES

Placées sur les façades de quelques églises du Poitou.

PAR M. HENRY LAMBRON DE LIGNIM,

Capitaine de cavalerie et membre de plusieurs sociétés savantes.

Parmi les monuments de la statuaire qui décorent les façades de quelques églises des XIIe et XIIIe siècles, il en est peu dont les tristes débris offrent plus d'intérêt à l'étude des archéologues que les statues équestres qu'on retrouve, plus particulièrement, dans le Poitou. L'état de dégradation dans lequel elles sont maintenant, en rendant plus difficile l'explication du sujet qu'elles représentent, devait donner naissance à l'exhibition d'un grand nombre d'opinions diverses ; malgré tout ce que la controverse a pu nous offrir de curieux et savants aperçus dans les débats de cette intéressante question, nous nous présentons de nouveau dans l'arène avec l'intention de la traiter sous un point de vue qui ne nous paraît pas avoir été abordé jusqu'à ce jour.

Pour expliquer un sujet de cette nature, il faut d'abord, Messieurs, se préoccuper en premier lieu de le traiter avec sa couleur locale et, pour ainsi dire, d'après le mil-

lésime que la science archéologique est parvenue, par ses investigations, à inscrire sur le monument. Ce n'est point dans le vaste champ des conjectures qu'il faut chercher la solution d'une question qui, pour être appréciée avec vérité, ne demande qu'à être traitée rationellement. Pourquoi, dans cette recherche, abandonner comme inutiles les documents précieux que nous offre l'histoire? Ils se présentent à nous groupés d'une manière que nous appellerions, en quelque sorte, palpable. Conservons-les avec soin, Messieurs, pour trouver l'explication de cette question, au lieu de la chercher dans la création, bien moins satisfaisante, d'un système d'appréciation beaucoup plus ingénieux que solide.

Il faut d'abord nous transporter par la pensée à l'époque où furent bâties ces églises. La féodalité régnait alors dans toute sa puissance. L'usurpation du trône par Hugues-Capet avait consacré, en quelque sorte, toutes les usurpations partielles des grands feudataires de la couronne; leurs descendants avaient consolidé leur pouvoir, car, tout en reconnaissant la suzeraineté du roi et les lois féodales qui les obligeaient à certains devoirs, hommages et redevances, ils n'en étaient pas moins indépendants pour tout ce qui était en dehors de cette obligation. Ils ne craignaient même pas, suivant en cela l'exemple du roi, de se décorer du titre de seigneur *par la grâce de Dieu* ainsi que nous l'ont constaté une quantité considérable de chartes. C'est à cette époque que la plus grande partie des églises, qui nous intéressent par ces représentations, furent construites. C'est l'époque d'une phase religieuse dans l'histoire de notre pays, mais en même temps du plus grand développement de la puissance féodale. Messieurs Jourdain et Duval s'éton-

nent de la place éminente qu'occupaient alors le plus souvent ces statues équestres, mais les débiles représentants de cette grande puissance chevaleresque n'ont-ils pas fait sculpter les armoiries de leur maison aux mêmes lieux et places qu'occupaient jadis ces mêmes statues équestres? Existait-il donc un seul genre d'hommage, tel élevé qu'il fût, auquel ces puissants seigneurs n'eussent le droit de prétendre, alors, que, dans nos temples, s'allumait pour eux l'encens dont les nuages parfumés ne doivent s'élever que devant l'autel du très-haut?

Il faut aussi, Messieurs, se bien pénétrer de toute la force du pouvoir féodal à cette époque, à peine contre-balancé par celle d'un clergé riche et puissant. On doit se rappeler que dans ces temps reculés le haut baron, le suzerain redouté, n'obtenait qu'avec peine de dormir de son dernier sommeil sous la voûte du temple élevé par la pieuse munificence de ses aïeux : pour obtenir cette faveur si enviée alors, et dont les chartes du temps nous présentent des exemples nombreux, il fallait qu'il mourût revêtu de l'humble robe du pauvre religieux. Le triste froc remplaçait la cote-d'armes resplendissante, le dur cilice, aux milles pointes acérées, rappelait silencieusement au pécheur moribond que le temps de la justice céleste était proche, qu'il fallait régler ses derniers comptes, et ne pas *mourir sans langue*, c'est-à-dire, sans avoir offert, en expiation d'une vie souvent brutale et désordonnée, un don généreux à l'église ou à ses ministres, afin d'apaiser la juste colère d'un Dieu prêt à frapper le coupable.

Nous ne trouvons donc dans ces temps-là que les religieux qui eussent le droit de se faire inhumer dans les

églises. Voilà pourquoi les seigneurs tenaient à mourir revêtus de la robe monastique, qui leur donnait l'entrée de la maison de Dieu. Mais, si l'intérieur de l'église était défendu à leurs restes mortels et à leur image, en était-il de même pour ce qui avait rapport à l'extérieur du monument? Nous ne le pensons pas; à l'intérieur régnait le spirituel, mais à l'extérieur le temporel, ou pour mieux nous exprimer, la féodalité reprenait tous ses droits, mitigés, cependant, par des sentiments que devait inspirer la sainteté du monument consacré au culte du très-haut. Voilà pourquoi, Messieurs, nous trouvons une différence notable dans la pose des chevaliers dont nous voyons la réprésentation, soit sur les chartes, soit sur les façades des églises signalées à votre attention. Le sceau attaché à la charte de donation ou de fondation, les représente l'épée à la main dans l'appareil de guerre le moins incontestable; leur pose altière semble vouloir indiquer qu'ils sont prêts à combattre, qu'ils en appelleront à leur valeur pour maintenir et soutenir, envers et contre tous, les nouveaux engagements qu'ils viennent de prendre et dont leur sceau porte avec lui le témoignage. Mais, au contraire, dans leur représentation sur le portail ou sur la façade de l'église, tout change d'aspect; le rôle n'est plus le même: l'homme de guerre a remis le glaive dans son fourreau, rien ne doit rappeler le cruel souvenir du sang répandu par un barbare préjugé, sur le seuil du temple paisible où doit se proclamer la trève de Dieu..... Le chevalier ne s'offre plus à nos yeux sous ce lieu apparent que pour manifester la haute protection dont il l'entoure, la valeur avec laquelle il compte le défendre s'il se trouve dans la triste nécessité de tirer l'épée pour cette sainte cause.

En outre, Messieurs, ces représentations devaient, tout naturellement, être en rapport avec le pouvoir des seigneurs dont la pieuse libéralité soldait les principaux frais de l'édifice. Il serait surabondant de vous rappeler la différence de rang qui existait alors dans la hiérarchie féodale, les titres si variés qui sont parvenus jusqu'à nous des varlets, damoiseaux, écuyers, chevaliers et barons, tout nous assure que dans la pose et l'attitude de ces personnages, il devait exister une différence qui ressortait forcément de la condition plus ou moins élevée du fondateur. Nous dirons même que le luxe d'ornementation, dans le costume de cavalier, serait à notre avis un témoignage certain de la haute position qu'il occupait dans la caste nobiliaire. Mais la charité, Messieurs, cette douce émanation du ciel, n'est pas le partage exclusif de tous ceux qui, par leur haute position, sont à même de l'exercer avec le plus de munificence; elle habite également, sans aucun doute, dans le cœur de personnages moins favorisés des dons de la fortune. De là survient la différence qui doit exister dans l'ornementation que nous offre la statuaire. Certes, le damoiseau, avant d'avoir mérité par sa valeur les éperons dorés, cette noble distinction d'un vaillant chevalier, ou le châtelain, seigneur d'un pauvre village ou d'un fief peu important, ne pouvaient pas affecter la même attitude que le haut baron ou le puissant chevalier. On nous objecte également, Messieurs, l'absence totale de meubles héraldiques soit sur le bouclier dont il est quelquefois armé, soit sur le caparaçon de son coursier. Si l'étude de la numismatique nous fait connaître des chevaliers armés de toutes pièces, dont les médailles frappées au commencement du XIVe siècle, n'offrent la présence d'au-

cun blason, est-il donc si étonnant que deux siècles plus tôt, époque à laquelle rien de bien défini et de stable n'était encore arrêté pour les armoiries des familles, que l'on considérât comme inutile de les représenter ; d'ailleurs, Messieurs, personne parmi nous ne peut sonder les cœurs, qui pourrait nous assurer qu'un motif beaucoup plus louable, qu'un sentiment naturel d'humilité n'ait pas inspiré à ces pieux seigneurs une invincible répulsion pour une mesure qui aurait conservé tout à-la-fois le souvenir de leur munificence, mais en même temps celui de leur orgueil.

Une autre époque apporte avec elle de notables changements : les écussons, aux armes de familles, vont remplacer sur les sceaux la représentation des cavaliers armés de toutes pièces, et les armes seules des seigneurs occuperont, au portail et sur la façade de nos églises, l'emplacement où jadis ressortaient en haut relief les statues équestres de leurs aïeux.

Nous ne nous préoccupons nullement, Messieurs, des sujets variés dont la statuaire entoure la statue du fondateur ou du seigneur de l'église : que ce soit une légende, qu'elle appartienne soit à l'ancien, soit au nouveau Testament, peu importe à la cause que nous défendons. Nous réclamons seulement et uniquement, la place principale pour le fondateur, mais nous ne faisons entrer pour rien sa représentation dans le morceau d'ensemble, si nous pouvons nous exprimer ainsi, des sculptures qui l'entourent. Nous assurons que ces statues équestres ne peuvent être, sauf quelques rares exceptions, des représentations de saints, parce que l'auréole ou le nimbe qui doit rigoureusement être placé autour de leur tête est complètement omis ; si, l'on en voyait la

moindre trace, nos doutes dans cette question seraient sans fondement et nous reconnaîtrions à l'instant même notre erreur, car l'obligation du nimbe est tellement indispensable, pour caractériser le personnage représenté, que jusqu'à présent nous avons toujours trouvé Saint-Denis lui-même, portant sa tête dans ses mains, et reconnaissable à tant d'égards, nimbé soit au-dessus de la place qu'occupait la tête avant sa décollation, soit autour de la tête elle-même.

Pour le sujet qui vous avait été présenté, Messieurs, et qui préoccupe quelques-uns de vous en raison de la position du cavalier qui foule à ses pieds son ennemi et dans lequel on ne veut pas reconnaître Saint-Michel combattant le diable, si nous osions avancer notre opinion, avec cette réserve que l'on doit toujours mettre dans l'explication d'une question aussi contestable, nous penserions pouvoir expliquer par les lois mêmes de la féodalité, ce sujet intéressant. Les fiefs relevaient toujours d'un seigneur dominant ou du roi ; on possédait soit par inféodation, soit par un droit de conquête, car dans ces temps malheureux, où l'autorité royale était sans cesse méconnue, on pourrait dire que l'état normal du pays était la guerre. Alors, dans ces temps de désordre et de sanglante anarchie, les fiefs et seigneuries devaient changer souvent de maîtres par l'incertitude du sort des combats. On sait qu'au moyen-âge, à la seule vue d'un personnage couché sur son tombeau, on reconnaissait s'il était mort au champ d'honneur, des suites d'une blessure qu'il y avait reçue, ou d'une mort naturelle. Ne pourrait-on pas croire que le seigneur qui relevait du roi, par l'inféodation de ses terres, était représenté l'épée dans le fourreau; quand il était seigneur, par droit de conquête, il l'indi-

quait par la position qu'il prenait, elle était assez marquée pour faire connaître que c'était à sa valeur qu'il était redevable de cette seigneurie. En outre, Messieurs, ne pourrait-on pas encore l'expliquer par le symbolisme et reconnaître dans l'action du cavalier qui foule un ennemi sous les pieds de son coursier, la personnification du combat entrepris par le fondateur lui-même et sa victoire sur l'esprit des ténèbres? encourager le culte du vrai Dieu en multipliant les temples où l'on va l'adorer, n'est-ce pas contribuer de la manière la plus efficace et la plus certaine au renversement de la puissance de l'enfer?

Pour arriver au simple exposé de la question que nous avons eu l'honneur de débattre devant vous, nous avons recherché, Messieurs, avec une profonde attention, les monuments héraldiques qui existent encore dans nos grandes basiliques; nous avons mis tous nos soins à réunir les documents précieux que leur histoire particulière pouvait nous offrir. Nous avons étudié la numismatique, la représentation des sceaux, enfin la sculpture et l'ornementation des vieux édifices ainsi que la peinture dans ses diverses attributions; soit qu'elle colore les vitraux brillants de nos temples, ou qu'elle rehausse et décore de ses vives couleurs les admirables créations de nos statuaires, de ces artistes dont le talent égalait la modestie et dont la facile ambition se contentait si honorablement du titre peu pompeux de tailleur d'ymaiges.

Nous avons remarqué que jusqu'au milieu du XIVe siècle, le droit de placer des armoiries dans les églises n'était, à quelques exceptions près, que le partage des princes ou des seigneurs des plus illustres maisons.

Les verrières du chœur de la cathédrale de Tours; données en partie par la pieuse mère du roi Saint-Louis,

quelques années après le milieu du XIIIe siècle, sont à ses armes, c'est-à-dire à celles du royaume de Castille. Les autres donateurs, représentés dans la position d'offrir leur verrière, n'ont point obtenu la même faveur; on cherche en vain leurs armoiries, et pourtant les inscriptions qui les accompagnent nous font connaître le haut rang de ces illustres personnages parmi lesquels nous distinguons : Geoffroy Freslon, d'abord archidiacre d'Outre-Loire, en l'église de Tours, et pour lors évêque du Mans (1260-1276); Galeranus, d'abord doyen de l'église de Tours, lors du don de sa verrière, évêque de Nantes, et qui mourut en 1260; Albinus, abbé de Cormery, dont la verrière constate l'existence, ignorée jusqu'à présent par nos historiens. Les prêtres de l'église de Tours offrent aussi leur verrière, mais celle-ci se distingue par une représentation héraldique qui vient encore à l'appui de notre opinion. Au bas du portrait en pied de ces dignitaires de l'église métropolitaine, on aperçoit une porte de ville flanquée de deux tours dont les créneaux sont surmontés de bannières d'azur ou semés de fleurs de lis d'or. Les investigations des savants s'étaient souvent portées, mais en vain, sur ce tableau, sans pouvoir lui donner une explication naturelle. Nous l'avons donnée au Congrès scientifique du Mans, en 1839, où elle fut accueillie avec faveur par cette réunion d'érudits. Nous avons reconnu dans ce tableau la personnification de la ville de Tours qui, ayant été réunie à la couronne, en 1204, par confiscation sur Jean-sans-Terre, devait arborer sur ses murailles des étendards aux armes du roi de France, son seigneur. Nous retrouvons cette même représentation sur le sceau de la prévôté de Tours. Les armoiries de cette ville n'étaient, en quelque sorte, que la traduction héraldique de ce ta-

bleau, puisqu'elle portait : de sable à trois tours d'argent maçonnées de sable au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.

Nous avons encore distingué dans le chœur de la même cathédrale une verrière accompagnée dans sa partie inférieure de deux écus vairés d'or et de gueules qui nous ont mis à même d'admirer tout le parti que l'histoire peut souvent tirer de l'étude du blason. Ces armoiries ne sont autres que celles de Vincent de Pirmil, archevêque de Tours, qui en cette qualité, apposa ses armes sur la verrière dont il avait fait don à sa cathédrale. Nous n'avions point la certitude que ce fussent les armoiries de ce prélat qui, d'une illustre famille, du moins alliée à celle d'Antenaise (Altanasia), avait été chanoine de l'église du Mans avant d'être promu au siége archiépiscopal de Tours, lorsque dans une des chapelles collatérales du chœur de l'église de St-Julien du Mans, nous avons trouvé une verrière de la même époque, aux mêmes armes, offerte par un chanoine habillé dans le costume du temps, circonstance qui ne pouvait plus laisser subsister la moindre incertitude à cet égard dans notre esprit. L'on connaît plusieurs sceaux de cet archevêque, ils représentent un chevalier armé de toutes pièces, monté sur son coursier, il a pour devise *Ego sum quod sum....* Mais il n'y a aucune apparence d'armoiries, nous les avons retrouvées, indiquées dans plusieurs cartulaires du Maine. Au reste, ce sont les seules armes de cette époque qui se voient dans le chœur de l'église de Tours, on en retrouve plusieurs, mais d'un siècle environ plus rapproché du nôtre, elles sont sculptées aux clefs de voûte de la nef ; nous avons déjà offert au Congrès scientifique du Mans, la liste des personnages dont on y voit la glorieuse signature féodale.

Les monuments funéraires ornés de statues de chevaliers ne nous paraissent pas avoir occupé une place dans nos églises, du moins d'une manière bien certaine, avant le milieu du XIIIe siècle. Le Laboureur, dans son ouvrage intitulé : Les tombeaux des personnes illustres, ne commence qu'à Charles VI les recherches curieuses dont il a fait part au public. Nous avons aperçu à Tournai, pendant l'agréable voyage que nous avons fait avec le Congrès, dans cette ville où nous attendait un si fraternel accueil, en un lieu attenant à l'église de St-Brice, une statue en pierre qui se trouve dans un triste état de dégradation ; elle représente un chevalier couvert d'une cote de mailles. Nous avons reconnu, à la vue des armoiries sculptées sur l'écu qui se trouve à ses pieds (de gueules à trois moutons d'argent accornés et onglés d'or) qu'elle fut élevée à la mémoire de Jacques Mouton, chevalier, seigneur de Turcoing et d'Harchies, qui reçut sa sépulture en ladite église de St-Brice, ainsi que Jacques, son fils, qui vivait vers l'an 1300. Ces deux tombeaux furent brisés en 1566, pendant les guerres de religion ; celle du fils, qui avait été réparée, fut renversée de nouveau par d'autres briseurs d'images, pendant le cours de la révolution de 1789.

On voit encore au-dessus de la porte d'entrée de l'ancienne abbaye de Marmoutier, du côté de la Loire, la représentation sculptée de St-Martin. Là, il ne peut y avoir d'incertitude ; le pauvre avec lequel il partage son manteau est près de lui, et Marmoutier le reconnaissait pour son fondateur. La grande vénération qu'inspirait aux peuples chrétiens l'illustre Thaumaturge des Gaules avait placé un grand nombre d'églises sous son saint patronage qui, comme on en trouve plusieurs exemples,

aurait pu être changé par la suite des temps. L'église de St-Gatien, de Tours, n'avait-elle pas été dédiée et consacrée d'abord sous le vocable de St-Maurice, avant de prendre celui de son premier évêque. Ce serait un sujet plein d'intérêt de rechercher si les églises où se voient des statues équestres n'auraient pas été dédiées primitivement soit à St-Martin, à St-Michel ou à St-Georges, puisque leur représentation chevaleresque leur donne les mêmes droits pour revendiquer cette honorable distinction. Nous ajouterons même à ce sujet un fait qui corrobore encore les droits de St-Georges à cette parité d'honneurs. Il existait avant la révolution de 1789, à un kilomètre environ de la ville de Tours, près de Marmoutier, une église sous le vocable de St-Georges-sur-Loire (1). L'un de nos arrière-grands-oncles, M. Lambron de Boisleroi, prieur de Mandoux, ancien mousquetaire de la garde ordinaire de Sa Majesté et capitaine-chef de la grande-fauconnerie de France, était seigneur de cette paroisse, qui fut réunie depuis à la commune de Rochecorbon; ses armes décoraient la porte de l'église, mais, sur la paroi du rocher, non loin de l'église, on voit encore aujourd'hui la représentation du saint patron de la paroisse, sculpté et peint; il est représenté à cheval et dans l'action de percer le dragon de sa lance. Nous ne doutons pas que ce monument, dont nous nous rappelons, sans pouvoir toutefois lui fixer une

(1) C'est près de ce joli village, dont les maisons blanches sont groupées avec coquetterie sur le côteau qui domine la Loire, que les archéologues visitent avec intérêt un escalier, taillé dans le rocher, d'une construction tout à-la-fois grande et originale et dont l'histoire locale ne peut indiquer ni l'origine ni l'ancienne destination.

date précise, ne soit placé en cet endroit comme un souvenir du sujet qui ornait la bannière sous laquelle se rangeaient les habitants de cette paroisse, lorsqu'elle était appelée à la défense du pays avec les autres communes du royaume.

Tel est le résultat, Messieurs, des recherches auxquelles nous nous sommes livrés pour parvenir à l'explication d'un sujet qui, dans l'état actuel des monuments livrés à notre appréciation, ne laisse que bien peu de ressources pour asseoir notre jugement avec une entière connaissance de cause. Nous devons ajouter, cependant, un fait capable de nous conduire à la solution de cette curieuse enquête.

Monsieur de Caumont, notre savant collègue, nous a assuré avoir vu à Parthenay, dans le Poitou, une statue équestre moins mutilée que celle dont on nous a offert la représentation, elle est revêtue d'un costume de la plus magnifique ornementation *et porte sur le poing un faucon, ce type le plus constant de la puissance féodale.* Il nous semble, Messieurs, que cette circonstance si facile à constater, rendrait à jamais inadmissible toute autre solution contraire à celle que j'ai eu l'honneur de défendre devant ce savant aréopage, et constaterait, de la manière la plus victorieuse, notre opinion bien arrêtée sur ce point, que ces statues équestres, pour la plupart, ne sont autres que celles des seigneurs fondateurs des églises où elles ont été retrouvées.

Section d'Histoire.

Séance du 4 Juin 1845.

Présidence de M. le Baron de Reiffenberg.

Siègent au bureau MM. l'abbé Carton, Bouthors, Tailliar, le Baron d'Hauteclocque, M. de Godefroy, secrétaire.

Sont offerts en hommage à la section, les ouvrages dont les titres suivent :

1.° Etudes sur l'histoire de Hainaut, de Jacques de Guyse, par J. M. G. Benezech.

2.° Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande, 1844.

3.° Chronologie historique des seigneurs d'Avesnes et des abbés de Maroilles, par M. Michaux aîné.

4.° Cryptes de Picardie, par M. Bouthors.

5.° Notice historique sur la commune de Corbie, par le même.

6.° Théorie des prestations seigneuriales, par le même.

7.° Esquisse féodale du comté d'Amiens au XIIe siècle, par le même.

7.° *bis* Rapport sur le cartulaire de Valoire, par le même.

8.° Histoire de Liége, depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière, par M. de Gerlache.

9.° Avant-projet historique pour la reproduction à Autun du type de la basilique latine, par M. le chevalier Joseph Bard.

10.° Compte rendu des séances de la Commission royale et d'histoire de Belgique, tome X, n°s 1 et 2

11.° Les loges de Raphaël, et J. Ch. de Meulemeester, par le baron de Reiffenberg.

12.° Fête de l'Arbalète et du prince d'Amour, à Tournai, en 1455, par le même.

M. Brun-Lavainne annonce l'intention de traiter la deuxième question. Jour lui est donné pour dimanche.

M. Guillemin lit un rapport sur les travaux de la Société archéologique d'Avesnes, depuis sa fondation, en 1831. Ce rapport se termine par un regret exprimé au nom de la Société, sur ce qu'instituée trop tard, elle n'a pu préserver de la destruction les restes intéressants de la magnifique abbaye de Liessies.

M. Guillemin appelle l'attention de la section sur les restes d'un camp fortifié, probablement romain, assis au sommet d'une colline, à 110 mètres des bords de l'Helpe-Majeure, entre Avesnelle et Flaumont. Tout le parapet nord est détruit. On y a trouvé plus de 150 clous quadrangulaires, longs chacun de 25 centimètres, larges en tête d'un centimètre sur chaque face et se rétrécissant vers la pointe. La plupart de ces clous, recourbés par le haut, ressemblaient à une dent de fourche cassée vers le milieu.

M. le baron de Reiffenberg présente à la section le *fac simile* d'une vieille gravure retrouvée fortuitement au fond d'un coffre, à Malines. Ce coffre, provenant du greffe des États, fut acquis par un cabaretier. En examinant une image déchirée et souillée qui en tapissait intérieurement le couvercle, on reconnut avec surprise qu'elle portait la date, en lettres gothiques, de 1418. Or, jusqu'à présent, la plus ancienne gravure connue, et dont un

seul exemplaire original existe entre les mains de lord Spencer, le St-Christophe, porte la date de 1423.

M. le baron de Reiffenberg ayant acquis directement cette vieille gravure, du cabaretier adjudicataire du coffre, lequel ne pouvait avoir aucune notion de son importance, il y a certitude que la date n'a point été ajoutée subrepticement. Elle forme donc un titre authentique pour reculer de cinq ans le commencement de la gravure moderne. Elle représente la sainte Vierge et l'enfant Jésus, entourés de quatre saintes dont le nom est joint, imprimé en lettres tabellaires. (sainte Dorothée, sainte Marguerite, sainte Barbe, sainte). Chacune a son emblème, le tout renfermé dans une enceinte palissadée. Vers le haut, des anges présentent des couronnes. En dehors de l'enceinte est un lapin, emblème qui se trouve aussi dans le saint Christophe.

Cette estampe porte le cachet de l'école de peinture, germano-belge.

L'assemblée remercie M. le baron de Reiffenberg de cette communication orale dont elle apprécie le haut intérêt, et le prie de vouloir bien la rédiger par écrit. M. le baron de Reiffenberg promet cette rédaction.

M. Wilbert lit des considérations sur l'histoire des États du Cambrésis, de l'Artois, du Hainaut, de la Flandre, du Tournaisis, du Brabant. Cette lecture terminée, M. le président demande à la section s'il ne serait point à propos que ce mémoire fût imprimé dans le compte-rendu du Congrès

M. le secrétaire estime que l'impression devrait être bornée à la partie où est retracé l'historique des États.

M. le baron d'Hauteclocque pense qu'il conviendrait d'approfondir encore la question des États; que ses propres

recherches l'ont amené à des résultats qui ne s'accordent point en tout avec ceux énoncés par M. Wilbert ; que par exemple, il a remarqué cette assertion reproduite souvent, entr'autres naguère dans les Archives du Nord, que l'Évêque d'Arras était président-né des États. Il donne lecture d'un extrait qui constate que le contraire a été solennellement décidé par le Roi, en 1739, après d'assez vifs débats.

M. Wilbert répond qu'il s'est autorisé d'un mémoire manuscrit rédigé en 1698, sur la demande du Roi, et qui a un caractère officiel ; que d'ailleurs toutes ses assertions reposent sur des documents par lui soigneusement vérifiés.

M. le baron d'Hauteclocque insiste, en remarquant que les mémoires de M. l'intendant Bignon ne sont pas exempts d'erreurs, que la décision dont il vient de donner ecture, rendue après débats solennels et contradictoires, ranche péremptoirement la question.

M. le baron de Reiffenberg prononce l'ajournement après la lecture des communications promises par M le baron d'Hauteclocque.

M. Labourt annonce une communication sur la langue celtique, pour le 6.

M. Bouthors annonce des observations sur le *records* ou déclarations des coutumes des pays de Liége, Brabant, Flandre et Hainaut, dont il serait utile de provoquer la publication.

La séance est levée à une heure et demie.

Le Secrétaire,

De Godefroy.

Séance du 6 *Juin* 1845.

Présidence de M. le Conseiller Tailliar.

Siègent au bureau MM. le Baron d'Hauteclocque et Bouthors ; M. de Godefroy, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont offerts en hommage à la section :

1.° Par M. Aug. Lebeau : Dissertation sur le dévouement d'Eustache de St-Pierre et des cinq autres bourgeois de Calais, mémoire couronné par la Société d'agriculture, sciences et arts de Calais, en 1839. Cette dissertation répond aux objections qui ont été produites contre l'authenticité de ce fait.

2.° Par M. Bromett, un extrait du *Chronicon* de Lanerscot, manuscrit récemment publié par la Société de Roxburgh.

Cet extrait donne des détails sur le triple défi adressé par Édouard III, assiégeant Tournai, à Philippe de Valois.

3.° Par le même, un extrait du manuscrit Harleïen, n.° 4520, collection Séguier, au musée britannique, contenant des détails sur la reddition d'Aire, assiégée par l'armée française, en 1676.

M. le président remercie M. Bromett, présent à la séance, et fait remarquer combien de pareilles communications sont précieuses, les dépôts anglais renfermant une multitude de documents propres à éclairer l'histoire de notre pays. Ces extraits pourront être imprimés dans le recueil du congrès.

M. Bouthors expose que de nombreuses publications ont utilement éclairé les sources du droit municipal ; que pour éclaircir parallèlement les sources du droit territorial, il serait à propos de publier aussi complétement que possible les *records*, enquêtes, statuts qui, dans la dernière période du moyen-âge, ont été successivement rédigés pour fixer la législation réelle.

Le savant Jacob Grimm le fait pour l'Allemagne. Sa collection des *Weisthümer* qui s'imprime à Gœttingue, fait passer en revue les institutions locales de tous les pays situés sur les deux rives du Rhin et de la Moselle, de la Westphalie, Wetteravie, Basse-Saxe, Thuringe, Franconie, Bavière, Autriche, Tyrol, Luxembourg, etc.

S'associant à cette idée, la Société des antiquaires de Picardie vient de publier 131 coutumes locales des prévôtés d'Amiens, Beauvaisis, Fouilloy, Wimen, St.-Riquier, 270 restent à publier, des prévôtés de Beauquene, Doullens, Montreuil. Ces dernières ont cela de remarquable, que plus elles se rapprochent de la frontière du nord, plus elles s'assimilent aux institutions germaniques.

Il serait désirable qu'on en fît autant pour le pays de Liége, le Hainaut, le Cambrésis, la Flandre. Cette dernière publication jointe à celles entreprises par la Société des Antiquaires de Picardie, servirait comme de trait-d'union aux institutions du nord de la France et de la rive gauche du Rhin.

De cette manière, on aurait en quelque sorte la chaîne complète des statuts locaux, depuis les bords de l'Elbe jusqu'aux frontières du Beauvaisis et de la Normandie.

Le savant M. Warnkœnig émettait un vœu analogue dans le tome 2 du *Messager de Gand*, il y a dix ans: « Je

» possède, y dit-il, grand nombre de chartes des XII.e
» et XIII.e siècles. Quelques-unes doivent être rangées
» au nombre des actes connus en Allemagne sous le nom
» de *Weisthümer*, et appelés *records* dans le pays de
» Liége. Nous engageons les amis de l'ancien droit bel-
» gique à compulser les archives des couvents supprimés,
» ils y trouveront un grand nombre de ces documents. »

Les *records*, dans le pays de Liége, avaient cela de particulier, que c'étaient comme des déclarations de principes juridiques, que les parties demandaient aux échevins sur telle ou telle matière. Les échevins étaient ensuite obligés de se conformer dans l'application à l'espèce, à ces déclarations émanées d'eux. L'usage de *recorder* n'était pas encore éteint à Liége à la fin du siècle dernier.

M. Bouthors voit dans la réunion actuelle du congrès, une occasion précieuse pour hâter et faciliter l'exécution d'une pensée utile. « Il y a, dit-il, dans cette enceinte,
» des savants français et belges, toujours prêts à se don-
» ner la main quand il s'agit d'élever avec les matériaux
» de l'histoire, un nouveau monument à la gloire de
» leur pays. Je les conjure de ne point laisser tomber
» mes paroles, et d'accueillir la proposition suivante :
» Le Congrès émet le vœu, que les actes connus sous
» le nom de *records* ou *déclarations*, de coutumes dans
» les pays de Liège, Hainaut, Flandre, Cambrésis, soient
» recherchés et réunis en collection. »

La section donnant son assentiment à la proposition de M. Bouthors, la renvoie avec recommandation à la commission des vœux.

M. Schayes demande la parole sur la deuxième question : « Quelles sont les limites qui séparaient entr'eux

» les Nerviens, les Atrébates, les Morins, les Ména-
» piens? »

On croit, dit-il, pouvoir communément apprécier les limites des anciens peuples de notre territoire, par celles des diocèses primitifs. Cette règle, exacte en générale, ne l'est pas pour la délimitation entre les Ménapiens et les Morins. Les Ménapiens, peuplade germanique transplantée des bords du Rhin pendant le siècle antérieur, à l'ère chrétienne, occupaient le pays compris entre l'Escaut, la Scarpe, la Marque, la Deûle, la Lys, la mer du Nord. De ce pays ont été formés le *pagus Menapiscus* et le *pagus Flandrensis*, pays de Bruges. Or, par des circonstances particulières, le diocèse de Térouanne s'étendit sur une partie du territoire des Ménapiens, vers Cassel, qui est bien *Castellum Menapiorum*, inscrit dans la table de Peutinger, et non *Castellum Morinorum* comme on l'a erronément corrigé au XVIe siècle. Cassel était du diocèse des Morins, mais du territoire des Ménapiens, dont la plus grande partie seulement appartenait au diocèse de Tournai.

M. Tailliar fait remarquer que pour fixer les limites respectives de ces différents peuples, il convient d'admettre comme élément, leur origine recherchée à l'aide non-seulement des documents écrits, mais de leur langue et de leur culte, en tant que les traces et les souvenirs en subsistent.

M. De Givenchy pense que le fait de l'envahissement d'une partie de la Morinie par les Ménapiens est incontestable; une preuve spéciale se tire des noms de lieux sur les deux rives de l'Aa. En partant de la rive droite les noms de lieux sont germaniques, presque sans exception. En partant de la rive gauche, au contraire, les

noms germaniques occupent beaucoup moins exclusivement le territoire.

M. Labourt signale comme une circonstance remarquable, quant aux noms de lieux, qu'il y a une identité frappante de dénominations entre plusieurs localités de l'Inde et plusieurs localités de Picardie.

M. de Godefroy estime qu'il ne faut pas attacher une importance trop absolue aux noms de lieux, pour établir que là était tel peuple à telle époque. Dans la vaste contrée entre la Somme et la mer, il y a eu, par le fait de l'Océan d'une part, par le fait du grand mouvement des nations durant la longue et désolée période des invasions barbares d'autre part, de nombreux bouleversements physiques, de nombreuses mutations et superpositions de populations.

Ainsi, il est acquis que la côte a porté long-temps le nom de *littus Saxonicum* à cause des colonisations saxonnes, résultat et d'invasions par mer et de transplantations, dont la dernière ordonnée par Charlemagne. Telle dénomination a pu être donnée par telle de ces populations s'établissant alors que tel lieu dont elle s'emparait était encore inhabité.

On ne saurait donc souvent décider à quelle époque a été introduit tel nom, et s'il a survécu ou a été antérieur à telle ou telle peuplade, soit celte, soit scandinave, soit teutonique. Or, chacune de ces nations a fourni de nombreux essaims à nos contrées.

M. Schayes dit que, quels qu'aient été les événements depuis l'ère chrétienne, les populations qui occupaient la Belgique à cette époque, étaient généralement germaniques : c'est César qui le dit en particulier des Nerviens et ailleurs en général de la plupart des Belges.

Cette observation lui sert de transition à la neuvième question.

Quelle était, au temps des Romains, la langue parlée dans les provinces belgiques? Quand a-t-elle été remplacée par la langue romane?

Comme on vient de le dire, la plupart des habitants de ces provinces étaient originaires d'outre Rhin. Depuis la conquête, de nombreuses colonies vinrent encore de cette région. Les Romains n'avaient que deux villes, Tournai et Tongres, et des postes militaires. La langue germanique y resta donc prépondérante. Le savant Rapsaet a dit, pour expliquer l'emploi très-ancien de la langue wallone, c'est-à-dire d'abord romane, dans le Hainaut, le Namurois, le pays de Liége, que les populations de ces contrées ayant été exterminées ou expulsées par César, il leur avait substitué des populations tirées des Gaules..

Mais alors c'eût été le celte, et non le latin, père du roman et du wallon, qui eût formé la base du langage dans ces contrées.

Il faut dire que là, comme dans les pays à l'ouest de l'Escaut, l'idiôme germanique recula peu à peu devant la civilisation latine, plus forte, plus éclairée, parlant la langue du peuple-roi, laquelle fut ensuite celle de la religion. Ce mouvement de retraite est indiqué par les noms germaniques de lieux qui subsistent en si grand nombre sur le sol à présent occupé par la langue wallone. Il commença dès avant les Mérovingiens, et continua lent et presque insensible dans ses progrès quotidiens : il n'a point cessé, il dure encore; et une récente publication en a constaté les résultats contemporains.

L'ordre du jour appelle la troisième question : Désigna-

tion du lieu où s'est livrée la grande bataille entre César et les Nerviens.

M. Le Glay, invité à exposer le résultat de ses recherches à ce sujet, dit que le texte de César présente une difficulté dont on ne peut raisonnablement sortir que par une correction. En effet, on lit dans les Commentaires, qu'il rencontra l'ennemi dans le voisinage de la Sambre, *Sabim*. Or, César qui venait d'Amiens, trouvant les Nerviens, les Vermandois et les Atrébates qui l'attendaient pour défendre en commun l'entrée de leur territoire, ne peut avoir été jusqu'à la Sambre. Les Nerviens ne l'eussent point laissé avancer aussi loin; c'eût été lui permettre de pénétrer profondément dans leur pays, et y admettre en outre leurs alliés en armes. En suivant la marche naturelle de César qui, partant d'Amiens, manœuvra pendant trois jours sur les frontières nerviennes, on trouve tout naturel que son mouvement l'ait amené sur les hauteurs de Bonavis, contrée où se rencontrent les confins des Atrébates, des Vermandois et des Nerviens. Là est l'Escaut, voisin de sa source à la vérité, mais coulant dans un ravin profond, encaissé, dont le sol d'argile se déchire aisément et qui est tellement large que M. Le Glay visitant les lieux, n'a pu se faire entendre d'un bord à l'autre. Ces circonstances répondent aux expressions *altissimas ripas*, et *flumen latissimum* employées par César.

L'action eut donc lieu entre Vaucelles et Crèvecœur. Les Romains étaient campés sur la hauteur de Bonavis; les Nerviens sur celle qui domine Vaucelles.

M. Du Mortier estime qu'il y a d'autant plus lieu de corriger le mot *Sabim* en *Scaldim*, que, sans même accuser les copistes qui en ont fait bien d'autres, on peut

supposer avec vraisemblance que César lui-même, incomplétement renseigné ou écrivant à longue distance, a notoirement commis plus d'une inexactitude ; par exemple lorsqu'il désigne l'Escaut comme prenant son embouchure dans la Meuse.

Il ajoute que le cours de la Sambre ne présente point les accidents de terrain mentionnés par César ; elle coule sur un sol ferme, à travers des prairies unies, et nulle part les crêtes de ses rives ne sont élevées et abruptes.

Mais il lui semble qu'il faudrait chercher le lieu de la bataille sur l'Escaut, vers Bouchain ou Valenciennes, pour y trouver la largeur de rivière indiquée par César.

M. Le Glay répond que là l'Escaut n'est point encaissé et d'un abord difficile ; il reproduit le résultat de ses observations personnelles sur la grande largeur du ravin. Il ajoute que selon le témoignage d'André Catulle, la leçon *Scaldim* se trouve au lieu de *Sabim* (1), dans un très-ancien manuscrit des jésuites de Trèves.

Il persiste dans ses conclusions qui paraissent parfaitement admissibles à la section (2).

La séance est levée.

Le Secrétaire,

DE GODEFROY.

(1) *Tornacum Nerviorum Metropolis*, 67. Cum et vetustissimus codex Mss. operum Cæsaris in patrum Societatis bibliotheca Treverensi asservatus, lib. 2 *de bello Gallico*, Scaldim exprimat et non Sabin et lib. 6, Sabin qui ne fluit in Mosam.... ; atque ita Cæsar a falsitatis errore purgatur.

(2) On sait, du reste, que M. de Cayrol a combattu dans un mémoire spécial cette opinion de M. Le Glay.

Séance du 7 Juin 1845.

Présidence de M. le docteur Le Glay.

Siègent au bureau M. l'abbé Parenty, M. Wilbert, MM. les Conseillers Tailliar et Bigant; M. de Godefroy, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Conseiller Tailliar rend un compte verbal et sommaire de l'ouvrage intitulé : *Des maîtres de pierre et autres artistes gothiques de Montpellier*, par MM. Renouvier et Ricard. Il contient beaucoup de noms d'artistes, et des renseignements précis sur plusieurs ouvrages par eux exécutés dans cette ville, du 13.e au 15.e siècle : maîtres des œuvres, peyriers, fustiers, peintres, veyriers, ymagiers, argentiers, fondeurs.

M. le docteur Le Glay signale à l'attention de la section, l'Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Flandre et de différentes villes de France, par M.me Clément, née Hémery.

Il provoque les sympathies du Congrès pour la souscription ouverte à Amiens, à l'effet d'ériger un monument à la mémoire de Du Cange, l'auteur du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, ouvrage prodigieux d'érudition, et qui est la clef de l'étude du moyen-âge

M. Bromett avait communiqué à la séance précédente un document manuscrit relatif au siége d'Aire en 1676.

Ce document constate que les habitants, écrasés et découragés par le terrible feu de l'artillerie française, avaient contraint le gouverneur espagnol à capituler.

M. le vicomte de Melun en prend occasion de faire observer que lors du siége de Lille en 1708, les Lillois montrèrent le dévouement le plus courageux et le plus persévérant pour défendre leur ville ; que le maréchal de Boufflers trouva en eux un appui constant et généreux, et en obtint des sacrifices de tout genre au milieu de la plus extrême détresse, et en perspective même d'une prise prochaine. Ils se montrèrent, au reste, dignes de leur noble gouverneur, qui acquit dans leurs murs une gloire immortelle ; et qui, en capitulant, sut encore dicter des conditions au vainqueur, notamment pour conserver exclusivement catholique, la chapelle de la citadelle, qui allait être occupée par une garnison protestante.

M. de Melun dit en terminant, qu'il n'a point d'ailleurs entendu faire un rapprochement à la charge des Artésiens, lesquels, en maintes circonstances, se sont honorablement signalés.

M. de Godefroy, en s'associant au juste hommage rendu par le préopinant aux Lillois, dit qu'en effet il ne faut pas tirer de la comparaison des conclusions trop sévères contre les habitants d'Aire. Les circonstances étaient différentes. L'Artois et Aire en particulier, montrèrent une noble et persévérante fidélité aux rois d'Espagne, pendant les luttes multipliées et sanglantes des XVIe et XVIIe siècles. Aire, en 1641, soutint un siége long et terrible, avec un héroïsme qui fait de ce siège un épisode mémorable entre les nombreux et grands épisodes de guerres dont l'Artois fut le théâtre. Mais par le traité des Pyrénées, en 1659, Arras et une partie de l'Artois avaient été cédés à la France. Il était évident que le reste de la province aurait le même sort, à cause des

droits revendiqués par Louis XIV, au nom de sa femme Marie-Thérèse; droits que bientôt en effet de nouveaux traités reconnurent. Est-il étonnant, qu'avec cette perspective certaine et prochaine, abandonnés d'ailleurs depuis longtemps par le faible gouvernement de Philippe IV, qui ne savait plus protéger ses possessions des Pays-bas, les habitants d'Aire, n'aient pas eu la volonté de faire une défense désespérée et d'accepter une ruine inutile?

L'ordre du jour appelle la sixième question, sur les objets trouvés dans les anciennes stations romaines, et la destination qu'ils ont reçue.

M. Tailliar mentionne la collection formée avec tant de soin et de persévérance par M. Carlier, longtemps curé de Bavay; cette collection, des mains de ses héritiers, est passée il y a quelques années au musée de Douai. Il en parcourt un catalogue sommaire, et signale particulièrement, parmi les antiquités celtiques, deux haches en silex où une tête d'homme est gravée; parmi les antiquités romaines, 1.° un beau vase en verre, dont le pied renferme intérieurement une inscription et des figures; il a été décrit dans les mémoires de la Société royale des antiquaires de Londres. 2.° Une pierre votive, monument du passage de Tibère à Bavay. 3.° Un magnifique camée à trois têtes d'hommes, que l'on croit pouvoir considérer comme un monument du triumvirat.

M. A. Dinaux rend un compte sommaire des fouilles opérées à Famars en 1825, et qui sont peut-être l'événement archéologique le plus important de nos contrées. La tradition, d'accord avec la situation des lieux et la dénomination même (*Fanum martis*), indiquait que les Romains avaient dû avoir en cet endroit une station, et

y laisser des traces de leur séjour. Les recherches ont mis en effet à découvert des travaux de fortifications, mais hâtifs et improvisés. C'étaient des pierres de toutes dimensions jetées dans des bains de mortier, des matériaux de toute sorte, briques, marbres, débris de colonnes, etc., dont l'assemblage incohérent accusait une précipitation commandée par des circonstances impérieuses, comme par exemple, quelque rapide invasion de barbares. On a trouvé, dans l'intérieur, une multitude d'objets romains et entr'autres, 30,000 pièces d'argent dans des vases de terre et de bronze ; une grande quantité de ces pièces étaient neuves, et semblaient frappées de la veille ; aucune n'était postérieure à Constantin, ce qui reporte la destruction de Famars à la première moitié du IV.e siècle. Ce dépôt, divisé en trois parts à peu près égales, était sans doute une caisse militaire. On a trouvé aussi des moules monétaires, ce qui indiquerait une fabrication de monnaies, portative à la suite des armées et par procédé de coulage. Néanmoins ces moules ne se rapportaient point aux pièces neuves et en si grande quantité de ce dépôt.

Les flancs de la colline de Famars recèlent certainement encore nombre d'objets appartenant à l'antiquité. Mais les fouilles n'ont point été poussées dans tous les sens. Le sol, acquis pour un établissement industriel, n'a pu être livré complètement à la discrétion des archéologues, dont les investigations ont dû s'arrêter. Celles qui ont eu un si heureux résultat étaient le fait d'une société d'actionnaires, entre lesquels les produits ont été partagés. Chacun en a disposé suivant ses intérêts ou son caprice. Toutefois il en est demeuré un grand nombre dans le pays, dans les collections publiques et particulières.

M. Guillemin dit que la Société archéologique d'Avesnes a, depuis son établissement en 1831, imprimé une heureuse activité aux recherches dans cet arrondissement. Les fouilles y ont été assez fructueuses, et leurs produits sont demeurés dans les cabinets du pays qui sont nombreux. Beaucoup d'objets ont été décrits par M. le président Lebeau.

Un membre parle de trouvailles assez riches faites à Vendegies-sur-Ecaillon, en 1822; mais les objets déposés au cabinet de la Société d'émulation de Cambrai, n'y sont point demeurés. Ces trouvailles ont autorisé à fixer à Vendegies le lieu de la station romaine d'*Hermoniacum*.

M. Bouthors annonce que récemment on a trouvé à Amiens une grande quantité de haches gauloises, en bronze, de formes diverses. Une trouvaille analogue avait eu lieu à Poitiers.

A l'occasion d'une médaille de *Quantovicus*, que M. Wilbert dit avoir été recueillie dans les fondations de l'Archevêché de Cambrai, M. de Givenchy rend compte des fouilles opérées récemment dans le voisinage d'Etaples. Elles ont mis à découvert des vestiges de plusieurs rues, dont une de 65 maisons, un cimetière avec beaucoup d'urnes cinéraires, quelques restes d'instruments aratoires, un fléau, et 4200 médailles dont les dernières sont de *Postumus* et de *Carausius*. Ces fouilles fixent près de la ville moderne d'Etaples et sur la rive droite de la Canche, l'ancien *Quantovic* que l'on mettait tantôt sur la rive gauche, tantôt à St-Josse.

L'ordre du jour appelle la partie de la vingt-unième question ainsi conçue : « Quels étaient en nos contrées

» les monastères qui recevaient à la fois des personnes » des deux sexes? Quelle discipline les régissait? »

Il est fait lecture de deux notices adressées par M. l'abbé Dopigez, de Douai. La première concerne les *Alexiens* ou *Cellites,* religieux laïcs qui suivaient la règle de St-Augustin, et allaient soigner les malades et enterrer les morts. Ils avaient des cellules où étaient enfermés soit des fous, soit des jeunes gens que les familles leur confiaient dans un but de correction. Leur fondation paraît remonter au commencement du XIVe siècle. Postérieurement, on vit des Alexiennes, dites aussi *Sœurs Noires,* qui allaient soigner les malades au dehors. La seconde notice concerne l'Hôpital St-Jean-Baptiste, de Beauvais, desservi depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'en 1664, par des frères et des sœurs conjointement, selon une règle dressée par ordre du cardinal Eudes, légat du Pape Innocent IV. M. Dopigez retrace les principales dispositions de cette règle, analogue à celle qui fut donnée aux frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu de Noyon, en 1217, aux frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, en 1160, aux frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, en 1233. Des précautions exactes y étaient prises contre tout désordre de mœurs.

M. l'abbé Parenty lit la note suivante :

MONASTÈRES DOUBLES.

« L'abbaye de Marchiennes, fondée en 643, d'après l'opinion des frères de Ste-Marthe, devint double peu d'années après, lorsque sainte Rictrude, devenue veuve,

augmenta la dotation de son mari, se fit religieuse avec ses filles et fut nommée première abbesse. On trouve dans le Gallia-christiana et dans les manuscrits de la bibliothèque d'Arras, des détails curieux sur cette fondation mentionnée aussi dans Balderic, ch. 27.

» La fondation de celle d'Hasnon date de 670. Elle dut son premier établissement à Jean, seigneur de ce lieu, et à Eusibie sa sœur. On voit qu'ils firent construire simultanément deux églises; ce qui prouve que les sexes s'isolaient, même pour la célébration de l'office divin.

» Ces deux maisons ayant été détruites par les Normands, au neuvième siècle, celle de Marchiennes fut rétablie en 1028, par Bauduin-le-Barbu, comte de Flandre, et celle d'Hasnon, par Bauduin de Mons, en 1070; tous deux changèrent l'ancien état de choses en y appelant des bénédictins.

» On ignore quelle était la discipline qui s'observait dans ces monastères à l'époque reculée ou ils réunissaient les deux sexes; mais tout porte à penser, d'après l'observation qui précède, qu'ils n'avaient rien de commun, et s'isolaient complétement, même pour les offices du chœur.

» La chartreuse de Gosnay fut fondée en 1322, par Mahaut, comtesse d'Artois, et Thierry d'Irichon, alors prévôt d'Aire et depuis évêque d'Arras. D'après les titres de fondation, cet établissement ne paraît pas avoir été double dès l'origine, mais il le devint. Situées sur la rive de l'une des branches de la rivière de Brice, ces deux chartreuses dont les bâtiments existent encore en partie, s'étaient établies à plus d'un kilomètre de distance. La direction spirituelle des femmes était confiée aux chartreux leurs voisins. La discipline monastique se maintint parfaitement dans ces deux maisons, jusqu'en 1792. Marguerite

de Briois, dernière prieure de Gosnay, mourut à Arras sur l'échafaud révolutionnaire, avec sa sœur Albertine de Briois, religieuse ursuline d'Amiens.

» On remarque qu'au XIVe siècle, il se trouvait à l'abbaye d'Arronaise, des sœurs converses pour le service de la cuisine et des basses-cours. Cet état de choses cessa alors d'exister par suite d'une réforme qui eut lieu dans cette congrégation de l'ordre de St-Augustin.

» L'abbaye d'Arronaise avait été fondée dans la première année du XIIe siècle, par le célèbre Conon, de concert avec Lambert de Guines, restaurateur du siége épiscopal d'Arras ».

M. Le Glay pense qu'on ne doit pas perdre de vue une distinction essentielle entre les hôpitaux et les monastères proprement dits. Quant aux hôpitaux, du moment que les malades des deux sexes y ont trouvé asile, on a dû, par une conséquence naturelle, admettre des religieuses pour soigner les femmes, des frères pour prendre soin des hommes. Mais c'est surtout en ce qui concerne les monastères proprement dits où les deux sexes étaient reçus, que la question est intéressante. M. Tailliar est d'avis que l'existence de ces couvents, doubles ou juxtaposés, a été le résultat de circonstances diverses. Des membres de la même famille, souvent même des époux en fondant ou en dotant des monastères ont été amenés à ouvrir une retraite pour les personnes des deux sexes qui avaient également droit à leur intérêt. Des acquisitions ou des donations de terrain simultanées, des convenances locales ont pu aussi donner naissance à ces établissements jumeaux; enfin, à la suite d'invasions ou de calamités, des réunions accidentelles du même genre ont pu avoir lieu.

M Wilbert est porteur d'un manuscrit curieux et

d'une belle exécution : ce sont des documents relatifs à l'hôpital St-Julien de Cambrai. Il en résulte qu'au XIIIe siècle cet établissement était servi par des frères et des sœurs. Le réglement reconnaît une cuisine commune, mais leur assigne des dortoirs et des réfectoires séparés, interdit les conférences entre frères et sœurs, et les sorties ensemble seul à seul. Cet état de choses qui existait encore en 1395, avait cessé avant la fin du XVe siècle.

Quant aux monastères doubles, M. Wilbert estime que leur existence devait être irrégulière; car le 28e canon du concile d'Agde en 506 dit : « que les monastères de filles » soient placés loin des monastères de religieux, tant à » cause des embûches du démon, qu'à cause des propos » du monde. »

M. de Godefroy pense que ce mot *loin* prescrit seulement des précautions de distance qui n'ont jamais été négligées; mais que l'existence des monastères doubles, convenablement séparés était admise par la discipline des premiers siècles : témoins les monastères d'hommes et de femmes juxta-posés dans la Thébaïde : témoin le monastère de femmes où St-Benoît avait établi sa sœur Scholastique à portée du sien propre. A Hasnon et à Marchiennes, on n'a fait que suivre cette tradition; si elle a été abandonnée définitivement, c'est que dans le moyen-âge le relâchement général par suite des désordres auxquels les guerres continuelles et le morcellement de l'autorité vouaient la société, en a fait une loi de prudence.

M. l'abbé Parenty croit que les deux églises d'Hasnon signifient non-seulement deux lieux de prière, mais deux habitations claustrales; car dans la plupart des chartes de fondation de ce temps, on donne à *l'église,* ce qui veut dire au monastère.

M. le vicomte de Melun rappelle qu'à Lille l'hôpital Comtesse et l'hôpital St-Sauveur ont eu pour leur service des frères et des sœurs. Buzelin nous apprend qu'au commencement du XVIe siècle, les frères ont été remplacés par des prêtres séculiers chargés seulement des fonctions d'aumônier.

M. Bouthors cite une charte qu'il a vue à Amiens, datée de 1140, dans laquelle le seigneur de Beauval parle d'un oratoire *de frères et de sœurs* existant à Vicogne.

M. le baron de Roisin parle d'une communauté de Brigittins et de Brigittines existant encore de nos jours sur les bords du Rhin, et dont le bâtiment est partagé du haut en bas par un mur interdisant toute communication entre les sexes.

La section n'a point recueilli d'éléments suffisants pour répondre à la question d'une manière précise, et en fixant des dates.

Le Secrétaire,

DE GODEFROY.

Séance du 8 *Juin* 1845.

Présidence de M. QUENSON.

Siègent au bureau MM. Le Glay, Tailliar et Bigant.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle de nouveau la deuxième question.

M. Brun-Lavainne, qui n'a pu assister aux précédentes séances et n'a point eu connaissance des développements présentés par M. Schayes en celle du 6, émet comme lui cette proposition : « Que dans nos contrées, pour » connaître les délimitations entre les anciens peuples, » il ne faut point absolument s'en tenir, selon la règle » généralement admise, aux circonscriptions diocé- » saines. » Appliquant pareillement cette donnée aux limites entre les Morins et les Ménapiens, il montre que le diocèse de Térouane (des Morins) comprenait une portion du territoire des Ménapiens. Il l'explique, en ce que les Ménapiens, peuple germanique venu des bords du Rhin, au temps de César, pour occuper toute la région alors déserte entre la Meuse et l'Escaut, puis au-delà de l'Escaut jusqu'à l'Aa et la mer, ne furent civilisés et rendus chrétiens qu'aux VIe et VIIe siècles ; évangélisés par les soins de St-Omer, évêque de Térouane, la partie de leur territoire qui répond à ce qu'on appelait naguère la Flandre maritime, se trouva naturellement annexée à son diocèse. Cassel est dans cette partie. Il y aurait eu d'autant moins lieu de suivre les circonscriptions des *civitates* de la division romaine, que les Ménapiens, demeurés barbares, n'avaient point de *cités*.

Quelle était donc la circonscription des Ménapiens? Peuple germanique, ils ont été renforcés successivement par des colonies aussi germaniques, suèves, francks, saxonnes. Donc, là où subsiste l'idiome germanique (le flamand), M. Brun retrouve les Ménapiens, c'est-à-dire que, vers les Morins, il les borne à la rive droite de l'Aa,

entre Gravelines et St-Omer ; vers les Atrébates, à la rive gauche de la Lys ; en remontant vers le nord-est, à la ligne de la langue wallone. La châtellenie de Lille, le Tournaisis et le pays à droite de l'Escaut où l'on parle wallon (c'est-à-dire Gaulois), lui représentent le territoire des Nerviens et des cinq peuples leurs tributaires.

En terminant, M. Brun dit : « Qu'un peuple arrivant » même en vainqueur, chez un autre peuple, ne lui » impose jamais son langage. » Les Romains eux-mêmes ne purent infuser le latin à la Gaule. Il y fut l'idiome officiel, l'idiome des lettrés, du grand monde, mais le celtique subsista dans le reste de la nation, asservie et frémissant sous le joug. Avec la rupture de ce joug reparut la langue nationale. Ce n'est point du latin, c'est de l'idiome belge ou picard, augmenté de tous les emprunts que la marche du temps l'obligea de faire au latin, qu'est née la langue romane.

M. Brun ne se dissimule point que ce système, dont l'inspiration lui semble patriotique et est puisée dans son cœur, est une innovation bien hardie qui heurte les idées reçues, et aura besoin d'être longuement et vivement défendu. M. Brun n'est pas encore en mesure de produire toutes ses preuves ; mais il travaille à les rassembler et désire seulement aujourd'hui prendre date. Il a communiqué ses idées à plusieurs savants, qui lui ont avoué les partager, mais n'oser encore s'en expliquer tout haut. C'est donc une vérité historique qui germe encore, et qui bientôt, peut-être, se développera au grand jour.

Plusieurs questions et objections sont adressées à M. Brun. On lui fait observer que des peuples autres que les Ménapiens sont cités comme habitant entre

l'Escaut et la Meuse. M. Brun répond qu'il croit le nom de Ménapien un nom générique, de confédération peut-être, dont les peuples en question faisaient partie.

Sur cette proposition : que les parties de la Flandre, du Hainaut, du Brabant où l'on parle wallon, répondraient au territoire des Nerviens, on objecte que les Nerviens étaient un peuple germanique, selon le témoignage formel de César.

Sur cette proposition : que la langue romane viendrait non du latin, mais de l'idiome picard ou belge, lequel serait la résurrection de l'ancien celtique, on objecte que de même que le flamand, le hollandais, 'anglais, sont de formation germanique, le français et son dialecte le wallon, l'espagnol, l'italien, sont évidemment de formation latine : que le picard, français du temps de Froissart, ne présente pas un autre caractère.

Un membre remarque que la langue française a dans son vocabulaire bien des mots étrangers au latin, notamment ceux qui se rattachent à la vie usuelle, aux travaux des champs, etc. Ne pourrait-on en conclure que le celtique a fait ainsi le fond de notre idiome, ces mots étant surtout ceux à l'usage du peuple?

On répond que l'idiome teutonique nous a aussi fait de nombreux présents; que tous ces emprunts du dehors n'empêchent point que dans la grande majorité de son vocabulaire, notre idiome ne soit latin. L'idiome celtique a disparu. Si, comme il n'est guère contesté, il se retrouve que le bas-breton est le gallois, comment y reconnaître le père de notre français? D'ailleurs, on ne peut dire que l'italien vienne du celte : or qui compare l'italien et le français au commencement du XIIIe siè-

cle, du temps de Villebardouin, les trouve tout-à-fait jumeaux.

La discussion demeure réservée, et l'ordre du jour appelle la vingt-deuxième question.

M. Tailliar s'occupe du paragraphe 3. « En quoi vos » institutions communales différaient-elles des anciennes » municipalités ou *ghildes* germaniques, ou des com- » munes insurrectionnelles de l'intérieur de la France, » au XIIe et au XIIIe siècles ?

D'abord, la commune romaine et la commune germanique différaient essentiellement.

La commune romaine, dont l'appellation propre est municipalité, c'est le peuple vaincu admis aux honneurs et aux avantages du peuple vainqueur. De là le mot *municipium*, c'est-à-dire *munus capiens*. Aulu Gelle dit : (noctes Att. l. XVI, c. 13) *municipes.... sunt cives Romani ex municipiis, legibus suis et suo jure utentes, muneris tantum cum populo romano honorarii participes.*

La commune germanique, c'est l'association des habitants d'une même ville ou village, mettant en commun leurs droits et aussi leurs ressources et moyens de défense, afin de se protéger et garantir mutuellement. Elle est née d'un état de choses où manquait un pouvoir central et supérieur suffisant pour assurer directement cette protection. On l'eût cherché en vain parmi les habitudes nomades et indépendantes des anciens Germains, parmi le morcellement social résultant de la féodalité.

Cette association s'appela *ghilde*, du mot teuton *gheld*, argent, parce que chacun contribuait aux charges de cette association.

Avec le temps, la dénomination de *ghilde* s'étendit de l'association communale à toutes associations, de com-

merce, de métier, de confrérie, quelquefois même de plaisir.

Ainsi les *hanses* du moyen-âge sont souvent nommées *ghildes ;* ainsi des puissantes corporations de métier qui jouent un rôle important dans l'histoire si agitée des grandes communes de Flandre

Nos institutions communales en Flandre ne sont point filles de l'insurrection. A mesure que notre pays se civilisa et que des habitations s'agrégèrent, les colons qui s'y réunissaient organisèrent entr'eux l'association Germanique. Point de précédents, point de droits antérieurs qui y fissent obstacle. Aussi les comtes de Flandre ne firent-ils, en délivrant les chartes communales, que consacrer un ordre de choses déjà pratiqué depuis plus ou moins longtemps, la rédaction de ces actes l'atteste.

M. Wilbert appuie cette manière d'envisager notre organisation communale sur laquelle il a préparé un mémoire, que l'heure avancée ne permet point de lire. L'insurrection de Cambrai en 1076, avait pour motif, non d'obtenir une institution de commune, mais de protester contre la violation de celles existantes.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire,
DE GODEFROY.

Séance du 9 Juin 1845.

Présidence de M. QUENSON.

Siègent au bureau MM. Tailliar et Lecreux, M. de Godefroy, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Duthillœul, bibliothécaire de Douai, fait hommage des deux ouvrages suivants :

Galerie des hommes remarquables de la ville de Douai ;

Bibliographie douaisienne, catalogue des livres imprimés à Douai depuis 1563.

M. de Godefroy prenant texte de la treizième question et de la discussion qui a eu lieu hier sur les limites des Ménapiens et des Morins, lit une notice sommaire par lui rédigée, sur la géographie territoriale et administrative de nos provinces, au temps de César, pendant la domination romaine et pendant l'époque franke. Cette notice n'est qu'un simple résumé, exprimant l'opinion à laquelle il s'est arrêté sur chaque point, d'après ses recherches.

La section en ordonne l'impression.

M. Le Glay remarque que le *pagus Cameracensis* y est désigné comme répondant au Cambrésis moderne. Il lui semble que ce *pagus* avait une circonscription plus étendue dans tous les sens. Les évêques de Cambrai, devenus seigneurs temporels du Cambrésis dans le XIe siècle, n'ont pas été assez puissants pour résister aux empiétements des princes voisins parmi les longues et fréquentes guerres dont nos provinces ont été le théâtre. Il y a témoignage de l'extension du *pagus Cameracensis* sur ce que nous nommons l'Artois, par cette circonstance que jusqu'en 1792, plusieurs communes de l'Artois furent du diocèse de Cambrai.

M. de Givenchy rapporte qu'à un congrès précédent on a proposé, pour apprécier les délimitations des peuples anciens, un système qui s'est trouvé exact dans son application aux Bellovaques. Ce système consiste à

observer le bassin d'une rivière principale et de ses affluents, en admettant comme limite la crête formant le point de partage des eaux.

M. Tailliar pense qu'il faut aussi tenir compte des nuances que présentent les caractères, us, accents des populations actuelles : ce sont autant d'indices qui accusent la séparation originelle de ces populations dans les temps antérieurs. Il cite le petit pays de Pévèle, entre Saint-Amand et Lille, dont les habitants, dits *Pavelins*, ont une physionomie et un accent tellement distincts qu'on les reconnaît sur-le-champ.

M. Le Glay est d'avis qu'on ne doit pas donner une portée trop étendue à cette indication : notre pays est sillonné, pour ainsi dire, d'une multitude d'accents divers, qu'on ne saurait attribuer à une diversité de races. Des circonstances de climat, de terroir, d'habitudes suffisent pour les motiver.

M. Bruneel demande la parole sur un point d'histoire moderne. Il a entendu avec d'autant plus d'intérêt ce qu'a dit M. de Melun du siége de Lille en 1708, qu'on a peut-être fait dans les travaux du Congrès une part trop grande aux questions de pure érudition. Beaucoup de membres auraient désiré que les questions qui prêtent davantage à l'appréciation philosophique eussent eu plus de place. C'est ainsi que la question historique de l'immixtion du tiers-état dans la discussion des intérêts publics, commencée entre MM. le baron d'Hauteclocque et Wilbert a été arrêtée, au grand regret de plusieurs membres du congrès.

M Le Glay répond que cette discussion s'est prolongée assez longtemps ; que si le Congrès ne l'a pas conduite jusqu'à épuisement, c'est que, compliquée comme elle

est, elle aurait absorbé une notable portion de son temps. Il aurait fallu nommer une commission dont le travail, pour être complet, eût demandé beaucoup de temps et de recherches. Or, la durée du Congrès est très limitée ; déjà bon nombre de membres sont partis. Le Congrès, dans sa brièvе existence, ne prétend point résoudre les questions, la plupart difficiles, par lui posées, mais les éclairer en dirigeant sur elles les observations des hommes instruits.

M. Bruneel appelle l'attention sur l'époque de transition de la domination espagnole à la domination francaise en 1667. Ce changement éprouva une résistance morale dans toutes les classes. La noblesse était espagnole dans le fond de l'âme ; il lui convenait d'ailleurs mieux d'avoir affaire à un gouvernement assez faible résidant au loin, à Madrid, qu'au gouvernement voisin et énergique du victorieux Louis XIV. Le clergé aussi avait plus de sympathies pour l'Espagne. Il en existe un monument assez curieux dans le fait d'un sermon prêché en 1671 par le P. Lebrun. Ce prédicateur y engageait les femmes à se défier des Français, de leurs séductions, des suites qu'elles pouvaient avoir, et terminait par une allusion assez irrévérentieuse à la dernière maladie de la reine mère de Louis XIV. Le maréchal d'Humières s'en émut, et sur sa plainte, l'évêque de Tournai exigea du R. P. une sorte d'amende honorable et de désaveu de toute intention offensante ; à quoi le religieux se soumit fort humblement. Dans le peuple, il a toujours subsisté une sorte de nuance séparative de la France ; on y a toujours, jusqu'à la révolution de 1789, considéré les Français comme gens du dehors. On ne peut pas dire même qu'aujourd'hui il ne reste rien de cela, car l'étranger ne

pénètre pas encore avec une entière facilité parmi nous.

M. de Melun remarque que si en 1667, le clergé était affectionné à l'Espagne, comme c'était son devoir, il avait depuis bien compris les devoirs nouveaux qui l'attachaient à la France : car pendant le siége de 1708, il se montra très-dévoué. Après la capitulation, le prévôt de St-Pierre refusa de vivre sous la domination du vainqueur, qui lui enjoignit inutilement de revenir et confisqua ses revenus. Pendant l'occupation de 1708 à 1713, on imposa au clergé de nombreux *Te Deum* pour chaque échec qu'éprouvaient les armes françaises, quelquefois même pour des affaires dont on dénaturait l'issue afin de tromper les habitants, par exemple la bataille de Villaviciosa que l'on annonça comme gagnée par les alliés. Ces exigences le fatiguaient beaucoup. Le peuple aussi fut froissé dans ses affections religieuses par diverses mesures de l'administration protestante hollandaise ; il en résulta même quelques émeutes. Ainsi le peuple se retrouva avec satisfaction français à la paix d'Utrecht.

M. Tailliar cite le travail sur la Flandre Wallone, de feu M. Lebon, où l'époque de transition est mentionnée.

M. Le Glay demande si M. Bruneel a exactement apprécié le sentiment de la population lilloise, à l'égard de la France, depuis 1667. Il faut tenir compte d'une disposition innée chez elle; c'est la répulsion pour toute domination, en tant qu'étrangère, et pour tout changement de coutumes. Il y avait d'ailleurs ici plutôt d'anciennes affections pour la France : dans les siècles précédents, Lille avait été longtemps une enclave française sur le territoire flamand. Louis XIV fut habile à hâter l'œuvre du ralliement; il jugea vite et sainement l'importance de Lille et la valeur du caractère lillois ; il se montra plein

de sollicitude pour Lille et ses intérêts, de bienveillance pour ses priviléges ; il y vint plusieurs fois, y donna des fêtes, y mit pour gouverneur un de ses capitaines les plus distingués, et s'empressa d'agrandir son enceinte. C'est à lui qu'on doit les beaux quartiers de St-André et de la rue Royale. Il fut secondé, dans cette dernière entreprise, par le chapitre de St-Pierre, qui la facilita par l'abandon d'un terrain considérable. Comme témoignage de sa gratitude, le roi voulut qu'à perpétuité, le chapitre de St-Pierre reçût un exemplaire de tout livre imprimé à la bibliothèque royale. Cette munificence se continua jusqu'en 1790. Le fait isolé du prédicateur cité tout-à-l'heure, prouverait qu'il y avait, dès le commencement, entraînement vers les Français, puisque le bon père, dans sa sollicitude pour le salut des âmes, croyait devoir prémunir ses ouailles contre les grâces françaises.

M. de Godefroy dit qu'en s'élevant à des considération, générales sur l'ensemble des faits avant et après 1667 s on est conduit à des conclusions également honorables pour les Lillois et pour l'autorité française. Quand on examine l'histoire de Flandre, on est frappé de ceci, qu'au fond de toute cette turbulence des grandes communes, qui sème de si terribles drames, les annales flamandes pendant les XIVe et XVe siècles, il y a un sentiment juste, qui malheureusement ne préserva point d'excès déplorables ; c'est celui de la défense des franchises communales ; régulièrement et anciennement obtenues. Ces franchises, dans l'état social d'alors, étaient la vie, la prospérité, la dignité de nos communes qui sous leur influence devinrent si riches et si puissantes. Leur garantie faisait partie des devoirs du souverain ; ce qui le caractérise d'un manière bien énergique, c'est qu'aux Pays-

Bas, le souverain prêtait serment aux priviléges du pays, avant de recevoir celui des sujets. Il faut reconnaître que les comtes de Flandre, Louis de Crécy et Louis de Mâle, et les ducs de Bourgogne ne les respectèrent pas toujours. Ce point de vue n'est point celui communément admis, parce qu'il n'est pas celui des historiens français ; mais ils ont bien mal connu la Flandre. Ainsi, entr'autres preuves de leur ignorance à l'égard de ce pays, ne les voit-on pas même dans l'erreur sur la position sociale du fameux régent Artevelde ? Dans le siècle qui précéda la conquête, ces griefs étaient apaisés, et la couronne d'Espagne trouva dans nos contrées des populations fidèles. Cette fidélité fut méritoire; car pendant tout le règne du faible Philippe IV, ses possessions des Pays-Bas furent bien mal protégées, et éprouvèrent tous les maux d'une guerre longue et désastreuse. De plus, il était notoire qu'elles allaient changer de maître. Louis XIV les revendiquait du chef de sa femme, Marie-Thérèse, et en vertu de droits que l'Europe reconnut effectivement. Néanmoins les populations de la Flandre française firent leur devoir jusqu'au bout. Puis elles acceptèrent avec une égale loyauté la domination de Louis XIV, fondée non-seulement sur la victoire, mais encore sur le droit et les traités. Dans les quarante-cinq années qui suivirent, quatre guerres eurent lieu et la Flandre en fut en partie le théâtre. La dernière, la longue et cruelle guerre de la succession, pesa sur nous d'un poids bien lourd ; elle voulait surtout reprendre à Louis XIV tous les accroissements dont sa politique et ses armes avaient enrichi la France. Eh bien, durant cette période, au milieu de tant de batailles, de siéges, en présence de tant d'ennemis coalisés et acharnés contre le grand roi, tentant la fidélité de ses nouveaux sujets, on ne cite point

de défections, de trahisons nées sur ce sol, qu'on brûlait de lui arracher. Il faut donc louer ces populations soumises, loyales, fidèles, avant comme après leur réunion ; il faut louer Louis XIV, qui sut promptement acquérir leur attachement, et les souder solidement à sa couronne.

L'ordre du jour appelle la vingt-quatrième question. M. Tailliar aurait désiré la traiter ; mais ses occupations ne lui ayant pas permis de se livrer aux recherches nécessaires, il se borne à citer deux actes rentrant dans le domaine de cette question, et qu'il a notés dans la collection de Le Mire, comme contenant des clauses évidemment empruntées au droit romain. L'un, de 1056, énonce une stipulation dotale ; celui-ci, antérieur à la résurrection du droit romain ; l'autre, postérieur (1291), contient une renonciation à l'exception dite *doli mali*. M. Tailliar pense qu'un examen des chartes renfermées dans nos dépôts, dirigé dans ce sens, fournirait un appendice utile aux doctes travaux du célèbre professeur Savigny, sur l'histoire du droit romain. M. Le Glay annonce l'intention de se livrer à cet examen.

M. de Melun a recueilli quelques notes sur l'historique des écoles communales à Lille, et en fait part à la section.

La première remonte à 1530, où les magistrats ouvrent une école dominicale pour les enfants occupés le reste de la semaine.

En 1554, la famille *Déliot* fonda une école du même genre, rue du Dragon. Tous les enfants admis étant en apprentissage, ils étaient conduits aux offices le dimanche, recevaient l'instruction primaire. On donnait à chacun, par semaine, un pain de 3 livres et un fromage de Hollande de 3/4. On les habillait tous les deux ans.

Les échevins et conseils de la ville, satisfaits du résultat de ces écoles, en établirent une nouvelle en 1584, rue du Molinel. Ils placèrent dix maîtres, cinq maîtresser et un chapelain, entretenus par des quêtes faites en ville tous les trois mois.

Fondation de l'école d'Ysenghien, la même année, pas M.me de Mastaing, veuve du comte d'Ysenghien, gouverneur de Lille; elle fut transférée en 1590, au bâtiment du corps-de-garde, place du Marché. Les pères Jésuites étaient chargés de l'enseignement de la religion, les dimanches, fêtes et vendredis de chaque semaine.

C'est en 1595 que MM. du magistrat, voyant que les revenus des écoles dominicales étaient presque suffisants, ouvrirent une école journalière pour les enfants de toutes les classes. Ils entretinrent d'abord trois maîtres et trois maîtresses, au moyen de l'excédant des revenus des écoles dominicales et d'un emprunt fait par la ville.

En 1605, ces écoles avaient pris un tel accroissement, que le magistrat d'accord avec les héritiers du donateur, changèrent le legs fait par *Bapaume* en faveur des écoles, en une maison spéciale destinée à recueillir des *Bleuets*, pour donner asile aux orphelins élevés par la charité publique.

En 1620, toutes les écoles se tenaient sur la place du Marché, tous les enfants y étaient admis indistinctement, mais les ouvriers apprentis n'y venaient que le dimanche. La commune avait nommé un conseil composé des personnes notables et laïques de la cité, qui faisait subir des examens aux enfants, veillait à leur assiduité et à leur conduite, et appliquait les punitions et récompenses qu'il jugeait convenables.

Ce conseil exerçait à peu près les fonctions attribuées

aujourd'hui au comité d'instruction primaire, et en outre aux commissions des écoles chargées dans le département du Nord d'appliquer la loi sur le travail des enfants, qui, alors comme aujourd'hui, étaient obligés de fréquenter les écoles.

Le Secrétaire,

DE GODEFROY.

Séance générale du 4 Juin 1845.

Présidence de M. le comte DE MÉRODE.

Siègent au bureau MM. le comte de Furstemberg, de Gerlache, l'abbé Petit, le docteur Bromett.

Le procès-verbal de la séance du 3 est lu et adopté.

MM. les Secrétaires rendent un compte-verbal des travaux des sections.

Le Secrétaire-général lit un fragment d'une lettre du professeur Kreuser, de Cologne. Cette lettre, exprimant avec ce charme naïf de la diction étrangère les sentiments les plus élevés, impressionne vivement l'assemblée; le Secrétaire-général croit devoir en consigner un extrait au procès-verbal :

« Bien que je sois persuadé, surtout depuis le déve-
» loppement de la Société pour la conservation des
» monuments, établie par M. de Caumont et les mem-
» bres respectables qui suivent ses pas et ses intentions,
» que ma science allemande ne soit pas dans le cas

» d'être une institutrice en France, j'augure pourtant
» qu'il ne sera pas désagréable au Congrès de connaître
» ce qui se passe chez nous en fait d'une littérature qui
» ne connaît que la patrie commune de la chrétienté.
» Sous ce point de vue, je vous prie d'accepter et d'ap-
» précier mon ouvrage; car mon désir le plus ardent
» est de voir un jour les sciences française et allemande
» réunies pour le même noble but de faire revivre l'art
» qui avait la force de sanctifier et d'affermir l'esprit
» des peuples et leur civilisation chrétienne. Que Dieu
» bénisse vos travaux, car je suis sûr que la postérité
» les bénira. »

M. Le Glay lit une lettre de M. le baron Méchin, ex-Préfet du Nord, et dont l'administration, aussi éclairée que vigilante, l'avait fait apprécier dans le département. Cette lettre, où l'on reconnaît que le cœur du vénérable septuagénaire, ne vieillit pas, se termine par ces vers :

O toi puissante Flandre, où le travail honore,
Neuf ans, j'ai pour tes fils travaillé nuit et jour;
Charme encore mes ennuis, bon pays, songe encore
A celui qui t'aima comme un dernier amour.

M. l'abbé Le Petit lit une lettre par laquelle M. le comte A. de Caraman remercie le Congrès de lui avoir adressé une invitation, et donne des détails intéressants sur les restaurations qu'il fait exécuter à la chapelle du château d'Anet, dont il est propriétaire.

Dans le but de répondre à la vingt-troisième question, M. le baron d'Hauteclocque donne lecture de divers extraits d'un ouvrage inédit dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Recherches pour servir à l'histoire civile, politique et administrative des anciens États d'Artois*. Il explique

l'origine des États, leur composition, leur administration, fait connaître les revenus et les priviléges de la province d'Artois ; parcourant sommairement son travail, l'auteur établit par de nombreuses citations quel était l'ancien droit public en Flandre et en Artois, aux diverses époques de l'histoire de ces provinces.

M. Wilbert présente quelques objections, notamment eu égard à l'époque reculée à laquelle M. d'Hauteclocque fait remonter les États provinciaux, à la distinction qu'il convient de faire entre les États de ville et ceux de province, à la prétention de l'évêque d'Arras d'être président-né des états d'Artois. M. de Caumont fait remarquer que le Congrès a beaucoup de questions à examiner; le débat sur les États d'Artois ne pourrait se vider qu'après vérification des faits avancés de part et d'autre ; il propose donc d'en ajourner la solution ; la motion est adoptée.

M. Du Mortier prend la parole dans le but de donner une idée première du célèbre monument que les pèlerins archéologues sont appelés à visiter le lendemain. Il s'attache à démontrer que la Belgique doit s'attribuer l'invention du style ogival, et cite une suite de documents historiques qui démontrent, selon lui, la haute ancienneté de la métropole du Hainaut. Passant à des considérations archéologiques, il établit qu'elle a été construite d'après le pied romain, que le ciment enlevé par les restaurations est un ciment romain et primitif ; il estime que la construction des arcs doubleaux en ogives aux absides des transepts est contemporaine du reste. Les épaulements dans les toitures lui prouvent que la maçonnerie est complètement liée avec celle de la muraille ; et conséquemment, les ogives sont de construction primitive. Il fait remonter le chœur ogival au commence-

ment du XII.me siècle; la similitude des chapiteaux de St-Grimbald, en Angleterre, avec les chapiteaux de Tournai, lui semble un nouvel argument en faveur de son système. Par une suite de raisonnements d'une ingénieuse hardiesse, l'orateur reporte la cathédrale à l'ère mérovingienne, et la proclame la mère fondatrice du style ogival.

Sans s'associer à des opinions qui contredisent en majeure partie les données actuelles de l'archéologie, l'assemblée témoigne par de nombreux applaudissements, combien l'éloquent orateur a su l'intéresser.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,

Le Baron de Roisin.

Séance générale du 6 Juin.

Présidence de M. Du Mortier.

Siègent au bureau MM. le comte de Furstemberg, Le Maistre d'Anstaing, l'abbé Le Petit, le chanoine Voisin, de Caumont, Le Glay.

Le procès-verbal de la séance du 4 est lu et adopté.

M. Castel, secrétaire-général de la société académique de Bayeux, retrace dans un rapport empreint de sentiments élevés et poétisé par une imagination riche et féconde, l'excursion de Tournai. Grâce à la munificence, à la cordialité de l'hospitalité belge, elle restera pour les membres du Congrès une journée de long souvenir.

Messieurs,

Des événements politiques, des limites naturelles, des idiomes, des mœurs et des intérêts divers ont partagé la terre en un grand nombre d'états : mais la science a pour patrie l'univers entier. Unis par une sainte confraternité, par des idées communes, les savants de tous les pays, les amis de l'histoire, les admirateurs de tout ce qui, dans les siècles passés, a été fait de noble, de grand, de respectable, savent se reconnaître sur tous les points du globe et se communiquer leurs pensées ou leurs impressions. Pour resserrer les liens qui les unissent, ils éprouvent parfois le besoin de se réunir sur un ou plusieurs points de la grande patrie pour travailler ensemble à la marche de l'esprit humain, éclaircir quelques faits douteux, ou aviser aux moyens de conserver des monuments remarquables, dus au génie et à la foi de leurs pères.

La société française pour la conservation des monuments historiques, formée par l'honorable M. de Caumont, qui a voué sa vie et son talent à la science archéologique, est une des associations fondées dans notresiècle qui a excité en France et à l'étranger les plus vives sympathies. Elle a étendu au loin son influence protectrice et éclairée, et admis dans son sein non-seulement les archéologues nationaux, mais encore des savants belges, allemands et anglais. Désirant les réunir sur un point où il leur serait facile de se rendre, elle a choisi la ville de Lille pour la tenue de son congrès archéologique et historique de 1845.

La Compagnie a lieu de s'applaudir d'être venue planter sa tente au milieu de la noble et gloreuse cité qui l'a

reçue avec des témoignages d'une si vive sympathie. Honneur aux Lillois! ils ont acquis de justes droits à votre reconnaissance, Messieurs, en vous conviant à leurs fêtes, en vous ouvrant leurs palais, leurs bibliothèques, leurs musées, en captivant votre cœur en même temps que votre attention, en vous comblant enfin d'égards, de prévenances et d'honneurs.

Mais si doux que soient les liens qui vous attachent à la ville de Lille, vous ne pouviez vous dispenser d'aller visiter une nation amie qui vous tendait les bras. La France et la Belgique sont séparées politiquement, mais unies par une étroite amitié. Pendant une période de gloire et de triomphes immortels, leurs enfants combattirent dans les mêmes rangs, sous le même drapeau; les deux pays ont vécu à l'ombre des lois qu'un grand homme donna à un vaste empire; et lorsque la politique déchira leur contrat d'union, plus d'une larme de regret et d'espérance coula des deux côtés des nouvelles frontières.

Ayant recouvré son indépendance, la Belgique est redevenue française par ses idées, ses mœurs, sa langue, ses besoins et ses sympathies; elle a renoué des relations intimes avec son ancienne patrie; et bientôt l'espace qui sépare les deux capitales pourra être franchi en quelques heures.

Vous auriez désiré, Messieurs, visiter toutes les cités de la Belgique; mais, pressés par le temps, vous ne pouviez vous transporter successivement dans leurs murs. Toutefois, vous avez dû faire une exception en faveur de la ville de Tournai, qui avait hautement manifesté le désir de vous donner des marques de bienveillant intérêt et de vous faire admirer sa belle cathédrale.

Elle a délégué auprès de vous deux de ses citoyens les plus recommandables : MM. Du Mortier, son député à la chambre des Représentants, et Le Maistre d'Anstaing, auteur d'une description de la magnifique basilique dont saint Eleuthère jeta les fondements ; et M. le président du Congrès vous a lu, mardi, une lettre de l'honorable bourgmestre de cette ville, qui vous invitait à déjeuner le 5 juin.

MM. les ingénieurs français et belges, chargés du service des chemins de fer dans les deux pays, s'étaient concertés et avaient mis un convoi à la disposition du Congrès pour le transporter à Tournai. A sept heures du matin, environ cent cinquante membres se trouvaient réunis dans la gare de Fives. On remarquait parmi eux MM. de Caumont, directeur du Congrès ; de Contencin, président de la commission historique du Nord, remplissant les fonctions de préfet ; le comte de Mérode, ministre d'état belge et membre de la chambre des Représentants ; le baron de Gerlache, premier président de la Cour de cassation de Belgique; le baron de Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles ; le comte de Fürstenberg, chambellan du roi de Prusse ; de Lassaulx, architecte du gouvernement prussien, à Coblentz ; le baron de Quast, inspecteur général des monuments de la Prusse ; Rambou, conservateur du musée de Cologne ; le docteur Bromett, fondateur de la société anglaise pour la conservation des monuments; Le Glay, correspondant de l'Institut de France; Didron, secrétaire du comité des Arts et Monuments ; l'abbé Le Petit, secrétaire général de la Société française pour la conservation des monuments; le baron de Roisin, remplissant les fonctions de secrétaire général du Congrès ; Arthur

Dinaux, de Valenciennes; Bouthors, d'Amiens, président de la société des Antiquaires de Picardie; Kuhlmann, président de la chambre de Commerce de Lille, et un grand nombre de notabilités de la France et des pays voisins.

A sept heures et demie, le signal du départ a été donné, et l'immense convoi s'est mis en marche vers l'antique *Tornacum*. Bientôt, Messieurs, des pensées diverses se sont pressées dans votre esprit. Vous avez d'abord éprouvé un profond sentiment de reconnaissance pour les hommes de génie qui ont inventé ces voies rapides de communication qui vous permettaient de vous transporter en corps, avec la vitesse du vent, dans les murs d'une cité amie. Si les œuvres de vos pères provoquent vivement votre attention, vous n'êtes pas, certes, indifférents aux travaux de vos frères. Les merveilles de tous les siècles excitent vos sympathies. A côté des magnifiques édifices que la foi chrétienne et l'amour de la patrie élevèrent dans les siècles passés, vous admirez les créations modernes, surtout ces voies de fer sur lesquelles une puissance autrefois inconnue fait mouvoir, avec une rapidité incroyable, de puissantes machines, d'élégants véhicules. Les constructeurs des grands monuments qui font votre admiration reposent depuis longtemps dans la tombe; mais leurs œuvres ont survécu au temps et aux révolutions; elles témoignent hautement de leur foi, de leur génie, et restent comme la plus haute et la plus belle expression de l'art au moyen âge.

La même gloire n'attend sûrement pas les auteurs des merveilles scientifiques et industrielles qui font la gloire de notre siècle. Car, ce qui excite aujourd'hui notre admiration sera peut-être, dans peu d'années, considéré

comme des œuvres imparfaites, comme les premiers enfantements d'une science qui crée et perfectionne sans cesse. Déjà l'électricité est appliquée à la transmission de la pensée; l'air est employé comme force motrice : qui peut prévoir ce que l'avenir nous réserve ?

Bientôt, Messieurs, d'autres pensées se sont produites en vous en apercevant les maisons rouges des industrieuses cités de Roubaix et de Tourcoing, vastes ateliers élevés au milieu des belles plaines qui furent si longtemps le théâtre de la guerre. La Providence semble avoir placé là ces grands centres industriels pour faire voir aux hommes qui seraient tentés de renouveler les luttes sanglantes des derniers siècles, que les idées de destruction, qui animèrent si longtemps leurs pères, ont été remplacées par des pensées de conservation. Le génie des peuples modernes est dirigé vers un autre pôle ; il cherche sa satisfaction, non plus dans les conquêtes territoriales, mais dans le domaine des sciences et de l'industrie : il crée et perfectionne, il ne détruit plus.

N'était-ce pas, Messieurs, une éclatante consécration de ces idées modernes que de voir confondus et réunis, dans une pensée commune, des Allemands, des Anglais, des Belges, des Français traversant les belles plaines si bien cultivées où leurs pères se donnèrent la mort avec tant d'acharnement ! Il vous semblait voir les cieux s'entr'ouvrir et les ombres de ces victimes d'un déplorable préjugé accourir vers vous pour vous bénir et vous féliciter d'avoir élevé l'autel de la Concorde sur les ruines du temple de la Guerre.

La frontière a été franchie sans que les Français aient éprouvé cette sensation pénible qui vient affecter l'homme qui quitte sa patrie. C'est qu'au-delà des limites conven-

tionnelles que la politique a tracées ils trouvaient une nouvelle patrie ; c'est qu'ils étaient entourés de frères et d'amis ; c'est qu'ils allaient dans un autre pays, non porter le deuil et la désolation, mais presser des mains généreuses et s'asseoir au foyer de l'amitié. Leur cœur, loin d'être serré, éprouvait de douces sensations; ils étaient heureux et fiers d'aller créer de nouveaux rapports avec des voisins bienveillants que tant d'intérêts unissent à eux.

A Mouscron, le drapeau de la Société française a été arboré, à la tête du convoi, au milieu des couleurs nationales belges et françaises. Après avoir salué de leurs acclamations les étendards de la science et de la patrie, les membres du Congrès ont repris leurs places dans les voitures, et bientôt la puissante locomotive *le Département du Nord*, a imprimé un mouvement en avant au train sur la route de Tournai.

Le pays traversé par la voie de fer est magnifique. A droite et à gauche vous admiriez des champs couverts de riches moissons et bordés d'arbres d'une végétation vigoureuse. Vous avez un instant arrêté vos regards sur le *Mont de la Trinité* qui se détache au milieu de la plaine comme un cône sorti de son sein par une violente convulsion de la matière interne ; vous êtes entrés dans la vallée de l'*Escaut ;* le paysage est devenu plus animé : vous avez aperçu le fleuve roulant ses eaux tranquilles au milieu d'une verte prairie ; de jolies maisons de campagne, délicieusement situées, vous ont annoncé que vous approchiez du but de votre intéressante excursion ; et bientôt les monuments de Tournai ont frappé vos regards attentifs.

M. Du Mortier a eu l'obligeance de venir au-devant de

vous jusqu'au pont jeté sur l'Escaut, et vous a priés de descendre pour jouir du beau coup-d'œil que présente la ville, vue des arcades de la prairie de Maire. De là, l'ancienne résidence des rois franks s'est présentée à vous dans toute sa magnificence. Au milieu, l'imposante cathédrale, avec ses cinq tours élevant leurs flèches vers le ciel. A droite, le Beffroi, Saint-Quentin, la Madeleine, édifices remarquables, et le clocher de Ste-Marguerite, à demi-caché derrière un rideau de peupliers ; à gauche, les églises de Saint-Piat, de Saint-Brice et de Saint-Jean, l'Athénée et le Château. Ces monuments élevant leurs têtes superbes au-dessus des habitations, qu'elles semblent couvrir de leur protection, ces nombreuses tours qui s'élancent majestueusement dans les airs, les cheminées et les toits des maisons de formes et de couleurs différentes, les beaux massifs d'arbres qui entourent la ville ont excité tour-à-tour votre admiration.

Vous êtes remontés en voiture, Messieurs, et bientôt vous êtes entrés dans la gare de Tournai, au milieu d'une affluence de curieux, parmi lesquels vous avez remarqué beaucoup de dames, mises avec recherche et élégance. Vous avez été reçus par deux députations, l'une de la Cité, l'autre de la Société d'histoire, et vous vous êtes acheminés vers la ville, ayant à votre tête la belle musique de la garde civique. Les deux rives de l'Escaut étaient couvertes d'une population empressée ; les fenêtres étaient garnies de monde ; une affluence considérable vous suivait ; et la grosse cloche de la cathédrale, dite *Marie-Pontoise*, qui ne sonne que dans les grandes solennités, faisait entendre sa voix majestueuse.

Arrivés sur la grande place de Tournai, vous vous êtes arrêtés pour jouir de la vue de la cathédrale qui s'élève

majestueusement au-dessus des maisons de la place. En considérant les belles tours et les vastes proportions de ce superbe édifice, vous vous disiez avec regret que notre siècle est impuissant à créer des monuments aussi remarquables. Comme les grandes œuvres de l'esprit humain, nos cathédrales sont des produits du génie chrétien et de l'enthousiasme religieux. Bâties dans des temps où toute l'activité humaine paraissait concentrée sur un seul art, l'architecture, où la foi embrasait tous les cœurs, elles nous apparaissent grandes, poétiques, imposantes comme les idées qui ont présidé à leur construction. Leurs hautes flèches semblent porter les prières des fondateurs jusqu'à Dieu; leurs voûtes élevées sont l'image de la pensée de l'homme à ces époques de ferveur : un monument, si vaste qu'il fût, paraissait trop petit pour la contenir.

Avant d'entrer dans la cathédrale, le Congrès devait une visite à Mgr l'évêque, et vous vous êtes dirigés, Messieurs, vers le palais épiscopal. Le digne prélat vous a reçus au bas du grand escalier avec une extrême affabilité, et vous a adressé ces nobles et touchantes paroles qui resteront gravées dans votre mémoire :

« Messieurs, la cloche que vous entendez ne retentit » que pour célébrer l'entrée des souverains dans Tour- » nai; elle sonne aujourd'hui en l'honneur des rois de » l'intelligence. »

M. de Caumont a répondu au vénérable prélat, et vous avez été admis à lui présenter successivement vos hommages dans les vastes et brillants salons du palais épiscopal; vous avez quitté ce palais, enchantés de l'accueil que vous y aviez reçu et pleins de reconnaissance pour Mgr l'évêque, qui a voulu ensuite vous faire les honneurs de la cathédrale.

La superbe basilique devant être visitée dans son ensemble et ses détails, vous êtes entrés dans ce monument sous la conduite de MM. Du Mortier, président de la commission de restauration de l'édifice, l'abbé Voisin, vicaire-général, Le Maistre d'Anstaing, etc. M. le baron de Roisin, qui possède une connaissance approfondie des monuments de Tournai, et qui est chargé du rapport sur la visite que vous en avez faite, va, beaucoup mieux que je ne le pourrais faire moi-même, rappeler à vos souvenirs les beautés que vous avez admirées et vous en révéler peut-être quelques-unes que, pressés par le temps et la multitude d'objets qui frappaient vos yeux, vous n'avez point remarquées.

A deux heures, vous vous êtes réunis dans la vaste et magnifique salle des concerts, où un banquet vous était offert. Vous avez été reçus avec une noble courtoisie par M. le baron de Hults, bourgmestre, et MM. Nève, Louis Du Mortier, Thiefry et Alphonse de Rasse, échevins, et vous vous êtes mis à table au milieu des accents d'une musique harmonieuse et savamment dirigée.

L'ordonnance du banquet était parfaitement entèndue. Trois grandes tables parallèles, splendidement servies, allaient aboutir à une plus petite, occupant la largeur de la salle, à son extrémité. Cette table était destinée aux autorités et aux dignitaires du Congrès. M. le baron de Hulst la présidait. A sa droite étaient placés M. de Caumont, président de la Société française; M. le duc de Cazes, grand référendaire de la chambre des pairs; M. le comte de Mérode, ministre d'état, et M. le docteur Bromett, président de la Société archéologique de Londres. A sa gauche, se trouvaient M. le comte Goblet, ministre des affaires

étrangères de Belgique; M. de Contencin, préfet du Nord par intérim; et M. le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, ancien président du Congrès belge. On remarquait encore à cette table M. Lestiboudois, député du Nord; M. Dubus, vice-président de la chambre des Représentants; M. Courtin, procureur du Roi à Lille; M. Hubert, procureur du roi à Tournai; M. le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord; M. de Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles; le chevalier Jules de Rasse, commissaire d'arrondissement de Tournai; M. Du Mortier, membre de la chambre des Représentants; le général Delplanque, commandant de la place de Tournai; le général Van Remorter, commandant la brigade de cavalerie; l'abbé Le Petit, secrétaire général de la Société française; M. Alvin, directeur-général de l'instruction publique; M. Didron; M. le Maistre d'Antaing; M. Descamps, vicaire général de Tournai; le comte de Fürstenberg, chambellan du roi de Prusse; le baron de Roisin, le baron de Quast; M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie; M. l'abbé Voisin, chanoine et membre de la commission de restauration de la Cathédrale; M. Olislagers de Mursenhoeven, chevalier de l'ordre du Christ; M. le baron René de Rasse, membre du conseil du Hainaut, et plusieurs autres notabilités de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la ville.

Chacune des autres tables était présidée par un échevin de la ville de Tournai.

Les commissaires du banquet étaient MM. Neve, premier échevin; Alphonse de Formanoir, conseiller communal; le Maistre d'Anstaing, membre de la com-

mission de restauration de la Cathédrale, et Vraux d'Amelin.

Au dessert, les toast suivants ont été portés :

M. le bourgmestre de Tournai : « Au Roi ! »

M. du Mortier :

« Aux président et membres du Congrès archéologique » de France ! »

« Messieurs, le jour qui nous rassemble sera un jour » mémorable pour nous en ce qu'il nous procure l'hon- » neur de recevoir les sommités scientifiques des grandes » nations qui nous environnent. Organe de mes conci- » toyens, je voudrais en vain vous exprimer le bonheur » que ce grand jour nous procure ; les paroles me man- » quent pour vous l'exprimer. Enfants de cette noble » France, enfants de la puissante Albion, et vous pen- » seurs de la Germanie, vous avez voulu visiter en pèle- » rinage la vieille cité des Francks, vous avez voulu voir » de vos yeux la cathédrale aux cinq tours, et nos vieux » monuments romains, témoins de l'ancienne gloire de » notre cité. Puissiez-vous avoir conservé un bon sou- » venir de ces antiques édifices et de la fraternité des » Tournaisiens ! Pour nous, nous puiserons dans votre » pèlerinage un amour plus vif encore pour des monu- » ments qui font aujourd'hui la gloire de notre ville et » l'admiration des étrangers. Honneur donc, trois fois » honneur à M. le président et à MM. les membres du » Congrès archéologique de France ! »

De vives acclamations ont suivi les paroles de l'honorable représentant de la ville de Tournai.

M. de Caumont a répondu d'une voix émue :

« Monsieur le bourgmestre et Messieurs les habitants » de Tournai.

» Vous nous avez reçus comme des princes, nous » tous, pèlerins de l'archéologie, nous tous, hommes » d'étude et de dévouement, qui ne réclamions qu'un » peu de bienveillance. Je vous remercie du fond du » cœur, non pas que nous méritions toutes les distinc- » tions dont vous nous avez entourés, mais parce que » nous voyons dans cette manifestation si bienveillante » une preuve de votre sympathie pour l'œuvre à laquelle » nous consacrons nos efforts et notre vie, une preuve » de l'importance que vous attachez aux souvenirs his- » toriques et à la conservation des monuments qui sont, » j'ose le dire, le plus bel ornement du monde. A vous » donc, habitants de Tournai, hommes de science et de » cœur! A vous tous habitants de cette Belgique si éclai- » rée, si riche en toutes choses! La confraternité qui s'é- » tablit aujourd'hui entre vous et la Société française ne » sera pas moins durable que notre *amour d'antiquaires* » pour vos richesses monumentales. Avec nos sincères » remercîments, veuillez agréer l'expression de nos » vœux pour la conservation de ces précieux édifices : » que vos belles cathédrales subsistent intactes *jusqu'à* » *la fin des siècles*, que Dieu vous conserve cet ad- » mirable beffroi de Bruxelles, ces hôtels de ville et » tant d'autres chefs-d'œuvre qui brillent comme des » perles au milieu de vos cités! C'est le vœu que nous » formons tous et que nous vous offrons comme une » preuve de notre reconnaissance profonde. »

Ces paroles exprimaient si bien les sentiments de l'assemblée que des bravos prolongés sont partis de tous les points de la salle.

Les toasts ont alors continué dans l'ordre suivant :

M. de Roisin :

« Messieurs,

» Les relations intellectuelles sont un puissant lien » entre les nations ; elles développent le germe du pro- » grès, elles les font marcher de concert vers ce qui est » beau, grand, noble et utile ! L'archéologie chrétienne » est une science belle entre toutes, car les œuvres de » l'art chrétien formulent les rapports entre l'homme » et Dieu. Les œuvres de l'art chrétien, ce sont ces » merveilleuses cathédrales où s'accomplissent tous les » grands actes de la vie humaine, où les hommes ap- » précient qu'ils sont frères et doivent s'aimer comme » frères. La mission de l'archéologie chrétienne est noble » et sainte. Elle doit réintégrer le passé et préparer » l'avenir de l'art.

» La France a frayé la voie par ses fortes études, » par la restauration des saines doctrines. La Belgique » s'est associée à ce mouvement ; vous l'avez *éloquem-* » *ment* entendu hier ; vous l'avez *admirablement vu* » *aujourd'hui*. L'Allemagne, la première, a rappelé » l'élément chrétien dans la peinture, et poursuit avec » enthousiasme l'achèvement du Saint-Pierre ogival. » L'Angleterre compte parmi nous le vénérable représen- » tant d'une illustre société savante.

» Messieurs, un toast au progrès des études archéolo- » giques, à l'union des archéologues des quatre nations ! »

M. Le Maistre d'Anstaing :

« A nos concitoyens les Belges, à la ville de Tournai, » à M. de Mérode ! »

M. le comte de Mérode a adressé des remercîments à la ville de Tournai. M. de Reiffenberg a ensuite donné lecture des vers suivants :

AUX FRANÇAIS. — AUX ALLEMANDS. — AUX BELGES.

Un seul Dieu sur le monde exerce son pouvoir ;
Sur le trône des cieux il règne sans partage ;
Dans tout ce qu'il a fait il a mis son image ;
L'univers comme l'homme est son vivant miroir.
Voyez-vous deux soleils au milieu de l'espace
Rivaux ambitieux, disputer de clarté?
Et l'âme, où la nature entière se retrace,
Pourrait-elle abdiquer sa sublime unité ?
Non, partout se reflète une immense harmonie ;
C'est la loi de la mort, c'est la loi de la vie,
C'est la loi de l'humanité.
Son flambeau chaque jour éclate davantage,
Et plus ils marcheront, plus la fraternité
Joindra des pèlerins dispersés par l'orage,
Egarés dans l'obscurité.
L'unité des mortels règle les destinées :
Et nous peuples amis, que l'histoire, la foi,
L'art, même l'intérêt, ce despotique roi,
Serrent étroitement de chaînes fortunées,
Vers le but noble et grand que montre un doigt divin,
Fidèles compagnons, suivons même chemin;
Avançons, soutenus par un même courage,
Et, pour rendre moins lourd le labeur du voyage,
Tenons-nous gaîment par la main.

M. Lestiboudois a porté un toast à la fraternité des villes de Lille et de Tournai.

Enfin, M. Didron a proposé un dernier toast, dont voici la substance : « A la coopération que le clergé a prise depuis quelques années, tant en France qu'en Belgique, » à la restauration des édifices religieux ! »

Tous ces toasts ont été vivement applaudis.

La plus franche cordialité a présidé au banquet, qui s'est prolongé jusqu'à quatre heures.

En sortant de la salle des concerts, où les magistrats de la ville de Tournai vous avaient reçus avec tant de courtoisie, avec tant de témoignages d'intérêt et de sympathie, vous avez encore visité quelques monuments, grâce au zèle de M. Du Mortier; puis, à votre grand déplaisir, l'heure du retour a sonné.

Ce n'est pas sans regrets que vous avez, Messieurs, dit adieu à la noble ville de Tournai, à ses magistrats si bienveillants, à son clergé si instruit et si cordial, à sa magnifique cathédrale, à son vénérable beffroi, à tous les citoyens qui vous avaient donné des marques d'intérêt. En entendant retentir la cloche des solennités, qui saluait votre départ, comme elle avait annoncé votre arrivée, vous avez éprouvé un serrement de cœur. Mais la régularité du service du chemin de fer a commandé à vos affections. La vapeur a ses exigences; on ne peut braver impunément sa puissance : il a donc fallu remonter en voiture.

Avant de quitter la gare, vous avez eu, Messieurs, la satisfaction de presser la main des magistrats et représentants de Tournai, qui avaient eu l'extrême courtoisie de vous y accompagner. Vous leur avez renouvelé vos remercîments sincères et profonds; et bientôt vous n'avez plus eu que le souvenir de la ville hospitalière, mais ce souvenir restera profondément gravé dans vos âmes.

En repassant dans les plaines qui furent témoins de tant de combats improductifs, qui furent foulées par les pas de tant de guerriers, il vous a semblé entendre

des voix vous crier : « Soyez bénis, hommes qui nous avez succédé sur la terre ! Au lieu d'user de votre force et de votre adresse pour vous détruire mutuellement, pour répandre le sang, pour réduire tant de mères au désespoir, vous employez les nobles facultés que Dieu vous a données à la propagation des idées utiles; vous relevez les ruines que nous avons faites ; vous prêchez la concorde, la paix, la charité; vous réunissez les hommes par la douce confraternité de la science. Soyez bénis et honorés, car votre œuvre est du ciel ! »

A sept heures, le train rentrait dans la gare d'où vous étiez partis douze heures auparavant, sans qu'aucun accident fût venu jeter un voile de tristesse sur une fête qui a été favorisée par un beau temps. M. de Caumont, au nom du Congrès, a remercié M. Mille, ingénieur du chemin de fer, d'avoir dirigé le convoi avec tant d'ordre, de zèle et d'obligeance ; et vous vous êtes séparés en vous félicitant mutuellement d'avoir fait un voyage qui a laissé en vous de si vifs, de si gracieux souvenirs.

Ma tâche est finie, Messieurs ; le compte rendu de votre excursion d'hier, que vous venez d'entendre, vous a sans doute semblé bien froid, bien pâle, auprès des sensations que vous avez si vivement ressenties : si ma plume a été impuissante à retracer toute la poésie de votre voyage, je vous prie d'en accuser non mon cœur, mais l'insuffisance de mes moyens.

Le secrétaire-général complète cet exposé en rendant compte de la visite des merveilles monumentales que renferme en si grand nombre l'intéressante cité.

MM. les secrétaires des sections font leur rapport verbal, et pour la seconde fois, le Congrès apprécie la manière claire, élégante, facile, qui distingue les résumés de

M. de Godefroy, secrétaire de la section historique.

Trois lettres sont adressées, 1.° par la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut; 2.° par la Société archéologique de Limoges; 3.° par le Dombauverein, ou comité central pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne, dans le but de témoigner leurs sympathies pour l'œuvre de la Société française, et le regret de ne pouvoir se rendre au Congrès de Lille.

La discussion est ouverte sur les restaurations de la cathédrale de Tournai. Sont inscrits pour prendre successivement la parole, MM. d'Anstaing, Du Mortier, Benvignat.

Dès longtemps, MM. d'Anstaing et Voisin sont en désaccord avec leur honorable collègue, M. Du Mortier, sur la manière d'effectuer la réintégration de ce beau monument. M. d'Anstaing vient soumettre le différend à l'appréciation du Congrès et solliciter l'avis des archéologues éclairés qui le composent.

La commission, dit-il, est partie de ce principe qu'il ne fallait rien innover, rien tenter, mais reproduire fidèlement, servilement même, les formes et l'esprit de la création primitive; ainsi, remplacer ce qui avait été détruit, en copiant les spécimen correspondants ou analogues qui subsistaient encore dans le monument. Ce système de prudence a d'abord été appliqué au chœur ogival, ainsi le meneau simple et à quatre feuilles, du XIIIe siècle, avait disparu des fenêtres, retrouvé par fragments sur les murs de l'abside. Il est revenu diviser agréablement les larges baies du clerestory. Les moulures, les buses, les chapitaux actuellement refaits ne sont que la reproduction exacte des ornements qu'ils remplacent. Les rosaces aux tympans de l'arcade du premier

ordre, suivent les délinéaments marqués à même le plein de la construction, les parties saillantes ont été restituées, sinon avec certitude, du moins avec probabilité. A l'extérieur, les nouveaux contreforts ont été modelés sur les anciens, à l'exception du clocheton composé d'après des exemples empruntés à l'architecture des XIIe et XIIIe siècles. L'un des premiers soins fut de délivrer le chœur des hideuses couches de badigeon qui l'enveloppaient comme un linceul blafard, et la couleur naturelle de la pierre lui imprime aujourd'hui un caractère de majesté grave, austère, qu'altérerait sans doute la restitution de l'ornementation polychrome. Aussi, n'a-t-on pas cru devoir rétablir la peinture encaustique, à tout événement on a conservé le dessin exact du décor.

Eu égard aux transepts, la commission s'est crue autorisée à poursuivre le système adopté, et MM. du Congrès ont pu se convaincre par eux-mêmes de l'admirable effet obtenu par l'enlèvement du badigeon, du ciment empâtant toutes les arrêtes et la plupart des colonnes, certes ainsi taillé, le calcaire n'a que faire d'un habit d'emprunt. Ici, M. d'Anstaing exprime le regret de se trouver en dissidence complète avec un honorable et cher collègue, il reconnaît et proclame que M. Du Mortier a attiré le premier sur la basilique du Hainaut, l'attention du gouvernement, et plaidé sa cause à la chambre avec cette énergie qu'inspire le patriotisme; néanmoins, force lui est de combattre des projets de restauration, qui prennent source dans des systèmes ingénieux sans doute, mais en opposition directe avec les données archéologiques. D'accord avec son collègue, M. le chanoine Voisin, il a formulé une suite de questions qu'il va soumettre au Congrès.

La plus importante est de savoir quelles sont les parties

de l'édifice qui doivent être recouvertes de ciment? Quelles sont celles où la pierre doit être mise à nu?

Nulle incertitude, eu égard au chœur, où l'on n'a pas trouvé trace de ciment et qui n'offrait qu'une peinture polychrome, appliquée à la même pierre.

Eu égard aux transepts, il est évident que les parties construites en petit appareil, telles que les voûtes et les parois des murailles doivent comme ci-devant recevoir un plâtras. Il ne l'est pas moins que les fûts des colonnes doivent, comme dans le chœur, montrer la pierre nue. Reste à statuer en ce qui concerne les nervures de la voûte, les maîtres piliers à l'entrée de la grande nef, les parties anguleuses formant pilastres.

L'application du ciment sur les parties citées, ne semble pas remonter à une époque fort reculée, une indication encore existante, assignerait le XVIIe siècle, époque de mauvais goût et d'inintelligence de l'art gothique. Les traces d'encaustique militent également contre l'ère primitive du ciment; après tout, il serait étonnant qu'une taille aussi fine eût la singulière destination d'être dérobée aux regards. La restauration du chœur ogival servait de précédent, et dès-lors la commission ne croyait pas devoir employer au transept un mode qui eût rendu plus disparate encore l'opposition des deux styles, c'était d'ailleurs parer à une éventualité, à la restitution de la peinture polychrome qu'il est toujours préférable d'appliquer même à la pierre.

Dans la grande nef, les fûts engagés offrent une taille grossière. En a-t-il toujours été ainsi? Les surfaces n'ont-elles pas été repiquées comme l'indiqueraient certaines superficies locales demeurées lisses? N'ont-elles pas subi des dégradations en vue de faciliter l'application du

ciment? On tiendra compte de la pose régulière des assises parfaitement horizontales dans chaque groupe de colonne. On tiendra compte de ce que le ciment actuel engage l'astragale des chapitaux, et encore de ce que les angles en pierre séparant les colonnes, doivent finir en chamfrein pour effectuer l'agencement avec la ligne du chapiteau.

En résumé, un examen plus complet de la nef amènera une solution que la commission n'a point osé formuler quant à présent.

M. d'Anstaing pose ensuite, sans les discuter, les questions suivantes : — Comment agencer les arcs doubleaux et les voûtes de la grande nef, avec le style de la partie inférieure? — Quelle teinte donner à la voûte et aux pendentifs ; ne serait-il pas convenable de les harmoniser avec la couleur de la pierre, qui domine dans le reste de l'édifice? — Quels seraient la hauteur et le caractère des deux tourelles jumelles du frontispice ; comment traiter le pignon roman qui les sépare? — Le jubé doit-il être conservé?

M. Du Mortier répondant au préopinant, regrette que l'on fasse au Congrès, confidence des dissentiments de la commission, mais du moment que l'on a touché cette corde, il se doit à lui-même d'expliquer ce qui s'est passé et de formuler son opinion personnelle, son système de réparation en opposition avec celui de MM. d'Anstaing et Voisin.

Il raconte en détail les opérations successives de la restauration, l'enlèvement du plâtras, des constructions en plein qui encastraient et dérobaient des nervures, des colonnettes, des galeries entières, labeur immense qui nécessite le déblai de plusieurs milliers de charrettes de badigeon.

Il croit que le stuc, le ciment qui recouvrait les parties romanes est primitif, en preuve de son ancienneté, il cite l'écusson aux armes de France qui se trouvait naguère au chevet du mur latéral, reliant le colatéral et le croisillon-nord, écusson dont il déplore la suppression. Les peintures exécutées aux arcs doubleaux des transepts lui paraissent laisser beaucoup à désirer, à plus forte raison les rosaces aux tympans de l'arcade du premier ordre du chœur. La grande question est de savoir s'il convient de continuer à enlever le stuc, qu'il regarde comme romain et primitif; si le Congrès se prononce pour l'affirmative, M. Du Mortier craint que la fresque surmontant l'autel de la vierge au croisillon-sud, ne soit supprimée par ses collègues.

La parole est à M. Benvignat.

L'habile architecte combat le système de M. Du Mortier, de prendre pour indice de l'âge d'un monument la mesure que l'on paraît avoir suivie dans sa construction, d'ailleurs il constate dans ce monument, l'identité du pied romain, se fondant sur des mesures prises simultanément à Rome, par plusieurs architectes et qui opéraient à l'insu les uns des autres.

L'extrême légèreté des colonnes, subdivisées en minces colonnettes qui s'élancent hardiment jusqu'à la voûte, est pour M. Du Mortier une circonstance démonstrative de l'enfance de l'art ogival dans la cathédrale de Tournai ; M. Benvignat pense au contraire que lorsque l'art architectonique passe dans une phase nouvelle, adopte un nouveau style, il procède du massif au délicat, et prélude à la construction légère par la construction forte et solide, bien loin de se jeter du premier abord dans les hardiesses qui intimideraient son inexpérience.

Le renflement des piliers, autre indice invoqué, lui semble provenir simplement du mode de construction, et d'autant plus qu'il se détermine partout juste à la hauteur de la poussée des voûtes, il est également incontestable, quoi qu'en affirme le préopinant, que les murs extérieurs sont hors d'aplomb.

Eu égard aux piliers de la grande nef, il n'admet pas le sciage des pierres, que M. Du Mortier considère comme un fait démontré, des traces d'encaustique lui font considérer comme douteuse l'emploi primitif d'un ciment

Enfin il croit devoir remarquer au sujet des contreforts, que les teintes des parties restaurées ne s'harmonisent pas avec celles des parties anciennes, il en dit autant de la taille qu'il voudrait moins fine.

M. D'Anstaing répond que l'homogénéité de teinte ne pouvait se réaliser, le gouvernement prescrivant de prendre les pierres à la carrière de Maffle, et interdisant l'emploi de la pierre de Tournai.

M. Du Mortier observe à son tour que la pierre dont on s'est servi pour l'édification de la cathédrale est aujourd'hui inexploitée, et qu'on ne peut plus s'en procurer, il ne saisit pas l'opportunité d'une taille plus grosse telle que la voudrait M. Benvignat, à l'intérieur des contreforts; quant à la disparité de teinte on peut y remédier au moyen d'une couche d'huile.

M. de Roisin s'élève contre ce procédé, on en a essayé dans les contrées rhénanes, à Cologne et ailleurs et l'on s'en est fort mal trouvé. C'est d'ailleurs une opération qu'il faut renouveler au moins tous les deux ans. Il profite de l'occasion pour rassurer M. Du Mortier sur la suppression de la fresque, il sait pertinemment que telle n'est point l'intention de ses collègues.

M. Du Mortier revient sur la question archéologique de l'âge du monument.

Le renflement indique l'inexpérience des constructeurs et devient ainsi une preuve d'ancienneté.

Il maintient le fait de l'écarissage à la scie, l'identité du pied romain, l'habitude était de travailler en chiffre rond, néanmoins les mesures des parties de l'édifice qu'il indique tombent juste avec le pied romain. Il reproduit les théories formulées par lui dans la séance du 4 juin, et notamment l'ère mérovingienne de la cathédrale.

M. de Roisin demande la parole. Le congrès, dit-il, ne saurait formuler un avis après une discussion de quelques heures, il conviendrait de former une commission d'archéologues et d'hommes spéciaux, qui étudieraient la question sur les lieux et correspondraient avec la société française.

Le point essentiel pour se prononcer avec connaissance de cause, sur le mode de restauration préférable, c'est de fixer l'âge du monument. En pareille matière il ne faut arguer des dates fournies par les documents historiques qu'avec la plus extrême circonspection.

L'histoire nous apprend que la première pierre de la cathédrale de Cologne fut posée en 1248 et que le chœur fut consacré en 1322. S'en suit-il de là que le chœur fût parvenu à son achèvement? Nullement, il était achevé au point de pouvoir être consacré, mais non armé de tout son système de contreforts, fait d'autant plus évident que le XIVe siècle est inscrit en plein dans l'ornementation extérieure du côté-sud et que certaines dispositions flabelliformes fourniraient au besoin des specimen du XVe siècle. Un fait analogue se reproduira dans le même monument, lorsque les murs de la grande

nef seront arrivés à hauteur du comble, on clôturera par un plancher provisoire, on livrera l'intérieur à l'exercice du culte, on voûtera à l'extérieur de cette clôture d'attente, la date de la consécration ne sera en aucune manière celle de l'achèvement. M. Du Mortier fait remonter la cathédrale de Tournai à l'époque mérovingienne, mais en réalité quels indices militent pour cette ère si reculée ?

L'empâtement aux bases des colonnes ne se rencontre dans les monuments qu'à dater de 1050 ; à cela M. Du Mortier répondra que s'il n'existait pas ailleurs il existait à Tournai, mais autre difficulté, les chapiteaux historiés, ornés, peuvent-ils être considérés comme antérieurs aux chapiteaux cubiques ainsi que le pose en principe cet archéologue ? L'art procède-t-il du composé au simple ou du simple au composé ? Aussi longtemps que M. Du Mortier maintiendra un principe en contradiction flagrante avec les données archéologiques de la science de nos jours, il sera de toute impossibilité de s'accorder avec lui.

Le transept de Ste-Marie du capitole de Cologne offre une analogie remarquable avec le transept de Tournai. Au lieu de clore directement les bras de la croix, les absides y laissent courir des pourtours faisant suite aux bas-côtés et dont les arcades reposent sur des colonnes. La similitude de configuration entre les deux monuments devait être plus étroite encore à l'époque du chœur roman, qui ne s'étendait que jusqu'au point où se trouvait jadis dans le chœur actuel la statue de St-Pierre, et le plan restitué par M. Du Mortier lui-même en fournit la preuve. Ste-Marie du Capitole est une église d'une haute ancienneté, on est d'accord sur

ce point et le chapiteau y porte le dé vigoureux et dépouillé des cryptes de la plus ancienne époque, il est cubique.

On retrouve à Tournai la petite galerie bysantine, accompagnement obligé de toute église germano-romane ou de transition aux bords du Rhin. Cette galerie apparaît à la cathédrale de Trèves, dans sa forme primitive, grande, spacieuse, romaine, évidemment évoquée par un besoin de surveillance d'un lieu élevé, l'exhaussement des clochers devait la réduire à un simple rôle d'ornementation et aux dimensions qu'il comporte, tel est son caractère aux bords du Rhin comme à Tournai. L'emplacement des tours accuse également la transition.

En résumé, M. de Roisin voudrait une commission et un rapport motivé. Il faut démontrer, ajoute-t-il en terminant, la *primitivité* du ciment ; à défaut de preuves irrécusables, il faut conclure contre le réemploi du ciment.

M. Didron émet le principe qu'il faut restaurer le moins possible et cite à ce propos l'exemple de Notre-Dame de Paris. Le mot restauration est trop élastique, ce que l'on doit avoir uniquement en vue c'est la consolidation et l'appropriation des monuments à l'exercice du culte actuel. Il convient d'employer des pierres sinon identiques du moins analogues, de les unir par de grands points, de se servir du mastic ancien. Enlever le badigeon cela va sans dire, conserver les peintures, dans le cas présent, conserver la peinture de Ste-Marguerite, le jubé, chef-d'œuvre de la renaissance, les autels qui l'accompagnent sans craindre que cela fasse bigarrure dans un monument qui est essentiellement bigarré.

Rien de pis que le gothique pastiche, l'archéologie est sans doute en progrès, mais elle apprend journelle-

ment combien il lui reste à apprendre et avec quelle facilité elle se fourvoie. Il en est des restitutions, des essais de nos jours comme des vers latins que l'on fabrique au collége. De part et d'autre on fait passable besogne, néanmoins Virgile et les constructeurs du moyen-âge seraient fort étonnés à la vue de nos chefs-d'œuvre.

M. Didron cite l'exemple d'un architecte de ses amis, que la mort a enlevé au moment où, pour la troisième fois, il allait à dix ans de distance défaire ce qu'il avait fait, tant il lui était évident qu'il était resté en-deçà du but qu'il se proposait d'atteindre.

Ce qui vaut le mieux c'est de faire le moins possible.

L'heure avancée oblige de remettre au lendemain une discussion qui, bien qu'engagée sur une pente glissante, n'a pas cessé de rester ce qu'elle devait être toujours, digne, parfois affectueuse en un mot une lutte à armes courtoises.

La parole est au président de la commission des récompenses. « Chargée de vous signaler les archéologues dont le zèle et le savoir méritent la distinction flatteuse que vous leur destinez, votre commission, dit-il, s'est applaudie de l'heureuse idée qu'avait eu la société française, de faire une large part à l'archéologie étrangère, de cimenter par ces actes de sympathie ce pacte d'union conclu sous d'aussi heureux auspices.

« Tout d'abord les regards de la commission se sont tournés vers le comité de restauration de la cathédrale de Tournai; M. Du Mortier a rendu d'éminents services à cette œuvre de patriotisme monumental. M. le chanoine Voisin, savant aussi éclairé que modeste, lui prête la coopération la plus efficace. M. d'Anstaing consacre tout son temps à la surveillance des travaux et a publié

sur son monument chéri un travail aussi savant que consciencieux.

» La commission n'entendant en aucune manière se prononcer sur le système adopté pour cette réintégration du passé, mais uniquement préoccupée de récompenser le zèle le plus dévoué, le plus désintéressé, propose M. d'Anstaing. »

La motion est couverte d'applaudissements. M. Du Mortier, siégeant à côté de son émule, lui adresse une allocution des plus flatteuses et lui remet la médaille en l'embrassant avec une effusion sincère. La commission propose ensuite M. Schayes, archéologue et historien laborieux, connu par d'importantes publications.

M. le comte de Fürstemberg. Généreux protecteur des arts, il vient d'élever à ses frais la somptueuse église gothique d'Apollinarisberg; quatre peintres de l'académie de Dusseldorf, qui ont passé pour ce but spécial deux années en Italie, décorent de fresques le riche édifice. S'empressant d'acquérir les grandes publications de l'archéologie française, le comte met ses trésors à la disposition des artistes rhénans; noble Mécène, il a sa part à l'accomplissement de toutes les pensées généreuses comme au soulagement de toutes les misères.

M. de Lassaulx, architecte du gouvernement à Coblentz, correspondant du comité des arts et des monuments. S'inspirant uniquement de l'art chrétien, le vénérable sexagénaire, d'une activité, d'une verdeur à défier la plus robuste jeunesse, a peuplé la Moselle de ses ingénieuses créations. De trois fils formés à l'école de leur père, l'un est ingénieur, l'autre architecte, un autre encore professeur d'archéologie à Munich.

La commission signale encore à la reconnaissance de

la société française, M. le conseiller Dechensperger, de Trèves, qui prend à tâche de répandre, de populariser, en Allemagne, par tous les moyens en son pouvoir et notamment par la voie de la presse, les travaux de l'archéologie française; elle émet le vœu qu'une médaille lui soit décernée au congrès de Metz.

M. de Caumont répond que la médaille est accordée dès à présent.

C'est à M. le président de la séance que revient l'honneur de remettre les médailles à chacun des lauréats, il s'acquitte de cette fonction avec une grâce parfaite; avec cette facilité, cette chaleur d'élocution dont il a fait preuve en toute occasion.

La séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire,

Le Baron de Roisin.

Séance générale du 7 Juin 1845.

Présidence de M. de Contencin.

Siègent au bureau MM. les conseillers Quenson, Bigant, Tailliard et le docteur Bromett.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le baron de Roisin demande qu'une commission prise dans le sein du Congrès se transporte de nouveau à Tournai, pour étudier dans la cathédrale même les questions soumises par M. Le Maistre d'Anstaing. Cette commission ferait son rapport dans la séance générale du 9 juin.

La proposition est adoptée. MM. Didron, de Lassaulx, de Roisin sont chargés de cette importante mission.

M. de Caumont annonce que M. l'archevêque de Reims, président de la commission provisoire du XIIIe Congrès scientifique de France, lequel, sur la demande expresse de l'auguste prélat, doit se réunir à Reims le 1.er septembre prochain, adresse à MM. les membres du Congrès archéologique et historique séant à Lille, l'invitation la plus pressante de se rendre à cette réunion. M. le Président fait distribuer les programmes.

MM. les secrétaires font un rapport verbal des travaux des sections. Les séances du dimanche 8 juin sont fixées aux heures ordinaires, mais la séance générale n'aura pas lieu.

M. de Givenchy donne l'explication du plan envoyé par la Société des Antiquaires de la Morinie et exposé dans la salle du Congrès. Ce plan colossal et d'une exécution qui fait le plus grand honneur au zèle et à l'habileté de M. de Terninck, reproduit fidèlement le résultat des fouilles récemment opérées sur l'emplacement de la célèbre abbaye de St-Bertin. Ces fouilles ont mis à nu les substructions de trois églises. La première fut construite au VIIIe siècle et brûlée en 1021 ; il ne reste que les vestiges de l'abside et d'un pilier. La seconde, élevée vingt ans plus tard, fut également brûlée en 1128; plus longue que la précédente, elle offre la singularité d'une abside octogone séparée du chœur par une espèce de goulet, remplaçant une abside semi-circulaire qui ne fut point achevée. On découvre encore les traces d'une troisième église gigantesque dont les fondations seules ont été construites. Ce n'est qu'en 1311 que la dernière église, qui a duré jusqu'en 1799, a été érigée.

Elle affectait en général les formes du XIVe siècle; la tour qui subsiste date de 1520, époque de l'achèvement de l'église.

M. de Givenchy présente encore le plan de l'église de Lillers, commencée en 1048; romane à l'extérieur, elle offre à l'intérieur l'emploi exclusif de l'ogive.

M. le Président remercie M. de Givenchy de cette communication si intéressante et renvoie l'examen des plans de St-Bertin à la section d'archéologie.

M. l'abbé Petit annonce que le conseil d'administration de la Société française a admis plusieurs nouveaux membres.

M. de Contencin avait espéré que M. le docteur Rigollot, d'Amiens, archéologue et numismatiste distingué, viendrait s'associer aux travaux du Congrès de Lille. Retenu par des occupations impérieuses, M. Rigollot adresse au Congrès une lettre sur l'art chrétien dont M. de Contencin donne lecture.

D'après M. Rigollot, au IVe siècle, lorsque la religion chrétienne fut une, les artistes représentèrent les sujets chrétiens dans le style classique dégénéré ou romain de cette époque de décadence ; il n'y avait pas alors d'art chrétien; la forme maternelle n'était pas changée.

Vers le milieu du Ve siècle, par suite d'idées venues de l'Orient, on essaya de donner aux personnes divines et aux saints un type particulier en rapport avec les sentiments qu'ils inspiraient. Ce nouveau style, qui se remarque surtout dans les grandes mosaïques des basiliques, offre de la grandeur et de la dignité : c'est un véritable art chrétien.

Il dégénère promptement en Italie, mais se développe et même s'exagère dans l'empire grec jusqu'à la sévérité

et la tristesse. La beauté en est pour ainsi dire exclue; ce qui n'était qu'une décadence devient pour l'art le résultat d'un système. L'école bysantine manquant de naïveté et d'abandon sut inspirer le respect et la terreur religieuse.

En sortant de la barbarie des IXe et Xe siècles, les peuples se tracèrent des images d'abord grossières des objets de leur culte ; devenus plus habiles, les ouvriers mirent de la grâce et de la naïveté; et malgré leurs imperfections, le sentiment religieux qui domine les compositions de cette époque, les a fait ranger parmi les productions de l'art chrétien.

M. Rigollot fait remarquer qu'on a eu le tort de vouloir diviser la peinture et la sculpture en deux époques correspondantes aux périodes romane et gothique de l'architecture du moyen-âge.

En Italie les artistes se réveillèrent en quelque sorte au XIIIe siècle à la voix des peintres bysantins; mais au XIVe siècle, Giotto s'écartant de leurs traces, adopte des types nouveaux dus à l'étude quoique très superficielle de la nature, et arrive tout d'un coup aux résultats obtenus par des efforts successifs dans le reste de l'Europe ; son style appartient aussi à l'art chrétien.

C'est au XVe siècle que l'étude plus approfondie de la forme donna aux figures leur véritable expression. L'école des frères Van Eyk dans les Pays-Bas, reproduit merveilleusement les traits de la figure humaine.

L'école d'Ombrie, qui prit naissance à Assise, fut précédée par l'angélique Jean de Fiesole, dont les tableaux si suaves, presque célestes, sont regardés comme les chefs-d'œuvre de la pensée chrétienne. Cette école, dite mystique, qui acheva son développement à Perugia, dans

les ateliers de Pietro Vanucci, adopta des types généraux si éminemment religieux que des écrivains modernes ont cru, quoiqu'à tort, qu'elle seule possédait l'art chrétien.

L'école florentine de Léonard de Vinci et de Michel-Ange révéla les secrets du modelé et de la forme, encore inconnus à l'école ombrienne ; les peintres vénitiens y ajoutèrent le coloris.

C'est alors que le génie de Raphaël sut résumer en lui tous les mérites de ces diverses écoles, et s'éleva au plus haut point de perfection, après avoir modifié la première manière qu'il tenait de Pérugin. On l'a accusé d'avoir, après la dispute du St-Sacrement, déserté l'art chrétien pour le paganisme alors en faveur à la cour de Rome. C'est une grande injustice. S'il était vrai que l'art chrétien reposât sur un principe opposé à celui de l'art des anciens, si la forme la plus négligée était la plus chrétienne, l'art n'aurait plus rien à faire pour la religion, et toutes les questions d'esthétique débattues aujourd'hui seraient sans importance.

Les populations ignorantes et peu civilisées sont insensibles à la beauté des formes. Naturellement enthousiastes, elles s'attachent d'autant plus aux saintes images, qu'elles sont plus grossières et plus informes.

M. Rigollot cite à ce propos l'exemple des madones exposées dans les carrefours de Rome. Pendant l'occupation française, le peuple leur attribua des miracles; il n'en prêta jamais aux admirables vierges des basiliques.

L'auteur de la lettre conclut que l'art chrétien n'a rien d'absolu, qu'il s'est modifié suivant les temps et les lieux, ou plutôt que les arts du dessin, dans leurs différentes phases, ont varié les sujets chrétiens de manière à satisfaire plus ou moins heureusement l'esprit religieux de

chaque époque. Il cite en preuve de cette conclusion les représentations des madones.

L'école primitive romano-chrétienne a rarement représenté la Vierge, et seulement comme une matrone ayant sur ses genoux son fils qu'elle offre à l'adoration des Mages, mais sans caractère particulier. Chez les Bysantins, les images sont graves et solennelles, la beauté est sévère et triste, l'enfant est trop jeune pour avoir de l'expression.

Les madones allemandes et françaises sont des vierges moins âgées, avec ce caractère de douceur et de pureté qui charme même dans les productions médiocres.

En Italie, aux XIV.e et XV.e siècles, on mit plus de variété dans les tableaux; l'enfant Jésus, moins jeune, est représenté bénissant les personnages qui l'entourent. Tout y respire la plus pure dévotion ; c'est l'art chrétien dans toute sa perfection.

A Florence, la Vierge devient trop humaine et même vulgaire. Ce n'est plus qu'une mère soignant son enfant, qui s'occupe des jeux de son âge. On descend aux soins du ménage à des tableaux de genre.

M. Rigollot termine par l'éloge des vierges de Raphaël, qu'il appelle la plus haute expression de l'art chrétien.

M. Didron ne partage pas les opinions de M. Rigollot sur l'art chrétien. Le paganisme exerça une très-minime influence sur les origines chrétiennes, et l'on s'est mépris lorsque l'on a cru que les premiers chrétiens avaient emprunté quelques symboles à leurs persécuteurs. Ainsi dans cette figure des catacombes, représentant un personnage debout, tenant une lyre et environné d'animaux, on a cru retrouver un souvenir d'Orphée ; c'était le roi David, tel que le représentent des miniatures où son nom

même est inscrit. M. Raoul Rochette a voulu également découvrir dans l'allégorie du bon pasteur, une tradition des jeux païens où l'on portait un bélier; il y retrouve également un Apollon, mais le texte formel de l'évangile, les inscriptions des catacombes expliquent tout naturellement ce touchant symbole. Il serait facile de citer d'autres exemples analogues.

Il n'est pas plus exact de dire que la sainte Vierge a été peu représentée dans les premiers temps. On la voit sur les sarcophages d'Arles, de Marseille, de Nîmes, assise sur un trône ou debout, les mains élevées au moment de l'ascension de son fils.

C'est également une erreur de croire que les vierges miraculeuses et en général les figures qui inspirent le plus d'enthousiasme soient les plus grossières; le contraire a presque toujours lieu.

Les images de Chartres, de Notre-Dame de Lorette, les statues de Saint Luc, en Grèce, sont des chefs-d'œuvre. A Amiens, à Reims, les grandes figures du Christ le plus en évidence sont appelées avec raison *le beau Dieu;* il en est de même des vierges, de la vierge de Reims, de la vierge dorée d'Amiens; on pourrait les appeler également *la belle vierge*. On ne saurait rien conclure des petites statues généralement confiées aux artistes médiocres, ce sont les grandes qui attirent l'attention. M. Rigollot ne s'est occupé que de la peinture, et a négligé les statues si nombreuses de nos cathédrales. Eu égard à la peinture, il a même été incomplet; car avant le XIIIe siècle elle existait en France; une publication récente reproduit les anciennes peintures de St-Savin de Poitiers, qui sont excessivement remarquables. Il est donc très-difficile de traiter, avant nouvelle exploration, l'histoire des arts au moyen-âge en France.

M. Didron demande que la lettre de M. Rigollot ne soit insérée au procès-verbal, qu'avec les rectifications qu'il vient d'indiquer. Dans un moment où les esprits sont tournés vers l'étude de l'art chrétien, de pareilles doctrines, que l'on peut qualifier de rétrogrades, admises sans correctif par le Congrès, produiraient un fâcheux effet.

Les applaudissements unanimes et les remerciements de M. le Président, témoignent à M. Didron que l'assemblée entière se range à son opinion et s'estime heureuse d'avoir rencontré un aussi éloquent interprète.

M. Le Glay se plaint du départ prochain de plusieurs membres étrangers du Congrès, et prie M. le Président de les inviter avec instance à vouloir bien attendre la fin des travaux auxquels ils ont pris jusqu'ici une part si utile.

M. le Président s'associe à ce regret, et représente qu'il reste encore des questions importantes à éclaircir, qu'il convient en outre que le Congrès visite les monuments rares, mais non dépourvus d'intérêt que possède la ville de Lille.

M. Le Glay, comme Président de l'Association Lilloise, invite les membres du Congrès au concert que cette société doit donner le lendemain Dimanche 7 Juin ; des cartes seront distribuées.

M. de Terninck donne des détails curieux sur la cathédrale d'Arras, dont il est parvenu, à force de recherches assidues, à reproduire les plans, la configuration et les détails. Trois églises furent successivement érigées ; la troisième, commencée en 1030 et consacrée en 1093, fut détruite aux derniers jours du siècle dernier.

Les fouilles récentes ont fait découvrir une chaussée

romaine, des tombeaux gallo-romains et les fondations successives de divers édifices. On a trouvé des chapitaux, des ornements rappelant ceux de Tournai.

Les pavés, comme ceux de St-Venant, sont en marbre blanc, creusés, remplis de mastic rouge. On remarque la belle mosaïque de l'évêque Frenauld, mort en 1086. Sous le chœur, du XIme siècle, se trouve une crypte où l'ogive est naissante.

L'assemblée remercie M. de Terninck de cette communication, s'applaudit de compter dans son sein un archéologue d'un zèle aussi actif que consciencieux.

Sur l'observation de M. Quenson que des monuments cités dans cette séance, la cathédrale d'Arras et l'église de Lillers, sembleraient impliquer que l'ogive a pénétré dans le nord de la France vers le XIme siècle, opinion très-controversée, le Congrès décide que l'hypothèse sera examinée par la section d'archéologie.

L'ordre du jour, pour le lendemain, porte qu'on intervertira l'heure des sections, afin que la commission déléguée à Tournai puisse être de retour en temps opportun.

La séance est levée à 6 heures,

Le Secrétaire,

le Baron de Roisin.

RECHERCHES

HISTORIQUES SUR L'ORIGINE ET LES OUVRAGES DE MICHEL COLOMBE, TAILLEUR D'YMAIGES DU ROY.

MESSIEURS,

Tous les documents qui peuvent dissiper la profonde obscurité qui entoure la vie et les ouvrages des artistes du moyen-âge sont dignes de fixer l'attention du monde savant et méritent à cet égard d'être conservés. Nous allons avoir l'honneur de vous soumettre quelques actes qui nous ont paru n'être pas sans importance pour l'histoire de la statuaire et de l'architecture religieuses.

Deux provinces, la Touraine et la Bretagne, revendiquent en même temps l'honneur d'avoir donné le jour à Michel Colombe, à cet artiste célèbre auquel nous sommes redevables de l'admirable tombeau de François II, duc de Bretagne. Déjà, quelques auteurs désintéressés dans ce conflit, car ils étaient étrangers à ces deux provinces, lui avaient assigné la Touraine pour patrie; notre impartialité, toutefois, nous fait une obligation d'avouer qu'une grande incertitude régna jusqu'à ce jour sur cette question qui nous paraît désormais jugée en faveur de la Touraine.

Dans ses Analectes historiques, un de nos savants collègues, M. le docteur Le Glay, nous avait fait connaître

la qualité que prenait Michel Colombe, de bourgeois de la ville de Tours, en stipulant les conditions d'un traité pour la construction du tombeau de Philibert, duc de Savoie, par acte du 3 décembre 1511. Ce document, quoique fort précieux, n'était pas suffisant pour rendre irrécusables les droits des habitants de la Touraine; nous avons redoublé d'efforts pour trouver des titres plus certains : et nous venons avec confiance vous en soumettre le résultat.

Michel Colombe, connu également sous les noms de Colombeau, Colomb, Columb (1), appartenait, selon toute apparence, à la famille Columbin, dont plusieurs titres signalent l'existence en Touraine. La différence de ce nom avec celui de notre tailleur d'ymaiges ne peut offrir un sujet bien grave à la controverse, si nous nous reportons au temps où il vivait. Il serait facile de donner une liste assez nombreuse, composée de noms appartenant à des personnes célèbres de cette époque, qui ne sont parvenus jusqu'à nous que tronqués et quelquefois même entièrement défigurés. Nous nous contenterons à ce sujet de vous offrir un seul exemple que nous prendrons dans l'histoire artistique de notre province. Deux statuaires, dont l'origine tourangelle ne nous est point

(1) Voir Histoire de Touraine, 4 volumes in-8°, par Chalmel, Tours, 1828, 4.e volume, page 115; il est appelé Michel Colombeau, par Chalmel, dans l'article qu'il consacre à cet artiste; Michel Columb, dans l'ouvrage intitulé *Tombeau de François II et de Marguerite de Foix*, un volume in-4.° orné de 8 planches gravées sur acier par Normand. Nous n'avons trouvé qu'une seule personne en Touraine qui portât le nom de Colombeau; c'est un religieux du couvent des Carmes de Tours; Guillaume Colombeau, qui comparait dans un contrat d'acquit en date du 9 avril 1443. Titres des Carmes de Tours, liasse unique. Archives de la préfecture du département d'Indre-et-Loire.

contestée, les deux frères Lejuste, auteurs du tombeau des dauphins, enfants de Charles VIII et de Anne de Bretagne, se nommaient Juste et non Lejuste, ainsi que plusieurs actes passés devant notaire nous en ont fourni la preuve authentique. Le plus ancien titre qui nous soit connu porte la date du 2 mai 1379 : il constate la présence de Jehan Columbin, chanoine de l'église de Tours, parmi les frères et sœurs de la confrérie de Saint-Gatien, instituée dans l'église de ce nom (1). Pierre Columbin, bourgeois de Tours, comparaît également sur une liste des frères de la même confrérie, le 2 mai 1398 ; enfin, messieurs, comme pour dissiper toutes nos incertitudes sur ce sujet, Michel Colombe lui-même fut aussi reçu dans cette pieuse association ; nous le trouvons inscrit sur plusieurs listes depuis l'année 1491, mais nous devons signaler son absence sur celle du 2 mai 1519, puisque cette omission nous fait connaître l'époque probable de son décès.

Après avoir porté nos investigations sur la famille de Michel Colombe, qui nous parait indubitablement tourangelle, nous avons dû nous préoccuper de celles auxquelles elle s'était alliée dans la même province, afin de constater plus victorieusement encore son origine. Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, neveu de Michel Colombe, qui comparaît dans le marché du 3 décembre 1511, était d'une famille de Touraine et, selon toute ap-

(1) *Frayrye de Monseigneur Sainct Gacian, renouvelée en* 1379, Ms. de la bibliothèque de la ville de Tours. Ce manuscrit sur parchemin, format in-4o, contient la liste des frères et sœurs de cette confrairie depuis l'année 1379 jusqu'en 1626. Il offre beaucoup d'intérêt par le nombre et la variété des conditions des personnes qui y comparaissent.

parence, l'un des ancêtres de Pierre Regnault, conseiller du roi, receveur-général du taillon en la généralité de Tours, qui fut reçu échevin perpétuel de cette ville le 2 décembre 1632, et remplacé dans cette charge, après son décès, le 4 novembre 1651 (1).

Pour la famille François, plusieurs actes confirment son identité et sa descendance probable de Bastien-François, cet autre neveu de Michel Colombe, qui prenait le modeste titre de maître masson. C'est d'abord une ordonnance du roi Louis XIII (2), en date du 3 avril 1636, rendue en faveur de son cher et bien aimé Isaac-François, maître des œuvres de maçonerye, charpenterye et couverture et voyer aux pais et duché de Touraine (charge dans laquelle il avait été reçu dès l'année 1587, et dans laquelle il avait succédé à son père et aïeul), afin qu'il ne fût point troublé dans l'exercice de ses fonctions par la nouvelle charge créée de grand-voyer, attribuée, unie et incorporée à celle de présidents-trésoriers de France des généralités du royaume.

Ce même Isaac-François, sieur de la Girardie, a composé la topographie du duché de Touraine avec des remarques sur les antiquités de cette province (3). Cet ouvrage in-8°, si rare maintenant que nous en avons vainement cherché un exemplaire, fut imprimé à Tours, chez Maurice Bouguereau, en 1592. Simon-François,

(1) Voir à la date indiquée les registres des délibérations du corps de la ville. Archives de la ville de Tours.

(2) Lettres patentes, registres du dépôt des archives de la préfecture du département d'Indre-et-Loire, à la date indiquée.

(3) Histoire de Touraine, par Chalmel, 4.e volume, page 184. Voir aussi la bibliothèque du père Lelong pour cet auteur.

son fils, fut un peintre fort distingué dans la gravure et a reproduit plusieurs tableaux remarquables (1).

Pour François Colombe, fils d'un frère de Michel, qui prend le titre d'enlumineur dans le marché précité (2), nous n'avons trouvé aucune trace de sa lignée, et les précieux documents qui nous ont été fournis par notre savant collègue M. le docteur Le Glay, nous prouvent que le décès de François Colombe, arrivé vers le commencement de l'année 1512, avait précédé celui de son oncle, notre illustre statuaire.

Dans l'article que Chalmel a consacré à Michel Colombe, il nous apprend aussi, d'après le témoignage de Jehan Brèche, que cet artiste n'excellait pas seulement dans la sculpture, mais encore dans l'art de modeler des figures en terre, art qu'il porta à un degré de perfection qui n'avait jamais été atteint avant lui. On citait parmi ses principales créations en ce genre une très-belle statue de saint Maur, abbé ; le tableau en marbre représentant la mort de la Vierge, que l'on voyait en l'église de Saint-Saturnin de Tours, était également de lui. Il parait que c'est surtout dans l'expression de ce moment suprême où la nature, inerte chez l'homme qui s'éteint, lutte encore, mais péniblement, contre les douloureuses étreintes de la mort, que Michel Colombe déployait les admirables richesses de son génie créateur. Nous ignorons le sort du précieux tableau de la mort de la Vierge ; mais il existe encore un monument qui consacre le souvenir du talent extraordinaire de notre compatriote ; c'est le ma-

(1) Voir le même ouvrage et la même page 184.

(2) Voir les Analectes historiques de M. le docteur Le Glay, précédemment cité.

gnifique tombeau qu'il éleva dans l'église de Brou, au duc Philibert de Savoie, et sur lequel il a représenté ce prince expirant (1).

Nous avons trouvé également dans un ouvrage publié tout récemment (2) un éloge si parfaitement en harmonie avec le sentiment d'admiration que nous inspire ce grand artiste, que nous ne pouvons résister au désir que nous éprouvons de lui donner une place dans cette notice.

« Le chef et le maître souverain des Lamballays, le » Michel-Ange de nos tailleurs d'images, fut ce grand » homme inconnu, dont l'ingrate histoire ne nous a con- » servé que le nom et quelques « Mémoires de jour- » nées. » Le lionnais Michel Colombe, l'auteur d'un » monument qui n'a peut-être pas d'égal dans l'école » française, et qui n'a certainement de supérieur que » dans les palais de l'Italie. Nous voulons parler du » tombeau de François II et de Marguerite de Foix, cé- » lèbre sous le nom de Tombeau des Carmes. Les plus » grands maîtres du grand siècle de Léon X ne désa- » voueraient pas la majesté sublime, la grande simpli- » cité d'ordonnance, l'union de la puissance et de la » grâce, la pureté des lignes et la beauté des formes, » l'ampleur et l'aisance des draperies, l'élégance exquise » des attributs et des ornements, qui rappellent, dans le » tombeau de François II, les pures traditions de l'an- » tique. Et cependant, si on rapprochait cette œuvre de

(1) Voir les Jeunes Voyageurs en France, par M. G. B. Depping, 2.e volume, page 152 et 153, petit in-12, édition de 1824, où l'on parle du monument sans en nommer l'auteur, qui nous est connu par l'acte déja cité du 3 décembre 1511.

(2) Voir la Bretagne ancienne et moderne, par Pitre-Chevalier, un fort volume grand in-8o, page 583.

» celles des statuaires grecs ou italiens, on reconnaîtrait
» toujours le génie et le ciseau d'un Breton. C'est là ce
» qui fait du mausolée de notre dernier duc un chef-
» d'œuvre à part, un monument national, une chose
» sans analogue au monde. Michel Columb a su conci-
» lier dans les quarante-trois figures sorties de ses mains
» l'idéal le plus transcendant et la réalité la plus frap-
» pante. Ces figures sont évidemment des portraits et
» appartiennent toutes au type celtique si fortement
» conservé chez les hommes et surtout chez les femmes
» de notre Basse-Bretagne. »

Tout ce que cet éloge, si bien exprimé, contient de flatteur pour Michel Colombe augmente encore, s'il est possible, le prix que la Touraine attache aux documents historiques qui constatent l'origine de cet illustre artiste. Le témoignage rendu à ce sujet par Jean Brèche, son compatriote, et pour ainsi dire son contemporain, car cet auteur, dont la véracité ne peut être soupçonnée, avait pris naissance à Tours en 1514, quelques années avant la mort de Michel Colombe (1); les relations de parenté et d'alliance dont nous avons trouvé des preuves si nombreuses qui ne présentent aucun indice de corrélation avec la Bretagne, si ce n'est cependant l'art avec lequel son admirable talent avait su conserver dans l'exécution du tombeau de François II les types particuliers aux habitants de cette province, circonstance qui démontre bien mieux son génie d'appréciation qu'elle ne prouve son origine bretonne; tout se réunit pour confirmer les titres irrécusables de la Touraine à maintenir

(1) Voir l'histoire de Touraine, par Chalmel, 4.e volume, page 55.

parmi ses notabilités artistiques ce statuaire qu'elle honore et place au rang de ses plus nobles enfants.

Il existe, en dehors de ces faits, une particularité singulière qui nous semble tout-à-fait digne de remarque : c'est que dans l'histoire de Bretagne de dom Lobineau (1er vol., p. 831), et dans celle de dom Morice, continuée par dom Charles Taillandier, il n'est nullement question de la patrie du tailleur d'ymaiges qui, en 1507, travaillait au magnifique tombeau du feu duc François II ; on le désigne simplement sous le titre d'*excellent ouvrier*, sans indiquer son nom. Cet oubli, qui nous étonne dans une histoire de Bretagne, deviendrait bien plus incompréhensible encore, si cet artiste lui-même, dont l'auteur se plaît à proclamer la supériorité de talent, eût pris naissance dans cette même province.

Nous allons faire connaître maintenant les actes que nous avons annoncés au commencemeni de cette notice. Ils concernent un monument de cet artiste, qui n'aura sans doute pas échappé au vandalisme exercé dans nos temples pendant le cours de nos guerres de religion. L'édifice même où il était conservé a disparu presqu'entièrement. Dans ses *Cathédrales de France*, page 606, notre savant compatriote, M. l'abbé Bourassé, nous apprend qu'une tour quadrangulaire, remarquable par sa riche architecture, rappelle seule aujourd'hui à notre souvenir l'ancienne église paroissiale de Saint-Sauveur de la Rochelle.

Le premier acte contient les clauses et conditions d'un marché passé devant maître Jacques Foussedouaire, notaire juré des contrats royaux de la ville de Tours, le 2 mai 1507, entre Michel Colombe, tailleur d'ymaiges, et le tourangeau Claude de Troyes, receveur pour la reine

de la traite de la Rochelle, au nom et en qualité de procureur du maire de la Rochelle et des fabriciers de l'église de Saint-Sauveur de cette ville. Cet acte est ainsi conçu :

« Le deuxiesme jour de may lan mil cinq cens et sept, en la cour du Roi nostre syre à Tours, personnellement establiz; honnorables hommes Claude de Troyes, receveur pour la Royne de la traicte de la Rochelle, demourant audit Tours, au nom et comme procureur spécialement deppute quant avec qui sensuit faire et passer des procureurs et fabriceurs de leglise parrochial monseigneur Sainct-Saulveur de la dite ville de la Rochelle, nômes syres Loys Maynard Sr du Portal maire et cappitaine de la dite ville de la Rochelle, Seguyn Gentilz, saigneur de Lenfernau, Pierre Faure, Jehan Boisseau, Michau du Fevre et Jacques Cochon, ainsi qui nous est plus a plain apparu par les lettres de procuration surce faictes et passees soubz les contractz royaulx dudit lieu de la Rochelle, par Sauvaistre Michau, notaire desdits contractz, dactées de lonziesme jour de novembre mil cinq cens et six, signees S. Michau, scele en double queue de cire vert, d'une part, et maistre Michel Colombe, tailleur dymaiges, demourant audit Tours, dautre part soubzmis, et lesquelz ont congneu et confesse en ladite court avoir fait et font entreulx les marchez et obligations qui sensuivent : ces assavoir que ledit Me Michel Colombe a promis et promet audit de Troyes, audit nom de procureur desdits fabriceurs, de faire et enlever en pierre un sepulcre de Sainct-Saulveur avecques les deppendances dicellui, auquel il fera et ordonnera les pourtraictz et ymaiges cy apres declairez. Cest assavoir, lymaige de Notre Dame, Sainct-Jehan levangeliste, Marie Magdalene, Marie Matre, Joseph Darimatie, Nycodemus, avecques le gisant et tom-

beau dudit sepulcre de la sorte et maniere que le cas le requiert et quil est acoustume faire en tel cas de la grandeur et de telle pierre que sont faictz les ymaiges de la sepulture et trespassement de Notre Dame de present fait en leglise parroschal de Sainct Saturnin de Tours, et mieulx sil est possible et en ordonnance tel que le cas le requerra et quon advisera estre pour le mieulx : lequel sepulcre de Sainct-Saulveur et ymaiges dessus dites, ledit Me Michel a promis et promet de bonne foy faire et parfaire de son mestier bien et deuement ainsi quil appartient de ladite pierre et selon le devys a lui baille et fait par ledit de Troyes procureur dessus dit et rendre prest et parfait en sa maison audit Tours dedans la feste de Sainct-Jehan-Baptiste pronchain venant en ung an.

Ce present marche fait pour le pris somme au feux de quarante escuz dor couronne pour chacune ymaige, ence comprins le gisant et tombeau pour ung ymaige seullement, sur lequel marche ledit Claude de Troyes a baille et avance par avant ce jour contant audit Colombe la somme de cinquante escuz dor sol dont cy quicte, et pour le reste de la somme que pourra monter ledit sepulcre ledit de Troyes audit nom de procureur a promis et promet rendre et paier audit Colombe ou a son certain commandement et en faisant et au parfait de ladite besoingne et ace tenir et obliger lesdites parties lun lautre cest assavoir ledit de Troyes par vertu de sesdites lettres de procuracion les biens et choses desdits fabriceurs et ledit Colombe soy ses hoirs et tous et chacuns ses biens y renoncant par soy. Presens honorables hommes Guillaume de Troyes, Bernard Dupatiz, paintre, Guillaume Renault, tailleux dymaiges, demourant audit Tours tesmoins. »

» Signé FOUSSEDOUAIRE. »

Extrait des actes de l'étude de ce notaire, déposés en celle de maître Robin, notaire royal à Tours.

Registre en papier couvert en parchemin, p. xlbj. Il contient les actes passés en l'étude de Me Jacques Foussedouaire, du 19 octobre 1506 au 25 mars 1507.

L'acte qui suit est du 8 août 1510 et constate de la manière la plus authentique l'exécution pleine et entière du monument entrepris par Michel Colombe. C'est le reçu de la somme qui lui était due pour le prix des travaux convenus dans le marché précédent. Ce document, unique sous ce rapport, a cela de précieux qu'il met enfin un terme à l'incertitude qui a régné jusqu'à présent sur le nom de cet illustre artiste, car il est revêtu de la signature de Michel Colombe lui-même; voici cet acte intéressant que nous copions textuellement :

« En la presence de moy, notaire royal à Tours, et des tesmoings cy apres nommes honnorable homme et maistre Michel Colombe tailleux dymaiges demourant audit Tours a confesse avoir cu et recu de honnorable homme Guillaume Aymond boursier et procureur de la fabrice de leglise Sainct-Saulveur de la Rochelle ace present, la somme de deux cens trente livres tournois alui deus pour avoir fait et taille les ymaiges du sepulcre de notre saulveur Jesus-Christ pour servir à ladite eglise Sainct-Saulveur audit lieu de la Rochelle, lesquelz ymaiges il a livrez et de laquelle somme de deux cens trente livres tournois restant que dessus ensemble de toute ladite somme de six cens trente livres tournois comme cy dessus ledit Me Michel Colombe sest tenu pour contant et bien paye et en a quicte et quicte ledit Aymond, lesdits fabriceurs de ladite eglise et tous autres, tesmoing mon

seing manuel cy mis a sa requete, es presences de honnorables hômes Claude de Troyes receveur pour la Royne de la traicte de la Rochelle et Bernard Dupatiz paintre demourant audit Tours tesmoings ace requis et appellez, le huitiesme jour daoust lan mil cinq cens et dix.

» Ainsi signé Foussedouaire et M Colombe comme plus bas.

» M Colombe. »

Même étude, registre commençant le 17 août 1509 et finissant le 3 mai 1514. L'acte cité page IIII^{xx} IX.

A la suite de l'acte qui précède, et sous la même date, on trouve le reçu de Bernard du Patiz, que nous avons déjà vu deux fois figurer en qualité de témoin ; il comparaît alors pour son propre compte et donne sa quittance de la somme qui lui était due pour avoir *painct et estoffe les ymaiges du sainct sepulcre de la Rochelle*. Grâce à ce document, dans lequel Michel Colombe assiste comme témoin, on connaît avec certitude le prix auquel ce monument, entièrement achevé, revint aux habitants de la paroisse Saint-Sauveur.

« En la presence de moy Jacques Foussedouaire notaire jure des contractz royaulx de Tours et des tesmoings cy apres nommez, honnorable homme Bernard du Pastiz paintre demourant audit Tours a confesse avoir eu et receu de honnorable homme Guillaume Aymond boursier et procureur de la fabrice de leglise St-Saulveur de la Rochelle ace present la somme de six vingts douze livres dix solz restant de la somme de trois cens quatre vingts deux livres dix solz tournois alui deus pour avoir painct et estoffe les ymaiges dudit sainct sepulcre de la Rochelle selon et ensuivant le contenu du marche fait

entre lui et les fabriceurs de ladite eglise de St-Saulveur dudit lieu de la Rochelle, de laquelle somme de bj^{xx} xij^{l} x^{s}, ensemble de toute ladite somme de trois cens quatre vingts deux livres dix solz tournois, ledit du Pastiz sest tenu pour contant et bien paye et en acquicte et quicte ledit Guillaume Aymond, lesdits fabriceurs de ladite eglise St-Saulveur et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis asa requete, es presences de honnorables hommes Claude de Troyes receveur pour la Royne de la traicte de la Rochelle Mes Michel Colombe et Guillaume Regnault tailleurs dymaiges demourant audit Tours tesmoings. Le biij^{e} jour daoust lan mil b^{e} et dix.

» Ainsi signé : FOUSSEDOUAIRE. »

DU PATIZ.

On voit par ces deux quittances que les frais d'exécution de ce monument s'élevèrent à 1012^{l} 10^{s} tournois. Les travaux de sculpture y figurent pour une somme de 630^{l} et ceux de peinture montent à 382^{l} 10^{s}. On serait étonné du peu de différence qui existe entre ces deux mémoires, si l'on ne l'attribuait pas à la magnificence des habillements des personnages et à la richesse des matériaux employés à l'ornementation de ce splendide tombeau sur le sort duquel nous ne possédons aucun autre renseignement.

Nous avons trouvé aussi dans le registre déjà cité de l'année 1507, page biij^{xx} ij, sous la date du xb^{e} jour de mars 1507, un acte que nous signalerons ici pour mémoire seulement. C'est une procuration donnée par « Pa-
» trix Binet commis a tenir le compte et faire les paye-
» mens des fraiz et mises des sepultures des feuz duc et

» duchesse de Bretaigne deceddez que Dieu absoille et » de mess.rs les daulxphins que la Royne et duchesse a » fait faire et enlever en pierre de marbre, lune assise en » leglise Notre Dame des Carmes de Nantes et lautre en » leglise St-Martin de Tours, » à honorables hommes Estienne Barbier, guetier du grenier à sel de Selles en Berry, Mathurin de Bauge et autres, pour faire accepter et clore les dits comptes à la chambre des comptes de Bretagne.

Il est à remarquer que les noms des sculpteurs ne sont point indiqués dans cet acte. Il est bien certain que le tombeau de François II est dû au ciseau de Michel Colombe, et l'on attribue généralement aux frères Juste, ou Lejuste, celui des dauphins que l'on voit encore aujourd'hui dans une des chapelles de l'église cathédrale de Tours.

Tels sont, Messieurs, les documents sur lesquels nous avons pensé qu'il était nécessaire d'appeler votre bienveillante attention afin de connaître votre impartiale opinion sur un sujet qui nous intéresse si vivement. Nous espérons qu'ils seront suffisants pours faire passer dans vos esprits toutes nos convictions personnelles sur l'origine de Michel Colombe. Ils rendront irrécusables les droits que réclame la Touraine de placer au nombre de ses plus illustres enfants cet artiste, trop longtemps inconnu pour sa gloire maternelle, dont l'équitable postérité apprécie tous les jours davantage les vertus modestes et l'admirable talent.

LAMBRON DE LIGNIM,
Membre de plusieurs académies et de la société des Antiquaires de Londres.

RÉPONSE
A LA DEUXIÈME QUESTION DU PROGRAMME,

PAR M. SCHAYES.

Le diocèse d'Arras et celui de Cambrai représentant exactement avant leur démembrement, par la création des nouveaux évêchés en 1559, le territoire des Atrébates et des Nerviens ; il ne peut exister, suivant moi, le moindre doute sur les limites qui séparaient ces peuples des anciens peuples voisins ; mais il n'en est pas de même des bornes qui servaient de démarcation entre les Ménapiens et les Morins, car tous les auteurs modernes se sont trompés en supposant que la Morinie avait la même étendue que l'évêché de Térouanne, tel qu'il était au XVIe siècle, avant la destruction de l'ancienne capitale des Morins par Charles-Quint.

Outre que la création de l'évêché de Térouanne ne datait que de l'an 519, — époque à laquelle on avait cessé de se conformer, dans la création des nouveaux diocèses, à la règle établie par l'empereur Constantin, que la division territoriale serait la même, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre ecclésiastique, — il est constant que la partie de l'évêché de Térouanne, située au nord de la Lys, ne fut réunie à ce diocèse que depuis le XIIe siècle. Auparavant, cette portion méridionale du *Pagus Mempiscus* ou *Menapiscus* du moyen-âge — *Pagus*, qui comprenait la majeure partie du territoire des Ménapiens — dépendait de l'évêché de Tournai, ancien chef-lieu de ce peuple. Ce fut pour le même motif que les savants

modernes transformèrent le *Castellum Menapiorum* de la carte romaine, désignée vulgairement sous le nom de tables de Peutinger (1), en *Castellum Morinorum*, bien qu'aucun auteur ancien ou du moyen-âge n'ait connu un endroit de ce nom et que la carte précitée ajoute à celui de *Castellum Menapiorum* la marque distinctive des capitales comme l'était en effet cette bourgade (2) avant que Tournai ne lui eût succédé en cette qualité, vers la fin du IVe siècle. Or, si le *Castellum* avait fait partie du territoire des Morins, la carte de Peutinger l'eût-elle indiquée comme capitale de ces derniers dont le chef-lieu était Térouanne? Il est vrai que Ptolémée place le *Castellum Menapiorum* sur les bords de la Meuse; mais c'est là une des innombrables erreurs dont fourmille l'ouvrage de ce célèbre géographe, et si, à l'arrivée de César en Belgique, le territoire des Ménapiens ne se bornait pas seulement aux deux Flandres et au département actuel du Nord, mais s'étendait encore sur une partie du Brabant septentrional et sur les deux rives du Rhin,

(1) C'est bien à tort que des érudits modernes continuent encore à donner à cette carte le nom de carte ou *table théodosienne*, dans la supposition qu'elle fut dressée sous le règne de Théodose, puisque le savant géographe allemand Mannert a démontré, depuis un demi-siècle, qu'elle remonte à l'année 230 de l'ère vulgaire, sous le règne d'Alexandre Sévère.

(2) Qu'on ne s'étonne point de voir le *Castellum Menapiorum*, quoique simple bourg ou village fortifié (*Isidorus Hispal. Etymolog.*) *in voce* CASTELLUM), figurer comme chef-lieu du vaste territoire des Ménapiens, puisqu'au témoignage de César et de Dion Cassius (Cæs. bell. gall. lib. III c. 29. IV c. 4. VI c. 34 et 43. Dio Cass. Hist. rom. lib. XXXIX et 44.), ce peuple ne possédait pas de villes et n'habitait que des villages et des chaumières éparses. Ce fait sert encore à prouver l'origine récente de Tournai comme ville.

dans le duché de Clèves (1), il est certain que depuis l'invasion des Tenchtrès et des Usipètes, en l'an 55 avant J.-C., les Ménapiens furent refoulés à gauche de l'Escaut et n'occupèrent plus aucun point à droite de ce fleuve, près de deux siècles avant l'époque où florissait Ptolémée. D'ailleurs, ce n'est pas uniquement la carte de Peutinger, document officiel et d'une authenticité irrécusable, qui fixe la position du *Castellum Menapiorum* sur l'emplacement de la ville de Cassel, mais encore plusieurs chartes et documents antérieurs au XIIe siècle (2). Ainsi, s'il est incontestable que le *Castellum Morinorum* n'est qu'une invention et une erreur des écrivains postérieurs au XVe siècle ; que la ville actuelle de Mont-Cassel représente l'ancien *Castellum Menapiorum*, et que le *Pagus Menapiscus* du moyen-âge occupait tout le territoire des Ménapiens (3), sauf le petit *Pagus Flandrensis* (la ville de Bruges et ses environs), on admettera avec nous que la Lys, la Scarpe et la Deûle qui formaient la limite méridionale de ce *Pagus*, devaient séparer les Morins des Ménapiens, et que les quartiers de Bourbourg, de Bergues-Saint-Winox, de Furnes, de Cassel, d'Ypres, de Lille, de Courtrai et de Nieuport, en un mot, toute

(1) Voir notre ouvrage intitulé *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tome 1.er, page 54.

(2) Dans une charte de l'an 1085, donnée en faveur de l'église de St-Pierre à Cassel, on lit : *Cassel in pago Menapisco*. L'ancien auteur des miracles de St-Bertin (lib. 1) appelle cette ville *locum famosum, Castellum Menapiorum,*

(3) Charles-le-Chauve, dans un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Amand, daté de l'an 847, dit de ce monastère qu'il était situé dans le territoire des Ménapiens, appelé actuellement *Mempiscus : in territorio Menapiorum quod nunc Mempiscum appellant*.

la partie de l'ancien diocèse de Térouanne, placée au nord de cette limite attribuée aux Morins, appartenaient indubitablement aux Ménapiens (1).

RÉPONSE
A LA NEUVIÈME QUESTION DU PROGRAMME,

PAR M. SCHAYES.

Ce point de l'histoire ancienne de la Belgique et du nord de la France a toujours paru un des plus obscurs et des plus difficiles à débrouiller. Plusieurs savants belges ont tenté de l'éclaircir, entr'autres MM. Raepsaet, Meyer et Raoux ; mais quelque méritoires que soient leurs travaux, ces auteurs sont loin d'avoir donné une solution satisfaisante à cette question ; d'abord, pour l'avoir envisagée sous un faux aspect, et ensuite pour avoir négligé les sources du moyen-âge et principalement les

(1) M. Walckenaer, dans sa *Géographie ancienne, hist. et comparée des Gaules*, partage en tous points notre opinion sur les limites des Ménapiens et des Morins et sur le *Castellum Menapiorum;* mais ce savant académicien a tort de dire qu'il est le premier qui ait démontré la fausseté de la dénomination de *Castellum Morinorum*, substituée par tous les auteurs modernes à celui de *Castellum Menapiorum* (tome 1.er page 445), puisque les preuves qu'il cite à l'appui de cette rectification, il les a toutes tirées d'une dissertation sur le *Castellum Menapiorum* que nous avons publiée en 1830, dans les *Archives histor. des Pays-Bas*, par M. de Reiffenberg, dissertation citée par M. Walckenaer lui-même, mais à propos d'un autre fait (page 461).

chartes qui, ici, sont peut-être d'une utilité plus grande encore que les écrits des anciens.

César nous apprend, et il ne fait que rapporter ce qu'il avait appris lui-même de la bouche des Belges (les Rémois), que primitivement la Belgique et les pays limitrophes jusqu'au Rhin avaient eu pour habitants des peuples de race celtique ; que ces derniers avaient été expulsés de ces contrées et remplacés par des Germains ou Teutons ; de sorte que, de son temps, la plupart des Belges étaient d'origine germanique (1). Il dit la plupart des Belges, parce qu'au moment où il écrivait, la Belgique s'étendait au midi jusqu'à la Somme, à la Seine et à la Marne, et que parmi ses vingt-quatre peuplades, il s'en trouvait encore plusieurs que n'avaient pas atteintes les invasions des Germains ; car s'il n'avait eu à parler que des contrées correspondant à la Belgique actuelle et au département du Nord, il eût écrit, sans aucun doute, que leurs habitants étaient *tous* de race germanique : en effet, toutes les peuplades anciennes qui occupaient ce territoire à l'époque de la conquête romaine, les Nerviens, les Trévriens, les Eburons, les Cérésiens, les Pémaniens, les Condruses, les Segniens, etc., sont reconnus comme appartenant à la race teutonne, tant par César que par Strabon, Tacite, Pline, Dion Cassius, Appien et autres auteurs anciens (2). D'après ces témoignages, il nous

(1) Plerosque Belgas esse ortos à Germanis, Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse Gallosque qui ea loca incolerent expulsisse (Cæs. bell. gall. lib. II. c. 4).

(2) Cæsar b. g. lib. II, c. 4. lib. VI, c. 32. Strabo lib. IV, Tacit. Mor. Germ. c. 28. Appian. de bello Gall. c. 4. Dio Cassius lib. VIII. *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, par Schayes. Tome 1.er chap. 2.

paraît indubitable que le teuton était alors la seule langue parlée dans toute l'étendue de pays que nous venons de désigner. C'est là une vérité reconnue par M. Raepsaet (1). Mais pour expliquer l'introduction du wallon ou roman dans les provinces et lieux de la Belgique où cet idiôme est aujourd'hui parlé, de même que dans le Hainaut et la Flandre françaises qui faisaient partie des pays nervien et ménapien, il a prétendu qu'après la défaite des Nerviens et l'extermination totale des Eburons et de la majeure partie des Atuatiques (2), César avait repeuplé leur territoire par des colonies d'Ambianois, d'Atrébates et de Vermandois, peuples de race celtique. Nous croyons avoir démontré par des arguments irrécusables, tant dans les *Archives historiques* de M. le baron de Reiffenberg, année 1830 (3), que dans notre ouvrage intitulé les *Pays-Bas avant et durant la domination romaine* (4), combien cette opinion est erronée. D'ailleurs la langue romane, évidemment dérivée du latin, n'a rien ou peu de chose de commun avec la langue celtique que les Ambianois, les Atrébates et les Vermandois parlaient, lors des guerres de César et avant l'entière consolidation de la puissance romaine dans les Gaules.

Mais si, lorsque César entreprit la conquête des Gaules, le teuton était la langue nationale de la Belgique

(1) *Analyse de l'hist. des droits civ. et polit. des Belges et des Gaulois*, par Raepsaet.

(2) Ces deux derniers peuples habitaient les provinces actuelles de Liége et de Namur.

(3) Tome 5, page 276.

(4) Tome 1.er page 372.

après la réunion de ces contrées à l'empire romain et jusqu'à la destruction de ce dernier ?

Nous croyons pouvoir répondre affirmativement à cette question en ce qui concerne les provinces du Brabant, d'Anvers, des deux Flandres et une partie de celles du Limbourg, de Liége, de Luxembourg, de Namur et du Hainaut. Le petit nombre d'établissements que les Romains fondèrent dans la Belgique actuelle et qui se bornaient aux villes de Tongres et de Tournai, — les seules que l'on trouvât dans ce royaume avant le VIe siècle, — aux forts qui bordaient la Meuse et à quelques stations de poste (*mutationes*, *mansiones*) placées le long des voies militaires de Boulogne et de Bavai à Tongres, et de Reims à Trèves ; les franchises dont jouirent les Belges, qualifiés de peuples libres et assimilés aux Bataves ; puis l'introduction continuelle de nouvelles colonies germaniques depuis le règne d'Auguste jusqu'au Ve siècle ; tant de causes majeures durent nécessairement y raffermir l'élément germanique et combattre l'influence de la civilisation romaine. Tout tend à prouver même que la langue germanique, non-seulement se conserva dans les provinces actuellement flamandes, pendant toute la durée de la domination romaine, mais qu'à cette époque et longtemps après encore, elle resta l'idiôme prépondérant dans les provinces de Liége, de Namur, du Hainaut et dans la partie wallonne des provinces de Brabant et de Luxembourg. Nous n'invoquerons pas à l'appui de cette opinion le passage d'Hariulphe, dans lequel cet écrivain du Xe siècle rapporte les strophes teutoniques composées en l'honneur de Louis, fils de Louis-le-Bègue, lorsqu'il eut vaincu les Normands, en 881, et que M. Lesbroussart, dans ses notes sur Oude-

actuelle et du département du Nord, en fut-il de même gherst (1) a alléguées comme constatant qu'à cette époque le teuton était en usage bien au-delà des provinces situées au midi de la Lys et au moins dans toute la Picardie. Une preuve bien plus péremptoire, en ce qui regarde la Belgique actuelle, c'est la dénomination flamande d'une foule de localités habitées aujourd'hui exclusivement par des Wallons, telles que Waremmes, autrefois Borchwarem et Borchwarme, Waterloo, Heylissem, Steenkercke, Tubise, dont le nom primitif était Tweebeken, et celle d'un grand nombre de villages dont la terminaison *bais* n'est que la corruption du mot flamand *beek* (rivière, ruisseau), comme l'attestent les chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles; Molembais (Molenbeek, ruisseau du moulin), Piétrebais (Peeterbeek), Bierbais, Roubaix (Roobeek, ruisseau rouge), etc., etc. Une autre preuve que l'introduction du roman dans la Belgique actuelle ne date en grande partie que du moyen-âge, c'est que la ville wallonne de Liége, peuplée de plus de 80,000 âmes, n'était encore au VIIe siècle, sous l'épiscopat de saint Monulphe, évêque de Maestricht, qu'un endroit désert et couvert de bois (2). Il en était de même de Verviers, peuplée aujourd'hui de plus de 20,000 âmes. C'est évidemment du bassin supérieur de la Meuse que descendirent les colonies romanes qui firent cette grande trouée dans une contrée auparavant toute teutonique, car à l'ouest et au nord de Liége, et à l'est de Verviers, la population est exclusivement flamande et allemande.

(1) Annales de Flandre, par P. Oudegherst, ch. 1, note 10.

(2) Vita S. Monulphi, apud Chapeaville Gesta pontif. leod. tome 1, page 58.

Au VIIe siècle, l'emplacement de Mons, chef-lieu du Hainaut, faisait également partie d'une forêt et d'un désert qui s'étendait bien au-delà de Saint-Ghislain, appelé d'abord Ursidongus, parce que, d'après la légende de St.-Ghislain, ce saint, auquel cette petite ville est redevable de son origine, y trouva un ours avec ses oursons (1).

De tous ces faits, auxquels nous pourrions en ajouter bien d'autres de même nature, on doit conclure que l'introduction du roman ou wallon dans une partie de la Belgique et du nord de la France (le Hainaut et la Flandre françaises) n'eut lieu que lentement et insensiblement, motif pour lequel il est impossible de fixer l'époque précise de la substitution de cet idiome à la langue germanique parlée primitivement, et que cette révolution linguistique, commencée sous la domination romaine par le contact des Romains avec les habitants germains voisins de leurs établissements, se propagea sous les Mérovingiens, les Carlovingiens et postérieurement encore par l'émigration de nombreuses colonies romanes dans le bassin de la Meuse, dans la *Silva carbonaria*, fraction de la forêt des Ardennes qui couvrait la presque totalité du Hainaut et du Brabant, et dans un grand nombre de *villa* fondées par des hommes parlant encore la langue teutonne, et qui consistant d'abord en un petit nombre de chaumières éparses dans les clairières des bois, souvent même en une simple métairie, s'élevèrent par l'arrivée de ces nouveaux habitants, au rang de villages, de bourgs et de villes. Cet empiètement de l'idiôme

(2) Chron. Gisleberti, p. 15, Vita S. Ghisleni, Acta Sanctorum Belgii, tom. 2 et 4, p. 381. Vitæ Stæ Waltrudis. ibid. tome 4, p. 443. Dewez, dict. géogr. des Pays-Bas, art. Saint-Ghislain.

roman sur la langue germanique n'est même pas encore parvenu à son terme de nos jours, au moins dans le département du Nord, comme le prouve l'intéressant rapport publié dernièrement par la commission chargée de faire des recherches sur cette question.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR

L'HISTOIRE DES ÉTATS

du Cambrésis, de l'Artois, du Hainaut, de la Flandre, du Tournaisis et du Brabant.

L'origine des Etats de nos provinces est presqu'aussi ancienne que celle des Etats-Généraux de la France, qu'il ne faut pas confondre avec ses premières assemblées nationales (1).

C'est au commencement du XIVe siècle (2) que Philippe-le-Bel réunit, pour la première fois, les représentants du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie. Les questions qu'il leur donna à résoudre étaient purement politiques ; il voulait avoir une marche à suivre dans son différend avec le pape sur un point toujours débattu : *la séparation des deux puissances*. Depuis cette époque et sous le nom de députés des bonnes villes, la *bourgeoisie* eut *ses représentants* dans tous les Etats-Généraux.

(1) A la différence des *États-Généraux*, où la bourgeoisie était représentée et formait le troisième ordre, les *assemblées nationales* des premiers siècles de notre histoire n'avaient que deux corps délibérants composés, l'un des représentants du clergé, l'autre de ceux de la noblesse.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de la première réunion des États. D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, cette réunion eut lieu le 10 avril 1303.

S'il est difficile aujourd'hui de dire quelles villes envoyèrent des députés à la première réunion des Etats-Généraux ainsi qu'aux assemblées qui furent tenues pendant le XIVe siècle, en 1308, 1328 et 1355, on ne peut nier que, dès l'année 1356, les villes de Lille, de Douai, d'Arras et de Tournai (1) étaient en possession de ce droit.

Le 2 mars 1350, le roi Jean ordonna à ses conseillers l'évêque d'Evreux et Rémon de Bucy de se transporter à Pont-Audemer, en *Normandie*, pour y convoquer la noblesse et les communautés des bonnes villes appelées à délibérer sur le subside qu'il leur demandait. Les délégués du roi exposèrent aux députés le sujet de leur convocation. Ceux-ci demandèrent un délai pour en délibérer, et, en se présentant au jour convenu, après avoir exposé leurs griefs contre les officiers royaux, ils accordèrent une imposition de six deniers pour livre, qui devait durer un an à dater du 1er mai suivant, et que l'on reconnut le besoin de donner à ferme par criées et subhastations, au plus offrant, par ville et par membre. Les nobles se présentèrent ensuite. On leur accorda, sur leur demande, jusqu'au lendemain pour délibérer, et, le lendemain, ils consentirent à la levée d'une pareille imposition sur leurs hommes justiciables, dans leurs terres et dans leur ville (2).

(1) « Dans le procès-verbal de 1356 sont nommées quelques-unes » des villes qui avoient envoyé des députés, savoir : celles d'*Amiens*, » de *Tournai*, de *Douai*, de *Lille*, d'*Arras*, etc. » (Henrion de Pansey.—*Histoire des Assemblées nationales*, chap. VI, page 97).

(2) Voir l'ouvrage intitulé ; « Des États-Généraux et autres Assem- » blées nationales, édition de 1789, tome 8, pages 10, 11 et 12. »

Le 23 du même mois, les conseillers du roi et ses commissaires, chargés d'assembler à *Amiens* les barons et autres nobles ainsi que les communautés des bonnes villes de ce bailliage et du ressort afin de leur demander le subside par lui requis pour le fait des guerres èsparties de Picardie, réunirent d'abord le maire et les échevins, et, sur l'exposé qu'ils leur firent des intentions du roi, en obtinrent pendant une année la levée d'une imposition déterminée sur certaines marchandises, et, sur toutes les autres, celle d'une imposition de quatre deniers par livre, dont la moitié devait rester entre les mains du maire et des échevins pour les pressantes nécessités de la ville (1).

Dans une ordonnance du 13 mars 1350, le roi dit que, pour obtenir une aide qui lui permît de continuer la guerre contre les Anglais, il a convoqué, à Paris, les communautés de son royaume, et que les procureurs des cités, villes et châteaux qui se sont présentés devant lui, munis de pleins pouvoirs, lui ont offert, pour un an, un subside de 50,000 livres tournois (2).

Une autre ordonnance du pénultième jour de mars 1350 porte qu'après avoir fait requérir par l'évêque de Laon les nobles, communes, échevinages et autres gens de ville du bailliage de *Vermandois*, de lui accorder une aide convenable, le roi en a obtenu une imposition de six deniers par livre sur toutes les marchandises qui se vendront pendant un an, à commencer du premier mai suivant, et que cette imposition doit être levée par deux prud'hommes élus par les commissaires du roi d'après

(1) Recueil des États-Généraux, tome 8, pages 13 et 14.
(2) Ibid, page 6.

le conseil des nobles et des gens des bonnes villes (1); suivant les artciles 3 et 4 de la même ordonnance, ces impositions devaient être données à ferme.

En 1352, le roi ayant fait requérir par ses conseillers les prélats, chapitres et gens d'église, les nobles, les communes, échevinages et autres gens des villes du bailliage de *Vermandois* et du *Beauvoisis*, de lui faire une aide, on lui en accorda une de six deniers pour livre sur les marchandises qui se vendraient pendant un an (2).

En 1360, les Etats d'Artois accordèrent une somme pour la rançon du roi Jean (3).

Les mêmes États furent successivement convoqués en 1374, 1375, 1377, 1378, 1379 et 1380 pour accorder l'aide annuelle (4).

Ainsi, et dès la seconde moitié du XIVe siècle, la Normandie, l'*Artois*, la *Picardie*, le *Vermandois* et le *Beauvoisis* avaient des assemblées provinciales dont le premier devoir était de délibérer sur la répartition et le vote des subsides demandés par le roi.

« Par ses lettres du 16 juin 1361, le roi exempta les » échevins, bourgeois, habitants et communautés de la » ville de *Lille*, de l'aide imposée pour sa rançon, » moyennant la somme de trois mille florins d'or, qu'ils » s'engagèrent de lui payer pendant six ans de suite, » et à laquelle les ecclésiastiques ne devaient pas con- » tribuer (5). »

(1) Recueil des États-Généraux, tome 8, page 8.
(2) Ibid, page 16.
(3) Ibid, page 135.
(4) Ibid, pages 391, 392 et 393.
(5) Ibid, page 135.

On verra plus loin comment, à Lille, la noblesse et le clergé ne faisaient pas corps avec les Etats; ce que l'on doit ici remarquer, c'est que, déjà en 1361, ces États étaient constitués.

Il en devait être de même de ceux de Tournai. Il n'est pas, du moins, déraisonnable de le croire, lorsqu'on sait que, comme Arras, Lille et Douai, cette ville avait des représentants aux États-Généraux de 1356. Si elle ne l'avait pas fait jusque-là, elle a dû être alors amenée à confier l'administration de ses intérêts à ceux qui les avaient défendus dans les États-Généraux du royaume, ou du moins à des mandataires choisis dans leurs rangs.

Quant au Cambrésis, c'est à tort que l'on n'a pas donné à ses États une date antérieure aux dernières années du XVIe siècle.

On voit dans l'histoire de l'abbé Dupont (1) que, pour faire oublier les excès, les fautes, les désordres, les crimes de lèze-majesté et autres commis par les habitants de Cambrai depuis l'an 1578 (2), on reconnut, en 1595, le besoin de faire au roi d'Espagne des concessions. Les nobles, prévôt, magistrat, échevins, quatre hommes, bourgeois et manants, avaient alors des priviléges, franchises, libertés et coutumes dont la jouissance remontait à un temps immémorial (3). Sa Majesté catholique consentait à les respecter à la seule condition de voir, contrairement aux prétentions de l'archevêque, reconnaître sa souveraineté, et l'on accepta cette condition.

(1) Histoire de Cambrai, page 89.
(2) Ibid, page 91, art. I.
(3) Ibid, art. II.

S'il était besoin de prouver que les deux assemblées tenues dans cette circonstance étaient tout-à-fait extraordinaires, il suffirait de rappeler leur composition :

Dans la séance du 17 octobre 1595, les États se composèrent du bailly du Cambrésis, du prévôt, des échevins et des quatre hommes de la ville, et l'on y admit *en multitude* les principaux et les plus notables habitants. La délibération à prendre et qui fut prise, *en présence de tous, après longue communication et conférence,* tant du magistrat et des bourgeois par ensemble que séparément, *à sçavoir le magistrat à part et les bourgeois en la grande salle de l'hôtel consistorial,* avait pour objet la reconnaissance faite, *par la bouche du conseiller-pensionnaire, au nom du magistrat et des habitants*, du droit que l'on reconnaissait au roi d'Espagne d'instituer et de destituer le magistrat et d'exercer, sur la ville et ses dépendances, une *souveraineté seigneurie et autorité temporelle.*

Dans les circonstances ordinaires, je le prouverai plus loin, les États du Cambrésis se composaient des trois ordres, du clergé, de la noblesse et du tiers-état. S'ils n'appartenaient à aucun de ces ordres, quelque notables qu'ils fussent d'ailleurs, les habitants n'y pouvaient pas plus entrer en multitude qu'isolément; jamais, comme représentant du tiers-état, le magistrat n'avait à conférer avec eux de l'avis qu'il s'agissait pour lui d'exprimer ; jamais, à plus forte raison, on ne leur reconnaissait le droit d'émettre un avis dans le sein des réunions, ni, pour en délibérer, de se retirer dans une salle particulière ; enfin les résolutions étaient arrêtées, non en présence de tous, mais sur le vote des trois ordres, et ce vote, chacun l'exprimait après en avoir délibéré dans la

chambre où se retirait sa compagnie. Quant au conseiller-pensionnaire à qui, dans le Brabant, on donna un pensionnaire-adjoint (1) et dont la création, comme à Lille (2), remonte sans doute à l'époque où l'on reconnut le besoin de gens éclairés pour travailler aux affaires publiques, il était nommé par les Etats (3), et ce fait à lui seul suffirait pour établir que l'érection des États du Cambrésis est antérieure à l'année 1595.

C'était, dans le Brabant, le conseiller-pensionnaire qui mettait en délibération les diverses questions soumises aux États. Il n'avait que voix consultative, il est vrai, mais seul et dans toutes les occasions, il prenait la parole au nom de l'assemblée qui l'avait nommé (4).

Si ces diverses observations ne paraissent pas concluantes, voici quels nouveaux faits peuvent les appuyer :

A propos d'un procès engagé à Cambrai en 1732, dans l'intérêt des fabriques et des hôpitaux qui avaient des rentes sur les Etats, un avocat (5), celui des fabriques, faisait remonter l'érection des États du Cambrésis en 1595, quand l'avocat adverse (6) lui donnait une date

(1) Voir le Mémoire de M. Gachard sur la composition et les attributions des anciens États de Brabant, tome XVI des *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles.*

(2) Voir à la bibliothèque de Cambrai, manuscrit n° 1010. « Mémoire sur les Intendances de la Flandre française, de la Flandre flamingante, de Hainaut, d'Artois et de Champagne, adressé au roi, » en 1698. »

(3 et 4) Voir le Mémoire de M. Gachard.

(5 et 6) Voir dans les manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, le carton n° 642.

de deux années moins ancienne. — Ce qu'il faut conclure de cette dissidence d'opinions, c'est qu'au siècle dernier, l'origine de l'histoire des États du Cambrésis était inconnue de ceux-là même qui avaient intérêt à s'en prévaloir. Ce qui prouve que bien avant les assemblées de 1595, les Etats du Cambrésis étaient constitués, c'est la mention qui en est faite : 1° dans un titre en date du 26 août 1515, publié sous le n° 69, des pièces à l'appui du mémoire rédigé en 1772, pour l'archevêque de Cambrai ; 2° dans un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai, où l'on voit qu'en 1527, au mois d'août, lorsque le bruit se répandit à Cambrai que Tournai venait d'être vendu, MM. de la loi firent assembler les États, et qu'il fut par eux décidé qu'ils enverraient au roi une ambassade (1).

De nouvelles assemblées, entr'autres, furent tenues en 1550, le 4 novembre, en 1553, le 2 décembre, en 1561, le 27 mai et le 1er septembre (2).

Les États du Cambrésis n'ont pas plus été érigés en 1595, lorsqu'ils se réunirent pour reconnaître la souveraineté du roi d'Espagne, que les coutumes de cette province n'ont été établies en 1574, lorsque l'archevêque Louis de Berlaymont les publia.

Dans le Cambrésis et l'Artois, depuis l'origine des assemblées provinciales jusqu'à la révolution française qui les a dissoutes, le clergé, la noblesse et le tiers-état ont eu chacun dans les États du pays un nombre déterminé de représentants (3).

(1) Voir à la bibliothèque de Cambrai, manuscrit n° 887, page 84.

(2) Voir le même manuscrit. Il est également fait mention des États dans deux titres des orphelins, en date, le 1er, du 5 décembre 1580, le 2e, du 8 avril 1581.

(3) Mémoire sur les Intendances de la Flandre, etc.

Il en a été de même du Hainaut aussi longtemps qu'il est resté sous la domination de l'Espagne (1) ; les États du Tournaisis (2) et ceux du Brabant (3) avaient également leurs trois ordres.

Quant à la province de Lille, l'assemblée se composait du magistrat qui avait l'administration des finances de la ville et qui, en cette qualité, occupait le premier rang (4) ; des quatre seigneurs haut-justiciers chargés des finances de la campagne (5) ou de leurs baillys ; des députés du magistrat de la ville de Douai et de ceux d'Orchies, qui représentaient la ville et son arrondissement.

Déjà, sous Louis XIV, les quatre seigneurs haut-justiciers se faisaient représenter par leurs baillys (6) qui avaient leur chambre à part, et ne se réunissaient au magistrat que lorsqu'il s'agissait d'un intérêt commun. Une salle était affectée à ces réunions particulières (7).

A cette époque aussi, les seigneurs de Mortagne, de Rhume, de Pecq, de Varcoing et d'Espienne, qui devaient siéger comme députés de la noblesse dans les

(1 et 2) Mémoire sur les Intendances de la Flandre, etc.

(3) Mémoire sur la composition et les attributions des anciens États de Brabant, par M. Gachard, archiviste-général du royaume (nouveau Mémoire de l'académie de Bruxelles, tome XVI).

(4) Mémoire sur les Intendances de la Flandre, etc.

(5) Les seigneurs haut-justiciers étaient, sous Louis XIV, le roi, à cause de la châtellenie de Lille, terre et seigneurie de Phalempin ; le prince d'Epinoy, à cause de la terre et baronie de Cysoing ; le comte d'Egmont, à cause de la terre et baronie de Wavrin, et le prince de Chimay, à cause de sa terre et baronie de Comines. (Mémoire sur les Intendances de la Flandre.)

(6 et 7) Ibid.

États du Tournaisis, avaient leurs baillys pour représentants (1).

Les ecclésiastiques et les nobles n'assistaient ni à l'assemblée du magistrat de Lille et des députés du magistrat de Douai et d'Orchies, ni à celle des quatre seigneurs ou de leurs baillys, parce qu'ils n'étaient tenus de payer aucun subside (2); mais quelques jours après la clôture des travaux de ces assemblées, le gouverneur de la province les convoquait extraordinairement, et, réunis à Lille dans l'une des salles de la Maison-de-Ville, sous la présidence du gouverneur et de l'intendant, ils accordaient, en général, au peuple des villes et de la campagne, un vingtième et demi du revenu des biens par eux directement exploités (3).

Les États étaient convoqués par lettres de cachet. Ces lettres, dans le Cambrésis et dans l'Artois, étaient adressées à l'intendant de la province qui, après en avoir conféré avec le premier des commissaires royaux qui était ordinairement le gouverneur, fixait le jour de la réunion des États (4). D'accord sur le jour, l'intendant faisait remplir les lettres et les adressait à son subdélégué de Cambrai, qui les faisait à son tour parvenir à tous ceux qui avaient le droit de siéger aux États (5).

Au lieu de l'intendant, c'était, dans le Tournaisis, sur le grand bailly de la province que l'on se reposait du soin de la convocation des États (6).

Les États de Brabant étaient convoqués par le conseil de la province, d'après l'ordre du gouverneur-général, qui fixait l'époque de leur réunion (7).

(1, 2 et 3) Mémoire sur les Intendances de la Flandre, etc.
(4 et 5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Mémoires de M. Gachard.

La veille du jour indiqué pour la tenue des États, les deux commissaires du roi devaient être arrivés à Cambrai; trois députés appartenant l'un au clergé, l'autre à la noblesse et le dernier au tiers-état, se rendaient chez le premier commissaire où le second commissaire les attendait, et ceux-ci leur donnaient l'heure de la réunion du lendemain (1).

Le jour de l'ouverture, dans l'Artois (2) comme dans le Cambrésis (3), les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs assemblées, faisaient prévenir les commissaires du roi qu'ils les attendaient à la porte de la salle des Etats, pour leur en donner l'entrée.

A Arras, le gouverneur de la province, placé au fond de la salle, avait à sa droite et à sa gauche, sur la même ligne, l'intendant et le président du conseil d'Artois (4); le clergé bordait le côté droit de la salle. On donnait un fauteuil à l'évêque d'Arras, président-né (5) de l'assemblée, et à celui de St-Omer. Quant aux abbés et aux

(1 et 3) Manuscrit n° 887.

(2) Mémoire sur les Intendances de la Flandre, etc.

(4) Ibid.

(5) Ce n'est pas seulement dans le manuscrit que possède la bibliothèque de Cambrai qu'on voit que la présidence des États d'Artois appartenait de droit à l'évêque d'Arras. Le secrétaire perpétuel de la Société littéraire d'Arras, M. Harduin, dans des mémoires qui devaient servir à l'histoire de la province d'Artois et qui ont été imprimés, en 1763, chez Michel Nicolas, rue St-Géry, à Arras, après avoir dit, page 121 à la note, que l'évêque d'Arras dirigeait les discussions des États comme *chef et premier membre*, ajoute : « Les anciens droits et les » fonctions de ces États ont subsisté, à différents égards, jusqu'en l'an- » née 1749. Depuis un temps assez considérable, c'était toujours le » prévôt, chef de la juridiction échevinale, que l'évêque nommait pour » tenir sa place dans les assemblées; le chapitre y était représenté par » un de ses membres, et le troisième ordre par le lieutenant de ce » prévôt. »

députés des chapitres, ils avaient des bancs à eux réservés et y prenaient place par ordre d'ancienneté de leurs bénéfices (1) ; le côté gauche était occupé par la noblesse, dans les rangs de laquelle il n'y avait pas de préséance (2) ; le tiers-état fermait le carré dont l'assemblée présentait l'image (3) ; les trois députés des États étaient, en quelque sorte, hors de rang, à un bureau placé devant le tiers-état, vis-à-vis les commissaires du roi (4).

Les dispositions prises dans les États du Cambrésis étaient à-peu-près semblables : Les deux fauteuils placés au haut de la salle étaient occupés, celui de droite, par le premier commissaire royal qui avait un carreau sous les pieds ; l'autre par l'intendant, second commissaire, à qui l'on ne donnait pas de carreau (5) ; à la droite des commissaires étaient les députés de la métropole, de St-Géry et de Ste-Croix (6) ; les abbés réguliers de St-Aubert, de St-Sépulcre et de Vaucelles, et le magistrat de la ville qui représentait le tiers-état, avaient leur place marquée de l'autre côté (7) ; la noblesse se plaçait vis-à-vis les commissaires ; sur la même ligne, et à l'extrémité du dernier rang, était le procureur-syndic des États, ayant à son côté leur greffier (8).

A Arras et à Cambrai, la séance commençait par la vérification des pouvoirs des commissaires royaux, puis l'intendant exposait la nécessité du subside demandé aux États, et, après avoir obtenu de l'assemblée la promesse qu'il en serait aussitôt délibéré, les commissaires se retiraient, et les députés qui les avaient accompagnés

(1 à 4) Mémoire sur les Intendances de la Flandre, etc.

(5 à 6) Manuscrit n° 887.

à leur entrée les reconduisaient jusqu'au bas de l'escalier.

Les États d'Artois ne se séparaient pas sans choisir leurs députés en cour nommés pour un an, à la différence des députés aux comptes dont les fonctions duraient trois années et qui, dans l'intervalle des sessions, avaient l'administration des intérêts des États (1).

La mission des députés en cour était de conduire auprès du roi les affaires recommandées à leurs soins, et à l'ouverture de chaque session, ils devaient rendre compte à leurs mandants du résultat de leurs efforts (2).

Les États de Brabant avaient également une députation permanente (3). Cette députation était composée de deux prélats, de deux nobles, du premier bourgmestre et d'un conseiller-pensionnaire de chacune des villes de Louvain, Bruxelles et Anvers (4). Les membres de cette députation devaient faire exécuter les résolutions prises dans les assemblées générales, assurer le service des rentes, ouïr et arrêter les comptes (5). Ils étaient tout à-la-fois ordonnateurs des dépenses et répartiteurs des vingtièmes à percevoir (6) ; quand il s'agissait de décharges ou de modérations d'impôt, ils devaient en référer à ces assemblées (7).

(1 et 2) Mémoire sur les Intendances de la Flandre, etc.

(3, 4 et 5) Mémoires de M. Gachard.

(6) C'est à l'année 1604 que remonte l'établissement de l'imposition du vingtième. « A cette époque, l'archiduc Albert qui gouvernoit les » Pays-Bas obligea les propriétaires et possesseurs de fonds à donner » une juste déclaration de la valeur de leurs maisons et héritages, et » sur le pied des déclarations qui furent faites, il fut arrêté que chacun » paieroit le vingtième du revenu. » (Voir le mémoire sur les Intendances dans la partie qui a pour objet le Hainaut.)

(7) Ibid.

Le mode de délibérer des trois ordres dans les États de l'Artois, du Cambrésis et du Brabant n'était pas tout-à-fait le même :

Dans l'Artois, « l'ancien usage était de s'assembler » pour entendre la proposition et la demande du prince » par ses commissaires, de se séparer ensuite en s'a- » journant à un mois ou six semaines pour délibérer » tant sur la demande du don gratuit que sur les autres » affaires de la province (1), » l'intervalle qui s'écoulait entre la première assemblée et la seconde, à laquelle on donnait le nom de *rejonction*, était consacré à l'examen des questions à résoudre.— Dans les circonstances difficiles, on profitait de cet intervalle pour déléguer, au nom des trois ordres, un membre chargé de faire à la cour des remontrances (2). Au jour convenu pour la rejonction, les trois ordres se retiraient chacun dans sa chambre particulière, et, pour communiquer les résolutions prises, la noblesse nommait quatre députés qui se rendaient dans la chambre du clergé. Là, et avant de faire connaître par l'organe de son greffier la résolution de leur corps, ils devaient attendre que le greffier du clergé leur eût fait une communication semblable (3). Après la députation de la noblesse, le clergé recevait celle du tiers-état qui se conduisait de la même manière. Puis la députation du clergé allait dans la chambre de la noblesse où les mêmes communications avaient lieu.— Quant au tiers-état, je n'ai pas vu que le clergé lui rendît sa visite.— Après les conférences particulières, les trois ordres se réunissaient dans une salle commune, et alors leurs conférences devenaient générales : Le greffier des

(1 à 3) Mémoire sur les Intendances de la Flandre, etc.

États exposait les difficultés à résoudre, les greffiers particuliers faisaient connaître les résolutions de leur corps, et quand deux des trois ordres étaient d'accord, le greffier des États le constatait dans un procès-verbal rédigé et lu aussitôt (1).

Chacun des trois ordres des États du Cambrésis délibérait séparément. Ils se réunissaient, à cet effet, le clergé dans la grande salle de l'abbaye de St-Aubert (2), la noblesse dans une salle de l'Hôtel-de-Ville (3), et les membres du magistrat dans leur collége (4). Puis les délibérations prises et lorsqu'il s'agissait d'en constater le résultat, tous rentraient dans la salle des États (5). Alors le député du clergé recueillait les voix (6), et le procès-verbal de cette opération était rédigé par le greffier des États qui en remettait un exemplaire à chacun des trois ordres (7).

Les États de Brabant avaient chaque année deux sessions, l'une en avril, l'autre en novembre (8). Le chancelier de Brabant ou, à son défaut, le plus ancien des conseillers, venait, en novembre et en qualité de commissaire, demander pour l'année suivante le subside qui s'élevait à douze cent mille florins, et, pour six mois, la continuation des impôts établis sur le vin, la bière, les farines et la viande, que l'on appelait les quatre espèces de consommation (9).

La session d'avril avait pour objet d'assurer le service des impôts pendant les six autres mois de l'année (10). Les prélats et les nobles demandaient d'abord l'avis des

(1 à 7) Voir le règlement de 1670, art. IX, X et XI.
(8 et 9) Voir le Mémoire de M. Gachard.
(10) Ibid.

bourgmestres et pensionnaires des trois chefs-villes de Louvain, Bruxelles et Anvers présents à l'assemblée générale; ceux-ci le donnaient, puis se retiraient de la séance, après quoi la noblesse et le clergé délibéraient ensemble, et, d'accord, formulaient leur résolution sous cette réserve : « Pourvu que le tiers-état suive et autrement pas (1). » — L'acte d'accord des prélats et des nobles était remis au gouverneur-général, qui l'acceptait provisoirement et l'envoyait ensuite avec son acceptation aux magistrats des trois chefs-villes.—Ceux-ci devaient demander, sur son contenu, l'adhésion des différents corps qui représentaient leur commune, et, cette adhésion donnée, le chancelier ne la recevait que pour la transmettre au gouverneur qui s'occupait aussitôt de l'acte d'acceptation définitive (2).

J'ai dit que, le 23 mars 1350, les États de la Picardie, alors réunis à Amiens, établirent sur les marchandises une imposition dont la moitié devait rester entre les mains du maire et des échevins *pour les pressantes nécessités de la ville*, et cette particularité, qui ne peut être isolée dans l'histoire des États, je la rappelle ici comme une preuve à l'appui de l'avis que j'ai exprimé sur le caractère de leur première constitution. Il me parait difficile de douter que, parmi leurs nécessités les plus pressantes, les villes alors avaient placé le soin de leur défense.

Au nombre des intérêts dont le soin devait être exclusivement confié aux *assemblées provinciales*, M. Necker, dans son rapport au roi, mettait, en 1778, « la répartition de la levée des impositions, l'entretien et la cons-

(1 et 2) Voir le Mémoire de M. Gachard.

» truction des chemins, le choix des encouragements » favorables au commerce, au travail en général et au » débouché de chaque province en particulier. » Des besoins du même genre ont successivement occupé les États du Cambrésis : les contributions par eux décrétées ont eu pour objet, à diverses époques, l'érection des grandes et petites boucheries, la restauration de l'Hôtel-de-Ville, le pavement des rues, le nettoiement de l'Escaut dans la partie qui traverse Cambrai, l'établissement des maisons des Jésuites, des Récollets et des Capucins, les fournitures de coucher, chauffage et logement des troupes de la garnison (1), et, plus tard, la construction des casernes qui ont coûté plus de douze cent mille florins (2).

Ces contributions ont été établies en 1608 sur l'eau-de-vie, en 1641 sur la bière et en 1642 sur le vin (3).

Des réglements ont été donnés aux États du Cambrésis le 6 juillet 1654, le 24 mai 1658, le 24 août 1665 et le 9 décembre 1670. D'après le dernier, qui rappelle les trois autres, ces réglements ont eu tous pour objet principal le paiement des rentes constituées par les États et reconnaissance de leurs dettes. Le réglement de 1670 porte, art. 59 et 61, que, trois ans de suite, on percevra à cet effet un vingtième sur les loyers qui s'élèveront annuellement à plus de vingt florins. D'après les art. 77 et 78, au lieu de la franchise des impôts dont ils avaient joui jusque-là, les capitaines des seize compagnies bourgeoises, exempts de logement si ce n'est dans les cas extraordinaires et lorsque le magistrat y était lui-même

(1, 2 et 3) Manuscrit de la bibliothèque de Cambrai, carton n° 642.

assujetti, devaient annuellement et à titre d'honoraires recevoir une somme de soixante florins.

Les recettes faites à Cambrai, dans les premières années du XVIIIe siècle, s'élevaient à 186,552 florins 10 patards. Elles étaient ainsi divisées :

Recette des États.....	87,608 fl.	15
id. des fortifications.....	20,237	
id. du domaine.....	78,706	15
Ensemble (1)....	186,552 fl.	10

Quant aux charges des États, elles résultaient des rentes par eux constituées, et ces rentes eurent pour principale cause le refus de la noblesse et du clergé de prendre leur part des charges communes (2).

Informé du non-service des rentes et pénétré du besoin

(1) Voici comment se subdivisaient ces trois recettes :

Recette des États.—Pour les 3/4 de la ferme de la Braye, année commune, le 7e prélevé sur le tout et avant part pour la fortification.		67,366 fl.	10 p.
3/4 de la ferme au vin.....		6,554	15
Ferme du patard au mencaud.....		3,285	10
Pied fourchu, y comprises les indemnités payées par la ville.....		8,608	»
Indemnité des toilettes.....		1,800	»
		87,608	15
Recette des fortifications. — 7e de la ferme à la Braye.....	15,000 fl.	20,237	»
1/4 de la ferme au vin.....	2,200		
1/4 de la ferme du bois à brûler et de charpente.....	3,037		
Recette du domaine.....		78,706	15
Ensemble.....		186,552	10

(2) Voir à la bibliothèque de Cambrai, dans le carton n° 642, un Mémoire de l'avocat Godefroy.

de remédier aux abus qu'on lui avait fait connaître, le conseil du roi catholique envoya à cet effet des commissaires à Cambrai en 1654, 1658 et 1665, et, sur leur rapport, il nomma une junte d'autres commissaires pour faire un réglement en conséquence.

C'était là malheureusement une mesure sans portée, personne ne l'ignorait, ni les commissaires délégués, ni les debi-rentiers des États. Aussi resta-t-elle inefficace.

La convocation des États des diverses provinces avait pour premier objet le vote du subside demandé par le roi, et ce n'est pas sans doute avec la seule province de Bretagne, comme on l'a vu en 1671, que, satisfait de la *banne grâce* que l'on avait mise dans l'expression de ce vote, Louis XIV s'est avisé de se montrer généreux. Alors, comme Mme de Sévigné l'écrit à Mme de Grignan, la libéralité du prince devenait une preuve de *ses bontés infinies*, des banquets étaient donnés pendant lesquels *on cassait tous les verres après avoir bu sa santé*, et quand on les quittait pour ceux qui s'y étaient réunis, *toute la province était ivre* (1).

Il faut voir dans Mme de Sévigné (2) quelle idée on se faisait alors de l'administration des provinces : « On a, » dit-elle, donné cent mille écus de gratification : deux » mille pistoles à M. de Lavardin, autant à M. de Molac, » à M. Boucherat, au premier président, au lieutenant du roi, etc. (cet et cœtera appartient à Mme de Sévigné), deux mille écus au comte des Chapelles, autant » au petit Coëtlogon ; *enfin des magnificences. Voilà une province !* »

(1) Voir la lettre du 19 août 1671.
(2) Ibid, du 6 septembre 1671.

Ainsi, et déjà sous Louis XIV, les pays d'État n'étaient pas plus heureux que les pays d'élection (1). Si, comme dans les pays d'élection, on ne voyait pas dans les pays d'État l'administration confiée à « la volonté arbitraire » d'un seul homme, tantôt présent, tantôt absent, tantôt » instruit, tantôt incapable, » qui considérait sa position comme un acheminement à un poste plus élevé et pensait plutôt à complaire à ceux desquels il attendait son avancement qu'à donner un caractère de durée aux établissements fondés sous ses yeux (2), des trois corps qui avaient à s'occuper des intérêts du pays, un seul, le tiers-état, devait supporter toutes les charges. En vain, comme à Cambrai, il contestait partout à la noblesse et au clergé les priviléges dont ils se prétendaient en possession, après avoir énergiquement déclaré que ce qu'il leur voyait faire, il le ferait, il finissait par subir leur joug, et si, comme en Bretagne, en 1671, il arrivait qu'on lui fît une remise sur la quotité de l'aide qu'il avait votée, c'est par des transports d'enthousiasme qu'il exprimait sa reconnaissance.

Pour juger des nécessités politiques qui motivèrent, en 1789, la convocation des États-Généraux, il faut consulter, entr'autres, le cahier des instructions et des pouvoirs que le clergé et le tiers-état du bailliage de Bruyères en Loraine donnèrent alors à leurs députés ; ce qu'ils devaient réclamer, disait-on, c'était :

(1) On sait que, dans les pays d'élection, à défaut d'une assemblée des trois ordres appelée à voter et à répartir les impôts, on avait confié cette répartition à des fonctionnaires salariés dont les délégués, sous le nom d'élus, dans leurs chevauchiés qui commençaient après la récolte, avaient pour mission d'examiner les ressources de chaque paroisse.

(2) Voir le Mémoire présenté, en 1778, au roi, par M. Necker.

Le vote de l'impôt par les États-Généraux, afin de prévenir le retour des dépenses folles et peu réfléchies, ainsi que celui des largesses immodérées ;

Sa répartition proportionnelle en raison des forces, des revenus et des facultés de chacun ;

La liberté individuelle et, par suite, l'abolition des lettres de cachet et de toutes les mesures arbitraires ;

La constitution de l'éducation publique, de manière à lui devoir des hommes vertueux et utiles et dévoués à leur patrie ;

L'extinction de la mendicité ;

L'égalité des peines sans distinction d'ordres et d'états ;

La consolidation de la dette publique, comme une garantie nécessaire aux créanciers de l'État ;

L'inviolabilité des propriétés et leur aliénation forcée dans le seul cas où l'utilité publique l'exige ;

Les prestations en argent substituées aux corvées ;

Enfin la liberté de l'agriculture et du commerce, et, comme une conséquence, la suppression des barrières intérieures et leur reculement à la frontière (1), ainsi que le rachat des droits domaniaux et seigneuriaux sur les bestiaux propres au labour.

Dans une brochure publiée après la dernière convocation des États-Généraux, sous ce titre : « *La Ressource de l'Artois,* » on lit :

(1) Les États-Généraux de 1614 firent une pareille demande au roi. Alors, comme à la fin du XVIIIe siècle, les droits étaient levés sur tout ce que l'on transportait d'une province à l'autre, *tout ainsi que si c'était un pays étranger*. Il en résultait, disait-on, que les sujets du roi ne se considéraient pas comme membres d'une même famille. (Voir dans la collection des Mémoires présentés en 1787 à l'assemblée des notabilités, la page 5 de celui qui a pour objet l'établissement des assemblées provinciales.)

« C'était aux États d'Artois, même à son comte, que » le mandement pour convoquer intégralement les trois » ordres de cette province, à l'effet de députer aux États- » Généraux, aurait dû être adressé. » La convocation eut lieu par bailliage, et l'on voit dans la même brochure que le tiers-état se prévalut de cette particularité pour refuser constamment, à Arras, dans l'assemblée des trois ordres, de communiquer avec la noblesse et le clergé.

D'après une autre brochure de la même époque, adressée *à la nation artésienne, sur la nécessité de réformer les États d'Artois*, on devait considérer les États provinciaux comme l'assemblée des représentants de tous les ordres chargés de leurs pouvoirs et choisis par eux, et dans l'assemblée du clergé, on ne pouvait reconnaître ce caractère aux évêques, que personne n'avait choisis, aux abbés réguliers qui devaient leur délégation à leur qualité et non au libre choix des religieux à la tête desquels ils étaient placés. « De quel droit, disait-on dans la même » brochure, a-t-on exclu les curés et tous les autres ec- » clésiastiques, la classe, sans contredit, la plus nom- » breuse, la plus utile de ce corps, la plus précieuse par » ces rapports touchants qui l'unissent aux besoins et » aux intérêts du peuple ? » — Quant à la chambre de la noblesse, elle était, disait-on encore dans cette brochure, composée d'individus dont le droit dérivait du nombre de leurs quartiers ; et dans le tiers-état, on ne voyait que des députés nommés par les corps municipaux et non par les habitants des villes, et la composition des corps municipaux était confiée par les États à neuf électeurs dont trois seulement appartenaient au tiers-état.

Pour prouver que sous l'administration des États les Artésiens n'étaient pas libres ; qu'ils ne jouissaient pas

du droit de s'administrer eux-mêmes ; qu'ils n'avaient pas davantage celui d'accorder ou de refuser les impôts, on disait dans la première brochure que, fondée sur des chartes, des traités, des capitulations qui devaient céder aux moindres caprices du despotisme ministériel, leur liberté n'était qu'illusoire, que le pays n'était pas administré par lui-même puisque les divers membres des États ne tenaient pas de lui leurs pouvoirs, et, quant au vote de l'impôt, que le seul droit qu'on reconnaissait aux États était d'en déterminer la perception et l'assiette.

Ces observations n'ont pas besoin de commentaires.

Pour soumettre toutes les parties du royaume aux mêmes lois et rendre constitutionnellement égaux les Français des diverses provinces, Siéyès proposa à l'assemblée nationale la division administrative de la France en départements. Cette proposition fut décrétée en 1790 (1), et l'on décida alors que, du jour où les administrations de département et de district seraient formées, les États provinciaux, les assemblées provinciales et les assemblées inférieures alors établies cesseraient leurs fonctions (2), et qu'il en serait de même des commissaires départis, intendants et subdélégués (3).

C'est en vertu du même décret que les deux Flandres, le Hainaut, le Cambrésis, l'Artois, le Boulonnais, le Calaisis et l'Ardresis formèrent alors deux départements.

Ce qu'on doit dire des modifications apportées en France à cette organisation, c'est qu'elles ont eu pour objet et pour résultat de remédier aux abus qui existaient dans l'administration des pays d'État, comme dans celle

(1) Voir le décret.
(2 et 3) Ibid, section III, art. 8 et 9.

des pays d'élection, et qu'elles doivent une amélioration aux dernières lois qui ont déterminé les attributions et les devoirs des conseils d'arrondissement et de département.

Ate. WILBERT,
Vice-président et délégué de la Société d'Émulation de Cambrai.

NOTICE SOMMAIRE

SUR LA GÉOGRAPHIE TERRITORIALE ET ADMINISTRATIVE

des provinces formant l'ancien comté de Flandre, depuis César jusqu'au onzième siècle de l'ère chrétienne,

Par M. de Godefroy.

Les limites du pays désigné sous le nom de Flandre ont varié ; le nom lui-même paraît pour la première fois dans la vie de Saint Éloi, écrite en 678, par Saint-Ouen, et s'appliquait en ce temps aux alentours de Bruges. Son étymologie est demeurée une énigme.

Le comté de Flandre fut constitué en 863 par Charles-le-Chauve, en faveur de Baudouin dit *Bras de fer,* son gendre. Il comprenait alors le pays entre l'Escaut, l'Océan germanique et la Canche. Arras, quoique situé vers la limite-sud, en fut la capitale.

920 ans plus tôt, à l'arrivée de César, les habitants étaient : 1.° les Ménapiens, peuplade germanique établie depuis peu dans les environs de Lille, Courtrai, Gand, Bruges, et sur la rive gauche de l'Escaut, jusqu'à la mer.

2.° Les Atrébates, occupant à peu près l'arrondissement actuel d'Arras, et partie des arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai, entre la Scarpe et l'Escaut.

3.° Les Morins, occupant le reste de la contrée, et principalement les côtes.

Les Atrébates et les Morins étaient probablement Gaulois.

Les Atrébates prirent part à la grande ligue nervienne, et se soumirent à César après la terrible bataille où les Nerviens furent presque exterminés.

Les Ménapiens et les Morins opposèrent une résistance plus vive au conquérant ; ils lui disputèrent leur liberté par une lutte sanglante et opiniâtre.

Couvert de forêts, de landes, de marécages, attristé par un climat brumeux et rude, le pays offrait alors très-peu de civilisation, excepté chez les Atrébates. Arras était la seule ville digne de ce nom. (C'est très-probablement la *Nemetocenna* de César)

La civilisation vint avec la domination des Romains ; elle fonda quelques villes et châteaux ; Boulogne, Thérouanne, Orchies, Cambrai, Tournai, Courtrai, Cassel, Mardick ; peut-être Gand et Oudenbourg. Elle développa chez les Atrébates le commerce et l'industrie ; Arras devint fameux par ses tissus de laine. Les Ménapiens faisaient des expéditions considérables de viandes salées vers l'Italie. Les Morins y envoyaient d'immenses troupeaux d'oies. Chez l'un et l'autre peuple existaient des salines.

Voici quelle fut la division géographique et administrative pendant la période romaine.

Les Gaules, gouvernées par un préfet du prétoire ayant sous lui un vicaire, formaient dix-sept provinces ; onze desquelles avaient à leur tête un président nommé directement par l'empereur, et six un personnage consulaire désigné par le sénat. Parmi ces dernières était la seconde Belgique, ayant une métropole, Reims et douze *cités* ou arrondissements. Le pays situé entre l'Escaut, l'Océan

germanique et la Canche, en faisait partie; il comprenait cinq de ces cités, Tournai, Cambrai, Arras, Thérouanne, Boulogne. Les autres lieux connus sont Orchies (Origiacum), Cassel (Castellum), Mardick (Marcæ), Courtrai (Corturiacum), Escaupont (Pond Scaldis), Vervicq (Viroviacum), Estaires (Minariacum), Gand (Castrum Ganda). Sauf Orchies, ce ne furent probablement que des postes militaires.

Au cinquième siècle, un corps de cavalerie dalmate était établi à Mardick, un de *Leti* nerviens à Famars, sur la rive droite de l'Escaut, un de *Leti Metacenses* à Arras. Une légion portait le nom de vieux Ménapiens *(Menapii seniores)*; une autre, de Courtraisiens *(Corturiacenses)*. Les *Leti*, disséminés sur plusieurs points, étaient sous le commandement du comte spécialement chargé des côtes.

Tournai avait un *Gynecée* (manufacture d'habits pour les soldats) sous l'inspection du *comte des largesses sacrées*. (Intendant des finances et manufactures impériales).

Sur la côte des Morins on voyait trois ports : Boulogne, précédemment appelé *Gessoriac;* le port *Itius*, probablement Wissant, où César s'embarqua pour la Grande-Bretagne; et le port *OEpatiacus*, où résidait un tribun des cohortes nerviennes. La situation de ce dernier port est difficile à préciser : on a cru qu'il se trouvait à la hauteur de Bruges, à Blankenberg. Ces rivages ont été tellement bouleversés par les caprices de l'Océan, qu'on n'y peut appliquer qu'avec doute les rares indications de la géographie ancienne.

La flotte qui, sur la fin du troisième siècle, avait sa station à Gessoriac, l'eut dans le cinquième à l'embouchure de la Somme.

A la division par *cités*, les Francks substituèrent celle par *pagi*, cantons. Elle dura jusqu'au onzième siècle, où les *pagi* furent remplacés par les châtellenies.

Ces *pagi* étaient de trois classes : grands, moyens et petits ; comme qui dirait nos départements, arrondissements et cantons. Il serait mal aisé d'en donner la nomenclature, la classification et la délimitation exactes, vu l'insuffisance et l'obscurité des documents contemporains.

On peut présumer que dans le neuvième siècle, les *pagi* de première classe étaient :

1. *Flandrenis* Flandre proprement dite, depuis l'Aa jusqu'à la Zélande, le long de la mer. On y trouvait l'*Isereticus*, ainsi nommé de la rivière d'Iser : ce sont les environs de Nieuport.

2. *Bononiensis*, Boulonnais, depuis l'Aa jusqu'à la Cange.

3. *Cameracensis*, Cambrésis.

4. *Menapiscus*, sous divisé en *pagi* moyens, savoir :

I. *Gandensis* ; alentours de Gand et contrée au nord de cette ville.

II. *Mempiscus* proprement dit ; de Gand à Cassel.

III. *Thoroltanus* ; Thourout et Roulers.

IV. *Curtricisus*; Courtrai et Harlebeck.

V. *Tornacensis* ; Tournaisis.

5. *Adertisus*, comprenant :

I. L'*Advertisus* proprement dit; arrondissement actuel d'Arras.

II *Ostrebannus* , Ostrevant ; Marchiennes, Hasnon, Gouy, Lambres.

III. *Taruanensis*, Ternois ; Lillers, Aire, St-Omer, Térouanne, St-Pol.

IV. *Medenatensis*, Mélantois ; Seclin, Roubaix.

V. *Pabulensis*, Pévèle ; Mons-en-Pévèle, Orchies, Saint-Amand.

Dans les partages qui eurent lieu sous les deux premières races, ces contrées firent partie du royaume de Soissons, et plus tard de celui de Neustrie. L'Escaut fut la limite entre la Neustrie et l'Austrasie, comme plus tard entre les royaumes de France et de Loraine. C'est pourquoi sa rive droite relevait de l'empire.

RELATION

EN BREF

DU SIEGE DE LA VILLE D'AIRE.

Le 20 juillet 1676, quinze cents chevaux, par ordre du mareschal d'Humieres, sont venus à onze heures du matin prendre les postes entre la ville et celle de St-Omer. Le marquis de Wargnies, gouverneur de la place, les fut recognoistre avec sa cavallerie ; le lendemain à la pointe du jour, ledit mareschal, qui avoit logé à Merville, se saisit avec le reste de son armée (son artilerie estant mise sur des batteaux sur la Lisse) de toutes les advenues de la ditte place, ayant d'abord fait faire par trois mille paysans, les lignes de la circonvallacion ; le 22me, il fit ouvrir la tranchée par trois costés, scavoir : à la porte Nostre-Dame, et celle de St-Omer, et au fort de St-François, qui fut le premier attaqué. Les ennemis, ayant poussez leurs ouvrages le 23me ; jusques à la barrière, laquelle n'estoit gardée que de peu de gens pour la nécessité, que l'on en avoit, obligea le commandant du dit fort d'envoyer deux capitaines pour faire cognoistre au gouverneur de la place, qu'à moins d'un secours considérable, il seroit absolument couppé du corps de la ditte place, et prisonnier de guerre avec son peu de monde. Ensuite de quoy le dit gouverneur, ayant par l'advis de son conseil de guerre, chapitre et magistrats que tous opinérent pour le plus grand service de sa majesté d'abandonner le dit fort, et de se conserver le peu d'hommes pour la deffence de la place, qui en avoit très grand besoin, et fit porter la résolution au commandant du dit fort, qui l'ayant mis en exécution, les ennemis s'en saisirent, dont le 24me ils cannonérent tellement, deux jours durant, une redoute nommée la Tragette, posée entre la ville et le dit fort, qu'ils la ruinérent entiérement, laquelle nonobstant estant vigoureusement defendue par un lieutenant de dragons de la compagnie du S.r de Pomponye, ne fut prise, que par assaut, la nuit du 26me, les ennemis l'ayant attacqué de tout costé, tant par eau que par terre. A toutes ces prises la grande quantité de coups de canons tirez sur la ville n'esbranlérent en rien la bourgeoisie jusque la nuit du 27me au 28me, que les ennemis commencérent à tirer avec quinze mortiers,

nonobstant leurs batteries de 40 pièces de canon de 24, et 30 livres de balles, de telle sorte qu'en la ditte seule nuict, ils tirèrent plus de deux milles cincq cens coups de canon, et 800 bombes et pots-à-feu, qui mettant le feu par toutte la ville que l'on ne pouvoit esteindre pour les feux d'artifice, qu'ils jettoient en suite, troublerent tellement le peuple, qui avoit toujours paru si résolu, qu'à douze heures la nuict, il est venu le magistrat à la teste, à la réserve du St-Catrice, leur majeur, avanier le gouverneur, luy disant qu'il estoit temps d'avoir compassion d'eux, de leurs femmes et enfans, qui se tuoient et bruslolent par le feu ; et qu'il falloit qu'ils capitulassent aussi tost, et sans prendre de temps ; à quoy leur ayant esté respondu que ce n'estoit pas la promesse qu'ils avoient fait et qu'ils n'estoit pas temps de parler de celà, son excellence estant en marche a la teste de trente mille hommes pour le secourir, ayant méme exposé une lettre en chiffre apportée par un homme qu'avoit passé la riviere a nage, qui parut à leur veue tout mouillée, nonobstant la ville bruslante toujours et les ennemis continuans à jetter leurs bombes, l'une desquelles tombant sur maison, escrasa entiérement toute une famille, ce qui espouvanta tellement la bourgeoisie qu'à deux heures la nuict ils s'en revindrent les armes en mains, jusqu'à des chanoines, qui estoient à leur teste, et dirent absolument qu'il folloit toucher la chamade, le dit gouverneur leur ayant encor representé le serment de fidélité qu'il avoit fait et eux au roy, les pria d'avoir un peu de fermeté, protestant qu'il leur engageroit sa vie qu'ils seroient secourus. Cela les appaisa encor jusque au 30me, que lors les principaux de la ville s'estants assemblez avec la populace, resolurent de faire rendre la place, estant au desespoir. En effect, estant revenu à la porte Nostre-Dame, où le gouverneur estoit toujiours, pour estre à l'attacque, le prinrent et l'emmenerent à la maison du Prevost des chanoines, luy disant qu'il falloit se rendre ou mourir ; le dit gouverneur leur ayant reparty qu'il estoit plutost prest a mourir que de faire cette lascheté et qu'il ne se rendroit jamais à moins qu'il n'auroit tous les divers assauts, y allant de son honneur, reputation, et de sa vie qu'il perderoit infaliblement sur un eschaffaud. A quoy ils repondirent qu'ils metteroient sa vie et son honneur à couvert luy donnant une lete, comme quoy ils l'avoient forcé les armes en mains à le faire, et sitost ordonnerent à leur greffier d'en depescher un et l'apportèrent signé de tous le magistrat, officiers du Roy, et principaux bourgeois, et obli-

gèrent le dit gouverneur à le prendre, comme il fit, pour sortir de leurs mains et aller pourveoir aux choses necessaires pour l'attacque à la porte Nostre-Dame, leur ayant demandé le temps de conferer avec monsieur de Fresay, maistre de camp, et les autres officiers, ne pouvant lui-même résoudre cet affaire ; cela pour gaigner temps et aller aux contrescarpes, où il fit crier toutte l'infanterie, *voicy le secours, voicy le secours*. Et à mesme temps ayant supposé un second homme, qui avoit passe la rivière à nage, pour luy apporter novelle que l'avant-garde de notre armée estoit arrivée à Casselle, et que le lendemain on voiroit toutte l'armée en bataille devant celle des ennemis, le dit gouverneur par ces stratagèmes gaigna encor trente-six heures de temps durant lequel les ennemis ayant attaqué l'Hornewerck, l'emporterent, à raison que les nostres, n'étant pas assez de monde pour soustenir ce grand ouvrage, s'estoient retirez dans la contrescarpe de la demye-lune du Mont-Hulin, le lieu où l'on vouloit faire les derniers efforts. Cependant l'on vient advertir le gouverneur que la populace s'en venoit les armes en mains, criant qu'elle assassineroit ceux qui ne vouloient se rendre ; ce que obligea le dit gouverneur à se retirer dans les dehors, par l'advis des officiers pour là attendre que le premier mouvement et chaleur seroient passées ; et une demye heure aprés estant rentré, se risquant pour la conservation de la place, qui s'alloit perdre infalliblement, se remit ès mains de ce peuple mutiné, qui le ballottoient des mains en mains, luy disant qu'il n'y avoit plus de remise et qu'il falloit toucher la chamade, ou qu'ils le feroient voler à bas des remparts. Dans ces entrefaits, un troisieme supposé accouru à la veue de ce peuple, donnant une lettre en chiffre au dit gouverneur, comme quoy son excellence l'asseuroit du secours infaillible, le dit gouverneur se servant de cette lettre et des protestations qu'il n'y avoit encor aucun danger, pour estre emportez d'assaut, les asseurant sur sa vie, qu'il leur donneroit le temps pour faire une capitulation, comme ils souhaiteroient. Celà les appaisa pour ce moment, et d'abord prirent cet homme, le menassant de le faire mourir, s'il ne leur declaroit, s'il estoit supposé, ou non. Il maintient fortement que non; aprés quoy ils sont venus retrouver le dit gouverneur, luy demandèrent encor s'il n'y avoit pas de peril à estre emportez d'assaut. Le dit gouverneur les ayant asseurés que non, et qu'il en repondit sur sa vie, leurs remonstrant qu'il y avoit encor une contrescarpe a gaigner, et une demi-lune sans venir aux remparts, ils se retirerent jus-

que à midy, que lors renvoyerent de rechef, pour scavoir s'il n'y avoit point de danger d'estre emporté d'assaut, et s'ils ne risquoient pas leurs vies, le dit gouverneur leur fit dire qu'il engageoit la sienne pour cela, durant tout ce temps les ennemis, qui ne cesserent de faire feu incessament, redoublerent sur les 4 a 5 heures après midi leurs pots-à-feu, qui bruslerent et tuerent encor diverses personnes, qui causà que le tumulte s'augmenta tellement, que comme des désespérés crioient qu'ils tueroient le gouverneur et mesteroient le feu dans le magazin; ce qu'ils firent une heure après, ayant mis le feu au magazin qui estoit à la fausse porte Nostre-Dame, de deux cent tonneaux de pouldre, cincquante mandes de grenades et diverses autres munitions, qui ont fait sauter 60 hommes qui travailloient à une recoupure, que l'on faisoit sur le bastion, tenant au dit magazin, le dit gouverneur ayant lui-mesme esté emporté plus de cincquante pas loing dans le dernier risque de sa vie, comme aussi le sieur de Ferfay. Aprés quoy ce peuple désespéré avec leurs magistrats et officiers du Roy, firent monter aussitot tous leurs tambours sur les remparts toucher la chamade, et eux leverent les chappeaux, crians qu'ils se rendoient, fermant les portes à la garnison et disants qu'ils feroient feu dessus, et appellans les ennemis de tous les endroits de la ville, qui se saisoient des portes, où il n'y avoit pas de monde. Nonobstant le gouverneur, qui ne consentoit en rien a tout cela, fit faire feu incessament par tous les dehors, deux heures durant cette chamade et tumulte, mais ayant fait reflexion et recognu que les bourgeois cederoient les portes d'Arras et de St-Omer, qui leur avoient esté données en garde, pour le peu de garnison de la ville, n'en ayant pas pour soustenir la quatrieme partie des fortiffications, et puisque voyant qu'il seroit prisonnier de guerre, et tout son monde, il sortit dans la demi-lune pour communiquer avec monsieur de Frefay, et les autres officiers qui conclurent tous que s'ils soustenoient encor un demy-quart d'heure, qu'ils estoient tous prisonniers de guerre, et qu'il falloit parler; ce qui fut fait sur les huit heures du soir, que lors on cessa de tirer; et le mareschal d'Humieres, commandant l'armée des ennemis, estant venu, l'on commença à capituler à 10 heures du soir, et à onze heures de nuict, le Sr La Vallée, capitaine, porta la capitulation qui fut accordee comme s'ensuit, Que la garnison sortiroit armes et bagage, balle en bouche, mesche allumée à deux bouts et deux piéces de canonc, et qu'ils seroient fourni des batteaux, pour dix heures du

matin, pour menner le bagage à Gand, et la garnison escortée. Ce qui fut fait et exécuté sur les six heures du soir, le tout estant sorty pour marcher à Gand : De Merville, le dit gouverneur despecha un expres a son excellence pour l'informer comme le tout étoit passé, que depuis estant arrive à Gand ou estoit campé la fut trouver, que d'abord l'embrassant, luy dit qu'il estoit absolument satisfait de luy, et loua sa bravoure, ayant envoyé sa lettre au Roi, et qu'il ne se metteroit en peine de rien, que tous les généraux l'avoient louez et estimés, comme ils firent tous en particulier au dit gouverneur, dans le temps qu'il demeuroit au camp, faisant presentement avec son excellence, le parfait de la campaigne.

Extrait de la collection Seguier au musée Britannique. M. S. Harleien, N° 4,520. article 94, page 314.

EXTRAIT

DU CHRONICON DE LANERCOST. (1)

Qua habita victoria (2), rex Angliæ et Franciæ remansit super mare per triduum, et tunc in Flandriam applicuit, omnibus acclamantibus : « Vivat rex Francorum et Angliæ, benedictus qui venit in nomine Domini ! » Cum tamen ante contra ipsum propter suam moram diutinam in Anglia fuerant minime provocati, et regina apud Gandavum exsistens plurimis periculis exposita, cum suis Anglicis inibi qui fuerunt. Ad regem vero Angliæ et Franciæ in Flandria existentem omnes regio morbo vexati accedentes ipsius tactu continuo sunt sanati (3).

Post hæc, rex Angliæ et Franciæ, ex consilio suorum, recepta recreatione in Gandavo, versus Tornacum cum exercitu valido properavit, et circa ipsam civitatem obsidionem posuit valde gravem, ad quam removendam Philippus de Valois, occupans regnum Franciæ, collegit exercitum copiosum. Cui Rex Angliæ et Franciæ, de loco obsidionis scripsit, et per suos omnes ambassiatores misit, optionem trium eligere, videlicet, quod ex quo querela inter se et ipsum Philippum prædictum fuerit ventilata, quod ipsi duo soli pro declaratione justitiæ prælio decertarent, vel quod ipse Philippus centum militibus de Francia potentioribus, inter quos etiam idem Philippus esset unus et ipse Edwardus totidem Anglicorum, inter quos ipse Edwardus unus existeret; et hoc ad vitandam mortalitatem populi christiani; vel si ista duo prædicto Philippo non placerent, quod assignaret diem certum, coram civitate de Tornai quam obsederat, ad pugnandum potentia contra potentiam, a tempore receptionis litterarum regis Angliæ

---

(1) Ce fragment historique se rapporte à l'année 1340, époque où Edouard III, roi d'Angleterre, vint mettre le siége devant Tournai.

(2) Il s'agit de la bataille navale gagnée par la flotte d'Édouard, le 24 Juin 1340.

(3) Allusion au privilége royal de guérir les écrouelles; privilége que s'attribuait Édouard III, depuis qu'il se faisait qualifier roi de France.

et Franciæ præscriptarum, ut Deus, qui transfert regna atque constituit, accepto trium modorum justitiam ostenderet, et prælio finem daret (1).

Qua littera accepta et optionibus intellectis, quia littera non fuerat sibi tanquam regi Franciæ directa, noluit sibi de suis optionibus respondere, sed ipsi regi Angliæ et Franciæ rescripsit quod quia regnum Franciæ irrationabiliter et damnabiliter intraverat et contra se cui homagium fecerat se erexerat, ipsum a suo regno ad honorem regni et profectum populi expellere proponebat.

Interea dum hæc agerentur, cùm Philippus prædictus cùm rege Angliæ et Franciæ ullo modo congredi non auderet (2), et regi Angliæ sumptus necessarii deficerent ultra modum pro obsidione facienda, inter ipsum et Philippum prædictum treuga, mediantibus cardinalibus, est accepta : unde Rex subito Angliam intravit.

Pour extraits conformes :

W. BROMETT, *de Londres.*

---

(1) Ce cartel, souvent imprimé, est daté d'Helchin-sur-l'Escaut, le 20 Juillet 1340. La réponse du roi de France, Philippe de Valois, porte la date du 30 Juillet, *sur les champs au prieuré de St-Andry, près Aire.*

(2) Le paragraphe précédent donne le véritable motif du refus de Philippe de Valois; le chroniqueur se contredit donc ici en annonçant que le roi n'osa point accepter le cartel. Voici les propres termes du début de la réponse de Philippe : « Philippe, par » la grâce de Dieu, roi de France, à Edouard, roi d'Angleterre. Nous avons vu unes » lettres envoyées à *Philippe de Valois*, apportées en nostre cour, esquelles lettres » estoient aulcunes requestes; et pour ce que lesdites lettres ne venoient point à nous » (comme il appert par la teneur), nous ne vous faisons aucune réponse....» En résume, ce fragment n'apprend rien de nouveau, si ce n'est la guérison des écrouelles par Edouard III. On sait d'ailleurs que le siége de Tournai fut levé et qu'une trêve fut conclue entre les deux rivaux, le 25 septembre, à Esplechin, par l'entremise de Jeanne de Valois, sœur de Philippe, belle-mère d'Édouard, alors religieuse au monastère de Fontenelle, près Valenciennes.

L. G.

Lille. — Imprimerie de VANACKERE.

COMPTE

Rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des Monuments historiques, des recettes et dépenses de l'année 1845.

RECETTES.

Excédant du compte en 1844.	13,019	88
Cotisations recouvrées sur l'année 1842. . .	20	»
Idem sur l'année 1843. . .	60	»
Idem sur l'année 1844. . .	1,105	»
Recette de 1845 (1).	5,675	»
Total.	19,879	88

DÉPENSES.

Payé au banquier pour le recouvrement des cotisations.	310	25
Frais de retour de billets non acquittés.	171	15
Remboursé au banquier le montant d'un billet porté en recette au compte précédent et revenu après le réglement de ce compte.	10	»
Traitement du concierge et fournitures.	60	20
Mémoire de l'imprimeur à Caen, pour le compte-		
A reporter.	551	60

(1) Il sera rendu compte des cotisations qui restent encore à recouvrer sur l'année 1845.

Report.	551	60
rendu des séances générales, circulaires, etc.	620	»
Impressions à Lille, à l'occasion du congrès. . .	357	25
Vignettes pour le compte-rendu des séances. . .	40	»
Affranchissement du compte-rendu des séances. .	151	41
Livres d'archéologie distribués à divers architectes, sculpteurs, artistes, par délibération du Conseil.	238	»
Frais des séances générales à Lille, Paris, Evreux, Neufchâtel.	691	05
Ports de lettres, paquets, affranchissements, dessins, frais de copie.	316	85
Achat et gravure de médailles.	84	»
Médaille décernée à M. Woillez.	200	»
Dépenses de la division du Mans.	40	»
Impressions faites à Reims, 2 feuilles petit texte.	60	»

ALLOCATIONS SOLDÉES EN 1845.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. HOUEL.	Réparations des boiseries de l'église St.-Fiacre (Morbihan)	150	»
M. RICARD.	*Id.* à l'église St.-Guilhem-du-Désert (Hérault). . .	150	
M. CALVET.	*Id.* à plusieurs églises du Lot.	200	»
M. l'abbé BARRAUD.	*Id.* à la crypte de Montmille (Oise)..	110	»
M. NAU.	*Id.* à l'église St.-Jacques de Nantes.	100	»
Id.	*Id.* à la chapelle de Batz (Loire-Inférieure). . . .	100	»
	A reporter.	4,160	16

		A reporter.	4,160 16
M. DE CAUMONT.	Réparations à l'église de Ryes (Calvados). . . .		50 »
M. l'abbé TOURNESAC.	*Id.*	*id.* du Pré, au Mans.	100 »
M. l'abbé AUBER.	*Id.*	*id.* de St.-Maurice de Gençay (Vienne).	100 »
M. SEGRESTAIN.	*Id.*	*id.* de Maillezais (Deux-Sèvres).	200 »
Id.	*Id.*	*id.* de Ste.-Marie-des-Landes (Deux-Sèvres).	100 »
M. GODARD FAULTRIER.	*Id.*	*id.* de Beaulieu (Maine-et-Loire). .	200 »
M. FILLON.	*Id.*	*id.* de Civeaux (Vienne)	200 »
		Total.	5,110 16

BALANCE.

Recettes.	19,879 88
Dépenses.	5,110 16
Excédant en caisse. . . .	14,769 72

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
M. GODARD FAULTRIER.	Réparations à l'église de Trèves (Maine-et-Loire).	200 »
M. LE MESTAYER.	Réparations du prieuré de St.-Arnould (Calvados).	150 »
	A reporter.	350 »

	Report.	350	»
MM. Jules ROBERT et DE LAMARQUE.	Réparations à l'église et à la croix de Nérigean (Gironde)	100	»
Id.	*Id.* à l'église de la Sauve. .	100	»
Id.	*Id.* *id.* de Ste. Ferme.	100	»
Id.	*Id.* *id.* de Pujols. . .	100	»
Id.	*Id.* *id.* de Blasimont.	100	»
Id.	*Id.* *id.* de Moulis. . .	100	»
Id.	*Id.* *id.* de Tauriac. .	100	»
M. DE LA FONTENELLE.	Réparations à l'église de Vouvant.	150	»
M. LE COINTRE-DU-PONT.	Rétablissement d'une inscription à Montierneuf. .	50	»
MM. GIRAUDET et DE LAMBRON.	Souscription pour le rachat de l'église de St.-Julien de Tours.	150	»
M. DE LA SICOTIÈRE.	Réparations à l'église de N.-D. d'Alençon.	200	»
M. LANGLOIS.	Somme mise à la disposition de l'inspecteur d'Ille-et-Vilaine.	100	»
M. le curé de Mézidon.	Eglise du Breuil.	100	»
M. DE BEAUREGARD.	Location d'un terrain renfermant les ruines d'un bain romain près de Saumur.	50	»
MM. TASLÉ et HOUEL.	Acquisition d'un tronçon du monument de Carnac.	200	»
M. DUCHASTELIER.	Fouilles près de Quimper.	40	»
M. LIMAL.	Acquisition des arènes de Saintes.	200	»
M. DE GLANVILLE.	Vitraux d'Igleville (S.-Inf^re.)	100	»
	A reporter.	2,740	»

	Report.	2,740	»
M. BAUGIER.	N.-D. de Niort.	100	»
M. CALVET.	Réparations aux églises du Lot.	200	»
M. MOREAU.	Moulages dans l'arrondissement de Saintes. . . .	50	»
M. DURET.	Réparations à l'église de Bigney.	50	»
M. BARTHÉLEMY.	Eglise d'Esnandes (Charente-Inférieure). . . .	100	»
MM. GODARD et GUILLORY.	Eglise de St.-Florent-le-Vieil.	100	»
M. DE MALBOS.	Exploration de plusieurs tumulus dans l'Ardèche. .	25	»
MM. RENOUVIER et RICARD.	Moulages de sculptures byzantines.	50	»
M. BARRAUD.	Eglise de Monceville (Oise). .	200	»
Id.	*Id.* d'Angicourt (id.). . . .	200	»
M. DE GIVENCHY.	Réparations à l'église de Blendecques.	300	»
M. VILLERS.	*Id.* à l'église de Louvières.	200	»
M. Léonce DE GLANVILLE.	*Id.* à l'église de Beaumont-en-Auge.	100	»
M. LIVET, abbé.	*Id.* à l'église de Ségrie. .	100	»
MM. Arthur DINAUX et DE CONTENCIN.	*Id.* à la tour de Saint-Amand (Nord).	300	»
M. le Vte. DE MELUN.	*Id.* à la chapelle de Notre-Dame-de-Réconciliation à Esquermes.	300	»
M. DESMOULINS.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	200	»
	A reporter. .	5,315	»

	Report. .	5,315	»
M. Victor SIMON.	Somme à la disposition de l'Inspecteur divisionnaire de Metz.	100	»
M. BARRAUD.	Souscription à l'érection de la statue de Jeanne Hachette.	50	»
M. DUFOUR.	*Id.* à la statue de Ducange à Amiens.	50	»
M. le Maire d'Orléans.	*Id.* à la statue équestre de Jeanne d'Arc à Orléans.	200	»
MM. BEGLOT, PARIS et MARGUET.	Inscriptions historiques à Reims et dans diverses localités.	300	»
M. NAU.	Chapelle de Bethléem (Loire-Inférieure).	100	»
M. BIZEUL.	Borne monumentale près de Blain (id.).	50	»
M. NAU.	Restaurations diverses (id).	50	»
	Total. .	6,215	»

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant en caisse.	14,769	72
Allocations non encore acquittées.	6,215	»
Fonds libres.	8,554	72

Arrêté à Caen, le 19 février 1846.

Le trésorier,

L. GAUGAIN.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société française pour la conservation des Monuments, par ordre alphabétique.

A

MM.

Abraham, membre de la Société archéologique, à Tours.

Achard de Vacognes (Amédée), propriétaire, à Bayeux.

Alègre (Léon), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bagnols (Gard).

Allemand-Desmottes, propriétaire, à Pont-l'Evêque.

Amiet (l'abbé), curé d'Aulnay (Charente-Inférieure).

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.

Argentré (le marquis d'), propriétaire, à Argentré (Ille-et-Vilaine).

Arnauld, avoué, à Niort.

Arnauld (Charles), correspondant du ministère de l'intérieur, à Niort.

Arnault, banquier, à Saintes.

Aronio, fils, propriétaire, à Lille.

Arth, inspecteur des monuments, à Saverne (Bas-Rhin).

Aubert (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des Provinces, à Poitiers.

Aubert, propriétaire, membre du conseil de l'association Normande, à Caen.

Audé (Léon), avocat, à Bourbon-Vendée.

Audierne (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.

Audouin, professeur de dessin, à Niort.

Aulanier, aumônier de la communauté des Oiseaux, à Paris.

Avril de la Vergnée, propriétaire, à Niort.

Azais, président de la Société archéologique, à Béziers.

B

Bacot de Romans (Jules), propriétaire, à Tours.

Baillif (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Baillon de la Brosse, propriétaire, à Saumur.

Bandeville (l'abbé), membre de l'Académie, à Reims.

Banneville (le marquis de), pro-

priétaire, à Banneville (Calvados).

Banville (le vicomte de), propriétaire, à Caen.

Barante (de), préfet du Cantal.

Barbier, directeur de l'école de médecine, à Amiens.

Barraud (l'abbé), membre de l'Institut des Provinces, à Beauvais.

Barthélemy, architecte, à Rouen.

Barthélemy (Anatole de), secrétaire général de la préfecture, à St.-Brieuc.

Barthélemy (Edouard de), propriétaire à la Rochelle.

Bas, docteur-médecin.

Basse, député de la Sarthe, au Mans.

Bastard du Mesneur (Le), propriétaire, à Reunes.

Baugier, membre de plusieurs Sociétés suvantes, à Niort.

Bauscre, président du jockey-club, à Lyon.

Bavelaer, architecte, à Kuenheim (Bas-Rhin).

Bayle, architecte, à Besançon.

Bazin, propriétaire, au Mesnil-St.-Firmin (Oise).

Beauchamp (Charles de), propriétaire, à Pons (Charente-Inférieure).

Beaudot, fils, propriétaire, à Dijon.

Beaufort (le comte de), propriétaire, à Picauville (Manche).

Beaulieu, vice-président de la Société de Statistique, à Niort.

Beaulurre (De La), inspecteur des monuments, à Laval.

Beaurepaire de Louvagny (le comte de), propriétaire, à Louvagny, près Falaise.

Beauvais de St.-Paul, propriétaire, à St.-Michel de Chavaignes (Sarthe).

Beauval (le colonel de), propriétaire, à Lille.

Béchade, percepteur à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

Bellet de Tavernoz, propriétaire, à Lyon.

Bellivet, propriétaire, à Caen.

Bénoist, architecte, à Lyon.

Benvignat, architecte de la ville, à Lille.

Bérard, aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).

Bergeret, architecte, à Lyon.

Berguis la garde, membre de l'Université, à Castel-Jaloux (Lot-et-Garonne).

Bernard, curé doyen de Ste.-Catherine, à Lille.

Bernard (Henri), propriétaire, à Lille.

Berthon, propriétaire, à Saintes.

Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.

Besières, inspecteur des contributions directes, à Agen.

Bianchi (Alphonse), propriétaire, à Lille.

Bigant, conseiller à la cour royale, à Douai.

Bigo, maire de Lille.

Binaut, docteur en médecine, à Lille.

Bizeul, membre de l'Institut des Provinces, à Blain (Loire-Inférieure).

Blanchemenil (le comte de), propriétaire, à Paris.

Blaudy (l'abbé), curé de St.-Maxime, à Confolens.

Blin de Bourdon (le vte. de), député, à Amiens.

Blois (Ch. de), propriétaire, à Quimper.

Bosy-de-la-Chapelle, préfet du Lot, à Cahors.

Boileau, architecte, à Paris.

Boileau, propriétaire, à Tours.

Boislève-Desroyers, maire, à Langeais (Indre-et-Loire).

Boisrenaud (le comte de), propriétaire, à Paris.

Boistel, juge-suppléant, à Arras.

Bonnart, adjoint au maire de Lille.

Mgr. de Bonald, cardinal archevêque de Lyon.

Bonnechose (de), à Bayeux.

Bonvouloir (de), à Mortain.

Bonneton, architecte, à Gannat.

Bonny-Pelieux, docteur-médecin, à Beaugency.

Bordeaux (Raimond), avocat, à Caen.

Bordecôte (de), substitut du Procureur-du-Roi, à Pont-Audemer.

Boscher, curé de Maisoncelles-sur-Ajon (Calvados).

Bossin, horticulteur, à Paris.

Bottin, membre de plusieurs académies, à Paris.

Boucher de Perthes, président de la Société royale d'émulation, à Abbeville.

Boucher-du-Vigny, propriétaire, à Coutances.

Bouet, curé de St.-Just, à Lyon.

Bouillet, membre de l'Institut des Provinces, à Clermont-Ferrand.

Boulet, pair de France, premier président de la Cour royale, à Amiens.

Boullet-la-Croix, docteur en philosophie, à Château-Gouthier.

Bourassé (l'abbé), chanoine, à Tours.

Bourdont, directeur de la fabrique de verres peints, au Mans.

Bourgeois (Justin), propriétaire, à Saintes.

Bourgerel, architecte, à Nantes.

Bourjot St.-Hylaire, professeur d'histoire naturelle, à Paris.

Bourmont (le comte Charles de), propriétaire, à Caen.

Bourrières, architecte du département, à Agen (Lot-et-Garonne).

Boursier, vice-président du tribunal civil, au Mans.

Boutol, docteur médecin, à Rambouillet.

Bouthors, greffier en chef de la Cour royale d'Amiens.

Boutton-l'Evêque, maire des Ponts de Cé.

Bouvet (l'abbé), curé de Cerons (Sarthe).

Mgr. Bouvier, évêque du Mans.

Bouville (Anatole de), propriétaire, à Blois.

Bouyer (l'abbé), aumônier de la marine, à Rochefort.

Boyer, ancien professeur, au Mans.

Boyer, avocat, à Saintes.

Brancher (Dominique), membre de l'Institut, à Paulhaguet.

Brède (le comte Raymond de) propriétaire, à Gillocourt.

Breil de Landal (comte), propriétaire, à Caen.

Brémond (le comte de), propriétaire, à Lallau (Deux-Sèvres).

Brémont (le Vte. de), propriétaire, à Niort.

Briand, chanoine honoraire, à Saintes.

Brières (de) membre de plusieurs académies, à Paris.

Brissac (le duc de), propriétaire, à Brissac (Maine-et-Loire).

Brisson, secrétaire en chef de la Mairie, à la Rochelle.

Brun-Lavaine, propriétaire, à Tourcoing (Nord).

Brunerl (Henry), secrétaire de la commission historique, à Lille.

Bruno, avocat, à Saintes.

Bucaille (Gustave), propriétaire, à Paris.

Bussières, conseiller à la Cour royale, à Poitiers.

C

Cabaret, propriétaire, à Lille.

Caillaux (Mme. la marquise de), propriétaire, au Mans.

Caix (de), propriétaire, à Quesnay (Calvados).

Calonne (de), lieutenant au 55me. de ligne, à Lille.

Calvet, procureur du Roi à Marmande, inspecteur des monuments historiques.

Campmond (le chevalier), propriétaire, à Fougères.

Canto (l'abbé), supérieur du séminaire, à Auch.

Caraman (le comte Adolphe de), à Anet.

Cardin, ancien magistrat, à Poitiers.

Carné, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

Carraud, propriétaire, à Lyon.

Carrère (l'abbé), sous-principal, à Marmande.

Carrière (le chevalier de), à Lille.

Castel, agent-voyer chef, à Bayeux. secrétaire-général de la Société académique.

Castelneau de Senault (Guillaume de), propriétaire, à Bordeaux.

Catois (l'abbé), propriétaire, au Mans.

Caton (l'abbé), curé de Treloup (Marne).

Caulaincourt (le Vte. de), propriétaire, à Lille.

Caumont (de), directeur de la Société française, à Caen.

Cauvin, membre de l'Institut, au Mans.

Chaix, employé à l'administration des Paquebots du Levant, à

Marseille.

CHAMPAGNEY (Mme. la marquise de), propriétaire, à Craon (Mayenne).

CHAMPOISEAU (Noel), membre de plusieurs Académies, à Tours.

CHANLOUINEAU, juge suppléant, à Angers.

CHAPONNAY (le marquis de), propriétaire, à Lyon.

CHARBONNIER DE LA GUIENNERIE, propriétaire, à Angers.

CHARLEMAGNE, propriétaire, à Châteauroux.

CHARLOT (Grégoire), pharmacien, à St.-Aignan (Loir-et-Cher).

CHASSANT, bibliothécaire, à Evreux.

CHASTEIGNER (Alexis DE), propriétaire, à Bordeaux.

CHASTELLUX (le comte de), propriétaire, à Paris.

CHATEL (l'abbé), à Beauvais.

CHAUSOTTE (l'abbé), curé de St.-Mandé.

CHAUVASSAIGNES (Louis de), membre du conseil-général des manufactures, à Clermont.

CHAUVIN-LALANDE, propriétaire, à Pisieux (Sarthe).

CHAVOUNET, architecte, à Niort.

CHAZELLES (l'abbé de), vicaire de St.-Hilaire, à Poitiers.

CHERRON DE LA ROULIÈRE, ancien maire, à Niort.

CHERGÉ (DE), inspecteur des monuments, à Poitiers.

CHEUSSEY, architecte du département de la Somme, à Amiens.

CHEVREAU (l'abbé), supérieur du séminaire, au Mans.

CHIPIER, architecte, à Ecuilly, près Lyon.

CHOCQUEEL (l'abbé), à Lille.

CHOU, propriétaire, à Lille.

CHAOURCES (le comte DE), propriétaire, à Piacé (Sarthe).

CISSEY (Louis DE), propriétaire, à Cissey, Côte-d'Or.

CLERC (Edouard), conseiller à la Cour royale, à Besançon.

CLERVAUX (Jules de), propriétaire, à Saintes.

CLINCHAMPS (DE), président de la Société académique, à Avranches.

COCHELET, payeur de la division militaire, à Lille.

COCHET (l'abbé), aumônier du collége, à Rouen.

COETLOSQUET (le comte DE), à Metz.

COIQUAND, architecte, à Tours.

COISLIN (le comte DE), à Montvarin (Seine-Inférieure).

COLLAS (l'abbé), vicaire de St.-Vincent, à Rouen.

COMMARMONT, conservateur du Musée, à Lyon.

CONNY (Auguste), architecte, à Ste.-Claude.

CONTENCIN (baron DE), sous-préfet, à Cambrai.

CORBLET (l'abbé), professeur à Royes (Somme).

COSSETTES (comte Edouard DE), au

château de Roquefort, près d'Yvetot (Seine-Inférieure).

Courbon, avoué, à St.-Etienne (Loire).

Courcelles (comte de), propriétaire, à Lille.

Courcy (Paul de), propriétaire, à St.-Pol-de-Léon.

Courtin, procureur du roi, à Lille.

Courty, avocat, à Caen.

Courval (de), commandant du génie, à Caen.

Cousseau (l'abbé), supérieur du séminaire, à Poitiers, membre de l'Institut des provinces.

Crapez (Martial), propriétaire, à Baval.

Crespet (Christophe), architecte en chef de la ville de Lyon.

Crespel (André), propriétaire, à Lille.

Croisset (l'abbé), curé de Néchers (près d'Issoire).

Crosnier, curé de Donzy (Nièvre).

Crozet (l'abbé), curé de N.-D., à Montbrison.

Cruvellier, fils, propriétaire, à Celles (Deux-Sèvres).

Cussen, membre du conseil-général, à Rouen.

Cussy (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Mandé, près Paris.

Cuvelier (Auguste), propriétaire, à Lille.

Cuvelier (Henri), prop^re., à Lille.

Cuvelier (Jules), propriétaire, à Lille.

D

Damas (le Vte. Edmond de), propriétaire, à Paris.

Danel (Louis), propriétaire, à Lille.

Daniel (l'abbé), recteur de l'Académie, à Caen.

Danjou, juge, à Beauvais.

Danse, juge, à Beauvais.

Daigneaux (le marquis Paul), propriétaire, à l'Isle-Marie (Manche).

Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

Dan de la Vauterie, docteur-médecin, à Caen.

Dardel, architecte de la ville de Lyon.

Daunas (l'abbé), curé de St.-Vivien, à Saintes.

Davaine, ingénieur en chef, à Lille.

David, ancien député, à Niort.

David, architecte, au Mans.

David, avoué, au Havre.

Decoussemaker, juge, à Hazebrouck (Nord).

Dechouy, ancien notaire, à Compiègne.

Decuyper, propriétaire, à Lille.

Defonsaine (Louis), propriétaire, à Lille.

Degoutin (Alphonse), substitut du procureur du roi, à Briey.

Dehamel-Bellenglise (le comte), propriétaire, à Lille.

De la Chouquais, président à la Cour royale, à Caen.

Delaforge, ingénieur en chef, à Bordeaux.

Delafosse, propriétaire, à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine).

Delamare (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

Delaplagne (l'abbé Louis), à Paris.

Delaplanche (Henri), membre du conseil-général, à Autun.

Delaporte (le marquis), membre de l'Institut des provinces, à Vendôme.

De la Rochelle, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.

Delarue, architecte du département de la Sarthe, au Mans.

De La Sicotière, membre de l'Institut des provinces, à Alençon.

Delatour-Du-Pin-Gouvernet, propriétaire, à Pise.

Delatre-Dupont, propriétaire, à Lille.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Delebre, juge de paix, à Lille.

Delebecque, professeur de physique, à Lille.

Delhomme, directeur du Musée, à Vienne.

Deligne, propriétaire, à Lille.

Desnos, pharmacien, à Alençon.

Derantz, propriétaire, à Lille.

Desguineau, peintre, à Angers.

Descamps, propriétaire, à Lille.

Desgars, chanoine honoraire, principal du collége, à Château-Gontier.

Deschaumes (Paul), avocat, à Loches.

Desjardins, architecte, à Lyon.

Desmoulins (Charles), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

Desmousseaux de Givré, préfet, à Arras.

Despierres, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lille.

Desponts (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Coutances.

Desportes, conservateur du Musée, au Mans.

Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

Devemy, propriétaire, à Lille.

Didron, secrétaire du comité des Arts, à Paris.

Dinaux (Arthur), propriétaire, à Valenciennes.

Dorgan (l'abbé), à Castel-Jaloux.

Douin (Edouard), sculpteur, à Caen.

Dourlen, docteur en médecine, à Lille.

Dreux-Brezé (l'abbé de), à Paris.

Drioley, architecte, à Nantes.

Drouet, ancien maître de forges, membre de l'Institut des Provinces, au Mans.

Dubois, curé de Mignaloin, (Vienne).

Dubois de Nehaut, juge, à Lille.

Dubois, maître des requêtes au conseil d'État, à Paris.

Duchallais, employé au cabinet

des médailles, à Paris.

Duchastellier, membre de l'Institut, à Quimper.

Dudezerseul, fils, propriétaire, à Rennes.

Mgr. Dupètre, évêque de Nevers.

Dugué, ancien notaire, à Coulyes (Sarthe).

Duhamel, pharmacien, à Lille.

Dujardin, propriétaire, à Lille.

Vte. Dumoncel (Théodore), propriétaire, à Cherbourg.

Dumorisson, juge de paix, à Pons (Charente-Inférieure).

Dupasquier (Louis), architecte, à Lyon.

Dupont-Longrais (Auguste), propriétaire, à Caen.

Dupré, architecte, à Poitiers.

Duquenelle, membre de l'Académie, à Reims.

Duroyer, maire, à Amiens.

Dursus (Charles), propriétaire, à Caen.

Dusrutre (Octai), banquier, à Saintes.

Dusevel, membre du comité historique, à Amiens.

Duthilleul, bibliothécaire, à Douai.

Duval, docteur-médecin, à Rennes.

Duval, vicaire de la cathédrale, à Amiens.

Duvivier (Antony), propriétaire, à Nevers.

E

Elie Bigot, propriétaire, à Angers.

Ernoult, jeune, membre de plusieurs académies, à Angers.

Escars (le duc d'), à la Roche-de-Brand (Vienne).

Espaulart (Adolphe), propriétaire, au Mans.

Espiard (Edouard d'), vice-président de la Société Eduenne, à Autun.

Esoc de Maxy, propriétaire, au Mans.

Eudeline (l'abbé), vicaire, à Villers-Bocage.

F

Falloux (le vte. de), propriétaire, à Segré (Maine-et-Loire).

Feuilley, juge de paix, à Lyon.

Fillon (Benjamin), avocat, à Poitiers.

Fockedey, propriétaire, à Lille.

Follet, 2e. chirurgien en chef de la marine, à Rochefort.

Folleville (Léonce), au château de la Motte (Calvados).

Fontenay (Joseph de), propriétaire, à Autun.

Fontette (baron Emmanuel de), député du Calvados, à Caen.

Fontette (baron Louis de), capitaine d'état-major, à Caen.

Foucart, doyen de la faculté de droit, à Poitiers.

Fourrier, ingénieur en chef, à Angers.

Francheville, fils (de), à Sarzeaux (Morbihan).

Francioni (l'abbé de), professeur au collége de Noyon.

Freemainville (Raoul de), propriété-

taire, à St.-Brieux.

Fresnaye (baron de la), membre de l'Institut des Provinces, à Falaise.

Froger (H. de), à Saintes.

Froger (L. de), à Saintes.

Fruchard (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.

Fruglaye (le comte de la), propriétaire, à Morlaix.

G

Gaide, curé de St.-Jacques, à Reims.

Gallard, propriétaire, à Montcoutant (Deux-Sèvres).

Gaillard (l'abbé), à Poitiers.

Garoteau, notaire, à Champdeniers (Deux-Sèvres).

Gatinnerie (Mme. la baronne de la), propriétaire, au Hâvre.

Gaugain, propriétaire, à Bayeux.

Gaultier, conseiller à la cour de cassation, à Paris.

Gelineau, substitut du procureur du Roi, à Saintes.

Gentil-Descamps, propriétaire, à Lille.

Georgets (l'abbé), curé d'Airvault (Deux-Sèvres).

Géault (l'abbé), curé d'Evron (Mayenne).

Gérente (Henri), fabricant de vitraux peints, à Paris.

Gilbert-Charlieux, propriétaire, à la Bussière (Nièvre).

Girardin, membre de l'Institut, à Rouen.

Girault de Prangey, inspecteur des monuments, à Langres.

Givenchy (de), membre de l'Institut des Provinces, à St.-Omer.

Givenchy (Romain de), propriétaire, à St.-Omer.

Glanville (Léonce de), propriétaire, à Rouen.

Gobbrecht (l'abbé), curé de St.-André, à Lille.

Godefroy (de), ancien sous-préfet, à Paris.

Goguel, membre de l'Institut des Provinces, à Strasbourg.

Golbery (de), licencié en droit, à Strasbourg.

Gontier de Tressan (Le), père, propriétaire, à Vitré.

Gonnot, conservateur de la bibliothèque, à Clermont-Ferrand.

Gouin (Henri), propriétaire, à Tours.

Gourdon, curé de la cathédrale, à Angers.

Gourgues (le comte Alexis de), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

Mgr. Gousset, membre de l'Institut des provinces, archevêque de Reims.

Goussey (l'abbé), curé de Lavoncourt (Haute-Saône).

Grandval (marquis de), propriétaire, à St.-Denis-Maisoncelles (Calvados).

Grange (marquis de La), député, à Paris.

Grassé (Auguste), propriétaire, à la Charité-sur-Loire.

Grean, propriétaire, à Saintes.

Grégoire, architecte du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Grigny (Alexandre), architecte, à Arras.

Grille, ancien bibliothécaire, à Angers.

Gris de la Pommeraye (le), propriétaire, au Mans.

Grodéz, secrétaire-général de la Mairie, à Lille.

Guépin, procureur du roi, au Mans.

Guérin fils, architecte, à Tours.

Guerrier de Dumas, membre de l'Institut des provinces, président de l'Académie, à Nancy.

Guerry-Champneuf, avocat, à Poitiers.

Guillard (l'abbé), à Tours.

Guillermy (de), membre du comité historique, à Paris.

Guillemin (Félix), avocat, à Avesmes.

Guillemot, fils aîné, négociant, à la Rochelle.

Guillois, curé du Pré, au Mans.

Guillory, aîné, président de la Société industrielle, à Angers.

Guinoiseau, fils, propriétaire, à Angers.

Guiton (le vicomte de), propriétaire, à Montanel, près Avranches.

Mgr. Guitton, évêque de Poitiers.

Guy, architecte, à Caen.

Guyadère, aumônier du haras, à Langonnay.

H

Haram, propriétaire, à Beaufort (Maine-et-Loire).

Hardel, imprimeur, à Caen.

Hardouin, membre de plusieurs académies, à Valformant, près Rennes.

Hautecloque (Alfred de), propriétaire, à Arras.

Hautecloque (le baron de), ancien maire d'Arras.

Havrincourt (le marquis d'), propriétaire, à Havrincourt, près Calais.

Hays (le comte Charles de), propriétaire, à Paris.

Hegmann (Alphonse), propriétaire, à Lille.

Herrigny (d'), conseiller de préfecture, à Lille.

Hézecourt (le comte d'), propriétaire, à Arras.

Hermand (Alexandre), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Hespel d'Hocron (Albéric d'), propriétaire, à Lille.

Hespel (le comte d'), propriétaire, à Loubourdin (Nord).

Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'Emulation, à Lisieux.

Houdat, propriétaire, à Nantes.

Houel (Ephrem), directeur du haras, à Langonnay.

Huart (baron Emmanuel d'), membre de l'académie, à Metz.

HUCHER, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

HUNAULT DE LA PELLETERIE, docteur-médecin, à Angers.

HUOT (Paul), bibliothécaire, à Versailles.

HUOT, agent de change, à Saintes.

I

IMBERT (d'), préfet, à Poitiers.

ISARN (d'), architecte, à Nantes.

ISEBRAND DE LENDONC, propriétaire, à Cambrai.

J

JACQUIN, lieutenant-colonel d'artillerie, à Lille.

JANVIER, notaire, à Amiens.

JOBAL (de), propriétaire, à Blois.

Mgr. JOLLY, archevêque, à Sens.

JOLY-DESHAYES, officier de la garde municipale, à Paris.

JOLY-LE-TERME, architecte, à Saumur.

JORDAN DE SURY (Aimé), à Sury-le-Comtal (Loire).

JORDAN DE SURY (Henri), à Sury-le-Comtal (Loire).

JOURDAIN, chanoine de la cathédrale, à Amiens.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, au Mans.

JURÉCOURT (de), propriétaire, à Metz.

K

KERDREL (de), secrétaire de la Société archéologique de l'Association bretonne, à Rennes.

KERGARIOU fils (le comte de), propriétaire, à Rennes.

KÉRIDEC (de), propriétaire, à Hennebont (Morbihan).

KOZIEROWSKI, architecte, à Reims.

KUHLMAN, chimiste, à Lille.

KUHLMANN (Emile), licencié en droit, à Colmar.

L

LABRÉ, juge de paix, à Hérieux.

LABOURT, ancien magistrat, à Doullens.

LACOMBE, juge suppléant, à Marmande.

Mgr. LACROIX, évêque de Bayonne.

LACROIX (l'abbé), curé, à Montier-neuf.

LACURIE (l'abbé), aumônier du collége, à Saintes.

LADURRAUX, avocat, à Lille.

LAFERRIÈRE, conseiller de préfecture, à la Rochelle.

LAFFETAY (l'abbé), docteur ès lettres, à Caen.

LA GARDE, juge de paix, à Tonneins.

LAIR, conseiller de préfecture, membre de plusieurs académies, à Caen.

LALIBORLIÈRE (de), ancien recteur, à Poitiers.

LALMAND (l'abbé Jules), professeur, à St.-Lo.

LAMBERT, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.

LAMBRON DE LIGNIM, propriétaire, à Tours.

LAMORT (l'abbé), chanoine honoraire, à Arras.

Lamort (l'abbé), vicaire d'Aire.

Lamy, supérieur du séminaire, à Langres.

Landel, ancien conseiller de préfecture, au Mans.

Lange, membre de la Société archéologique de Touraine, à Saumur.

Langle (de), propriétaire, à Vitré.

Langlois, architecte, à Rennes.

Laplanche (Félix), architecte, à Gannat.

Largé, inspecteur de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

Latouche (Lucien), propriétaire, à Mayenne.

Launay, professeur au collége de Vendôme.

Laurence, principal du collége, à Bourg (Ain).

Lavirotte, receveur particulier, à Autun.

Lebaudy, notaire, à Paris.

Lebert (l'abbé), professeur de philosophie au séminaire, à Nantes.

Le Camus, avocat, à Caen.

Le Chat, propriétaire, au Mans.

Léchaudé-d'Anisy, propriétaire, à Caen.

Le Chevalier, avoué, à Pont-l'Evêque.

Leclerc (Achille), membre de l'Institut, à Paris.

Le Clerc-Guillory, propriétaire, au Mans.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

Le Cointre (Eugène), propriétaire, à Poitiers.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

Lecourt, avoué, à Pont-l'Evêque.

Le Creux (Alfred), propriétaire, à Lille.

Le Crocq, professeur au collége royal, à la Rochelle.

Le Dicte du Flos, président du tribunal civil, à Clermont (Oise).

Le Febvre, fils, propriétaire, à Lille.

Le Febvre (Julien), membre du conseil général de l'agriculture, à Lille.

Lefebvre (l'abbé), curé, doyen de St.-Etienne, à Lille.

Leger-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

Le Grand, conseiller de préfecture, à Lille.

Le Lièvre (Esnest), maire de Loos (Nord).

Le Marrois (comte), propriétaire, à Rosny.

Lemaxon (l'abbé), professeur au séminaire de Nantes.

Lemerchier, propriétaire, à Amiens.

Lenglart (Louis), propriétaire, à Lille.

Le Prévost, député, à Bernay.

Le Quenne-Cousin, propriétaire, à Cambrai.

Le Reffait, propriétaire, à Pont-Audemer.

Le Ricque de Moncrey, propriétaire, à Lille.

Leroux, docteur-médecin, à Corbeny (Aisne).

Leroy, horticulteur, à Angers.

Leroy-Dunoyer (l'abbé), chanoine, à Arras.

Le Roy (Octave), substitut du procureur du roi, à Blaye.

Lesbeaupin fils, avocat, à Rennes.

Lesne-Daloin, imprim., à Cambrai.

Lesson, membre correspondant de l'Institut, à Rochefort.

Lestiboudois, député du Nord, à Lille.

Lestoile (de), à Luce de Chasle, près Angers.

Le Sueur, propriétaire, à Huppain (Calvados).

Lévêque de la Basse-Mouturie, à Lille.

Le Voyer, supérieur du séminaire de Combrée (Maine-et-Loire).

L'Huillier de Hoff, capitaine d'état-major, à Blois.

Liasard (Alphonse), propriétaire, à Mathieu (Calvados).

Limal, maire de Saintes.

Linas (le chevalier de), à Arras.

Livet (l'abbé), aumônier de l'hospice, au Mans.

Locbet (l'abbé), vicaire de la Couture, au Mans.

Loisy (Edmond de), propriétaire, Epiry, près Autun.

Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Louis (l'abbé), curé de Ste-Marie-du-Mont.

Loyac (marquis de), à Vandœuvre (Sarthe).

Luscon (Antoine), au Mans.

Luynes (le duc de), membre de l'Institut. à Paris.

M.

Macheco (Mme. la comtesse de), à Allerct (Haute-Loire).

Macquart, membre de plusieurs académies, à Lille.

Madeleine, ingénieur en chef, à Vannes.

Madrid (le vicomte de), à Vervins.

Mars (l'abbé), membre de plusieurs académies, à Lille.

Magne (l'abbé), professeur à Senlis.

Magnoncourt (comte de), député, à Besançon.

Magny (Benjamin de), maire de Rapilly.

Mahieu, architecte à Cufy (Aisne).

Mailly (le comte de), à Requeil (Sarthe).

Maisniel de Liercourt (le comte de), à Abbeville.

Malbos (de), à Privas (Ardèche).

Malzieux (de), à Senlis.

Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

Mancrau (l'abbé), chanoine honoraire, à Tours.

Mandelot (le comte de), à Autun.

Manin, avocat, à Marmande.

Mannoury-d'Hectot, à Aubry-en-Exmes (Orne).

MARAIS, propriétaire, à Epinay-sur-Odon (Calvados).

MARCOMBE (le comte de), à Angers.

MARGUERON, propriétaire, à Tours.

Mgr. de MARGUERYE, évêque de St-Flour.

MARHALLA (du), à Quimper.

MARION (Jules), inspecteur de la Côte-d'Or, à Paris.

MARIOUZE DE PRÉVARIN (de la), directeur des domaines, à Foix.

MAROLLES (le vicomte de), propriétaire, à Chissai (Loir-et-Cher).

MARGUET (Auguste), licencié en droit, à Reims.

MARSEUL (l'abbé de), au Mans.

MARTAINVILLE (le marquis de), propriétaire, à Paris.

MARTHE (l'abbé), professeur au séminaire, à Beauvais.

MARTIN (l'abbé Arthur), à Paris.

MASSARDIÈRE (de la), secrétaire de la Société d'Emulation, à Châtellerault.

MASSY-DESMAISONS, avocat, à Coutances.

MAUBUÉ, ingénieur des ponts et chaussées, à Niort.

MAUPOINT (l'abbé), curé de la Trinité, à Angers.

MEFFRE, architecte, à Tours.

MELIN-DE-LA-GARANTIÈRE (Victor), à Chartres.

MELLET (le comte de), à Chaltrait (Marne).

MELUN (le vicomte de), à Lille.

MENARD, proviseur du collége royal, à Poitiers.

MENARD-BOURNICHON, chef de bataillon du génie, au Mans.

MÉRODE (le comte de), à Trelon.

MERVAL (de), à Paris.

MESMIN (de), correspondant de l'Institut, à Dijon.

MÉTAYER (le), avocat, à Pont-l'Evêque.

MICHELANT, membre de l'Institut des provinces, à Metz.

MILLE, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.

MILLY (Alphonse de), à Milly (Manche).

MINARD, conseiller à la Cour royale de Douai.

MIRBEAU (l'abbé), professeur, à Paris.

MOLL, architecte, à Paris.

MONARD (Etienne de), capitaine d'artillerie, à Autun.

MONTALEMBERT (le comte de), pair de France, à Paris.

MONTECOT (marquis de), à Vergoncey (Manche).

MONTGYON (Eugène de), à Paris.

MOQUIN-TANDON, professeur à la Faculté, à Toulouse.

MORDRET, docteur-médecin, au Mans.

MORIN, avoué, à Saintes.

MOUFFLET, principal du collége, à Saintes.

MOUQUET, receveur particulier des finances, à Dieppe.

MOYRIAT (le comte de), à Nantua.

MOYRIAT (le vicomte Arthur de), à Paris.

Mullié, maître de pension, à Lille.

N.

Nau, architecte, inspecteur des monuments, à Nantes.

Nanquette, curé de St-Maurice, à Reims.

Nerbonne (de), à Angers.

Normand (le), chef d'institution, à Pont-Audemer.

Nettencourt (comte de), colonel en retraite, à St-Laurs (Deux-Sèvres).

O.

Olive, docteur-médecin, à Bayeux.

P.

Pachaud, notaire, à Angers.

Paillard, adjoint, à Lille.

Palu, juge, au Mans.

Paquin, propriétaire, à Lille.

Parenti (l'abbé), chanoine d'Arras.

Mgr. Parisis, évêque de Langres.

Parmentier, curé de St-Remi, à Dieppe.

Parrayon, membre du conseil général, à Lille.

Passy, sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, à Paris.

Pastoret (le marquis Amédée de), à Paris.

Paty, professeur d'histoire, à Paris.

Pautet, conservateur de la bibliothèque, à Beaune.

Pavie (Victor), imprimeur, à Angers.

Pelet (Auguste), inspecteur des monuments, à Nimes.

Perdreau, lieutenant-colonel d'artillerie, à Angers.

Pernot, banquier, à Autun.

Pernot, peintre, à Vassy (Haute-Marne).

Perraud-Maynaud, propriétaire, à Lyon.

Perrin, architecte, à Strasbourg.

Person (l'abbé), à Rochefort.

Pescherard (Alfred), architecte, à Loches.

Pestre, curé de St.-Hylaire, à Poitiers.

Pétion de Villeneuve, propriétaire, à Trévoux.

Petit (l'abbé le), curé, à Tilly-sur-Seulles (Calvados).

Peyre (l'abbé), à Caromb près Carpentras (Vaucluse).

Peyré, membre du conseil général, à Villefranche (Rhône).

Peytal, propriétaire, à Rambouillet.

Pezet, président du tribunal civil, à Bayeux.

Pezet (Gustave), propriétaire, à Bayeux.

Mme. Philippe le Maitre, propriétaire, à Illeville (Eure).

Pibrac (le vicomte de), propriétaire, à Orléans.

Pichot, lithographe, à Poitiers.

Picot de Vaulogé (comte de), propriétaire, à Vaulogé (Sarthe).

Piperay (comte Amédée de), propriétaire, à Rouen.

Pissis, conservateur des hypothèques, à Bourganeuf.

Pitard (l'abbé), à Arces (Charente-Inférieure).

Poeydavant, receveur de l'enregistrement, à Luçon.

Poirel, propriétaire, à Lille.

Polignac (le comte Héracle de), à Outrelaize (Calvados).

Pontsort (Anatole de), propriétaire, à Châlons-sur-Marne.

Potteau d'Hancarderie, propriétaire, à Lille.

Pougnet (Prosper), notaire, à Niort.

Pourret des Gaux (le chevalier), propriétaire, à Bourg-Argental.

Pradié, capitaine au 2e. régiment de carabiniers, à Rambouillet.

Préaulx (le marquis de), à Pouancé (Maine-et-Loire).

Prévost, architecte, à Saintes.

Q

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Quenault, maire, à Coutances.

Quenson, président du tribunal civil, à St.-Omer.

Querry (l'abbé), vicaire général, à Reims.

Quirielle (Xavier de), propriétaire, à Montbrison.

R

Rabilland (l'abbé), curé de Maillezais.

Rabusseau, recteur, à Limoges.

Rainguet, notaire, à Saintes.

Rauzan, docteur-médecin, à Tonneins.

Raymond (de), architecte, à Nantes.

Redet, architecte du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Mgr. Regnier, évêque d'Angoulême.

Reiner fils, architecte, à Strasbourg.

Renault, juge d'instruction, à Coutances.

Renaut, architecte du département, à Avignon.

Renneville (comte de), propriétaire, à Amiens.

Requin, membre de l'Institut des provinces, à Avignon.

Rey (Victor), maire d'Autun.

Reynart, propriétaire, à Lille.

Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Richard de Nancy, docteur-médecin, à Lyon.

Richard-Fleury, peintre et archéologue, à Lyon.

Richebé, adjoint à la mairie de Lille.

Richebourg (de), propriétaire, au Mans.

Richelet, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Rigolot, docteur-médecin, membre de l'Institut, à Amiens.

Riocust-de-Largentaye, propriétaire, à Argentaye (Côtes-du-Nord).

Rivault, propriétaire, au Mans.

Rivière (l'abbé), vicaire-général, à Bayeux.

Robert, adjoint à l'intendance militaire, à Metz.

Robert (Jules), architecte, à

Bordeaux.

Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.

Robert (Zéphirin), garde général des archives du Jura, à Lons-le-Saunier.

Mlle. Robin, propriétaire, au Mans.

Mgr. Robin, évêque de Bayeux.

Rochet (l'abbé), propriétaire, à Saintes.

Roisin (baron de), membre de l'Institut des provinces, à Tournay.

Rollin, chanoine, à Metz.

Rondier, juge d'instruction, à Melles.

Rougnard (le chevalier), propriétaire, à Lyon.

Rotalier (Charles de), ancien officier du génie, à Vesoul.

Roulière (Victorin de la), propriétaire, à Niort.

Roumefort de Cluzeau (Gustave de), propriétaire, à Saintes.

Rousseau (l'abbé), curé de Verruy (Deux-Sèvres).

Roussel, adjoint à la mairie de Lille.

Rousset, vice-président du tribunal civil, à Saintes.

Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

Rouvray (Philippe de), propriétaire, à Lille.

Roux (l'abbé), à Feurs (Loire).

Rozs-Cartier, propriétaire, à Tours.

Ruillé (de), propriétaire, à Ruillé (Mayenne).

Ruillé (Ernest de), propriétaire, à Angers.

S.

Saint-Aignan (le vicomte de), conseiller d'Etat, à Paris.

Saint-Germain (de), propriétaire, à Apilly (Manche).

Saint-Germain (de), propriétaire, à Évreux.

Saint-Innocent (le marquis de), propriétaire, à Autun.

Saint-Léger, propriétaire, à Lille.

Mgr. Saint-Marc, évêque de Rennes.

Saint-Olive (de), propriétaire, à Lyon.

Saint-Prix (Charles de), propriétaire, à Morlaix.

Saint-Vincent (le baron de), propriétaire, à Metz.

Sallen (Léon de), propriétaire, à Pierrepont.

Salmon (l'abbé), à Tours.

Salmon, membre du conseil général de la Sarthe, à Sablé.

Sarcé (de), propriétaire, à Hodbert-St.-Christophe (Indre-et-Loire).

Sartre (le comte de), directeur des contributions indirectes, à Coutances.

Saubinet, membre de l'Académie, à Reims.

Saulcy, conservateur du musée d'artillerie, à Paris.

Saussaye (de la), membre de l'Institut, à Paris.

Sauzé, docteur-médecin, à Lamothe-St.-Héraye (Deux-Sèvres).

Savary, président du tribunal civil, à Saintes.

Savin, curé-doyen de la Madeleine, à Lille.

Savoye (Amédée), architecte, à Lyon.

Sawatan (Louis), propriétaire, à Marseille.

Sayette (de la), propriétaire, à Poitiers.

Scelles (l'abbé), professeur de rhétorique, à Vire.

Schulemburg (le comte de), à Tillolay (Somme).

Segrestain, architecte du département, à Niort.

Seheult, architecte du département, à Nantes.

Selle (Raoul de la), propriétaire, à Asnière (Maine-et-Loire).

Senonnes (le marquis de), propriétaire, à Angers.

Serry (de), ingénieur des ponts et chaussées, à Cherbourg.

Sesmaisons (le comte de), propriétaire, à Flamanville (Manche).

Simon, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de l'Académie, à Metz.

Smyttère (de), docteur en médecine, à Lille.

Sollant (de), propriétaire, à Angers.

Sorin, proviseur au collége royal, à Angers.

Soultrait (Georges de), propriétaire, à Montbrison.

Surbault, professeur au collége, à Saintes.

T

Taillar, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour royale, de Douai.

Tassilly, maître de pension, à Caen.

Taveau, ancien chef d'escadron, à Autun.

Tailhand, membre de l'Institut des provinces, président à la Cour royale à Riom.

Tencé, propriétaire, à Lille.

Ternisien (de), vérificateur des douanes, à Toulon.

Terrie (de la), à la Rairie (Loire-Inférieure).

Testelin (Achille), docteur-médecin, à Lille.

Théry, avocat, à Lille.

Thévenot, membre du comité historique, à Clermont-Ferrand.

Thibault (Emile), propriétaire, à Clermont-Ferrand.

Thiollet, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

Tilleul, membre de plusieurs académies, à Dreux.

Tilly (le comte de), propriétaire, au Mans.

Tournesac (l'abbé), inspecteur des monuments, au Mans.

Tourette (Gilles de la), propriétaire, à Loudun.

TRIDON (l'abbé), à Troyes.

TROPPÉ (l'abbé), chanoine, principal du collége, à Bayeux.

TURGOT (le comte de), pair de France, à Lantheuil (Calvados).

TURGOT, receveur de finances, à St.-Pol (Pas-de-Calais).

V

VALGORGE (de), à l'Argentière (Ardèche).

VALROGER (l'abbé), professeur au séminaire, à Sommervieu.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.

VALLEIN, propriétaire, à Chermignac (Charente).

VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à Lille.

VANDERCRUYSSE DE WASIERS, propriétaire, à Lille.

VAN ISEGHEM, architecte, à Nantes.

VARIN (l'abbé), chapelain des Ursulines, à Caen.

VAUQUELIN (baron de), propriétaire, à Ailly (Calvados).

VAUTIER (Abel), membre du conseil général, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), curé de Thury-Harcourt (Calvados).

VERDIER, professeur de mathématiques, au Mans.

VERLEY (Charles), propriétaire, à Lille.

VERNANGES, docteur en théologie, à Lyon.

VERNEILH (de), archéologue, à Nontron (Dordogne).

VERNOY-DE-ST.-GEORGES, préfet, à Niort.

VERROLLES (Paul), architecte du département, à Caen.

VERVIER, docteur en médecine, à Lille.

VIBRAYE (marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny.

VIBRAYE (le comte de), propriétaire, à Bazoches (Nièvre).

VILLEGILLE (de la), secrétaire du comité historique, à Paris.

VILLERS (François), architecte, à Angers.

VILLERS (Georges), propriétaire, à Bayeux.

VILLIERS (de), contrôleur des contributions, à Paris.

VINCENT (Charles), chef de bureau à la préfecture, à Lille.

VINCENT-LARCHER, peintre verrier, à Troyes.

VOILLEMIER, docteur-médecin, à Senlis.

VOISIN (l'abbé), vicaire du Pré, au Mans.

VOUCOUX (l'abbé de), chanoine, à Autun.

VUATRIN, avocat, à Beauvais.

W

WATTEAU (l'abbé), chanoine honoraire, à Angoulême.

WEIL, architecte du gouvernement, à Beauvais.

WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

WILBERT (Alcibiade), propriétaire,

à Cambrai.

Woillez, membre de plusieurs académies, à Beauvais.

Y

Yemenil, négociant, à Lyon.

Membres étrangers.

MM.

A

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Avellino (le chevalier), conservateur en chef du musée de Naples.

Asworth, à Monnet (Yorkshire).

B

Boer, conseiller aulique et professeur à l'Université de Heidelberg.

Boisserée (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'Etat, à Brunswick.

Britton, à Londres.

Bromet, docteur, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Bukland, membre étranger de l'Institut des provinces, à Oxford.

C

Carton (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

Coppieters (le docteur), d'Ipres.

D

De Lassaux, architecte du gouvernement, à Coblentz.

Dumortier, membre de la chambre des représentants, à Tournay.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

F

Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liège.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Furstemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Stanheim.

G

Gally-Knight, à Londres.

Mgr. Geissel, archevêque de Cologne.

Gelvet (comte de), à Esloo, près Maestrech.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, à Bruxelles.

H

Hubsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K

Kestelloodt, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand duc de Bade, à Carlsruhe.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L

Mgr. Labis, évêque de Tournay.

Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, à Tournay.

Lenhart, sculpteur, à Cologne.

Lopez (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorff.

N

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

Northampton (le marquis de), président de la Société royale de Londres, membre étranger de l'Institut des provinces.

P

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Parker, membre de plusieurs sociétés savantes, à Oxford.

Q

Quast (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces.

R

Ramboux, conservateur du musée de Cologne.

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

Reiffemberg (le baron de), membre étranger de l'Institut des provinces, à Bruxelles.

Respilleux, chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Ring (de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Fribourg (en Brisgaw).

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre de l'Institut des provinces.

S

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sauzail Soumeigne (baron de), à Francfort.

Schayes, attaché aux archives de l'Etat, à Bruxelles.

Serra di Falco (duc de), prince de san Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffield Grace, à Knowbhouse, comté de Kent.

Shenase (Charles), procureur du roi, à Dusseldorff.

Schrierer, professeur des sciences

auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SMOLVEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

STAMPFF (de), vice-président du tribunal de Munster.

STAPLETON, à Londres.

T

TEMPEST, membre de la Société des antiquaires de Londres.

V

VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W

WARNKOENIG, membre de l'Institut, et professeur à Fribourg, membre étranger de l'Institut des provinces.

WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

WHEWEL membre de plusieurs Académies, à Cambridge.

WILHEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs académies, à Londres.

Y

YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

YORIO (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

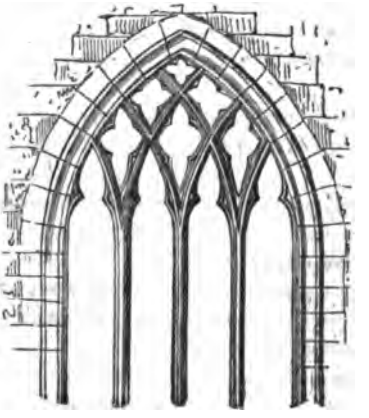

ADDITION.

La Commission chargée, à Lille, de l'impression des procès-verbaux a fait diverses omissions regrettables ; ainsi les procès-verbaux des séances des 8 et 9 juin ont été égarés. Le conseil administratif séant à Caen s'est aperçu de cette omission au moment où le compte-rendu allait être distribué : il s'est empressé de la réparer en reproduisant ces deux procès-verbaux tels qu'ils avaient été insérés dans le journal de Lille.

Séance générale du 9 juin 1845.

Président, M. de Contencin ; MM. de Caumont, Le Glay, Dumortier, de Lassaulx, Gaugain et le B^on^. de Roisin occupent le bureau.

MM. Duthilleul, de Douai, et Vanhasselt, de Bruxelles, inspecteur général des écoles primaires, expriment leurs regrets de n'avoir pu se rendre au congrès, regrets partagés par l'assemblée.

M. le maire de Lannoy, en faisant hommage d'un ouvrage posthume de M. Marissal, fait partager au congrès les sentiments pénibles que lui fait éprouver la mort de cet archéologue. Il demande en même temps qu'une démarche faite auprès de la famille de Rohan préserve le château de La Royère de la destruction.

M. Dumortier parle avec éloge de ce château, qui n'appartient plus à la famille de Rohan et n'est nullement menacé de destruction.

M. Le Glay voudrait que les manuscrits et les planches de Landerus, sur les châteaux de la Flandre française et du Tournaisis, soient publiés.

M. Dumortier, qui a lui-même découvert à Tournay, en 1838, ce manuscrit précieux, l'autographe même de Landerus, annonce qu'il ne concerne que les châteaux du Tournaisis; les planches, beaucoup plus étendues, trouvées en Hollande et acquises par le gouvernement belge, sont à la bibliothèque de Bruxelles. Un éditeur songe à leur publication, mais il a besoin d'être aidé dans cette grande entreprise.

Le Congrès, en remerciant M. Dumortier de ces détails intéressants, émet le vœu que le gouvernement de France et de Belgique encouragent, par leurs souscriptions, cette publication précieuse pour la France; il priera M. le ministre de l'intérieur de consulter à ce sujet le comité des arts et monuments.

M. Desnoyers, secrétaire de la société de l'histoire de France fait part, dans une lettre, du vif intérêt que cette société porte aux travaux du Congrès de la Société française, où elle est dignement représentée par MM. Le Glay et de Contencin.

MM. les secrétaires des sections d'histoire et d'archéologie présentent les procès-verbaux des séances des 8 et 9 juin.

La commission des vœux dépose son rapport sur toutes les demandes adressées au Congrès. M. de Caumont lit les conclusions qui sont approuvées.

M. de Melun annonce que la pétition au ministre de l'intérieur, pour l'église d'Esquermes, dont la commission des vœux l'avait chargé, est déposée sur le bureau, et invite MM. les membres du congrès à la signer.

M. Didron demande que l'assemblée exprime au moins ses regrets sur les travaux qui vont s'exécuter dans le bâtiment même où elle siége et qui feront disparaître l'escalier qui conduit à la salle des séances.

Sur l'observation de M. le président, qui assure que des précautions seront prises pour conserver et reconstruire tout ce qui, dans ce bâtiment, est digne d'attirer l'attention des archéologues, M. Didron insiste et cite plusieurs exemples de reconstructions promises d'avance et qui ne se sont jamais réalisées.

M. Le Glay propose d'exprimer un regret.

M. Bianchi dit qu'avant de jeter un blâme sur le conseil municipal, il faudrait prendre connaissance des pièces du procès.

M. Didron répond qu'un regret n'est pas un blâme; que la Société Française pour la conservation des monuments n'a pas à se préoccuper de ce qui se passe dans le conseil municipal; qu'il apprend avec douleur que l'on doit aussi démolir l'hôpital Comtesse. Ce vandalisme, qui s'acharne après tous les monuments, lui semble mériter plus qu'un regret.

On objecte que l'escalier qui mène au Conclave doit être conservé et reconstruit, et que, quant à l'hôpital Comtesse, il n'est pas question de le démolir; la tour qui menaçait d'écraser les bâtiments a dû être sacrifiée.

M. Didron dit que l'on ne reconstruit pas les monuments démolis, et il cite en preuve l'escalier de l'hôtel de la Trémouille, qui pourrit dans la cour des Beaux-Arts; que, le fit-on, les parties les plus délicates, les plus essentielles à conserver seraient détruites.

M. le président Quenson demande que le vœu formulé en faveur de la cathédrale de St. Omer soit consigné au procès-verbal.

M. de Melun fait une communication qui a rapport aux questions traitées dans la section d'histoire; c'est une lettre écrite par le maréchal de Boufflers, trois jours avant la reddition de la place de Lille, pour demander à M. Bailleux un prêt nécessaire au service de la défense; elle lui a été remise par M. de Rouvroy, parent de la personne à qui elle avait été adressée.

M. le président le remercie de cette communication.

M. Le Glay lit un rapport sur la géographie ancienne du diocèse du Mans, par M. Cauvin, l'un des plus anciens et des plus respectables soutiens des études archéologiques (1); ouvrage qui forme le premier volume de l'Institut des provinces de France.

M. de Caumont prononce ensuite le discours suivant:

Vous venez d'entendre le lumineux rapport de M. Le Glay et l'appréciation qu'il a faite des premiers ouvrages de l'Institut des provinces. Si le temps l'eût permis; si vous n'aviez à écouter des discussions et des propositions importantes, j'aurais essayé de vous faire connaître quelles causes ont déterminé la création de cette académie nationale, fondée il y a six ans.

A défaut de la communication que j'aurais été heureux de vous faire à ce sujet, permettez-moi de le dire: *l'Institut des provinces, ce régulateur permanent et puissant du mouvement intellectuel de la province, doit satisfaire à des besoins nombreux depuis long-temps reconnus.*

L'Institut a d'ailleurs accepté une grande et honorable mission, celle de *tracer un plan de travail rationnel et uniforme pour toutes les académies des départements*, de

(1) Nous aurions reproduit textuellement ce rapport s'il n'avait été publié dans le Bulletin monumental et dans l'Annuaire de l'Institut des provinces de France.

rechercher partout des hommes de mérite, de les distinguer, de les encourager, de les honorer.

Notre compagnie saura remplir la tâche que j'indique en quelques mots, mais qui est immense, comme vous avez dû le comprendre. Les membres de l'Institut des provinces, armés d'une volonté persistante et inébranlable, marcheront avec confiance dans la voie qu'ils ont mesurée, sans s'embarrasser des obstacles; ils sauront réussir, parce qu'ils ont foi dans leur œuvre et que les entraves ne peuvent rien contre la foi.

Ils réussiront, parce que leur mission est gratuite, parce qu'ils n'ont point de popularité à acquérir et que le zèle désintéressé dont ils font preuve est, dans nos mœurs publiques, une belle et noble exception, qui leur méritera les sympathies des esprits élevés.

Fidèle à ses principes, l'Institut des provinces de France nous a autorisé à décerner une médaille, non point aux archéologues (ce soin, Messieurs, vous appartenait exclusivement), mais aux compositeurs dont les productions musicales honorent le plus l'école de Lille.

L'association lilloise, dirigée avec tant de talent et de succès par notre honorable et savant confrère M. Le Glay, que l'on trouve toujours à la tête des institutions utiles, l'association lilloise nous a fait entendre hier une symphonie, dont la composition savante et facile dénote un talent incontestable et fort remarquable; l'auteur, M. Lavainne, a produit beaucoup d'autres œuvres qui ont été appréciées de tous les connaisseurs. L'Institut des provinces se félicite de pouvoir décerner à M. Lavainne, une médaille d'argent, comme un témoignage de sa haute satisfaction et de l'estime qu'il fait de son beau talent. M. Lavainne reçoit la médaille d'argent aux applaudissements de l'assemblée.

M. le baron de Roisin rend compte de la mission dont il a été chargé avec ses collègues dans la cathédrale de Tournay; il exprime, au nom de la commission, des regrets sur les rosaces restaurées, dont l'effet n'est pas heureux. Il assure que la peinture dont il a été si souvent question dans les discussions précédentes a été reconnue comme datant du XIIe. siècle et n'est nullement menacée de destruction; il exprime des doutes motivés sur la nature du ciment roman que M. Dumortier croit avoir recouvert les transepts et la grande nef. Le comité est d'avis qu'on ne doit pas toucher au portail rond et que le jubé doit être conservé.

Quant au ciment, le plus grand sujet de la discussion, des membres de la commission ont voulu le conserver, un autre préfère l'état actuel; la question n'est pas complètement décidée par le rapporteur.

M. Dumortier répond aux conclusions du rapport. — Il s'étonne d'abord de la forme de cet examen, auquel il n'a pas été appelé, mais où il s'est trouvé fortuitement. — M. Dumortier lit une note sur les premiers travaux pour montrer les dissidences qui ont existé dans e sein de la commission de restauration; il repousse plusieurs mesures prises par cette commission, notamment les peintures crues et brillantes des voussures et chapiteaux, et l'emploi du mortier à poil au lieu du ciment. Le point principal de dissidence consiste à savoir s'il faut harmoniser entre elles les parties ogivale et romane, ou bien s'il faut laisser à chaque partie son caractère particulier; M. Dumortier tient fortement à ce dernier principe. — Il signale avec blâme l'intention de la commission de détruire la fresque de Ste-Marguerite, de démolir deux autels et enfin de séparer en deux le jubé. Il insiste aussi sur les enduits des piliers de la nef;

l'état des pierres appelle nécessairement un ciment. En terminant, il se dispose à lire une série de questions sur lesquelles il invite le congrès à se prononcer formellement; mais, à cause de l'heure avancée, M. le président renvoie à demain à midi la solution de ce débat et la clôture du congrès.

Séance générale du 10 *juin* 1845.

Président, M. de Contencin. Bureau, MM. de Caumont, Gaugain, Dumortier, Le Glay, de Lassaulx et le docteur Brouett.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec une rectification demandée par M. Dumortier; à savoir que M. Didron avait reconnu que le ciment roman avait recouvert primitivement une partie de la cathédrale.

M. Didron a prié M. le président de l'excuser auprès de l'assemblée sur son départ, que des devoirs impérieux ne lui ont pas permis de retarder.

M. de Roisin, au nom de la commission envoyée à Tournay, persiste dans les conclusions présentées à la dernière séance. Il demande que le congrès seul se prononce sur les questions en litige et fasse insérer dans le compte-rendu les deux opinions pendantes devant lui. M. de Lassaulx se réserve de publier un mémoire à ce sujet qui serait également inséré dans les publications de la société française.

M. Le Glay annonce qu'un membre du congrès, M. Labour, forcé de s'éloigner, lui a adressé une lettre et un mémoire. Le mémoire est renvoyé à la commission chargée des publications relatives au congrès.

A ce sujet, M. de Caumont explique que, d'après le

réglement adopté pour la tenue des congrès, cette commission est chargée de juger en dernier ressort tous les mémoires envoyés au congrès et d'apprécier quelle place ils doivent occuper dans la publication générale. Elle pourrait même rejeter ou simplement donner un extrait des pièces dont le congrès aurait voté l'impression. L'expérience a prouvé l'utilité de cette révision..

Les séances générales et la partie historique seront imprimées avec les fonds que la ville de Lille a bien voulu mettre à la disposition du congrès; la partie archéologique sera éditée par les soins et aux frais de la Société française. M. de Caumont ajoute quelques détails sur les précautions à prendre au sujet de l'impression simultanée de ces deux parties distinctes.

M. Kuhlmann expose à l'assemblée un procédé qu'il a découvert pour donner la plus grande dureté aux pierres tendres. Il pense que son application serait très-utile pour la conservation et la restauration des monuments. La préparation consiste à plonger la craie dans une combinaison de potasse et de silice en dissolution. La surface devient assez dure pour rayer le marbre. Cette dureté augmente graduellement à l'air. Si le frottement enlève la surface durcie, il s'en forme bientôt une autre qui jouit de la même propriété.

Quand la pierre est poreuse, le durcissement pénètre dans l'intérieur.

Les craies ainsi préparées seraient très-utiles pour la sculpture et les ornements d'architecture, car lorsque l'opération est faite dans les circonstances convenables, la surface n'est pas altérée, et l'aspect est plus agréable. Ce procédé s'appliquerait aussi à des monuments tels que

la cathédrale d'Amiens, le clocher de la cathédrale d'Arras, faits d'une pierre tendre qui se détériore; ce n'est pas un badigeonnage, c'est une combinaison chimique qui ne déplace pas les molécules. La nature elle-même donne l'exemple de ce résultat artificiel.

M. Kuhlmann offre de faire en présence des membres du congrès qui le désireraient toutes les expériences relatives à ce procédé.

M. le président remercie M. Kuhlmann de son intéressante communication et de son offre bienveillante.

M. de Caumont regarde cette découverte comme très-importante, une grande partie de la France produisant les pierres tendres les plus favorables à la sculpture, mais trop faciles à s'altérer. Il invite M. Kuhlmann à remettre une note qui sera insérée dans le compte-rendu, et désire que cette découverte se propage rapidement.

M. Kuhlmann pense que l'industrie seule peut répandre cette découverte en s'en emparant. Le succès est presque assuré, le prix de 100 kil. de matière ne dépassant pas 135 fr., mais il y a quelques expériences difficiles à faire, il s'est contenté de la partie scientifique et laisse à d'autres l'exploitation industrielle.

MM. Dumortier et de Roisin voudraient qu'un mémoire spécial fût rédigé sur cet objet et répandu soit par la Société des arts et sciences de Lille dont M. Kuhlmann est membre, soit par la Société française.

L'assemblée s'associe aux vœux des honorables membres, et décide qu'un extrait de la note remise par M. Kuhlmann sur son procédé sera imprimé dans le compte-rendu.

M. Dumortier présente au congrès la torche des da-

moiseaux de la cathédrale de Tournay dont il avait déjà entretenu la section archéologique. Il fait circuler dans la salle la gravure de ce petit monument qu'il a fait exécuter pour un ouvrage qu'il doit publier sur cet objet remarquable C'est un cylindre de métal, orné d'écussons, que le maître de la confrérie des damoiseaux, érigée en l'honneur de Notre-Dame dans la cathédrale de Tournay, en 1280, portait à l'offrande. Ce cylindre offre plusieurs parties que M. Dumortier pense être d'époques différentes. La partie supérieure porte une tour et des fleurs de lys, armes de la ville de Tournay. La partie inférieure, qui cependant paraît la plus ancienne, présente la date de 1528. M. Dumortier croit néanmoins que la torche date de 1280 et a été restaurée en 1528. Elle était destinée à porter un cierge; elle a été retrouvée, il y a huit ans, dans la cathédrale.

M. Le Glay demande comment la date présentée a été constatée.

M. Dumortier répond que les armoiries placées dans la partie inférieure appartiennent toutes aux familles puissantes en 1280, et dont plusieurs n'existaient plus en 1528; que les autres viennent de familles florissantes à cette dernière époque où la torche fut restaurée. M. Dumortier explique, d'après les procédés de fabrication usités alors, cet axiome de blason qu'on ne met pas émail sur émail et métal sur métal.

M. le docteur Bromett observe qu'en Angleterre on ne voit pas, avant le XIVe. siècle, des armoiries écartelées comme celles qui se trouvent sur la torche.

M. de Lambron cite plusieurs faits qui prouvent que les armes écartelées étaient en usage dans le blason, en France, dès le XIIIe. siècle.

MM. Le Glay et de Melun pensent que la torche ne

remonte pas au-delà de 1534. Les confréries d'alors ont fait graver les armoiries des fondateurs et y ont ajouté les leurs. Quant à la différence d'écusson, il est probable qu'en reproduisant les armoiries du XIIIe. siècle, on aura copié les formes d'écussons alors en usage.

On fait circuler dans l'assemblée la pétition adressée au ministre de l'intérieur pour la conservation de l'église d'Esquermes. Elle a été rédigée par M. de Melun, au nom du congrès, sur la proposition de la commission des vœux. MM. les membres présents à la séance y apposent leur signature.

M. Dumortier reprend la discussion au sujet de la cathédrale de Tournay. Après avoir cherché à justifier le nom de ciment *romain* qu'il donne à l'enduit de la cathédrale et que du reste il consent à remplacer par le nom de ciment *roman*, il persiste à soutenir que cet enduit est primitif et que s'il a trouvé dans la partie inférieure de l'édifice un ciment à poils de vache, c'est que le premier, dégradé par le froissement ou le contact de l'air, était tombé.

M. de Lassaulx conteste le fait et offre de montrer que cet enduit n'a jamais existé sur les colonnes.

M. Dumortier affirme qu'il existe encore dans les parties supérieures.

Après plusieurs assertions contradictoires que l'assemblée ne peut vérifier, M. Dumortier se plaint de la nature du ciment employé aujourd'hui pour remplacer le ciment roman.

M. de Roisin explique ainsi que le seul point de dissidence entre M. Dumortier et la commission consiste à savoir dans quelle partie de l'édifice le ciment doit être replacé; quant à sa nature, tout le monde est d'accord

qu'il faut employer le meilleur. La commission pense avec MM. d'Anstaing et Voisin qu'il n'y a pas eu d'enduit primitif et que par conséquent il est inutile d'en remplir la cathédrale.

M. de Contencin, se fondant sur le principe posé par M. Didron, qui a été adopté par le congrès : qu'il faut dans les restaurations conserver, autant qu'on le peut, les monuments dans leur état primitif, et reconnaissant avec lui que certaines parties de la cathédrale ont été évidemment disposées dès l'origine pour recevoir un ciment; que d'autres, au contraire, présentent des surfaces tellement bien travaillées qu'elles ne devaient recevoir aucun enduit, est d'avis qu'on doit remettre le ciment partout où il en existe quelque trace et laisser nues les surfaces polies.

M. Dumortier ayant posé plusieurs questions relatives aux travaux actuels de la cathédrale, l'assemblée exprime l'opinion que les rosaces restaurées ne produisent pas un bon effet, qu'il faut respecter les anciennes peintures, le jubé et les grands autels de transept, que partout où un enduit doit être placé, il faut employer un ciment analogue à celui qui se trouvait dans la cathédrale.

Quant à la question si long-temps débattue, sur l'observation de M. de Godefroy que le congrès n'a pas eu le temps d'étudier cette question si controversée, qu'en présence d'assertions contradictoires, presque sur tous les faits qui doivent fixer sa conservation, il serait téméraire d'engager sa responsabilité, l'assemblée décide qu'elle ne se prononcera pas et que son compte-rendu présentera les notes produites par toutes les opinions qui ont surgi dans cet important débat.

M. de Caumont annonce que M. Hermant, qui n'a pu se rendre au congrès, aurait désiré appeler son attention sur l'organisation actuelle des bibliothèques communales, et voudrait que le congrès formulât un vœu à cet égard.

M. Le Glay regarde cette question comme très-importante. Ce service réclame de grandes améliorations, la responsabilité de bibliothécaire n'est que trop souvent illusoire. Il faut deux qualités au bibliothécaire : avant tout, il doit être honnête homme, ne consultant que le bien du public et non son goût ou son intérêt particulier. Il faut aussi que ce soit un homme spécial. Les magistrats municipaux n'apprécient pas assez la valeur intellectuelle du bibliothécaire, ils donnent cette place comme une retraite honorable et ne font pas attention aux connaissances bibliographiques et paléographiques qu'elle réclame. M. Le Glay se plaint de ne voir aucun élève de l'école des chartres remplir ces importantes fonctions. L'administration intérieure est livrée à l'anarchie, pas d'unité dans les réglements, souvent excessifs. Il est à désirer que M. de Salvandy qui, dans son premier ministère, avait manifesté l'intention de s'occuper de cette grave question, réalise aujourd'hui ses premières idées. M. Le Glay donne lecture de divers passages d'un ouvrage qu'il a composé sur cette matière et qui intéressent au plus haut point l'assemblée. Il termine en citant un exemple, arrivé à Lille, de l'inflexibilité exagérée de certains réglements. M. Bottmann, membre de la commission chargée de l'étude des monuments germains, vint à Lille, pour collationner des actes déposés aux archives avec des textes déjà imprimés, il ne put obtenir la permission d'emporter le livre jusqu'à l'Hôtel des

archives pour en faire la comparaison, et il fallut que M. Le Glay, archiviste général du département, fît fléchir la règle bien autrement nécessaire et transportât lui-même ces précieux manuscrits dans la bibliothèque.

M. de Caumont remarque que les inspecteurs nommés par le gouvernement n'ont encore exercé qu'une minime influence; ils ont fait un rapport général très-utile, mais n'ont apporté aucune modification utile dans le régime des bibliothèques. Les commissions pour l'achat ou le changement des livres sont rarement consultées, le congrès devra exprimer un vœu sur tous les changements à opérer dans le service.

M. de Godefroy fait observer que souvent ces commissions sont tout-à-fait incompétentes.

M. de Lambron voudrait que l'on fît imprimer les catalogues de tous les manuscrits et ouvrages rares.

M. Quenson répond que ce travail est fait pour chaque bibliothèque.

M. Le Glay pense qu'il serait également utile de faire dans chaque localité ce qui a eu lieu pour le département du Nord, l'inventaire des bibliothèques particulières. Il ne doute pas que les possesseurs de ces collections précieuses ne s'empressent de donner à cet égard toutes facilités.

Le congrès s'associe à toutes les idées émises à ce sujet et les recommande à la sollicitude du gouvernement.

M. de Caumont, au nom de M. de Neville, de Rouen, propose au congrès d'élever une pierre monumentale sur le champ de bataille de Bouvines. Déjà plus d'une colonne de ce genre a été érigée par les soins de la Société française. M. de Caumont en donne les dimensions et la figure; elle ressemble à une borne milliaire. Sa base est toscane; elle a 0, 60 de diamètre, 2, 30 de hauteur et le

socle est de 0, 82; la colonne est d'un seul morceau, en pierre du pays.

M. Dumortier pense que la pierre de Soignies (Belgique) est la meilleure et met à la disposition du congrès les ateliers de la cathédrale.

M. de Godefroy observe qu'une date seule devrait être gravée sur la pierre, la bataille de Bouvines n'étant rien moins qu'un fait heureux pour les Flamands et surtout pour les habitants de Lille, qui fut incendiée après la victoire.

L'assemblée décide que la commission historique du département du Nord sera chargée de tout ce qui concerne l'érection de ce petit monument. Une somme de 2 à 300 fr. est destinée à cet emploi.

MM. de Contencin et Le Glay remercient le congrès, au nom de la commission historique, et acceptent avec empressement cette marque de confiance.

M. de Roisin, avant de proclamer les médailles offertes aux savants et artistes français, apprend au congrès que la générosité de la Société française a disposé de plusieurs exemplaires de l'ouvrage de M. de Caumont en faveur des séminaires de Cologne, Bonn, Limbourg, du diocèse de Mayence et de Trèves.

Quatre médailles ont été décernées à des Français. La première à M. de Grigny, architecte de l'église ogivale des dames du St.-Sacrement, à Arras; la deuxième à MM. Renouvier et Ricard, auteurs de l'histoire des tailleurs de pierre de Montpellier; la troisième est offerte à M. Cauvin, l'auteur de l'ouvrage dont M. Le Glay a rendu compte à la séance précédente; la quatrième à M. Duboscq, archiviste du département de la Manche, MM. de Roisin et de Caumont, en proclamant ces récompenses

proposées par la commission chargée d'examiner les droits des candidats, font ressortir le mérite des lauréats dont les noms sont accueillis par d'unanimes applaudissements.

M. le directeur de la société adresse aussi ses remerciements aux habitants de Lille, à M. le président, aux membres du bureau et de la commission provisoire, à toutes les personnes qui ont concouru par leur zèle et leurs lumières au succès du congrès de Lille et particulièrement à MM. les présidents et secrétaires des sections d'histoire et d'archéologie et aux savants Belges, Allemands et Anglais présents à la séance.

Après la désignation de la commission chargée de surveiller la publication des comptes-rendus du congrès, qui se compose, suivant l'usage, de MM. les secrétaires des sections, auxquels sont adjoints MM. de Contencin, de Melun et M. Le Glay, inspecteur divisionnaire. M. le président exprime la sincère gratitude de l'assemblée pour toutes les marques de sympathie qu'elle a rencontrées pendant sa trop courte session. Il espère que les germes déposés dans ces réunions si intéressantes ne seront pas perdus. Après ce juste tribut d'éloges à M. de Caumont, le directeur de la Société française, qui a lui-même désigné Lille pour la réunion de cette année, M. le président remercie les savants étrangers, que n'ont arrêtés ni les distances ni les obstacles, et ces excellents amis et voisins de Tournay, dont l'accueil a éte si cordial et si affectueux. C'est encore moins la pompe et l'éclat extraordinaire que la parfaite bienveillance dont il a été l'objet qui excite la reconnaissance du congrès. Il ne saurait oublier le vénérable prélat du diocèse, les magistrats les plus élevés du royaume et de la cité, toutes les

notabilités de la ville de Tournay, et particulièrement MM. Dumortier et d'Anstaing, qui avaient organisé cette fête et en ont fait les honneurs avec la plus franche amitié. Il remercie également l'administration municipale de Lille du concours qu'elle a offert généreusement, soit pour les dispositions matérielles du congrès, soit en votant les fonds nécessaires à la publication des comptes-rendus. M. le président termine en témoignant la reconnaissance de l'assemblée à la presse locale, qui a ouvert ses colonnes à tous les travaux du congrès avec un zèle soutenu et une bienveillance dont chacun dans ce monde a toujours besoin.

Après quelques paroles chaleureuses de M. Dumortier, qui répondent aux témoignages offerts par M. le président à la ville de Tournay, et une courte allocution de M. le docteur Bromett, député de l'association archéologique-britannique, qui remercie le congrès de sa bienveillance et lui annonce que la deuxième session générale de l'association britannique doit avoir lieu le 9 septembre prochain, à Winchester, la clôture du congrès est prononcée.

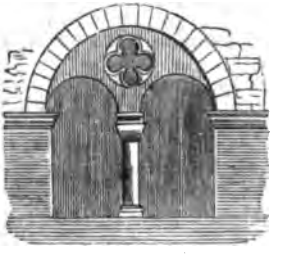

TABLE.

Pages.

Convocation du Congrès au nom de la Société française pour la conservation des monuments historiques. . . III

Congrès archéologique de France (12e. session). Séance d'ouverture. 1

Discours de M. DE CAUMONT. 8

Discours de M. DE CONTENCIN. 12

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 3 juin. 33

Mémoire de M. le baron DE ROISIN, *sur une question du programme.* 34

Séance du 4 juin 1845. 58

Séance du 6 juin. Communication de M. DE CHERGÉ *sur les cavaliers symboliques.* 63

Rapport fait, au nom de la Commission des Vœux, par M. G. VILLERS. 97

Séance du 8 juin. 106

Séance du 9 juin. 112

Monographie du prieuré de Ste.-Foy, par M. E. PATY. 120

Note sur les lions à la porte des églises, par M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS. 139

Pages.

Communication de figures présumées symboliques, par M. DE CAUMONT. 143

Mémoire sur les statues équestres placées sur les façades de quelques églises du Poitou, par M. Henri LAMBRON DE LIGNIM. 145

SECTION D'HISTOIRE.

Séance du 4 juin 1845. 158

Séance du 6 juin » 162

Séance du 7 juin » 170

Séance du 8 juin » 179

Séance du 9 juin » 184

SÉANCES GÉNÉRALES.

Séance générale du 4 juin 1845. 193

Séance générale du 6 juin » 196

Discours de M. CASTEL. 197

Séance générale du 7 juin » 224

Recherches historiques sur l'origine et les ouvrages de Michel COLOMBE, *tailleur d'ymaiges du Roy, par M.* LAMBRON DE LIGNIM. 232

Réponse à la deuxième question du programme, par M. SCHAYES. 247

Réponse à la neuvième question du programme, par M. SCHAYES. 250

Pages.

Considérations générales sur l'histoire des Etats du Cambresis, de l'Artois, du Hainaut, de la Flandre, du Tournaisis et du Brabant, par M. A WILBERT. 257

Notice sommaire sur la géographie territoriale et administrative des provinces formant l'ancien comté de Flandres, depuis César jusqu'au onzième siècle de l'ère chrétienne, par M. DE GODEFROY. 281

Relation en bref du siège de la ville d'Aire. . . . 286

Extrait du chronicon de Lanercost, par M. W. BROMET. 291

Compte-rendu par le trésorier de la Société pour la conservation des monuments historiques, des recettes et dépenses de l'année 1845. 293

Liste générale des membres de la Société française pour la conservation des monuments, par ordre alphabétique. 299

ADDITION. *Séances générales du* 9 *et du* 10 *juin, oubliées par la commission de Lille.* 326

FIN DE LA TABLE.

THE BORROWER WILL BE CHARGED
[redacted] IF THIS BOOK IS
[redacted] LIBRARY ON
OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED
BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE
NOTICES DOES NOT EXEMPT THE
BORROWER FROM OVERDUE FEES.

3 2044 054 069 273